This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

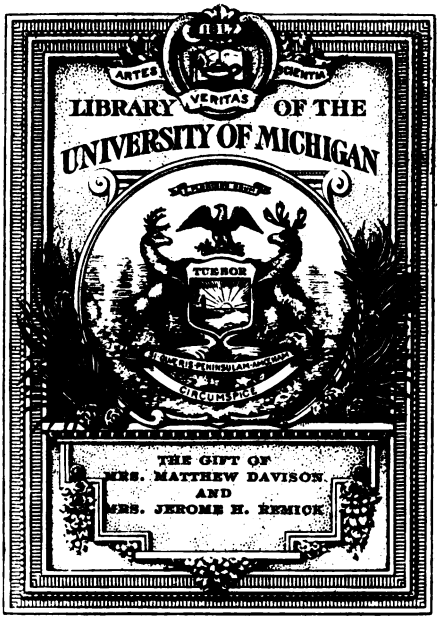

FROM THE LIBRARY OF
MAJOR FENTON R. MCCREERY
UNIVERSITY OF MICHIGAN 1884-86

DQ
22
.R64
v.1

VOYAGE

DANS

LES XIII CANTONS SUISSES,

LES GRISONS, LE VALLAIS,

ET AUTRES PAYS ET ÉTATS ALLIÉS, OU SUJETS DES SUISSES.

Par M. ROBERT, Géographe ordinaire du Roi.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Hôtel d'Aubeterre, rue & cul-de-sac Saint-Dominique, N°. 6.

M. DCC. LXXXIX.

Library
7
3 R. McClurg
9-24-43

TABLE.

Le chiffre romain indique le tome, & le chiffre arabe désigne la page.

A.

Aar. I, 164. II, 12, 16.
Abaissement des montagnes. I, 251.
—— de la surface des eaux. I, 250. II, 64.
Adula. (monts) I, 297.
Agaune. II, 303.
Agriculture. *Etat moderne.* I, 202.
Aigle. II, 306.
Aigles. (les) I, 29.
Alliance des Suisses avec la France. I, 98.
Alliés des Suisses. I, 93. Distingués en Associés & Confédérés. *Ibid.*
Alpes. I, 32, 297, 299. *Maritimes*, ibid. *Cotiennes*, ibid. *Grecques*, ibid. *Pennines*, ib. *Rhetiennes*, ib. *Septentrionales*, ibid. *Jules*, ibid. *Noriques ou Carniennes*, ibid. *Léponciennes*, ibid.
Andermatt. *Voyez* Urseren.
Animaux. I, 27.
Altorf. II, 221.
Andes. (*Comparaison avec les Alpes.*) II, 298.
Antiquités. II, 56. I, 124.
Apennin. I, 300.
Appenzell. I, 228.
Aran. I, 164.
Arberg. II, 113.
Arbourg. I, 164.
Architecture. (Remarques relatives à l') I, 158.
Aristide. I, 152.
Arlesheim. I, 128.
Arriere-Rhin. I, 296.
Arvangen. I, 164.
Auberges en Suisse. I, 59.
Aubonne. II, 320.
Augst. II, 124.
Augusta Rauracorum. I, 124.
Avalanches. I, 38.
Avant-Rhin. I, 296.
Avenche. II, 56.
Avicula. (le Mont) I, 301.

B.

Bade. I, 169.
Baillages d'Italie. I, 94.
Bas-Rhin. I, 296.
Bâle. I, 105.
—— (Evêché de) I, 128.
Baume. (la grande) II, 80.
Bellelay. I, 137.
Bellinzone. I, 94.

12-24-43 mcC

Berne. II, 113.
Bernouilli. (les) I, 118.
Beſtiaux. I, 50, 52.
Bevieux. II, 304.
Bex. II, 304.
Biell. *Voyez* Bienne.
Bienne. I, 147.
—(Lac de) I, 150.
Borde. (M. de la) I, 309.
Bormio. I, 95.
Braunen. II, 174.
Brientz. II, 240.
—(*Lac de*) II, 240.
Bruck. I, 166.
Brunen. II, 174.
Burnet. (*Lac*) II, 84.
Byrſe. I, 146.

C.

Cadée. (Ligue) I, 264.
Canal entre les Lacs de Neuchatel & de Genève. II, 111.
Canigou. I, 298.
Cantons. (les XIII) I, 91.
—(*les anciens*) I, 92.
—(*Catholiques.*) I, 91.
—(*Proteſtans.* I, 91.
—(*les petits*) I, 93.
—(*Leurs différens Gouvernemens.*) I, 92.
Cataracte du Rhin. I, 187.
—de Lauterbrunn ou de Staupach. II, 33.
Chamois. (chaſſe au) II, 210.
Chapelle de Guillaume Tell. II, 227.
Chapſigre. (fromage de) II, 203.
Charbonieres. (Lac des) II, 84.
Chaux-de-Fond. (la) II, 90.
Chemins. I, 60.
Chiavene. I, 95.
Cimplon. (le) II, 267.
Clarens. II, 309.
Coire. I, 280.
Conſtance. I, 207. (*Concile de*) I, 210.
—(Lac de) I, 212.
Conſtitution politique de la Suiſſe. I, 3.
Copet. II, 312.
Coraçon. II, 299.
Cordillieres. (*comparées aux Alpes.*) II, 298.
Corps Helvétique. I, 4.
Côte. (la) II, 310.
Cretins. II, 273.
Criſpalt. (Mont) II, 296.
Cuilli. II, 309.

D.

Danſe des morts. I, 116.
Davos. I, 279.
Dauben. (Lac de) II, 249.
Dele. I, 129.
Delemont. I, 135.
Délices. (les) II, 388.

Dent molaire d'éléphant. I, 131, 30.
Dévouement patriotique. I, 20.
Diableret. (M. de) II, 303.
Dietes des Suiſſes. I, 95.
——Ville où elles s'aſſemblent. I, 203.
Diſentis. I, 291.
Divorce. I, 72.
Dranſe. (la) II, 301.

E.

Ecluſe. II, 393.
Education. II, 156.
Egliſau. I, 187.
Einſidlen, ou Notre-Dame-des-Hermites. II, 183.
Eléphant. (dépouilles foſſiles d') I, 30, 131.
Etalieres. II, 93.
Etudes. (digreſſion ſur les) II, 156.

F.

Falzabert. II, 212.
Favieres. *Voyez* Pfeffers.
Ferney. II, 388.
Fluelen. II, 225.
Forêts. I, 55.
Fourche. (Mont de la) II, 1.
Fravenfeld. I, 203.
Fribourg. II, 65.
——(Hermitage de) II, 72.
Fromages. I, 50, 52.
Fromage verd. II, 203.
Erutigen. II, 242.

G.

Gaſter. I, 243.
Géans. (bataille des) I, 17.
Gemmi. II, 244.
Genève. II, 316.
——Conſtitutions de 1782. II, 337.
——(Lac de) II, 49.
——Villes qui le bordent. II, 309.
Gerſau. II, 172.
Geſſner. I, 182.
Gex. (pays de) II, 314.
Glaciers. I, 41.
——du Rhône. II, 7
Glaris. II, 201.
Gothard. (Mont Saint) I, 307.
Gourgue. (la) I, 285.
Grand'Baume. (la) II, 80.
Granthal. II, 213.
Grimſel. II, 10.
Grindelvald. II, 23, 30.
Griſons. I, 264.

H.

Hakenberg. II, 175.
Hapsbourg. (*Château de*) I, 79, 166.
Haſli. (*Pays de*) II, 18.
Haut-Rhin. I, 296.
Hautes-Alpes. I, 297.
Hériſau. I, 239.
Hermitage de Fribourg. II, 72.

Hermites. (Notre-Dame des) II, 183.
Hindelbanck. II, 144.
Hiſtoire Naturelle. I, 48.
Hommes célebres. I, 24.
Hoſpice du Grimſel. II, 11.
Hoſpitalité. II, 19.

I.

Ilantz. I, 287.
Induſtrie. I, 45.
Interlaken. II, 240.

J.

Joux. (Lac & Val de) II, 82.
Jung-Frau-Horn. I, 301.
Jura. (Mont) I, 300.
—(Paſſage intéreſſant du) I, 136.
—(Vue remarquable du haut du) I, 146.

K.

Kandel. II, 37.
Kandel-Steg. II, 243.
Kerſvaſſer. I, 46.
Kœnigsfeld. I, 167.

L.

Langue latine. II, 156.
Langues uſitées en Suiſſe. I, 63.
Lanſquart. I, 280.
Laſſara. II, 87.
Lauffen. (Cataracte de) I, 187.
Lauſanne. II, 42.
Lauterbrunn. II, 35.
Lavanges. I, 38.
Leuck. II, 283.
—(Beins de) II, 281.
Lichtenſteig. I, 243.
Ligue baſſe ou inférieure. I, 271.
Ligue Cadée ou de la Maiſon-Dieu. I, 264.
Ligue des Dix-Droitures, Communautés, ou Juriſdictions. I, 273.
Ligues Griſes. I, 264.
Limat. I, 185.
Linth. II, 213.
Locarno. I, 94.
Locle. II, 90.
Loix ſomptuaires. I, 70.
Loteries. I, 73.
Luc. (M. de) II, 31.
Lucerne. II, 146.
—(Lac de) II, 170.
Luckmanier. (le) I, 301.
Lugano. I, 94.
Luſtri. II, 309.
Luzerne. II, 32.

M.

Mag. (le) I, 185.
Maiſon-Dieu. (ligue de la) I, 264.
Marignan. (bataille de) I, 17.
Marmotes. I, 28.
Martigni. II, 301.
Meaux. (retraite de) I, 18.

Mers. (Changement dans leur niveau.) II, 277.
Mettelberg. (le) I, 300.
Meyenfeld. I, 278.
Milice des Suiſſes. I, 65, 67.
Miniſtres des Cours Etrangeres. I, 97.
Miniſtres Proteſtans, ou Paſteurs. I, 78.
Monoies. I, 64.
Mont-Blanc. II, 292.
Mont-Jura. I, 300.
Mont-Maudit. *Voyez* Mont-Blanc.
Mont-de-l'Oiſeau. I, 301.
Mont-Pilate. II, 154.
Montagnes. I, 32.
—— (abaiſſement des) I, 251.
—— (digreſſion ſur les) II, 257.
Monument à détruire. II, 310.
Morat. II, 61.
Morgarte. I, 90.
—— (bataille de) I, 16.
Morges. II, 309.
Motiers-Travers. II, 88.
Moudon. II, 51.
Moutiers-Grand-Val. I, 142.
Etat ancien de la Vallée de ce nom. I, 136.
Mulhauſen. I, 93.

N.

Nafels. (bataille de) II, 196.
Necker. II, 374.
Neuchatel. II, 95.
—— (Lac de) II, 110.
Nobleſſe. I, 227.
Notre-Dame-des-Hermites. II, 185.
Nyon. II, 312.

O.

Obervald. II, 5.
Obſervations générales ſur la Suiſſe. I, 1.
Office divin chez les Proteſtans. II, 356.
Optique. (illuſion d') I, 231. II, 47, 394.
Orbe. II, 78.
—— (ſource de l') II, 78.
Orthographe. II, 165, 310.
Oſſuaire de Morat. II, 61.
Oſſuaires. I, 235.
Oſtraciſme. II, 273.
Ouchi. II, 309.

P.

Pantenbruck. II, 204.
Patrie. (*Définition.*) I, 54.
Pâturages. I, 50.
Payerne. II, 54.
Pays de Vaud. II, 48.
Pfeffers. I, 261.
Pic de Ténériffe. I, 298.
Pierre. (île S.) I, 151.
Pierre-Pertuis. I, 244.
Piſſe-Vache. (cataracte de) II, 302.

Plantes vénéneuſes. I, 56.
Pleurs. II, 256.
Police. I, 70.
Pont de Bellegarde. II, 394.
Pont du Diable. I, 309.
Ponts dignes de remarques. (autres) I, 172, 196.
Porrentruy. I, 130.
Preſſe. (liberté de la) I, 78.
Prononciation du latin par les Allemands & les Italiens. II, 161.

R.

Rapperſwil. (pont de) I, 185.
Rauraques. (les) I, 124.
Realp. II, 1.
Reichenau. (île de) I, 213.
— (château de) I, 286.
Retraite de Meaux. I, 18.
Revenus publics. I, 68.
Révolution de la Suiſſe. I, 80.
Reuſs. I, 167.
— (ſources de la) II, 3.
Rhin. (le bas) I, 296.
— antérieur. I, 296.
— du milieu. I, 296.
— (cataracte du) I, 187.
Rhône. II, 395.
— (ſources du) II, 4, 7.
— (glacier du) II, 6.
Rivières. (décroiſſement des) I, 250.
Rolle. II, 311.
Roſchach. I, 215.
Rougemont. II, 38.
Rouſſeau. I, 151. II, 89, 360.
Routes. I, 60.
Ruſs. (la) II, 3.

S.

Sacrifices. (ſymboles des) II, 68.
Saint Bernard. (le grand) II, 288.
Saint Bernard. (le petit) I, 299.
Saint Gall. I, 216.
— (Abbaye de) I, 216, 220.
Saint Gothard. I, 307.
Saint Jacques. (bataille de) I, 118.
Saint Jean de Davos. I, 279.
Saint Imier. (val) I, 129.
Saint Maurice. II, 303.
Saint Pierre. (île) I, 151.
Saint Prex. II, 309.
Sainte Urſane. I, 134.
Salis. (maiſon de) I, 284.
Salpêtre. I, 237.
Sandbach. II, 214.
Sapins. I, 140.
Sargans. I, 261.
Sarnen. II, 233.
— (*Lac de*) II, 236.
Saut périlleux. II, 114.
Schaffhouſe. I, 191.
— (cataracte de) I, 191.

Schœnis. I, 244.
Schreckhorn. I, 301, 302.
Sciences. I, 23.
Seckingen. II, 204.
Sempach. (bataille de) I, 20.
Serrieres. (la) II, 99.
Service étranger. I, 22.
— dépeuple-t-il la Suiſſe. I, 99.
Setz. (la) I, 185.
Signaux. I, 66.
Simmen. II, 37.
Simples. I, 49.
Simplon. II, 267.
Sion. II, 285.
Sol. (nature du) I, 7, 32, 37.
Soleure. I, 156.
Sonettes. (peine des) I, 114.
Spectacles. I, 70.
Splugen. I, 301.
Stantz. II, 231.
Staupach. II, 33.
Subſides payés par la France. I, 99.
Suiſſe. (obſervations générales ſur la) I, 1.
— étendue. I, 32.
— température. I, 9, 26.
— nature du ſol. I, 7, 32, 37.
— bornes & ſituation. I, 3.
— diviſion. I, 91.
— étymologie du nom. I, 90.
— élévation du ſol. I, 43.
— mœurs. I, 13, 14, 25, 69.
— bravoure. I, 16.
— fidélité. I, 22.
— commerce I, 44, 53.
— population. I, 11.
— induſtrie. I, 45.
— productions. I, 32, 44, 46, 55.
— milice. I, 65, 67.
— troupes au ſervice étranger. I, 22.
— conſtitution politique I, 3.
— puiſſance & ſtabilité 101.
— aiſance des habitans. I, 12.
— habillement. I, 57.
— révolution. I, 80.
Suiſſe occidentale. I, 37.
— orientale. I, 32.
Suitz. II, 176.
Sujets des Suiſſes. I, 94.
Summæ Alpes. I, 297.

T.

Tavetſch. I, 294.
Tell. (hiſtoire de Guillaume) I, 84.
— (chapelle de) II, 227.
Température de la moyenne région de l'air. II, 23.
Tempête ſur le Lac de Valkenſtadt. I, 247.

— ſur le Lac de Lucerne. II, 170.
Thiele. (la) II, 110.
Thour. II, 200.
Thourgau. I, 203.
Thunn. II, 37.
Thur ou Thour. I, 200.
— *Lac de* II, 241.
Tigurini. I, 180.
Toggenbourg. II, 240.
Tour de Pyl. II, 309.
Trient. II, 302.
Troupeaux. I, 59, 52.
U,
Undervald. II, 232.
Untervalden. *Voyez* Undervald.
Unterſeven. II, 240.
Uri. II, 223.
Urſere. I, 305.
— (*Lac d'*) I, 301.
Utznach. I, 249.
V.
Valſtadt. I, 260.
Val de Ruſs. II, 94.
Val de Travers. II, 88.
Val-Urſere. I, 305.
Vallais. II, &, 265.
— (haute de) II, 281.
Vallengin. II, 94.
Vallenſtadt. I, 260.
— (Lac de) I, 246.
Valorbe. II, 78.
Valteline. I, 95, 175.
Vangen. I, 164.
Vaucluſe. II, 79.
Vaud. (pays de) II, 48.
Vautour doré. (le) I, 30.
Vaux. (la) II, 42.
Velan (le) I, 310.
Verſoix. II, 312. I, 211.
Veſen. I, 247.
Veterhorn. I, 301.
Vettingen. I, 173.
Vevay. II, 39.
Villeneuve. II, 308.
Vimmis. II, 37.
Vindiſch. I, 167.
Vinterthur. I, 200.
Vogelsberg. I, 301.
Voltaire. II, 388.
Voſges. I, 300.
Vue du haut du Jura. I, 148.
Vulnéraires. I, 49.
Vyl. I, 226.
Y.
Yverdon. II, 75.
— (Lac de) ou Lac de Neuchatel. II, 95.
Z.
Zug. II, 267.
Zuingle. I, 243.
Zurich. I, 175.
— (Lac de) I, 185.

Fin de la Table.

VOYAGE

VOYAGE EN SUISSE.

VUES générales sur la Suisse; Nature du Pays; Gouvernement; Caractere moral des Habitans; Industrie; Commerce; Productions, &c.

NUL pays dans le Monde, l'Italie exceptée, qui soit le terme d'un voyage aussi intéressant que l'est celui de la Suisse : encore, à beaucoup d'égards, la Suisse l'emporte-t-elle sur l'Italie.

Elle l'emporte par le spectacle sublime qu'y présentent les hautes Alpes, & par les merveilles qu'y prodigue, à chaque pas, la nature. Elle l'emporte par les impressions profondes que causent, sur l'ame du voyageur, ces tableaux inattendus, la grandeur effrayante & majestueuse de ces rocs, dont le front, couronné de glaces éternelles, se cache dans les nues, & dont les masses imposantes, aussi anciennes que le monde, ont préexisté & survécu aux grandes catastrophes de notre Globe.

La Suiſſe l'emporte ſur l'Italie par le ſpectacle de la félicité publique, opérée par de ſages inſtitutions, par des loix qui ont couvert les rochers d'hommes & d'habitations, par des loix qui ont ſuſcité l'activité & l'induſtrie dans des contrées infécondes, & qui ont fait germer l'abondance & la richeſſe dans des climats voués par la nature à la déſertion & à la ſolitude.

La Suiſſe l'emporte par le ſpectacle touchant qu'elle offre d'un Peuple chez qui le caractere ſacré que lui imprima la nature, n'eſt point oblitéré par des inſtitutions menſongeres & déſordonnées. Elle l'emporte par le ſpectacle d'un Peuple qui a conſervé des veſtiges de cette ſimplicité antique de mœurs qui a diſparu du reſte de la Terre, & chez lequel la dignité de l'homme ſe déploie encore ſur un front ſerein. Sous ce rapport, la Suiſſe eſt ſans doute de tous les pays de l'Univers le plus digne de fixer les regards du philoſophe.

On aime enfin à fouler une terre où une Nation libre, courageuſe, & fiére, voit du haut de ſes rochers, ſans les craindre, les fluctuations, les balancemens, les orages qu'excitent la politique & l'ambition des Cours, & que l'intrigue ou le glaive diſſipent ou repouſſent ſucceſſivement.

La Suiſſe a des villes qui ſe font remarquer :

Berne est une des plus belles villes de l'Europe; elle tient le pair avec les premieres & les plus superbes de l'Italie. La Suisse a des Antiquités; elle est riche en Histoire Naturelle. Les Lacs y font spectacle, ces nappes d'eaux qui s'y développent sur vingt lieues quelquefois d'étendue. Les Glaciers, les montagnes de glace pure, y en présentent un plus piquant encore, ainsi que ces neiges permanentes qui revêtent la cîme des montagnes au cœur des étés les plus chauds. Il n'est aucun pays au monde qui offre des sites comparables à ceux de la Suisse. La multitude & la variété de ses gouvernemens, tous attempérés au bonheur des Peuples, présentent d'utiles leçons dans le grand art d'administrer les sociétés politiques. Enfin, les lieux qui en ont été les témoins, rappellent les exploits & les hauts faits d'armes qui ont consacré la bravoure Helvétique; & qui ne retrouvent d'exemples en aucun temps, ni chez aucun Peuple de la Terre.

La Suisse est une grande & puissante République, située entre la France, l'Allemagne & la Lombardie. On comprend sous ce nom la Suisse proprement dite, ou les Treize-Cantons, qui sont autant de Républiques confédérées pour leur mutuelle sûreté, & les ligues des Grisons, le Vallais, & autres Alliés des Suisses. La réunion

des Treize-Cantons forme ce qu'on nomme le *Corps Helvétique*, & conjointement avec leurs Alliés, on les désigne plus particuliérement sous le nom de République générale des Suisses & Grisons.

LA constitution politique de la Suisse ne ressemble à celle d'aucun Peuple de l'Europe. On croiroit d'abord pouvoir l'assimiler à celle des Provinces-Unies des Pays-Bas. On trouve, en effet, entre l'une & l'autre, quelque ressemblance dans cette étroite alliance qui réunit les Treize-Cantons pour la défense commune ; dans cette maniere de procéder dans leurs dietes générales, comme membres d'un même corps ; dans les traités qu'ils ont faits en commun avec plusieurs Etats & Princes étrangers : mais si on observe les choses de plus près, on voit que les Cantons forment autant de Républiques indépendantes les unes des autres, qui ne sont réunies par aucun acte public, & qui n'ont aucun engagement réciproque qui, de toutes, ne fasse qu'un seul corps, un seul état, une même souveraineté. Chaque Canton exerce le pouvoir souverain dans les limites qui le circonscrivent : chacun a sa milice, sa monnoie particuliere, son trésor public.

Il n'y a aucune alliance immédiate & directe de chaque Canton en particulier avec tous les

autres. Chaque Canton eſt abſolu, & forme un état ſouverain & indépendant, qui ſe régit par ſes propres loix, envoie & reçoit des Miniſtres publics.

Les dietes générales de la Suiſſe n'exercent aucun acte de ſouveraineté, ni ſur la généralité des Cantons, ni ſur chacun d'eux en particulier; elles ne décident ni de la paix, ni de la guerre; elles n'ont ni la puiſſance légiſlative, ni le pouvoir exécutif; elles ne peuvent aſſeoir aucune taxe, aucune charge publique; elles ne ſont point un tribunal dont les déciſions aient force de loix. Il arrive journellement qu'un Canton proſcrit le cours des monnoies de l'autre lorſqu'il le juge convenable, & qu'ils exercent reſpectivement des prohibitions ſur l'exportation ou l'importation des productions du ſol ou des marchandiſes. Aucun Canton n'eſt aſſujetti aux réſolutions de la pluralité, ils n'ont dans ces dietes qu'un point de ralliement, & elles ne doivent être conſidérées que comme des conférences qui ont pour but l'entretien de l'harmonie entre les Cantons, & les meilleures meſures à prendre pour le bien général & la ſûreté de la confédération. Enfin, il n'y a ni centre d'autorité, ni pouvoir exécutif, ni revenu public, ni écu armorié, ſymbole de la Suiſſe, & la cohérence des Cantons n'eſt fondée que ſur le rapport &

l'unité d'intérêt, sur le ferment de se prêter une mutuelle assistance. Le secours, la défense & la protection réciproque contre tout attentat du dehors; voilà le but essentiel, & en même-temps le lien de l'association. Si un Canton étoit attaqué, les douze autres seroient obligés de marcher à son secours, &, suivant le sentiment le plus général, ce seroit, non par une alliance directe qu'il ait avec tous, mais par celle qu'il a avec un ou plusieurs Cantons, & ainsi de proche en proche, jusqu'à l'universalité du Corps Helvétique.

Il est stipulé dans les pactes des huit anciens Cantons, que chacun pourra traiter avec des Puissances étrangères, sans déroger toutefois aux anciens engagemens. Dans les nouveaux Cantons, il a été arrêté qu'ils ne lieront & ne prendront aucun engagement, avec quelque Puissance que ce soit, sans la participation, l'agrément & le consentement des anciens.

Ce qu'il y a de mieux ordonné, le point le plus salutaire dans la confédération Helvétique, est que les Cantons ne soient pas réunis en un seul Corps de République générale. A n'examiner que superficiellement la constitution politique de la Suisse, ces Souverainetés, de toute espèce, engrenées les unes dans les autres, cette fluctuation, cette incertitude dans l'application des

forces, qui n'eſt déterminée que par l'intérêt commun; point de Chef, point de centre d'unité: on croit y voir le chaos. C'eſt le chef-d'œuvre de la ſageſſe! c'eſt le *Palladium* de la liberté en Suiſſe! & la Suiſſe n'exiſte que par la liberté. Aſſujettiſſez les Cantons à la déciſion de la pluralité; la corruption ſe mettra bientôt de la partie, bientôt elle empêchera que les réſultats ne penchent du côté de la raiſon, bientôt l'or des Puiſſances voiſines, ou leur influence, les entraîneront dans les partis & les factions qui diviſent l'Europe. La liberté dans chaque Canton altérée, & moins entiere, entraîneroit dans la même proportion la ruine ou la reſtriction des avantages qui en dérivent. Plus il y a d'intérêts différens qui ſe contre-balancent dans un régime, plus difficilement s'achemine-t-il à l'arbitraire, fléau des ſociétés politiques; & un Chef général de la République menaceroit à chaque inſtant les libertés.

Il s'en faut bien que les Suiſſes habitent une terre fortunée: le ſol y eſt rebelle à la culture. Le pays eſt couvert de forêts, hériſſé de montagnes, partie couvertes de neiges & de glaces auſſi anciennes que le monde. Les terres en ſont froides & humides. Les montagnes qui environnent les champs enſemencés, y ſont des

réſervoirs de pluies, de grêles & de tempêtes; & les fruits de la terre ſont très-ſouvent gâtés par des orages ou gelés par des pluies froides. Les moiſſons, ſouvent peu abondantes, manquent quelquefois entiérement. Les fleuves, groſſis par la fonte des neiges, échappés de leurs lits, jonchent les prairies de ſables, de pierres & de cailloux. Les nombreux torrens qui deſcendent des montagnes entraînent les terres végétales, & interceptent les communications. Les rivieres, qui s'y trouvent à chaque pas, ne ſont pas navigables, ſoit par leur extrême rapidité, ſoit par les rochers dont leur lit eſt hériſſé. Il n'eſt pas rare de voir des villages détruits, enſevelis ſous des lavanges, ſous des monceaux de roches, de graviers, de vaſe & de cailloux. Combien de petites forêts auxquelles il eſt ſéverement défendu de toucher, comme devant ſervir de boulevard contre les lavanges, les éboulemens de terre, la chûte des rochers. Plus d'une fois, au fond des vallons, en creuſant à de grandes profondeurs, on a retrouvé des veſtiges de forêts, anciennement enſevelies par des éboulemens.

Il n'eſt qu'une petite partie de la Suiſſe qui offre des terres ſuſceptibles de culture. Sur la plus grande partie de ſon étendue, ce ne ſont que montagnes, les unes deſtinées aux pâturages, les autres couvertes d'immenſes forêts de ſapins,

dont l'extraction eſt ſouvent impoſſible : d'autres ne préſentent que le roc nud, ſec & aride; d'autres enfin, ſont le ſéjour éternel des neiges & des glaces, qui y bravent la viciſſitude des ſaiſons. Le pays ſe trouve loin de la mer qui, par la pêche, fournit à la ſubſiſtance du Peuple, &, par le commerce, vivifie la culture & les fabriques.

L'hiver, ſemblable à celui de la Sibérie, y eſt long; l'été tardif. Il eſt des diſtricts où, des premiers jours de Décembre juſques vers le 10 de Janvier, c'eſt-à-dire vingt jours avant le ſolſtice d'hiver & vingt jours après, les rayons du ſoleil ſont abſolument interceptés par l'énormité des montagnes. En hiver, les maiſons y ſont comme enſevelies ſous les neiges; en bien des endroits, elles le ſont entiérement. En été, la chaleur y eſt ſouvent inſupportable.

Dans la plus grande partie de la Suiſſe, les routes ne ſont pas praticables aux voitures; ſouvent même elles ſont inacceſſibles aux chevaux, par l'aſpérité du terrain. Il eſt même des Capitales de Canton où jamais voiture n'aborda.

Les terres ne donnent que ce qu'on leur extorque. Lorſque la charue a ouvert les ſillons, elles doivent être retravaillées à la pioche. Le labour n'eſt qu'un préparatif au travail des bras, & ces

mêmes terres exigent des herſes d'une peſanteur proportionnée à leur tenacité : elles ſont ſi lourdes, que je les aï communément vues attelées de ſix bœufs. En France, on y attele un ſeul cheval. Ces terres ſont ſi froides & ſi humides, que, peu après la récolte, elles ſe trouvent converties en prairies ; en quoi elles n'ont fait que reprendre leur état naturel, auquel on les avoit ſouſtrait en trompant les intentions de la Nature. On y voit communément la charue ſilloner des flancs de montagnes, où les animaux, aſſociés au travail de l'homme, ont peine à aſſurer leurs pas, tant elles ſont rapides. En général, on eſt fort content lorſque le bled confié à la terre rend cinq fois la ſemence ; & la Suiſſe ne fournit pas la dixieme partie du grain néceſſaire à la conſommation de ſes Habitans, encore n'eſt-il pas de bonne qualité.

Et ce pays, que la Nature ſembloit avoir deſtiné bien plus à être le repaire de bêtes féroces, qu'un lieu d'habitation pour des hommes ; ce pays qui, ſous un autre régime, ne préſenteroit que l'aſpect lugubre de la pauvreté & de la déſertion ; ſous un Gouvernement ſage, il eſt couvert d'un Peuple nombreux : par-tout ce ſont des villes charmantes, par-tout c'eſt l'aiſance, l'abondance, & la ſérénité. La terre n'eſt avare que pour les tyrans & les eſclaves ! Elle prodigue

des tréfors au-delà de toute eſpérance, dès qu'elle eſt remuée par des mains libres. En Suiſſe, un Peuple guerrier & cultivateur de la même main, trace les ſillons, & tient le glaive qui protege ſon pays & défend ſes propriétés.

Dans les contrées de l'Europe privilégiées de la Nature, on compte huit cents habitans par lieue quarrée; ſur le ſol ingrat de la Suiſſe, on en compte plus de mille, & la totalité de ſa population s'éleve à deux millions d'habitans. Bref, tous les germes du bien ſont fécondés chez une Nation libre; & les rochers y produiſent, tandis qu'on voit languir ailleurs des terres que la Nature appelle à la fécondité. Les terres ſemblent ſe deſſécher, même par la ſueur des eſclaves. Le deſpotiſme ſe dévore lui-même; &, comme l'a dit Monteſquieu, le Chef d'un tel Gouvernement agit comme ces ſauvages qui abattent l'arbre pour en avoir le fruit.

Le Tableau de la population relative de divers États, que contient le *Voyage dans la Suiſſe Occidentale*, préſente des énoncés très-inexacts. Il donne à la France une population de deux mille huit cents ſoixante-dix-ſept habitans par lieue quarrée. Des dénombremens faits d'autorité publique, & qui m'ont été communiqués, ne portent qu'à huit cents le nombre moyen des Habitans du Royaume, par lieue quarrée de deux

mille deux cents quatre-vingt-trois toiſes, ou de vingt-cinq au degré.

Il lui donne une ſuperficie de neuf mille deux cents quatre-vingt-quatre lieues quarrées; elle en a vingt-huit mille : & le calcul, eût-il été fait comme il eſt annoncé, en lieues de quinze au degré, on ſe trouveroit encore bien diſtant de la vérité. Les autres réſultats ſont auſſi plus ou moins fautifs.

La propriété, le commerce, & l'induſtrie, ont formé, dans la Suiſſe, beaucoup de maiſons puiſſantes par leurs richeſſes, principalement à Genève, à Bâle, à Zurich, à Saint-Gall, à Neuchâtel.

Dans l'État de Berne, on trouve fréquemment des payſans qui ont de 20 à 30,000 livres de bien; pluſieurs ont de 40 à 50,000 écus, & quelques-uns juſqu'à 3 & 400,000 livres.

La vie, dans toutes les claſſes de Citoyens, eſt abondante & ſaine. Chez les Nobles & les Gens aiſés, elle eſt délicate & recherchée : on y eſt ſervi avec une propreté extrême; les vins les plus exquis y ſont les délices des tables. On y a du gibier de toute eſpèce & d'excellent poiſſon, qu'on y ſert à tous les repas. A dîner, il précede le bouilli. Le bas Peuple y eſt généralement mieux nourri que ne le ſont communément les Bourgeois des pays voiſins. Des gens

qui viennent de travailler la terre, trouvent toujours pluſieurs plats ſur leur table, jamais dépourvue de vin.

Toutes choſes égales d'ailleurs, les Cantons Proteſtans ſont plus peuplés que les Cantons Catholiques; ils ſont plus riches & plus induſtrieux. La ſuppreſſion des Couvens concourt certainement à ces avantages & à cette ſupériorité : ils regardent les Couvens, dans les Cantons Catholiques, comme des tombeaux multipliés, où des filles au déſeſpoir, où des indolens entaſſés, abſorbent la graiſſe de la terre, en éteignant les races préſentes & les races futures.

Les Suiſſes ſont juſtement loués par leur candeur, leur bonne foi dans les traités, leur attachement à la juſtice. Le coin du monde qu'ils habitent, eſt celui où on retrouve le plus de ces mœurs qu'on nomme Antiques. Si l'âge d'or exiſta jamais, c'eſt-là qu'on peut en voir encore quelques veſtiges.

Dans les Cantons Démocratiques, ainſi que chez les Griſons, les vergers ſont ouverts & ſans clôture; les fruits de toute eſpèce y mûriſſent intacts le long des grands chemins, dans les rues & au milieu des villages; ſouvent même les maiſons reſtent ouvertes, tandis que les villa-

geois ſont répandus dans les campagnes, & vaquent à leurs travaux.

Une nourriture abondante & ſaine, le ſentiment de la propriété dans le citoyen, une ame qui n'eſt point reſſerrée par le beſoin & par la conviction de la dépendance, y ſuſcitent une race d'hommes vigoureux & forts, & leur impriment un caractere moral analogue. Les payſans ſont grands, robuſtes, vigoureux. J'admirois la merveilleuſe facilité avec laquelle ils montent & deſcendent les montagnes, même chargés. Les payſannes ſont belles & bien conſtituées; tous ſont laborieux, parce que le travail eſt un plaiſir pour qui eſt ſûr d'en recueillir le fruit. Mais on remarque que les villages des Cantons Démocratiques ſont, en général, mieux bâtis, plus propres, & ont encore un plus grand air d'aiſance.

Il eſt de l'eſſence d'une ſociété mal conſtituée, mal gouvernée, aſſervie à des préjugés & à des uſages déraiſonnables, dégradée par le deſpotiſme, corrompue par le luxe, aveuglée par de fauſſes opinions, de ſe remplir de citoyens vicieux & légers, d'eſclaves rampans, d'ambitieux ſans idées de vraie gloire, d'avares & de prodigues, de fanatiques & d'hommes diſſolus. C'eſt un ſol fertile en plantes venimeuſes: elles y croiſſent en abondance, elles s'y preſſent, s'y étouffent!

en abondance, elles s'y preſſent, s'y étouffent! C'eſt ſur un ſol cultivé par les mains de Lycurgue, que l'on voit naître des Citoyens intrépides, fiers, déſintéreſſés, étrangers à la molleſſe. Dans une terre cultivée par Tibere, l'on ne trouvera que des ſcélérats, des ames baſſes, des délateurs & des traîtres.

Chez les Suiſſes, les richeſſes s'acquierent par une économie héréditaire & par un travail dont perſonne ne vient leur diſputer le prix; chez eux, les bienſéances ſont auſſi reſpectées que les loix. Les frivolités étrangeres leur ſont preſqu'inconnues. On y trouve de la modeſtie chez les femmes, de la modération chez les hommes, de l'union dans les ménages, & des vertus domeſtiques garantes des vertus publiques. Les enfans y portent deux ans le deuil de leurs pere & mere. Les peres & meres portent ſix mois celui de leurs enfans, même en bas-âge.

Chez eux, la juſtice diſtributive eſt rendue avec une intégrité qui fortifie l'amour de la patrie, & qui établit l'empire de la bonne foi dans toutes les claſſes des citoyens. Rendue avec une ſtricte équité, elle l'eſt auſſi avec promptitude & ſans frais: quelques ſols ſuffiſent pour ceux d'une ſentence.

Dans un pays où les mœurs ſe ſont conſervées, les crimes ſont très-rares, & le glaive

de la juſtice a rarement des victimes à frapper. Quelqu'un a-t-il été volé, il ſe trouve preſque toujours que le coup a été fait par quelque vagabond étranger.

Les banqueroutiers y ſont pourſuivis ſans miſéricorde, & toute action qui fait ſcandale, tout acte qui bleſſe les mœurs, y trouve ſon châtiment. Il n'eſt donc pas étonnant que l'adultere, un des crimes les plus odieux, y imprime ſur le coupable la note d'infamie. Les loix prononcent contre lui confiſcation des biens & banniſſement.

UNE qualité diſtinctive des Suiſſes eſt la valeur. Les batailles de Morgarte, de Sempach, de Næffels, de Granſon, de Morat, de Saint-Jacques, de Marignan, l'atteſteront à la poſtérité la plus reculée, & les différentes Nations de l'Europe connoiſſent tout l'avantage de les faire ſervir dans leurs troupes, en les payant fort cher. A la bataille de Morgarte, trois cents Suiſſes mirent en déroute une armée de vingt mille Autrichiens, commandée par l'Archiduc Léopold. A la bataille de Sempach, où le même Archiduc perdit la vie, une armée de quatre mille Autrichiens fut battue par un corps de treize cents Suiſſes. A la bataille de Næffels, dans le Canton de Glaris, deux cents habitans du Canton, renforcés ſucceſſivement juſqu'à ſept cents,

cents, s'oppoſerent à l'invaſion de treize mille Autrichiens : forcés onze fois, ils ſe rallierent onze fois, & à la onzieme ils fondirent avec tant d'impétuoſité & de furie ſur les Autrichiens, qu'ils les firent plier, les mirent en déroute, & les pourſuivirent juſqu'au lac de Vallenſtadt. A la bataille de Saint-Jacques, près de Bâle, quinze cents Suiſſes marcherent à la rencontre de l'armée Françoiſe, compoſée de trente mille combattans; ils attaquerent & battirent l'avant-garde, porterent enſuite leurs efforts ſur l'armée, où d'abord ils coucherent ſix mille hommes ſur le champ de bataille; &, après avoir fait des prodiges de valeur, ils périrent tous les armes à la main, à la réſerve de dix qui, étant retournés chez eux, furent regardés comme des lâches, chaſſés, & notés d'infamie. L'armée Françoiſe étoit commandée par Louis XI, alors Dauphin, qui marchoit au ſecours des Autrichiens contre les Suiſſes, alors diviſés entr'eux.

Je citerai la fameuſe bataille de Marignan, où ils ſuccomberent, & qui dura deux jours. Le vieux Maréchal de Trivulce diſoit, des dix-huit batailles où il s'étoit trouvé, que c'étoit des jeux d'enfans; mais que celle de Marignan étoit une bataille de géants. C'eſt de cette époque que date l'alliance perpétuelle de la France avec les Suiſſes. L'eſtime que François Ier conçut pour

eux à cette terrible journée, lui fit désirer de les avoir pour amis, & le porta à rechercher leur alliance.

En 1567, six mille Suisses, ayant à leur tête le général Pfiffer, arriverent à Meaux, où s'étoit renfermé Charles IX, sur l'avis qu'il reçut que les Chefs des mécontens avoient pris le parti de l'enlever avec toute sa Cour. Le Conseil du Roi s'assemble; on étoit dans la plus grande perplexité : le Connétable de Montmorenci, à qui le retour à Paris semble impraticable, à travers dix lieues d'un pays occupé par les ennemis, veut qu'on coure dans Meaux les hasards d'un siege. Le Duc de Nemours prétend, au contraire, qu'il seroit insensé de rester, sans munitions & sans artillerie, dans une ville dont les antiques & foibles murailles tombent en ruines de toutes parts. Pfiffer entre. La sérénité que déployoit son front rassure la Cour, & il détermine le Roi à confier sa personne à la valeur de ses Suisses, qui s'offrirent à lui ouvrir, à la pointe de leurs piques, un chemin assez large pour passer commodément à travers l'armée de ses ennemis.

Après une heure de marche, on apperçoit la cavalerie des Réformés qui vient les charger. Pfiffer s'arrête, forme ses rangs, ferme son bataillon avec des cuirassiers, & disperse sur les

ailes, le petit nombre de ſes ſoldats armés d'arquebuſes. Au milieu de cette phalange hériſſée de piques, étoient la Reine-Mere, Charles IX, le Duc d'Anjou ſon frere, les Ambaſſadeurs étrangers & toute la Cour, dans l'attente de l'événement. Là, les plus belles femmes d'une Cour brillante, éplorées ou tremblantes, euſſent intéreſſé leurs défenſeurs, ſi, pour les Suiſſes, il étoit beſoin d'autre motif que celui de l'honneur.

Alors Pfiffer, à l'exemple de ſes ancêtres qui commencerent ainſi les batailles de Morgarte, de Morat, &c. tombe à genoux avec tout ſon régiment, étend les bras vers le Ciel, & fait prononcer la priere d'uſage : puis les Suiſſes ſe relevent, ſerrent leurs files profondes, croiſent leurs piques abaiſſées, & reçoivent, ſans s'ébranler, les décharges meurtrieres de la mouſqueterie. En vain Condé & l'Amiral de Coligni fondent ſur eux d'un côté, avec mille chevaux; en vain la Rochefoucault & d'Andelot les harcelent, ſans relâche, de l'autre; rien ne peut rompre leurs rangs. Pendant ſept heures d'une marche lente, ils ſont attaqués à-la-fois en tête, en flanc, & en queue, ſans trouver le moment de panſer leurs bleſſures. Un renfort de quinze cents arquebuſiers vient joindre Condé, & l'attend ſur le bord eſcarpé d'un ruiſſeau que

le Roi doit paſſer, & où doit ſe faire le choc le plus rude. Les Suiſſes arrivent au ravin; &, ſans rompre leur ordre de retraite, cette citadelle ambulante culbute, renverſe tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage. Alors les Réformés ſe débandent, en donnant eux-mêmes des éloges non ſuſpects, au courage & à la conſtante diſcipline de ces fideles étrangers, ſans le ſecours deſquels la Famille Royale tomboit au pouvoir du Prince de Condé.

LA Suiſſe a eu des Héros, & l'antiquité n'offre pas de plus bel exemple de dévouement patriotique, que celui d'Arnold Vinckelried de Stantz, dans le Canton d'Omdervald, qu'on peut mettre à côté des Décius & des Scevola. Brave Vinckelried, qui mourus pour la Patrie, que ton nom, que tes mânes reçoivent le tribut d'éloge qui leur appartient! Que cet acte éclatant de patriotiſme franchiſſe les barrieres des temps & des ſiecles, & parvienne à la poſtérité la plus reculée. A la bataille de Sempach, qui décida du ſalut des Suiſſes, les phalanges Autrichiennes, preſſées & couvertes d'armures peſantes, ne pouvoient être entamées : elles oppoſoient, à l'impétuoſité & à la valeur des Suiſſes, un front inexpugnable, & rendoient inutiles tous leurs efforts. Vinckelried entendit dans ſon cœur le

cri de la Patrie : sûr d'y trouver la mort, il se précipite au-devant d'une forêt de lances, il en saisit, il en embrasse le plus qu'il peut, & tombe à l'instant percé de mille coups; mais il avoit ouvert une brêche dans les bataillons ennemis. Les Suisses, enflammés à cet acte de vertu, s'y jettent avec furie : ils frappent, ils écartent, ils renversent; la mort vole devant eux, par-tout ils portent le désordre & la confusion, & la déroute devint bientôt générale. Le sang de Vinckelried sauva la Patrie, & la victoire fut le prix de sa vertu. Encore aujourd'hui son nom n'est prononcé en Suisse qu'avec attendrissement : il vivra dans les fastes Helvétiques, & il passera d'âge en âge, chargé des bénédictions des hommes.

Léopold, Duc d'Autriche, qui commandoit l'armée ennemie, ne voulant pas survivre à sa défaite, se jeta au milieu des rangs, & périt en combattant, avec l'élite de son armée, & six cents soixante Seigneurs de la premiere noblesse de l'Empire. On conserve encore son armure à l'arsenal de Lucerne. Cet événement, du 9 Juillet 1386.

Sur le champ de bataille, à une demi-lieue au-dessus de la ville de Sempach, les Suisses éleverent une chapelle mémorative, qui existe encore de nos jours, & où l'on voit le portrait

de Vinckelried, celui de Léopold d'Autriche, avec ceux des principaux Seigneurs qui reſterent ſur le champ de bataille, & qui ſe reconnoiſſent à leur écu armorié.

Dans ce combat, les Suiſſes n'oppoſerent que treize cents des leurs à quatre mille Autrichiens.

LA valeur n'eſt pas le ſeul attribut des troupes Suiſſes, elles ſont également recommandables par leur fidélité & leur attachement au ſervice de ceux auxquels elles ſont engagées. On voit dans l'hiſtoire des troupes ſorties des mêmes cantons qui ſe trouvant dans des ſervices différens, ſe ſont chargées avec furie, & ne donnoient lieu à aucun ſoupçon de colluſion entr'elles. Des troupes Suiſſes forment la garde du Roi de France, du Roi de Naples, du Pape, & celles de Génois.

Le Roi de France entretient toujours ſur pied un régiment de Garde-Suiſſes, & il paroît ainſi partager ſa confiance entre ces troupes étrangeres, & celles priſes entre ſes propres ſujets, pour la garde de ſa perſonne : & les Hollandois entretiennent conſtamment un corps de dix mille hommes de cette Nation, en temps de paix, lors même qu'ils réforment une partie de leurs troupes Nationales, & quoique la paye

des Suisses soit beaucoup plus forte. En général, il y en a communément cinquante mille employés au service des différentes Puissances de l'Europe.

Les Suisses n'en permettent la levée qu'aux Puissances dont ils sont les Alliés ou les Amis. Ces levées, qui ne peuvent se faire que pour agir défensivement, & jamais pour attaquer, se font volontairement de la part de ceux qui s'enrôlent, & il n'en rentre, à l'Etat auquel ils appartiennent, aucun émolument, si ce n'est de la part de la France.

Les Lettres & les Sciences ne sont pas en Suisse sur un pied florissant. Je citerois quelques grandes Capitales de Cantons où il n'y a point de Libraire : il n'y en a point à Lucerne, il n'y en a point à Soleure, je n'en ai point vu dans tout le Vallais, ni dans Sion sa Capitale. Une Nation sage, essentiellement occupée des objets d'utilité réelle, dont tous les regards se portent vers sa sûreté, vers le plus grand degré possible de prospérité d'un peuple nombreux; qui, pour perpétuer la paix, l'abondance dans son sein, & entretenir l'harmonie au-dehors, se fait un devoir primitif & capital de la science du Gouvernement, de la connoissance de la Morale, de la

Politique & des Loix ; où l'on trouve ſon bonheur au ſein de ſa Famille & de ſa Patrie : une telle Nation n'attache pas un grand prix aux ſciences de pur ornement, aux productions de l'imagination exaltée ; elle ſera toujours portée à dire : *A quoi bon cela ?*

Il s'eſt néanmoins montré parmi les Suiſſes des gens d'un très-grand mérite, d'une profonde érudition, des génies du premier ordre. Témoins, les Haller, les Bernouilli, les Rouſſeau, les Geſſner, les Euler, les Turretins, M. Crouzas, Holbein, Paracelſe, Burlamaqui, Caſaubon, MM. Tronchin, Tiſſot, De Luc, Bonnet, Le Court de Gébelin, & tant d'autres, dont les noms paſſeront à la poſtérité, & dont je ferai mention à l'article des villes du ſein deſquelles ils ſont ſortis. Keller qui fondit d'un ſeul jet la ſuperbe ſtatue de Louis XIV, de la place Vendôme à Paris, & qui a donné tant d'autres preuves d'habileté dans ſon art, eut la Suiſſe pour patrie.

D'ailleurs, dans le maniement des affaires générales, où trouve-t-on plus de diſcernement, plus de fineſſe de tact ? où trouvera-t-on des connoiſſances politiques plus profondes & plus étendues qu'en Suiſſe, à Berne, par exemple : ce qui fait regarder l'Ambaſſade en Suiſſe comme une des plus difficiles.

A Berne & à Bâle, il y a des Sociétés littéraires occupées de la pureté de la langue allemande; à Zurich une Société de Phyſique, des Univerſités à Lauſanne, à Bâle, & à Genève. Mais en général il ſe trouve plus d'hommes lettrés & inſtruits dans les Cantons Proteſtans, que dans les Cantons Catholiques.

Les Suiſſes n'ont pas nos plaiſirs bruyans, mais chez eux exiſte la plus grande ſomme de bonheur & de contentement qui ſe retrouve chez aucun Peuple de la Terre.

Ils jouiſſent, par leur félicité domeſtique, par leur attachement à leurs femmes, par la vertu & la tendreſſe de celles-ci, par l'amitié qui lie les peres aux enfans, les enfans aux auteurs de leurs jours! Les liens d'homme à homme étant plus forts chez eux, que ceux de parent à parent chez d'autres Nations, ils jouiſſent par les liens de bienveillance mutuelle qui les uniſſent. L'amour de la Patrie identifiant les Citoyens, aſſocie l'un à la proſpérité de l'autre. Ils jouiſſent par la ſageſſe de leurs inſtitutions, par la réputation qu'ils ſe ſont acquiſe au-dehors, par la proſpérité & l'abondance qu'ils ont fait naître au-dedans; ils jouiſſent par le ſentiment de l'indépendance, par la fierté & l'énergie que la liberté & la vertu impriment dans leurs ames.

Enfin leurs jouiſſances ſont peut-être plus vives, parce qu'elles ne ſont point émouſſées, dénaturées, empoiſonnées par le trouble des paſſions, & par une foule toujours renaiſſante de beſoins factices; auſſi les Suiſſes, hors de leurs pays, éprouvent-ils communément un ennui qui dégénere quelquefois en une langueur mortelle!

En Suiſſe, l'état du Ciel, & la température de l'air varient à des diſtances peu conſidérables. Le même vent, qui ſe ſera porté ſuivant la longueur d'une vallée, & qui, à l'une des extrémités, aura procuré un ciel beau & ſerein, en chariant avec lui les brouillards & les nuages qu'il y aura trouvés; les dépoſant & les accumulant à l'autre extrémité de la vallée, où ils ſe réſolvent en pluie, y procure un temps humide & froid. D'autres fois, une file de montagne ſera la ligne de diviſion entre le beau temps dont on jouit d'un côté, & le temps nébuleux & pluvieux, qui enveloppe les habitations, du côté oppoſé.

En général, les froids y ſont très-âpres, & les nuits, dans toutes les ſaiſons, ordinairement très-fraîches. De-là, cette coutume qu'un étranger y voit avec ſurpriſe, de coucher en tout temps entre deux lits de plume, dont un tient

lieu de couverture. En hiver, on y allume de grands poëles, dont la bouche n'eſt point dans la pièce que l'on a deſſein d'échauffer, parce qu'elle y attireroit continuellement un courant d'air extérieur & glacé.

En beaucoup d'endroits, aux approches de l'hiver, on eſt obligé de coucher les ceps de vignes, & de les charger de terre pour les préſerver de la gelée. Quelquefois on ſe contente de les tenir appliqués contre terre, & de laiſſer à la neige, dont ils ſont enſuite recouverts, le ſoin de les garantir.

On trouve en Suiſſe des ours, des aigles, des vautours, des faucons, des chamois, des bouquetins, des cerfs, des chevreuils, des daims, des ſangliers. La perdrix rouge & griſe, la gélinote, les faiſans, les coqs de Bruyeres, la bécaſſe, la bécaſſine, les canards & oies ſauvages n'y manquent pas, & on y retrouve preſque toutes les eſpèces d'oiſeaux connues en Europe, & qui vivent dans les plaines, ſur les montagnes, dans les marais & ſur les eaux.

Le lièvre y mue en hiver, & devient tout blanc, tellement qu'il eſt très-difficile à appercevoir ſur les neiges avec leſquelles il ſe confond. Il y a beaucoup d'écureuils, de hériſſons ou porcs-épics, & de marmotes. Il eſt en Suiſſe des

aigles de la plus grande eſpèce, qui ont juſqu'à quinze pieds d'envergure.

Les ours y ſont moins communs qu'autrefois. A meſure que la population a augmenté, les habitans les ont détruits. Il s'en trouve davantage dans la partie méridionale du Jura, & dans les montagnes de la Savoie, voiſines de la France, tant parce que les habitans n'y ont pas un intérêt ſi direct à les détruire, que parce que n'étant pas armés comme en Suiſſe, on n'y fait pas la guerre à ces animaux avec le même avantage.

Le chevreuil & le lievre y ſont généralement excellens. On y mange auſſi d'excellent poiſſon. Les lacs & les rivieres y donnent abondamment des ſaumons qui y remontent par le Rhin, des truites de toutes grandeurs, du rouget, de la carpe, du brochet, de la tanche, de l'anguille, de la lote, de la brême, de la perche, du barbeau, de la plie, des lamproies, des écreviſſes, & quantité d'autres poiſſons. On pêche dans le lac de Genève des truites de quarante & cinquante livres peſant, & quelquefois plus.

Les marmotes, qui ſont une eſpèce de blaireaux, appartiennent, comme eux, au genre des cochons, & c'eſt à tort qu'on les nomme *Mures alpini*. Aux approches de l'hiver, elles ſe trouvent graſſes au point qu'il en eſt qui peſent

juſqu'à vingt livres. On les chaſſe alors, on les apprête comme les cochons de lait, & on les mange. Les marmotes vivent d'herbe. Quand les froids approchent, elles ſe terrent, & ſe raſſemblent quatre, cinq, & ſix au plus dans le même trou, dont elles bouchent bien l'entrée avec du foin & de la mouſſe, dont elles ont d'abord eu ſoin de ſe faire une bonne litiere. Là elles dorment juſqu'au commencement de Mai. Une quinzaine de jours avant de ſe terrer, elles ceſſent de manger, & boivent beaucoup pour évacuer & avoir les inteſtins libres. Plus le froid eſt vif, plus leur ſommeil eſt profond, & alors on peut les prendre & les emporter ſans les réveiller. Elles ſont fort graſſes quand on les déterre au commencement de l'hiver, & fort maigres vers le temps de leur réveil.

On trouve en Suiſſe l'*Aigle des Alpes* plus terrible & plus fort que l'Aigle Royal, & qui paroît être le Condor ou Cuntur du Pérou. Celui-ci eſt blanc & noir, l'autre eſt jaune par tout le corps, avec des cercles blancs autour du col. C'eſt en cela à-peu-près qu'eſt toute leur différence. *L'Aigle des Alpes* eſt placé, par M. de Buffon, dans la claſſe des *Vautours dorés*. Les habitans du pays le nomment le Vautour des Agneaux. M. de Bomare le met à la tête des Aigles.

Cet oiſeau de proie eſt d'une force prodigieuſe. Ses ailes ont quatorze & quinze, & même juſqu'à ſeize pieds d'envergure, c'eſt-à-dire, du bout d'une aile à l'autre. Ce tyran des airs eſt d'une férocité extrême, & il fait une cruelle guerre aux chamois, aux lievres, aux marmotes & aux corbeaux. Rarement approche-t-il des troupeaux; cependant il enleve quelquefois des agneaux, des chevreaux, de jeunes chamois, & quelquefois des enfans. Voit-il, ſur un roc eſcarpé, quelque animal trop fort pour le combattre, il dirige ſon vol à côté de l'animal, de maniere à le faire tomber dans le précipice, où il va recueillir le fruit de ſa dextérité. Il n'y a pas bien des années, un de ces oiſeaux, nommés en allemand Lœmmer-Geyer, fondit ſur un enfant âgé de trois ans, & il ſe mettoit en devoir de l'emporter lorſque le pere accourut aux cris de ſon enfant, armé d'un bâton. Il en vint aux priſes avec le raviſſeur; le combat fut opiniâtre, mais la victoire ſe décida en faveur du montagnard, qui étendit mort ſon ennemi ſur la place.

Dans les Alpes, les chiens ſont farouches à l'excès, & très-colere; &, pour cela, les habitans n'oſent en élever que de la petite eſpèce, ceux de la grande dévoreroient les paſſans.

Des dépouilles d'Eléphans, trouvées dans plu-

sieurs endroits de la Suisse, attestent que cette espèce y exista, & qu'il y en eut de la plus grande. Témoin cette dent molaire d'éléphant, trouvée dans l'intérieur des montagnes du Jura, dont j'ai enrichi le cabinet du Roi, & qui me fut donnée en 1777, avec d'autres débris du même animal, par feu M. le Prince régnant de Porrentrui. Des travailleurs, en coupant une montagne, la trouverent dans le sein, dans le vif du roc. Elle est, de beaucoup, plus grande que toutes les autres dents fossiles d'éléphans qui existoient déja au cabinet du Roi; & M. le comte de Buffon me prodigua ses remercîmens d'un don aussi précieux pour l'Histoire Naturelle.

Reste maintenant à savoir comment les éléphans, qui habitent la Torride, ont promené leur masse pesante dans nos climats qui ne leur sont point attempérés. La chose, ce me semble, n'a pu arriver que de deux manieres. Les flots de la mer en gagnant de proche en proche sur leurs contrées, les ont repercutés dans nos régions en les chassant des climats où ils sont indigenes; où les différens parelleles du Globe, compris sous les cinq zones, n'ont pas toujours eu le même aspect du soleil, ni la même température ardente, glaciale, ou modérée que nous leur connoissons aujourd'hui.

LA Suiſſe forme une étendue de pays, de ſoixante-dix lieues d'orient en occident, & de cinquante du nord au ſud ; au nord, elle eſt aſſez conſtamment bornée par le Rhin qui la ſépare de la Suabe ; au midi, elle confine à la Savoie, au Piémont, au Milanez, & à l'Etat de Véniſe. Elle a le Tirol à l'orient, & à l'occident la Franche-Comté dont elle eſt ſéparée par la chaîne du Jura.

Qu'on tire une ligne idéale de l'endroit où le Rhin verſe au lac de Conſtance, juſqu'à Vevay vers le haut du lac de Genève ; toute la partie de la Suiſſe, au ſud-eſt de cette ligne, eſt chargée du poids des grandes Alpes ; le pays eſt, généralement, ſans culture, ſans routes praticables aux voitures. Le peuple n'y vit que du produit de ſes troupeaux ; les ſaiſons y ſont rigoureuſes. Les éboulemens de neiges, de terres & de roches y menacent continuellement la vie & les habitations du peuple. Les montagnes qui couvrent le pays, en ſe grouppant de mille manieres différentes, préſentent un aſſemblage de cîmes de formes auſſi biſarres que variées ; elles vont, en s'élevant, par degrés, elles s'entaſſent, s'accumulent, & forment au-deſſus des nues des chaînes de rocs prolongées à de grandes diſtances, & en toutes ſortes de directions, & qui ſont chargées de glaces & de neiges, qui étonnent

étonnent les yeux du voyageur, au cœur des étés les plus chauds.

Cette partie de la Suiſſe eſt un aſſemblage de montagnes contiguës, où entaſſées les unes ſur les autres, & de vallées plus ou moins larges, plus ou moins profondes, dont les directions, la forme & l'étendue varient ſans ceſſe.

Le bas des vallées, ſuivant leur évaſement, de loin en loin, montre quelques maigres cultures, où le peu de grain qu'on y confie, à la terre, n'acquiert qu'une maturité imparfaite. Souvent même cette foible récolte eſt emportée ou noyée par les eaux, gelée ou détruite par l'intempérie des ſaiſons.

A une moyenne hauteur, les côtes les moins rapides donnent une herbe courte, ſeche, dure, mais odoriférante; le reſte eſt couvert de forêts, ſouvent inacceſſibles. Plus haut, le roc nud, & le voiſinage, des glaces permanentes, ne préſentent que l'aſpect lugubre de la plus affreuſe ſtérilité. Aucune production pour la ſubſiſtance de l'homme, ou celle des animaux! Point d'arbres, point d'arbuſtes, point de plantes, nul veſtige de terre végétale. C'eſt un autre monde; plus d'hommes, plus d'êtres vivans, plus de verdure, plus d'habitations, plus de mouvement! Par-tout où l'on porte ſes pas, c'eſt la ſolitude & le ſilence, point d'autre bruit que

celui des torrens qui heurtent contre les rochers.

Plus haut encore, ce ſont des montagnes & des mers de glaces, des enchaînemens de ſommets couverts de neiges, qui donnent l'aſpect du plus rigoureux hiver, au milieu de l'été. Ces montagnes, entaſſées, portent les derniers ſommets à une telle hauteur, que, trois quarts-d'heure après le coucher du ſoleil, on les voit encore éclairés par cet aſtre. Ils offrent le ſpectacle ſimultanée du jour & de la nuit; vers le ſolſtice d'été, on n'y voit point d'intervalle entre le crépuſcule du ſoir & celui du matin. Ces ſommets s'élevent plus de deux mille quatre cens toiſes au-deſſus du niveau de la mer, quelques-uns s'apperçoivent de quatre-vingt lieues de diſtance, & plus encore.

Dans les hautes Alpes, le mélange contraſté de grands bois, de roches renverſées, de torrens, de lacs, de cavernes, de gorges, de rivieres, de caſcades, de glaciers, d'abîmes & de précipices, de plaines à pluſieurs milliers de toiſes au-deſſus de la mer; ce mêlange de montagnes accumulées, des pics qui diſputent de hauteur, de cîmes de rocs qui s'élevent au-deſſus des nues; ces rochers antiques qui bravent depuis tant de ſiecles l'action & le pouvoir des temps, les ombres & la lumiere, la ſolitude & le ſilence y

émeuvent l'ame, & forment un des ſpectacles les plus grands, les plus majeſtueux, les plus impoſans! Rien n'enfante des réflexions auſſi profondes que ces lieux où le philoſophe médite ſans diſtraction & ſans trouble, dans le ſilence de la nature, au milieu de ſes merveilles, au milieu des plus anciens monumens de la Terre, échappés aux grandes cataſtrophes de notre planete! Un ſentiment profond y double l'exiſtence.

Il n'eſt point de pays qui préſente des aſpects plus pitoreſques & plus variés que la Suiſſe. Souvent les ſites les plus ſauvages contraſtent avec les points de vue les plus riants & les plus animés. Les glaciers touchent quelquefois à des paturages émaillés de fleurs; & des fraiſes excellentes, cueillies à leur voiſinage, donnent le ſpectacle ſimultanée du printems & de l'hiver.

Du haut des Alpes, la couleur du ciel devient, à l'œil, plus foncée; le ſoleil paroît plus petit, il eſt d'une blancheur éblouiſſante; &, quoiqu'il brille de l'éclat le plus vif, ſon diſque ceſſe d'être radieux. Les étoiles perdent auſſi leur ſcintillation. La lune paroît plus voiſine de nous, & ſous un diametre moindre que celui que nous lui voyons dans la plaine.

L'atmoſphere plus denſe à la ſurface de la terre qu'à la moyenne région de l'air, & la dif-

férence de réfraction dans les rayons de lumiere, à leur paſſage dans ces milieux différens, occaſionnent cette diverſité dans l'aſpect des aſtres & dans celui du ciel.

Dans les Alpes, les coups de tonnerre fortifiés & répétés par les rochers & les échos, ſont affreux. Souvent l'habitant des Alpes voit l'orage ſe former ſous ſes pieds, & entend le tonnerre gronder au-deſſous de lui : & tandis que, dans la plaine, le cultivateur épouvanté voit la foudre s'abattre ſur ſa chaumiere, il contemple, ſans danger, la ſérénité du ciel. Les nuages qui lui dérobent la vue de la terre, développent à ſes yeux comme une mer immenſe, où les ſommets des montagnes qui s'élevent au-deſſus, forment autant d'îles ; le charme de cette perſpective augmente lorſqu'il vient à ſe faire une ouverture dans les nues, à travers laquelle l'œil plonge juſqu'à la terre.

Quel frappant ſpectacle pour un étranger, d'y contempler d'énormes montagnes aſſiſes ſur les nuées. C'eſt celui dont j'ai joui plus d'une fois, lorſque quelques corps intermédiaires me dérobant la partie de la montagne compriſe entre la terre & les nuages, ne me laiſſoient voir que celle qui s'élevoit encore à une demi-lieue au-deſſus.

Les caſcades s'y rencontrent à chaque pas ; &

lorſque, à cauſe de l'élévation d'où elles tombent, les nuages cachent le lieu d'où elles s'élancent, elles ſemblent verſer du ciel même.

TELLE eſt la partie de la Suiſſe, placée au ſud-eſt de la ligne que j'ai indiquée, & formant au-delà des deux tiers de ſa ſuperficie. Au nord-oueſt de la même ligne, le pays eſt haché; on y trouve beaucoup de rivieres & de lacs fort poiſſonneux, des montagnes aſſez hautes qui diſparoiſſent à l'aſpect des grandes Alpes qui ſont à la vue du pays. Cette partie, ſi inégale qu'elle ſoit, & qui offre même des montagnes de deux mille & de deux mille cinq cens pieds de hauteur, préſente l'aſpect d'une vaſte plaine, vue du haut du Jura d'où l'œil atteint aux Alpes. Le bas des montagnes eſt couvert de vignes, de champs, de prés, de bois qui s'étendent quelquefois juſqu'au haut. Ici, on ne trouve plus d'Alpes, plus de bancs de roche, ni de caſcades, & il n'y a ni neige, ni glaces en été. Les montagnes ne ſont point entre-coupées par de profonds abîmes, & les prés y ſont couverts d'arbres fruitiers.

C'eſt ce qu'on nomme *Suiſſe occidentale*. Elle ſe propage dans le Jura qui s'étend des bords du Rhône, au-deſſous de Genève, à ceux du Rhin près de Bâle. Dans cette haute chaîne de montagnes, la nature eſt la même que dans la

région inférieure des Alpes. Ses crêtes les plus élévées ne retiennent les neiges que juſqu'au commencement de juin, & n'atteignent tout au plus qu'à la moyenne hauteur des Alpes. Leur plus grande élévation eſt de mille toiſes perpendiculaires au-deſſus de la mer.

En général, les neiges diſparoiſſent des terres les plus baſſes de la Suiſſe, dès la fin de février; elles découvrent les montagnes baſſes en mars & avril, & ainſi ſucceſſivement juſqu'en juillet où la fonte ſe porte juſqu'aux glaciers. Cette progreſſion du dégel eſt un bienfait ſignalé de la nature. La fuſion ſeule des glaces qui ſont ſur les cîmes, produit des fleuves nombreux, rapides & conſidérables; ſi la fuſion, ſur toute la ſuperficie de la Suiſſe, & à toutes les hauteurs, s'effectuoit en même-temps, le pays, chaque année, ſeroit ſubmergé par les eaux.

Les pays enclavés dans les hautes Alpes, ſont expoſés au fléau des lavanges ou avalanches, ces éboulemens de neiges qui enſeveliſſent les voyageurs, les hommes & les animaux, les habitations même qui ſe trouvent ſur leur direction ou au lieu de leur chûte. C'eſt pour cela que les habitans évitent de bâtir au pied des montagnes dont la pente eſt rapide, à moins qu'ils ne ſoient garantis par quelques bois, par une touffe d'arbres, ou par quelques pointes de

rochers interposés. S'ils trouvent quelques avantages à y fixer leur demeure, & qu'il n'y ait point de bois au-dessus d'eux, ils construisent derriere leurs maisons un mur épais en forme d'éperon, dont la pointe regarde la montagne.

Dans les passages des Alpes, rendus périlleux par les avalanches, les conducteurs des bêtes de somme rempliſſent de foin les sonnettes des mulets ou des chevaux, & s'abstiennent même de parler, de peur que les vibrations de l'air ne donnent une commotion à des masses de neiges qui n'attendent plus que l'impression la plus légère pour se détacher. Quelques-uns, avant de s'y engager, tirent un coup de pistolet pour essayer la stabilité des neiges, & déterminer la chûte de celles qui seroient au moment de se précipiter.

Pour la même raison, en quelques endroits du pays des Grisons, les cloches ne sont suspendues qu'à quelques pieds de terre, afin que leur son, contenu & étouffé entre les maisons, n'aille pas occasionner au loin quelques lavanges; & en quelques autres, & dans la même crainte, on ne se sert absolument point de cloches.

Lorsqu'on est surpris par une lavange d'anciennes neiges, on est perdu sans ressource, à moins qu'on ne soit secouru bien promptement; mais si la lavange est de neiges récentes, les

mains & la chaleur de la reſpiration ont bientôt excavé un aſſez grand eſpace pour avoir la reſpiration libre.

Il s'eſt vu des hommes qui ne ſont parvenus, qu'au bout de trois jours, à ſe tirer de ce tombeau.

Lorſqu'on voit tomber une lavange, il faut détourner promptement la tête, parce que le vent & la neige pourroient ſuffoquer.

On cite entre mille, une lavange de quatre cents pieds de long, quatre-vingt-quatorze de large, & ſoixante-ſix de profondeur, qui enſevelit, durant trente-ſept jours, dans une étable, deux femmes & un enfant, qui, pendant cet eſpace, vécurent du lait de deux chevres qui s'y trouvoient, & qui tiroient elles-mêmes leur ſubſiſtance du fourrage qui reſtoit dans l'étable. La neige, convertie en eau par la chaleur des mains, ſervoit de boiſſon.

Les voyageurs courent une autre eſpèce de danger, en franchiſſant, dans une ſaiſon avancée, les montagnes revêtues de neiges & de glaces. Un vent du nord, perçant & glacial, ce qui eſt fréquemment arrivé, peut les ſaiſir & les tranſir, ſur-tout s'ils ſont à cheval, & le danger s'annonce alors par une forte envie de dormir, qui naît de l'abondance du ſang portée au cerveau, par la contraction des vaiſſeaux ſur l'habitude du corps. Dans cette circonſtance,

s'ils cedent au ſommeil, s'ils ne mettent pied à terre, s'ils ne marchent & ne s'agitent, c'en eſt fait d'eux.

LES chemins de communication traverſent ſouvent les glaciers, & on n'y marche pas ſans péril. Dans les changemens de temps ſur-tout, ces glaces ſe fendent quelquefois ſous les pas avec un fracas épouvantable, & forment des crevaſſes très-profondes, larges de trois ou quatre pieds, quelquefois même de huit à dix pieds. C'eſt pour ſe garantir de cette eſpèce de danger, que ceux qui traverſent les glaciers pluſieurs enſemble, marchent à la file les uns des autres, en ſe tenant à une même corde, ou à une longue perche. Au moyen de cette précaution, ſi le glacier vient à s'entrouvrir ſous l'un d'eux, la corde ou la perche à laquelle il ſe tient attaché, ſert auſſi-tôt aux autres à le retirer. Il en eſt de même ſi quelqu'un d'eux, en avançant avec confiance, vient à ſe trouver ſur une ancienne crevaſſe, comblée de neige, qui cede ſous ſes pas. Chacun d'ailleurs doit être muni d'un bâton ferré, pour éviter les chûtes fréquentes.

Si on voyage ſeul ſur les glaciers, c'eſt avec une perche ſous le bras, portée horiſontalement, afin qu'on puiſſe demeurer ſuſpendu ſur les cre-

vaſſes qui peuvent ſe former, ou qui ſont recouvertes de neiges, & dont la profondeur va quelquefois juſqu'à cinq cents pieds.

Les glaciers ſe minent en-deſſous, par la fuſion qu'ils y éprouvent; & lorſqu'ils viennent à ſe fendre par l'affaiſſement de la maſſe excavée, c'eſt avec un bruit, un fracas épouvantable, & qui ſe fait entendre à pluſieurs lieues. On croiroit que c'eſt le tonnerre ou une décharge générale de pieces d'artillerie. Cela arrive le plus ſouvent la nuit, à cauſe de la fonte que le glacier a éprouvée dans le jour, ou dans les changemens de temps; & c'eſt le barometre des Alpes.

On a obſervé que les glaciers, ainſi que les neiges permanentes, gagnent de plus en plus en étendue & en quantité. On a les titres de biens & de poſſeſſions exiſtans dans des vallées qui ſont aujourd'hui le ſéjour perpétuel des glaces, & ces titres ne ſont pas fort anciens. Pluſieurs actes, conſervés dans les archives du pays, font mention de quelques villages & de pluſieurs chemins qui ont entiérement diſparu ſous les neiges. La quantité de glace qui ſe fond en été, eſt moindre que celle qui ſe forme en hiver. Mais cette progreſſion des neiges & des glaces ira en diminuant, & elle aura un terme fixé par l'abaiſſement des lieux, leur poſition, la longueur de l'ombre des montagnes ambiantes.

Le côté du glacier s'éleve quelquefois perpendiculairement, & alors il préſente un mur de glace.

Les glaciers ſont ordinairement couverts de pyramides de formes irrégulieres & très-biſarres. L'aiguiſement de ces parties prominentes dérive de ce que les ſommités, à raiſon de leur plus grande diſtance du glacier, ſe trouvent placées dans une atmoſphere plus chaude, & éprouvent une fuſion plus abondante.

Ces aiguilles & pyramides des glaciers ſont le réſultat des ſinuoſités & des canaux que s'y ſont creuſés les courans provenus des neiges fondues ; ces courans étant plus abondans à la partie inférieure des glaciers, les pyramides y ont plus de hauteur.

Les glaciers ſont un bienfait de la nature, & il faut les conſidérer comme des châteaux d'eaux qu'elle tient en réſerve. Les glaciers ſe fondent dans les ardeurs de l'été, où les fleuves qu'ils forment laiſſeroient leurs lits preſqu'à ſec. Le lac de Geneve, qui a trente lieues quarrées, croît de dix pieds & plus en été, par l'accroiſſement des eaux du Rhône, enflé par la fonte des glaciers.

La Suiſſe, par ſon exhauſſement, domine tout le reſte de l'Europe. Le Rhône, le Rhin,

le Tesin, l'Inn, la Reuss, le Limat, l'Adda, & quelques autres qui, dans des directions contraires, versent aux extrémités opposées de l'Europe, à l'Océan, à la Méditerranée, à la Mer-Noire, à la Mer-Adriatique, prennent leur source en Suisse, en descendent avec une rapidité extraordinaire, & l'indiquent incontestablement pour la région la plus haute de la partie de la terre que nous habitons. C'est le réservoir de quantité de fleuves & de rivieres qui coulent en Allemagne, en France, & en Italie.

L'AIR de la Suisse est sain & pur; on y recueille beaucoup & de très-bons vins, sur la côte qui longe le lac de Neufchâtel, & sur celle qui s'étend le long du lac de Genève; on en recueille abondamment dans la Valteline. Il en croît sur-tout de très-délicat, en blanc, dans le pays de Vaud, près d'Aubonne, & qui acquiert une qualité supérieure en vieillissant. Les côteaux exposés au levant & au midi, donnent des vins communs, qui se consomment dans le pays, &, quant à ce genre de productions, la Suisse n'attend rien de ses voisins. Un arpent de vignes, de trente-deux mille pieds, bien situé, se vend de 8000 à 9600 livres. Dans les districts trop éloignés des vignobles, on supplée au vin par du cidre fait de pommes & de poires.

La Suiſſe a d'excellens pâturages, qui nourriſſent une grande quantité de beſtiaux & de chevaux. On en tire des bois de charpente & de conſtruction, du beure, des cuirs, & ſur-tout quantité de fromages qui ſont la branche eſſentielle de ſon commerce. On en tire, ſur-tout de France, quantité de chevaux de trait, & pour les remontes, les trains d'artillerie, & le carroſſe. Le débit des bêtes ſauvages, comme ſangliers, cerfs, chevreuils, daims, lui fait encore un produit, ainſi que les bouquetins & les chamois.

On y recueille beaucoup de lin, qui s'emploie dans les manufactures du pays. Les toiles qui en ſortent, vont en France, en Eſpagne, en Italie, en Allemagne, & donnent lieu à des retours conſidérables. Il s'y fait un grand commerce de mouſſelines, de toiles de coton, d'indiennes, de crêpes, de futaines, de coutils, de toiles d'emballage. On y fabrique des étoffes de ſoie, & demi-ſoie, quelques-unes même brochées d'or ou d'argent. On y fait des velours, des taffetas, des ſatins unis & damaſſés, des bas de ſoie, des tapis, des rubans, des dentelles, des galons d'or & d'argent, & des mouchoirs qui imitent ceux des Indes. On en tire beaucoup de droguets, de calemandes, des couvertures de lit, des flanelles, des ratines, des camelots, des bouracans.

L'horlogerie & l'imprimerie y ſont auſſi ſur

un pied floriſſant, & les montres de Suiſſe vont juſqu'en Amérique, en Perſe, & dans le Levant. Il y a des fonderies de caracteres pour l'imprimerie, des uſines, martinets, & fileries, pour fabriquer & travailler le fer. Le pays tire en grande partie de l'Etranger les matieres premieres pour les toiles de lin & de chanvre qui ſortent de ſes fabriques. Leur produit, ainſi que celui des cotons qui s'y filent & s'y façonnent, doivent donc être imputées preſqu'uniquement à l'induſtrie.

Les bois & planches de ſapin, qui ſont encore une branche du commerce actif de la Suiſſe, lui ſeroient un objet bien plus lucratif, ſans la diſproportion entre le volume de la marchandiſe & le prix.

On trouve ſur les montagnes des ſimples & herbes médicinales très-eſtimées, & l'on y rencontre d'abondantes mines de cryſtal de roche, & des carrières de marbre qui s'y polit. A ces objets de commerce, joignez le kerſwaſſer, le chapſigre, la réſine qui s'obtient des ſapins par inciſions, la térébenthine, &c.

Le kerſwaſſer ou eau-de-vie de ceriſe, que l'on obtient par la diſtillation des petites ceriſes noires, eſt excellent en Suiſſe, & bien ſupérieur à celui que l'on tire de l'Alſace. Mais il faut être bien ſervi, parce qu'il n'eſt pas rare que ceux

qui en font commerce, ne le mêlent avec de l'eau-de-vie de prunes. Plus il eſt vieux, meilleur il eſt, & la vétuſté le convertit en une ſorte d'huile balzamique. Cette branche de trafic fait qu'en Suiſſe les ceriſiers ſont très-multipliés.

Les noyers le ſont auſſi, & ils y ſont d'une grande reſſource. Ils fourniſſent la plus grande partie de l'huile qui ſe conſomme dans le pays, & le bois, converti en planches, deſcend par le Rhin juſqu'en Hollande où on en fait de belles boiſeries. En pluſieurs endroits il croît des marronniers, &, dans certaines vallées méridionales, des amandes, des figues, des grenades, des citrons, des cedras, des oranges.

Les habitans des campagnes ſechent une quantité conſidérable de pommes, de poires & de prunes. Ces fruits ſéchés ſont recherchés en France, en Allemagne, en Hollande, & dans les Etats du nord où il s'en fait des envois.

Les pommes-de-terre y ſont encore une abondante reſſource, ſur-tout dans des temps de diſette ; & elles n'ont point l'âcreté de celles qu'on recueille en France. La bonté des paturages, les plantes vulneraires & aromatiques que paiſſent les troupeaux, donnent, au lait de Suiſſe, ſur-tout dans les Alpes & le Jura, une ſuavité, un parfum qui le diſtinguent de celui des autres pays de l'Europe.

On y a de la tourbe, & pluſieurs bonnes mines de houille, dont on fait peu d'uſage dans un pays auſſi chargé de bois que la Suiſſe, mais dont l'exportation eſt conſidérable. Il y a auſſi des ardoiſieres ou carrieres d'ardoiſes qui ſont tirées principalement par les Anglois & les Hollandois.

Le marbre blanc y eſt rare, mais il y en a de noir veiné de blanc, du gris avec des épanchemens de blanc, du gris rouge, & du jaune parſemé quelquefois de vert. On en tranſporte beaucoup en France. Dans le voiſinage des glaciers on trouve du porphire tacheté de rouge & de blanc; il s'y rencontre auſſi de l'albâtre, dont le plus beau eſt celui du Vallais. On y trouve communément une eſpèce de pierre d'un brun vif, ſuſceptible d'un poli très-brillant.

Les naturaliſtes rencontrent en Suiſſe une grande variété, en quelques endroits une abondance ſinguliere de pétrifications, de coquillages marins, de cryſtaux taillés à facetes & de forme tantôt pentagonale, d'autres fois exagonale avec une juſteſſe & des proportions qu'on ne ſe laſſe point d'admirer, & telles qu'on ſeroit tenté de les croire un ouvrage de l'art plutôt que de la nature. Différens cabinets d'Hiſtoire Naturelle ſont devenus, en Suiſſe, les dépôts de ces productions ſingulieres de la nature. Nous aurons ſoin de les

les indiquer à l'article des villes où ils ſe trouvent.

La Suiſſe a des ſalines, du ſalpêtre, du ſoufre, de l'antimoine. Dans le ſable de certaines rivieres, on trouve des grains d'or maſſif. Elle a des mines de cuivre & de plomb, & quelques-unes du mêlange deſquelles on obtient immédiatement le pur acier. Le pays, d'ailleurs, eſt riche en excellentes mines de fer. En général, les métaux y ſont trop aigres, & ſe rafinent difficilement. Elle a du ſafran, & on y commence à planter le tabac.

C'eſt dans le voiſinage des glaciers que les botaniſtes recueillent ces ſimples ſi précieux, & les herbes vulnéraires qu'on emploie dans la médecine; on trouve même en Suiſſe, les plantes qui croiſſent dans les régions, tant boréales que méridionales. Les premieres ſe recueillent dans le voiſinage des glaciers, à quinze cents toiſes, & plus, au-deſſus du niveau de la mer. Les dernieres ſe trouvent dans les vallées expoſées au midi.

La nourriture du bétail eſt la principale richeſſe des Suiſſes. Elle fournit la branche de leur commerce, & la plus conſidérable & la plus lucrative. Les prés que l'on peut arroſer y ſont les fonds les plus précieux. Ils y ſurpaſſent, de beaucoup, la culture des champs, & ne le cedent gueres au produit des vignes; cependant

le fourrage sec & rare des montagnes, a plus de force, fournit plus de lait, un lait doux, parfumé, & d'une suavité aromatique.

Au commencement de l'été, lorsque les neiges disparoissent de la moyenne région des montagnes, on conduit le bétail sur les Alpes, & il est soigné par des vachers qu'en Suisse on nomme fruitiers; ces gens y trouvent des étables ou chalets, & des huttes. Ils y portent tout ce qui est nécessaire à la manipulation du lait, du beurre, & du fromage. Ils en rendent compte au propriétaire du bétail, ou ils lui paient une somme convenue pour jouir du produit ou fruit de ses troupeaux pendant la belle saison. En général, pour rendre le fromage plus gras, on ne fait point, ou on ne fait que très-peu de beurre sur les Alpes. Le lait, aussi-tôt exprimé, est versé dans la chaudiere, & soumis à l'action du feu. Journellement j'ai été dans le cas d'en être témoin.

Dans le haut Vallais, & dans quelques autres districts de la Suisse, les vaches d'un canton se menent toutes ensemble & sans distinction dans les pâturages des Alpes; le fromage se fait en commun, & deux fois durant la saison. Les propriétaires viennent le partager à raison du nombre des vaches qu'ils ont fournies dans le troupeau de la communauté.

Durant le temps où le troupeau eſt indivis, s'il vient à périr quelque tête de bétail, la perte s'en ſupporte en commun, & le cas n'eſt pas abſolument rare, parce qu'indépendamment des maladies, ces animaux ſe haſardent quelquefois au bord des précipices, ſoit dans le parcours, ſoit en voulant atteindre à un brin d'herbe, qu'il leur grève d'abandonner, ce qui occaſionne des chûtes de temps à autre.

Dans les pâturages des Alpes, indépendamment de l'excellente qualité du lait, il y eſt encore très-abondant. Deux fois le jour on trait les vaches, & chacune donne de ſeize à vingt pintes de lait, quelques-unes en fourniſſent juſqu'à vingt-quatre pintes, & les moins bonnes douze; il faut entendre ici, par pinte, celle qui s'emploie pour la meſure du vin; & ce lait eſt ſi gras, qu'après que la crême en eſt enlevée, il eſt encore auſſi épais que l'eſt le nôtre lorſqu'il n'eſt point écrêmé.

Les bergers ont un cri par lequel ils ſe répondent dans les vallées, à la diſtance d'une lieue & plus. Ils ne ſéjournent ſur les Alpes, avec leurs troupeaux, que pendant quatre mois de l'année, en quelques endroits pendant un ou deux mois ſeulement, ils en redeſcendent enſuite. La rigueur du froid n'y permet point de demeures fixes; toutes les habitations qui s'y

voient durant l'été, ſont vuides & abandonnées pendant l'hiver.

Le fromage de premiere qualité ſe fait ſans ſel, tel eſt celui qui ſe fait ſur les hautes Alpes. L'odeur aromatique des plantes, & la fermentation ſuffiſent pour l'imprégner d'une qualité ſaline.

Les fromages demeurent long-temps empilés & contenus chacun dans une eſpèce de cerceau qui lui donne la forme, &, dans cet état, ils ſont chargés d'un poids très-lourd qui les affaiſſe, qui en rapproche les parties, & qui en exprime toute ſéroſité. Lorſqu'ils ont acquis de la conſiſtance, ils ſont expoſés à l'air libre ſous des angars. Pour les y garantir des ſouris, ils ſont placés ſur une table d'ardoiſe, élevée de quatre pieds de terre, & portée par quatre pieux qui la laiſſent déborder au moins d'un pied tout-autour.

Le fromage Suiſſe eſt tiré dans tous les pays de l'Europe, même en Amérique; dans la France ſeule il s'en exporte trente mille quintaux annuellement.

La bonté des pâturages fait, qu'en Suiſſe, les bêtes à cornes parviennent à une grandeur peu commune. En 1682, il y fut tué un bœuf qui ſe trouva peſer deux mille ſix cents cinquante-trois livres, la livre de dix-huit onces.

Lorſque les troupeaux ſont ſur les montagnes, ils ne ſont point à l'abri des incurſions & des ours & des loups, &, dans ces occaſions, on ne ſauroit trop admirer l'inſtinct dont les dota la nature; un loup vient-il fondre ſur un troupeau de vaches, elles ſe rangent auſſi-tôt en cercle, la tête à la circonférence; au centre du cercle viennent ſe mettre les veaux & le menu bétail, & de quelque côté que le loup ſe préſente, il trouve un rempart inexpugnable & tout hériſſé de cornes.

Mais un ours paroît-il, la terreur eſt générale. Les bœufs & les vaches s'enfuient vers leurs étables, ou, s'ils reſtent, ils courent à leur bouvier comme à leur ſauve-garde. Il devient leur point de ralliement; ils l'entourent, ils le preſſent, ils le ſerrent de plus en plus, au point qu'il lui en coûte quelquefois la vie. L'ours n'en ſort pas toujours victorieux, & il arrive aſſez ſouvent qu'un taureau furibond le laiſſe mort ſur la place.

L'importation des pays étrangers, en Suiſſe, conſiſte en bleds qui viennent d'Alſace, de Suabe, & du Tirol; en chanvre qui vient auſſi en grande partie de l'Alſace. On y porte du lin, quelques vins, des productions du crû de l'Aſie, & de l'Amérique, & diverſes eſpèces de marchandiſes de fabriques étrangeres. Les

salines qu'elle a ne suffisent pas à sa consommation ; la Suisse en tire de la France, de la Savoie, de la Bavière, & de l'Etat Vénitien. La France lui en fournit annuellement douze cents tonneaux, à deux sols & demi la livre.

Tout le commerce de la Suisse se fait par les villes réformées ; il est languissant & nul dans les villes catholiques, quoiqu'avantageusement situées. Il est comme inconnu à Lucerne, à Fribourg, à Soleure. Les Suisses ont des fonds considérables en France, en Allemagne, & surtout en Angleterre.

Observons que le régime de la Suisse a, prodigieusement, corrigé le vice du sol & du climat qui, sous les ducs d'Autriche, n'étoit couvert que de forêts, de marécages, d'arbres aquatiques, de bruyeres, d'arbustes & de pâturages. Sur cette terre, entierement sauvage, le bled, les grains, les fruits, l'hortolage y étoient presqu'entierement inconnus. La chasse, la pêche, & le produit des troupeaux y étoient toutes les ressources des habitans. La face du pays a changé, quoique le sol & le climat soient restés les mêmes ; elle a commencé à changer du moment qu'ils eurent commencé à avoir une patrie. Peu de peuples en ont une ; & elle existe par-tout où la force publique n'attente point aux propriétés particulieres ; elle existe par-tout où le gouvernement

s'occupe du bonheur de tous. Mais ces peuples n'en ont point chez qui la partie la plus nombreuse des citoyens travaille pour fournir au luxe, à l'oisiveté & aux vices de l'autre; ces peuples n'en ont point chez qui le souverain met son bonheur en opposition avec celui des citoyens; Dans leur propre pays ils sont sur terre étrangere, ils sont en pays ennemi. Qu'ils s'en fassent le reproche, ils ont mis en oubli que, dans chaque société politique, le droit de souveraineté inhérent à la Nation est inaliénable, éternel, imprescriptible.

On n'y trouve presque d'autres forêts que des forêts de sapins, qui y croissent quelquefois à la hauteur de cent vingt & cent trente pieds. Le pin y est commun; le chêne, le hêtre, l'orme, y sont très-rares: l'érable l'est moins. Le sapin est à-peu-près le seul bois que l'on y emploie dans les bâtimens, & dont on use pour le chauffage. Il est si commun que, dans les endroits difficiles, il est employé en plateaux contigus pour couvrir les chemins, & les maisons des payfans en sont entiérement construites. Le charpentier & le menuisier en sont les seuls architectes.

L'exploitation des bois ne se fait ordinairement que durant l'hiver. Les ravins, les fondrieres, les inégalités du terrain sont alors comblés d'une neige dure, sur laquelle on traîne les bois vers

le penchant des montagnes, où, abandonnés, ils ſe portent avec impétuoſité juſqu'au fond des vallées. Souvent, tant par l'abondance des bois que par la difficulté, même l'impoſſibilité de les extraire, on les abat, on enleve l'écorce, & on les laiſſe. J'ai vu, dans les forêts, de grands & ſuperbes ſapins, de plus de quatre pieds de diamètre, abattus, dépouillés de leur écorce, & pouriſſans ſur place. Le ſapin, ſi commun en Suiſſe, eſt un arbre analogue à l'auſtérité des lieux. Sur toute la longueur de ſes branches, étendues horiſontalement fort loin du tronc, ſes rameaux, pendans verticalement en feſtons rembrunis, ſemblent exprimer le deuil de la Nature.

Dans les pâturages des Alpes, il ſe rencontre des plantes vénéneuſes; mais, par un admirable effet de la Providence, le bétail n'y touche point, & les évite : elles ſont cependant dangereuſes pour les jeunes bêtes, qui ne peuvent point encore les diſtinguer. Entre ces plantes, celle que les montagnards nomment *Eiſer-utli* eſt un aconit ſi violent, ſi actif, qu'il cauſe la mort par le ſeul attouchement. Le Traducteur de M. Coxe, homme de beaucoup de talent, & en même-temps très-digne de foi, rapporte l'exemple de deux jeunes fiancés, qui, ayant danſé enſemble toute une ſoirée, ſuivant l'uſage

du pays, qui veut que le danseur ne change jamais de danseuse, furent empoisonnés, & moururent l'un & l'autre peu d'heures après, par l'effet d'un bouquet de cet aconit, que le jeune homme portoit à la main. Il raconte que M. Pfiffer de Lucerne, ayant un jour cueilli quelques fleurs de cette plante meurtriere, sentit bientôt son poignet engourdi, avec une partie de l'avant-bras. M. Pfiffer ne doute point que cet engourdissement n'eût fait de rapides progrès, s'il n'eût promptement jeté ce bouquet fatal.

Dans le Canton de Berne, les Suisses ont encore assez communément l'habillement que nous voyons aux Cent-Suisses de la Garde. Quant à celui des femmes, elles n'ont généralement d'autre coëffure que de légers chapeaux de paille diversement enjolivés, plus ou moins galans, tous ornés de rubans. Leurs cheveux, ordinairement fort beaux, descendent par une double natte, prolongée par deux rubans noirs jusqu'à deux doigts de terre. Leur jupe, noire ou bleue, & bordée de rouge, par-tout tient à leur corset; elle remonte jusques sous le sein & les épaules, & leur couvre entiérement la taille. Ce corset, de drap rouge ou brun & toujours sans manches, ne revêt que le dos & partie des côtés; le reste

est fourni par une pièce de corps, soutenue par un ruban passé en échelle. Tout ce vêtement ne descend pas plus bas que le genou ou la jarretiere, qu'il est ordinaire de voir lorsqu'elles marchent. Leur chemise est à collet, sur lequel elles ajoutent un collier noir bordé de rouge. Ordinairement une chaînette d'argent, repliée sur elle-même & suspendue entre les épaules, redescend de droite & de gauche, repasse en flottant sous les bras : les deux extrémités se rejoignent & s'attachent sous le sein, d'où elles redescendent librement. Leurs bas sont rouges & à coins noirs, & les souliers plats, pour la facilité de la marche.

Cet usage où sont les femmes suisses de porter leurs jupons si courts, dérive vraisemblablement de la nécessité où elles sont de monter journellement & habituellement les côtes, les collines, les montagnes, & d'être toujours par monts & par vaux. Cet habillement leur devient alors plus commode & moins gênant. J'ai néanmoins vu quelques villages, dans la partie haute de l'Aar, où les femmes, ayant également leurs jupons ceints sous les aisselles, elles les font descendre jusqu'à terre. Grandes comme elles sont, ce vêtement les transforme en colosses aux yeux d'un étranger, à qui elles paroissent des tours ambulantes.

Quant à l'usage de mettre leurs jupons sous

les bras, il dérobe à la vérité la taille; il n'est ni svelte ni agréable, mais on y gagne du côté de la salubrité, par la libre circulation de l'air sur toute l'habitude du corps : cet habillement ne gêne point les mouvemens, il ne déforme point la taille, &, s'il est moins élégant, il est peut-être plus voluptueux.

Les auberges sont vastes, spacieuses, commodes, souvent de belle apparence. L'on y est servi avec autant de profusion que de propreté, même dans les campagnes : il n'est pas rare d'y être servi à trois services. Il ne me souvient pas d'y avoir vu de gens à qui leur bourse, plutôt que leur santé, prescrivant un régime trop austere, leur conseillât de se contenter des fumées du dîner, dans l'attente d'un souper tardif. Ces auberges sont chères à raison de l'abondance du numéraire; si d'ailleurs l'on fait entrer en considération la maniere dont on y est traité, on conviendra facilement qu'elles le sont beaucoup moins qu'en France. On n'y a d'ailleurs jamais à marchander; & les aubergistes, qu'on soit du pays ou étranger, ne demandent point au-delà de ce qui leur appartient : ils ne vous rançonnent point pour subvenir aux tributs du fisc. En Suisse, il est fort touchant de voir, presque par-tout, l'hôtel-de-ville offrir un asyle

au voyageur, dans une portion de ſes bâtimens deſtinée à ſervir d'auberge, où l'étranger eſt ſous la ſauve-garde de l'État, ſous l'égide de la force publique; c'eſt un hommage rendu à l'hoſpitalité.

LES chemins, en Suiſſe, ſont très-étroits, deux voitures y paſſent à peine : en bien des endroits, il ne peut y en paſſer qu'une. Les terrains de quelque rapport y ſont trop précieux, on les économiſe; dans les autres, il eſt trop difficile d'en pratiquer. Dans les petits Cantons, au Vallais & chez les Griſons, il eſt ordinaire que ce qu'on nomme Grand-chemin, n'ait pas plus d'un pied de large : il eût été inutile de leur donner plus de largeur, puiſqu'ils n'euſſent jamais été praticables aux voitures. Les chemins, dans les endroits les plus ſcabreux, ſont taillés en degrés preſque toujours dégradés; &, ce qui eſt pire encore, ſouvent ils ſont en glacis ou talud ſur des bancs de roche, où de ſimples lignes taillées au cizeau, ſouvent uſées, préſentent un plan incliné, très-dangereux au pied du voyageur ou aux fers des chevaux, qui bravent également le danger.

Le péril augmente, lorſqu'à côté de pareils chemins, des précipices affreux viennent s'offrir aux regards intimidés. Souvent les ſentiers par

où les chevaux ſont obligés de paſſer, ſont ſi âpres, ſi eſcarpés, que le conducteur ſaiſit la queue de celui qui eſt le plus chargé ou le plus foible, pour l'aider à garder l'équilibre en le tirant vers le côté oppoſé à celui où il menace d'être entraîné par la charge ou par la ſecouſſe d'un faux pas : ils en uſent de même dans les pentes rapides, pour les aider à ſe retenir. Fort ſouvent, les chemins ne ſont pas même praticables aux mulets. Dans le Canton d'Uri, & près du village d'Urſere, le chemin du mont Saint-Gothard eſt percé en dedans & à travers du rocher. Il eſt des villages, dans le Vallais, qui ne communiquent entr'eux que par des ſentiers, ſuſpendus ſur l'abîme par des barres de fer; il en eſt qui ne communiquent que par des échelles, de trois ou quatre cents pieds de haut, ſcellées contre le roc; il en eſt enfin, qui ne peuvent point du tout communiquer avec les villages voiſins. En beaucoup d'endroits les chemins, plus bas que les terres adjacentes, ſervent de lit aux courans d'eau deſcendus des montagnes. Après quelques heures de pluie, les chemins ſont coupés par des torrens difficiles à traverſer. S'il pleut quelques jours conſécutifs, c'eſt autre choſe, ce ſont de groſſes rivieres très-rapides, qu'il faut braver ou retourner ſur ſes pas. Si on les paſſe, c'eſt avec bien du danger, tant

par la violence des eaux que par l'inégalité & la mobilité du fond sur lequel roulent ces torrens. Souvent le sentier auquel on s'est confié disparoît sur la pelouse, sans qu'on puisse en recouvrer la trace. Enfin, dans la Suisse Orientale, on fait quelquefois des journées entieres sans trouver de villages.

Dans la Suisse Occidentale, on trouve par fois de fort beaux chemins : ils sont tels de Bâle à Genève, vers Zurich, Winterthour, Frawenfeld, &c. Je ne crois pas néanmoins que la confection des grands-chemins soit un bien pour la Suisse. Les affaires mercantiles en recevront, à la vérité, plus d'activité; mais au détriment de *l'esprit public* & de la sécurité nationale, la facilité des communications étant un véhicule au progrès & à l'admission des mœurs étrangeres, en même-temps qu'un moyen ouvert à des invasions plus faciles.

Le transport des marchandises, dans la plus grande partie de la Suisse, se fait par des chevaux de bât ou de charge, & il n'est pas possible d'en user autrement par la nature des chemins, qui n'admettent point de voitures.

Sur les montagnes, lorsque la largeur du chemin le permet, les chevaux & les mulets, par un heureux instinct, au lieu de monter en ligne droite, se portent en zig-zag de la droite à la

gauche du chemin ; les diagonales inclinées les unes aux autres, qu'ils parcourent successivement, rendent moins rapide la pente par laquelle ils s'élevent.

De distance à autre, & fort voisines les unes des autres, les chemins sont coupés par des barrieres, non pas comme en d'autres pays, pour y mettre le voyageur à contribution, mais pour contenir le bétail, l'empêcher de passer d'un héritage dans un autre, ou de se disperser.

En plusieurs endroits, j'ai vu des bancs sur les chemins, pour la commodité des voyageurs.

Dans toute la lisiere occidentale de la Suisse, on fait usage de la Langue Françoise, qui regne encore tout le long du lac de Genève, & en remontant le Rhône jusqu'à Sion, où elle expire. Dans tout le reste de la Suisse, c'est l'Allemand, qui est la Langue nationale, celle dont on se sert dans les dietes, dans les conférences générales, dans les affaires d'État, pour l'expédition des lettres & réponses concernant les Confédérés, tant dans les Treize-Cantons que dans le Valais & chez les Grisons. L'Italien n'est usuel dans aucune partie de la Suisse ; il se parle, il est vrai, dans les Baillages Ultramontains, dans la Valteline, & les Comtés de Bormio & de Chiavene ; mais ces districts sont terres d'Italie, dont ils sont des démembremens.

CHAQUE Canton, chaque République, chaque Etat ſouverain, en Suiſſe, a ſa monoie particuliere; mais on n'y frappe que de la petite monoie, & quelques pieces d'argent, dont les plus fortes n'excedent ordinairement pas la valeur de trente ſols de France. Les monoies d'or & d'argent des États voiſins ſont admiſes concurremment avec la monoie du pays; & les paiemens, pour peu conſidérables qu'ils ſoient, ſe font en argent étranger; de France, d'Italie, d'Empire, & des différens Souverains de l'Empire: les anciennes monoies de France y ſont hors de cours.

Le bœuf ſe paie, en quelques endroits, cinq ſols, en d'autres ſix ſols la livre de dix-huit onces.

Les villes de Suiſſe ſont généralement bien bâties, propres, décorées de fontaines peintes & dorées, & le dehors des maiſons eſt orné de peintures. Les fontaines, au milieu d'un grand baſſin, offrent une colonne ſtatuaire. Il en eſt toujours une conſacrée à la Juſtice & décorée de la ſtatue de Thémis, & une autre où la colonne qui s'éleve du milieu du baſſin eſt ſurmontée du Champion de la ville, d'une nature forte & bien prononcée. Il eſt caſqué, cuiraſſé, armé de pied en cap & de toutes pieces: il porte l'étendard ou oriflamme de la ville & du Canton, & il eſt revêtu d'une armure de fer qui accuſe le nud

&

& se prête à la saillie des muscles, qui expriment la force du Guerrier, désignée d'une maniere encore plus énergique par les marques de la virilité, qui ne sont voilées que très-imparfaitement.

Dans toutes les villes & les bourgs de la Suisse, on annonce les heures dans les différens quartiers pendant la nuit. Ce ne seroit pas une idée fort heureuse d'annoncer les heures à ceux qui dorment, ou de les éveiller pour les leur apprendre; il est plus naturel de croire qu'on a, dans les crieurs publics, des sentinelles qui veillent à la sûreté publique. Le même usage a lieu dans les villages de quelqu'importance, par leur population ou leur position.

Les Suisses n'entretiennent point de troupes réglées sur pied; ils n'en eurent jamais : ils savent, par l'expérience de tous les siecles, qu'une armée constamment entretenue mettroit leur liberté en danger, en même-temps qu'elle ouvriroit la porte aux impositions. Mais, dès qu'un garçon a atteint l'âge de seize ans, ou, pour mieux dire, aussi-tôt qu'il est jugé capable de servir son pays, il est enrôlé, exercé au maniement des armes; &, au premier signal, il doit se rendre au poste qui lui est assigné, avec son uniforme, son équipage militaire, quatre

livres de plomb, deux livres de poudre, des vivres pour huit jours, & des armes en bon état.

Tous les hommes, depuis seize ans environ jusqu'à soixante, font partie de la milice. Chaque baillage ou chaque communauté considérable a son arsenal, contenant un assortiment d'armes pour ses troupes, indépendamment de l'arsenal établi dans la Capitale, qui, à tout événement, pourroit fournir des armes à tout le Canton. Chaque communauté tient encore en réserve une somme suffisante pour soudoyer, pendant trois mois, toute sa milice.

Après avoir ainsi ordonné la milice, qui est toujours prête à marcher, on a pris des mesures pour la rassembler promptement, en cas d'allarme. On a disposé, à cet effet, des signaux dans toute la Suisse, à des distances convenables, & qui se correspondent. Dans chaque baillage on entretient, sur la cîme d'une montagne ou d'une éminence, une pile de bois sec, & un monceau de fourage; le bois, pour donner de la flamme pendant la nuit; le fourage, pour faire de la fumée pendant le jour. En temps de guerre, il y a, jour & nuit, à chacun de ces signaux, un détachement, qui a ordre de mettre le feu au signal, en cas qu'il se manifeste quelqu'irruption de troupes étrangeres, ou s'ils voient les

ſignaux de leurs voiſins allumés; tellement que d'un moment à l'autre, la Suiſſe entiere peut être ſous les armes.

La milice des Suiſſes, par les ſoins qu'on y a donnés, eſt bien diſciplinée, & la mieux réglée de l'Europe. Des Commiſſaires d'Armes font annuellement l'inſpection des différentes communautés, & ils tiennent la main à ce que ceux qui ſont enrôlés ſous les étendards du pays, faſſent réguliérement l'exercice au ſortir de l'Office divin. D'ailleurs, les Suiſſes ſont dans l'uſage d'envoyer ſervir leur jeuneſſe, trois ou quatre ans, dans les troupes de leur Nation, qui ſont au ſervice étranger. Ce terme expiré, les congés ſont invariablement délivrés; d'où il arrive que la plupart des Suiſſes ont ſervi: leur milice doit être regardée comme une armée cantonnée; & il eſt conſtant qu'au beſoin, ils peuvent la porter à trois cents mille hommes, & au-delà.

Par toute la Suiſſe, le peuple s'exerce à tirer; par-tout il eſt des prix pour ceux qui s'y diſtinguent, & dont les frais ſont faits ou par le Magiſtrat, ou par la Communauté. On s'exerce auſſi avec des mouſquets, qui, par leur volume & leur poids, équivalent preſque à des couleuvrines, & dont on ne ſe ſert qu'en appuyant le bout du canon ſur une fourchette. Il eſt des prix propoſés pour les canoniers & les bom-

bardiers, qui s'exercent l'eſpace d'un mois à tirer au but avec du canon & des mortiers.

Nul homme ne ſe marie, qu'il ne produiſe tout ſon équipage militaire, uniforme, fuſil, ſabre, gibeciere, & vingt-quatre coups à tirer. C'eſt par une ſuite de cet eſprit militaire, que les Magiſtrats ſiegent dans les Tribunaux & au Sénat l'épée au côté : *Felix Reſpublica quæ etiam in pace de bello cogitat.* Point de villes fortifiées en Suiſſe, ſi ce n'eſt Genève & Soleure.

LES revenus publics, en chaque Canton, ſont peu conſidérables ; maxime excellente ! Le tréſor n'eſt jamais mieux placé qu'entre les mains des particuliers : il y fructifie, il répand le mouvement & la vie dans l'habitude du corps politique, & il s'y retrouve ſûrement au beſoin. Malheur à la République dont les revenus croiſſent, & en croiſſant fourniſſent à l'augmentation du revenu dans les emplois publics. Sa ruine ne ſera point éloignée, lorſqu'on verra les premiers citoyens commencer à prétendre que la République doit leur fournir de quoi ſoutenir leur rang & leur dignité, & vivre d'une maniere conforme à leur naiſſance. L'émulation dans le bien, l'activité, le grand reſſort de l'induſtrie ſeront briſés, anéantis auſſi-tôt que le citoyen pourra enviſager une reſſource certaine dans le tréſor de l'État.

Les lods, les péages, les cens, les dîmes, les biens patrimoniaux, forment les revenus de chacun des États Souverains de la Suiſſe, &, de plus, dans les Cantons Proteſtans, les biens des Chapitres & des Monaſteres, qui ſont devenus les biens de tous. Dans les Cantons Ariſtocratiques, la redevance annuelle des contribuables eſt de trois à quinze ſols. La collecte d'un gros village fournit de dix à vingt, quelquefois vingt-cinq écus. Dans les Cantons populaires, on ne paie rien : on n'a point à s'y défendre de l'avidité inſolente & effrénée des traitans. Là, cette claſſe impitoyable NE BOIT PAS LE SANG DU PEUPLE DANS DES COUPES D'OR.

En Suiſſe, les mœurs ſont ſurveillées. Dans toutes les villes, il y a des tribunaux appellés Conſiſtoires, pour tout ce qui y a trait. Dans les villages même, il y a des Prud'hommes qui doivent faire leur rapport de ce qui peut les intéreſſer. Pour la même fin, & pour la manutention de tout ce qui a rapport au Culte divin, deux fois par an, tous les Miniſtres d'un Baillage s'aſſemblent en colloque, ſous l'inſpection du Bailli.

Les femmes ſont généralement chaſtes, & font toute leur occupation des ſoins du ménage. Tout commerce réel de galanterie eſt regardé comme un crime, & puni comme tel. Les bals

& les danſes ne ſont permis que dans les noces.

La ſomptuoſité dans les habillemens, en or, argent, ſoie, dentelles, pierreries, eſt interdite aux deux ſexes. On a ſeulement quelqu'indulgence pour les femmes, à qui on permet, en certains Cantons, des habits de ſoie.

Le bon Gouvernement prévient les crimes : auſſi ſont-ils très-rares en Suiſſe ; &, ſi l'on apprend qu'il s'en ſoit commis quelqu'un, c'eſt, le plus ſouvent, par des étrangers fourvoyés dans le pays. Pour les écarter & pourvoir, autant qu'il eſt poſſible, à la tranquillité des familles & à la ſûreté des campagnes, des poteaux, plantés au point de concours des chemins de traverſe avec les grandes routes, portent défenſe à tous étrangers mendians, vagabonds, & gens ſans aveu, de ſe jeter dans ces chemins de traverſe, ſous des peines afflictives & corporelles. Quelques-uns de ces poteaux énoncent pour peine la perte d'une oreille.

Point de Spectacles dans le ſein de la Suiſſe : on craint, avec raiſon, le goût de la parure, celui du luxe, de la diſſipation, & du libertinage, que les troupes de Comédiens entraînent à leur ſuite. La fréquentation ſeule du Théâtre peut amener ce goût par ſon appareil, par la parure des Acteurs, par les ſcenes qui s'y développent.

Dans une République bien ordonnée, où l'amour du bien & du vrai domine eſſentiellement, un pere, un fils, un mari, un magiſtrat, ont des devoirs ſi chers à remplir, qu'ils ne leur laiſſent aucun vuide à dérober à l'ennui, ni de temps à donner à des frivolités qu'ils goûteroient peu.

L'on croit s'aſſembler aux Spectacles : c'eſt-là que chacun s'iſole ; c'eſt-là qu'on va oublier ſes amis, ſes voiſins, ſes proches, ſa patrie ; qu'on va s'oublier ſoi-même, pour ſe livrer à des fictions. Le Spectacle d'ailleurs, interrompt, durant une partie notable de la journée, le cours des affaires civiles & domeſtiques, offre à l'oiſiveté une reſſource aſſurée, devient une occupation qui en éloigne de plus ſérieuſes, ſubſtitue le goût des plaiſirs à celui du travail, décourage l'induſtrie, énerve les ames dont il uſe & fatigue les reſſorts par les ſecouſſes & les grands mouvemens qu'il y excite. Le Spectacle eſt un Roman mis en action ; & quoi de plus pernicieux pour les mœurs que les Romans : le Spectacle bannit la tranquillité des familles, il y engendre le déſordre, & fait chercher à pluſieurs les moyens de ſubſiſter ſans rien faire. C'eſt plus qu'il n'en faut à la prévoyance républicaine, pour éloigner à jamais de ſes murs cette ſource de corruption, & pour abandonner

les Spectacles à certains pays, où ils deviennent néceſſaires pour diſtraire les gens puiſſans ſur les affaires générales, & le peuple ſur ſa miſere & ſon abandon. C'en eſt donc encore trop aux Suiſſes de tolérer, chez eux, des troupes paſſageres, qui jouent un mois ou ſix ſemaines. Et la Salle de Spectacle, tranſportée du village de Châtelaine dans le ſein de Genève, eſt un avant-coureur certain de ſa décadence. Son érection occupa le premier ſoin des Ariſtocrates, en 1782, lorſqu'ils eurent renverſé la conſtitution de Genève, & détruit le Gouvernement populaire, penſant ſans doute qu'il leur falloit d'autres hommes & d'autres mœurs.

Toutes les villes ont un ou pluſieurs Médecins & Chirurgiens gagés par l'Etat, ſuivant la grandeur de la ville; les grandes en ont juſqu'à quatre. Dans les petites, le traitement qu'on fait au Chirurgien eſt de cent écus, du grain & une maiſon. Par-tout ils traitent gratuitement les pauvres, & la ville vient au ſecours de ceux qui ne ſont point à leur aiſe. Dans les grandes villes, les appointemens vont à 1500 livres.

D'ailleurs, en chaque ville il y a une *chambre des pauvres*, qui aſſiſte les néceſſiteux en grain & en argent.

Dans les Cantons Proteſtans, le divorce s'accorde ſur la ſeule incompatibilité d'humeur. Les

deux parties ſe préſentent au Juge, expoſent leur demande. D'après les motifs dont elles l'appuient, le Juge n'accorde quelquefois qu'un divorce d'un an. Au bout de ce temps, ſi les parties perſiſtent dans leur demande, on le leur accorde pour toujours. Le mari peut ſe remarier au bout de ſix mois, la femme au bout d'un an.

Quel fléau! quelle peſte inſigne dans un Gouvernement, que l'exiſtence des Loteries, mille fois pires qu'un impôt de pareil produit pour le fiſc! Dans un État bien ordonné, il n'en exiſte point; il n'en exiſte point en Suiſſe : on s'y attend de reſte.

Les Loteries aſſoupiſſent l'induſtrie, elles éteignent l'activité, elles dévorent la ſubſiſtance des malheureux, elles engourdiſſent leurs bras, elles enchaînent leur activité par la perſpective qu'elles leur offrent de pouvoir vivre ſans l'avoir gagné par le travail. Les Loteries préparent des banqueroutes, elles préparent des ſuicides par des eſpérances trompées dans des momens déciſifs; les Loteries ſont un piege tendu à l'avidité, elles entretiennent une fievre lente dans le corps politique, elles ſont enfin un jeu public, où le Prince joue contre la claſſe la plus indigente de ſes ſujets, à chances inégales.

Tandis que des milliers & des milliers de gens s'occupent de la combinaiſon des nombres,

tandis qu'ils s'occupent & s'inquietent des numéros qui ſont ſortis depuis une époque donnée, tandis qu'ils ſont à la piſte de ceux qui ſe ſont montrés rarement, ou qui n'ont point paru du tout depuis un terme plus ou moins prochain, plus ou moins éloigné; l'application très-ſérieuſe qu'ils mettent à ces objets, leur anxiété ſur le ſort du prochain tirage, ſont autant de pris ſur ce qu'ils doivent à leur état, à leurs affaires, à leur commerce, à leurs devoirs.

Tel qui ſe livreroit avec ardeur à un travail profitable pour lui, profitable pour la ſociété, s'endort, dans l'eſpoir que des billets de loterie pourvoiront, tôt ou tard, à ſa ſubſiſtance; il trouve plus commode d'attendre ſa fortune du ſort, que du bon emploi de ſon temps.

Ajoutons qu'en excitant dans l'ame de l'indigent la fauſſe lueur de la richeſſe, elles lui font reſſentir plus vivement toute l'amertume de ſa pauvreté, qu'elles aggravent. Reſpectons les malheureux, & n'abuſons pas auſſi cruellement de leur crédulité & de leur mifere.

Les Loteries, funeſtes à ceux qu'elles ruinent, le ſont encore lorſqu'elles enrichiſſent, ou ſeulement lorſqu'elles ſont momentanément propices. L'argent acquis ſans peine ſe dépenſe légérement; il donne le goût de la diſſipation & des plaiſirs, il inſpire un dégoût invincible

pour le travail, au détriment des individus & de la ſociété. Sont-ce des lots majeurs? les Loteries enlevent au commerce; elles enlevent à la claſſe des artiſans & des ouvriers, des hommes utiles, pour les claſſer parmi les gens oiſeux & augmenter les ſuppôts du vice. Non, on ne le connoît pas, combien il eſt pernicieux, dans un État, d'ouvrir à la fortune une autre route que celle de l'induſtrie, du travail, & du mérite. Ces fortunes inattendues, qui inondent tout-à-coup l'indigence, y portent le trouble, l'enivrement, le déſordre, le vice, & l'extravagance. —Eſt-ce un bien? C'eſt un grand mal. Elles préſentent un exemple funeſte, un attrait empoiſonneur & irréſiſtible à la multitude accablée, dont il devient la ruine. Eſt-ce là un bienfait? C'eſt un fléau, c'eſt une peſte deſtructrice!

D'ailleurs, ces lots heureux irritent encore davantage la cupidité du joueur; il ſe croit fait pour une fortune ſans bornes: &, dans ſon délire, il reverſe ſucceſſivement à la Loterie ce que la diſſipation n'a point encore dévoré! Sa chûte eſt ſeulement retardée de quelques momens.

L'expérience ne l'a que trop appris, les Loteries influent prodigieuſement ſur le caractere moral d'un Peuple. Peut-on ſe diſſimuler que ce jeu

insidieux, après avoir ravi au Peuple le fruit de son travail, le livre à chaque instant à la tentation de le recouvrer, par toutes sortes de voies ? Oui : elles ouvrent la porte au crime ! elles excitent, elles enflamment la cupidité, & la cupidité irritée & trompée, le désespoir, la douleur, & la misere ne connoissent plus de frein ! Chaque jour, l'appas des Loteries provoque l'infidélité du fils envers son pere ; il provoque l'infidélité de la femme, rendue sourde aux cris de ses enfans ! il provoque l'infidélité des serviteurs envers leurs maîtres ; & les Loteries dissolvent les liens domestiques comme elles anéantissent ceux de la société, en isolant les individus : elles précipitent enfin dans la mendicité, ceux qu'elles ne vouent point au crime, & préparent une surcharge pour les hôpitaux.

Les Loteries sont d'ailleurs un véritable impôt. Qu'il soit commandé par le glaive, ou qu'il le soit par un fol espoir, le résultat est le même ; c'est un impôt commandé & perçu, avec cette différence que les suites de celui-ci sont incomparablement plus funestes. Nous ne pouvons trop le dire, les Loteries sont une plaie au corps de l'État, dont on n'a jamais bien sondé toute la profondeur !

Et par quelle fatalité ces Loteries, qui dé-

çoivent ſi cruellement les joueurs, ne préſentent-elles au fiſc qu'une reſſource menſongere! Le bénéfice qu'il croit y trouver eſt pleinement illuſoire & chimérique. Si tant de millions qu'y verſe le malheureux, en s'arrachant le ſtrict néceſſaire, augmentoient la conſommation journaliere; ſi ces millions, qui font gémir tant de familles qui languiſſent, tournoient à l'accroiſſement de l'activité, de l'induſtrie, & de la richeſſe nationale; les canaux qui aboutiſſent au tréſor public, y verſeroient plus abondamment : on ne les verroit pas ſi ſouvent taris & & deſſéchés! Et d'ailleurs, le bénéfice des Loteries pour le fiſc, fût-il auſſi réel qu'il eſt réellement chimérique, il ſeroit de la dignité d'une Nation généreuſe de repouſſer avec indignation, d'entre les branches de ſon revenu, des produits dérivant d'une ſource auſſi impure! Que doit-il donc en être, lorſqu'il eſt démontré qu'il n'en dérive par-tout que ſtérilité, perte, ruine, & déſaſtres!

C'eſt donc-là le fruit déteſtable des Loteries! Puiſſions-nous en voir extirper parmi nous juſqu'au ſouvenir; &, dans l'intervalle qui nous ſépare de leur proſcription, il eſt du devoir de l'homme de bien de les flétrir dans l'eſprit de ſon ſiecle, & d'en hâter la chûte; il aura mérité la couronne civique!

DANS les Cantons Catholiques, l'office ſe fait en muſique, dans les villes même du dernier ordre & dans les bourgs un peu conſidérables, tant dans les Egliſes Paroiſſiales, que dans les Abbayes de Bénédictins & de Bernardins.

Rien de ſi édifiant, de ſi réglé, de ſi exemplaire que la conduite du Miniſtre Proteſtant, tant dans les fonctions reſpectables de ſon Miniſtere, que dans l'intérieur de ſon domeſtique. Pere de Famille, il marie ordinairement ſes enfans à ceux d'un autre Miniſtre; &, dans les Cantons réformés, il exiſte, pour ainſi dire, une tribu ſpécialement conſacrée au Sacerdoce. Si la Famille d'un Miniſtre eſt nombreuſe, & qu'il ne puiſſe, qu'avec peine, fournir à ſon entretien, l'Etat vient à ſon ſecours; & ſi quelques-uns de ſes enfans ne ſe ſentent point appellés à l'état de leur pere, le Souverain les fait inſtruire à ſes dépens dans quelqu'autre profeſſion.

On conçoit de reſte que la liberté de la Preſſe exiſte en Suiſſe, & c'eſt un des grands biens dont puiſſent jouir les Nations policées. Indépendamment des lumieres qu'elle répand, c'eſt un contrefort à l'irruption du mal. Elle fait trembler les pervers, & ſauve à la ſociété une foule de déſordres qui l'inonderoient & qui feroient gémir ſur-tout les foibles & les gens de bien! elle ſauve au corps politique une foule innombrable

de déſordres qui tendent à le miner, à le détériorer, à en diſſoudre inſenſiblement les reſſorts, & qui en attaquent dans leurs fondemens la ſtabilité & la durée. La ſeule ignorance pourroit élever des doutes ſur ſon utilité : voit-on qu'elle nuiſe à la proſpérité de l'Angleterre ? voit-on qu'elle nuiſe à l'Etat floriſſant de la Hollande ? voyons-nous qu'elle trouble l'harmonie & le bonheur de la Suiſſe ? elle concourt très-puiſſamment, au contraire, à perpétuer, à corroborer dans chacun de ces Etats les avantages précieux dont ils jouiſſent : c'en eſt une des ſauve-gardes les plus efficaces.

SUR un monticule, aux rives de l'Aar, & battu des vents, ſe montrent, dans le Canton de Berne, quelques pans de murs en ruines, reſtes miſérables d'un édifice qui ne donne qu'une chétive idée de ce qu'il fut autrefois. C'eſt le château de Hapsbourg, ſi l'on peut décorer de ce nom ce qui ne fut jamais qu'une mince bicoque. Un Evêque de Strasbourg le bâtit l'an 1027, & le donna à ſon frere Vernier ou Werner, dont les deſcendans prirent, au douzieme ſiecle, le nom de Comte de Hapsbourg. C'eſt la ſouche de la maiſon d'Autriche.

Ce château, & ſes dépendances, à titre de Domaine Seigneurial, fut le point que la maiſon

d'Autriche occupa d'abord, ſujete des Empereurs d'Allemagne. Ce fut là ſon berceau; la foibleſſe des Empereurs, leurs diviſions avec le S. Siége, les guerres funeſtes où ils ſe trouverent engagés, le beſoin qu'ils eurent de ſe faire des partiſans parmi les Seigneurs puiſſans; le déſordre, le trouble, & les malheurs des temps, la longue anarchie où tomba l'Empire, préparerent la voie à l'indépendance des Nobles, des Eccléſiaſtiques puiſſans, & des villes conſidérables, & convertirent de ſimples Gouvernemens de Province en Souverainetés héréditaires.

Les Comtes de Hapsbourg, ſur-tout, tirerent parti de ces temps de confuſion, pour leur agrandiſſement. Simples Seigneurs, ils reçurent quelques terres de l'Empereur Frédéric Barberouſſe, comme fiefs mouvans de l'Empire. Ils furent établis Gouverneurs en d'autres diſtricts où ils ſe rendirent enſuite indépendans. Les Nobles, les Eccléſiaſtiques parvenus à la ſouveraineté, chercherent à s'aſſervir les villes qui ſe trouvoient à leur convenance, & qui jouiſſoient de leur liberté. Pour ſe la conſerver, ces villes ſongerent à s'appuyer de quelque Prince puiſſant qui les garantît de l'invaſion. La plupart, dans cette conjoncture, eurent recours à Rodolphe de Hapsbourg qu'elles déclarerent leur protecteur, & lui aſſignerent une rétribution annuelle, par

forme

forme d'équivalent. Elles lui permirent d'envoyer chez elles des baillis ou gouverneurs, ſe réſervant leurs droits, franchiſes, & libertés; ces baillis n'ayant reçu que le ſeul pouvoir de juger les cauſes criminelles.

Dans ces entrefaites, Rodolphe parvint à l'Empire par le bienfait des Suiſſes qu'il gouverna avec douceur pendant toute ſa vie. Son fils, Albert, ne l'imita point : il forma le projet de ſubjuguer la Suiſſe, de l'aſſervir à ſa maiſon, & de la convertir en un domaine qui lui fût propre. L'artifice, les promeſſes, les appas inſidieux, les négociations, les moyens de corruption, furent les agens qu'employerent d'abord les Gouverneurs Autrichiens qu'il établit dans le pays. Ils ne dédaignoient point de mettre en uſage les plus petites reſſources pour ſe concilier la confiance de ces Peuples.

Ces moyens ne lui ayant point réuſſi, il ſe tourna vers les voies de rigueur & de ſévérité. Les Gouverneurs empiéterent de jour en jour ſur les priviléges des Suiſſes, qui, alarmés d'une telle conduite, firent une députation à l'Empereur pour ſe plaindre de l'injuſtice des Gouverneurs & de l'infraction de leurs priviléges. Les Députés furent mal accueillis, & reçurent l'alternative, ou de ſe ſoumettre à ſon obéiſſance ou de s'attendre qu'il déploieroit ſur eux les

efforts de sa vengeance, & les réduiroit par la force de ses armes. Les Députés lui représentèrent que les Suisses étoient prêts à lui rendre hommage comme au Chef de l'Empire dont ils étoient membres : qu'au reste, ils formoient un Peuple libre, indépendant d'aucun Souverain particulier, & finirent par demander la confirmation des priviléges dont ils étoient en possession.

L'Empereur, fourd à la voix de l'équité, se refusa à leurs demandes, les menaça du poids de sa colere, & les renvoya.

Alors les Gouverneurs commencerent à lever le masque : & exercerent un pouvoir odieux. Ce ne fut dès-lors, par-tout, que violations des priviléges, vexations, concussions, tyrannie. On se livroit aux exactions les plus iniques. On ne voyoit, tous les jours, dans le pays, qu'enlevemens, pillages, empriſonnemens ; les délits les plus légers encouroient des amendes énormes qu'il étoit même quelquefois impossible de payer. On punissoit les gens sur de simples soupçons ; & les Gouverneurs se livroient à tous les excès qui pouvoient flatter leur avarice, leur cruauté, ou les déréglemens de leurs mœurs. Violences commises particulierement sur ceux qui avoient le plus de crédit parmi ces peuples, & qui étoient regardés comme les auteurs du

refus qu'ils faisoient de recevoir le joug qu'on vouloit leur imposer.

Les Gouverneurs enhardis par le succès & l'impunité, se portoient tous les jours à de nouveaux excès. Dans un temps où ces traitemens insensés & barbares aigrissoient de plus en plus l'esprit des Peuples, un gentilhomme du pays de Suitz supportant impatiemment & les maux dont gémissoit sa patrie, & les persécutions qu'il éprouvoit de la part du Gouverneur, devint le moteur de la conspiration qui fut le salut de sa patrie. Il s'ouvrit à un particulier du Canton d'Underwald qu'il savoit être personnellement mécontent du gouvernement. Ils n'eurent point de peine à se faire un troisieme associé dans la personne d'un citoyen du Canton d'Uri, qu'ils mirent dans le secret, & qui leur tenoit également par le lien de l'amitié & par le ressentiment particulier qu'il avoit à venger. Leur longue amitié se trouvoit cimentée par leurs disgraces communes; leur génie hardi, leur vertu, leur attachement à la patrie, la maturité & la prudence qui dirigerent leurs opérations, tout concouroit en eux au succès de la révolution qu'ils méditoient.

Les portraits en pied de ces trois hommes se retrouvent dans toute la Suisse, dans les places publiques, sur les édifices & les monumens pu-

blics. Le peuple honore encore aujourd'hui leur mémoire. Il célebre, par des fêtes annuelles, les jours de leur naiſſance; & chante des vers à leur louange. Ces braves & généreux citoyens, ces héros, jurerent le ſecret, & s'engagerent à ſe joindre chacun, dans ſon Canton, autant de gens déterminés qu'il s'en trouveroit, ſur la foi deſquels ils puſſent compter, & qui fuſſent propres à un coup de main.

Ils s'aſſemblerent avec quelques-uns des plus affidés, en un lieu indiqué, près du lac de Lucerne. Là, ils réſolurent un ſoulevement général dans les trois Cantons, la ſurpriſe & la démolition des châteaux fortifiés, & l'expulſion des Gouverneurs & de leurs partiſans. Le jour fut fixé au premier janvier de l'an 1308. Choſe étrange! le ſecret étoit confié à une multitude, il le falloit: les conjurés s'aſſemblerent pluſieurs fois, il fallut un eſpace de trois mois pour préparer & mûrir les moyens qu'ils avoient à employer, & le ſecret ſe garda, & le ſecret ne s'éventa point: Quel préjugé pour la vertu d'un tel Peuple!

Dans l'intervalle de l'exécution, il ſurvint un incident qui paroiſſoit devoir anéantir toutes les meſures, détruire & faire échouer le projet! rien ne changea.

Le Gouverneur d'Uri, Geſsler, cet homme également inſenſé & barbare, dans le délire de la

tyrannie, fit planter une perche sur la place du marché d'Altorf, fit mettre son chapeau au-dessus, & rendit une ordonnance portant injonction à tous les habitans de fléchir le genou devant ce ridicule symbole de sa personne & de son pouvoir, sous peine de mort contre les contrevenans. Tell, jeune homme intrépide, l'un des conjurés, dédaigna des ordres outrageans : il passa souvent devant le chapeau sans le saluer. Le Gouverneur en fut instruit, il l'envoya chercher, &, après lui avoir demandé la raison de sa désobéissance, il le condamna, par forme de punition, à abattre, d'un coup de fleche, d'une distance assez considérable, une pomme de dessus la tête de son fils, celui précisément qu'il aimoit le plus : lui déclarant en même temps que s'il la manquoit, il seroit pendu sur-le-champ. Le malheureux pere craignant pour la vie de son fils, dit qu'il préferoit de sacrifier la sienne ; mais le féroce Gouverneur lui répliqua que s'il hésitoit un moment à se soumettre à la sentence, il seroit pendu à l'instant, lui & son fils.

Tell, voyant ses supplications inutiles, n'eut d'autre parti à prendre que celui de faire cette cruelle expérience : ce fut dans la place du marché, en présence de Gesler, & entouré d'une foule immense. La tyrannie mit-elle jamais la nature à une épreuve plus terrible ! Il décoche

le trait, & enleve la pomme de dessus la tête de son fils, au milieu des cris de joie qui percerent les nues. Dieux vengeurs des forfaits, pourquoi vos carreaux n'ont-ils point frappé soudain le monstre chargé de l'exécration publique.

Le Gouverneur avoit apperçu l'extrémité d'une fleche que l'habile arbalêtier avoit cachée sous son corset; il lui en demanda la raison, vu qu'il n'avoit qu'un coup à tirer? Barbare, lui répondit-il, celle-ci étoit destinée à t'ôter la vie, si je l'eusse ôtée à mon fils..... Réponse héroïque digne des plus beaux siecles de l'antiquité; mais

Ce n'est pas aux Tyrans à sentir la nature.

VOLT.

Gessler fit aussi-tôt charger de chaînes ce héros, & le fit mettre à bord d'une barque pour le transporter dans un château situé sur le bord du lac de Lucerne, & s'embarqua lui-même avec sa victime pour être témoin de l'exécution de ses volontés.

Dans le trajet, il s'éleva sur le lac une tempête très-violente; le danger devint pressant de plus en plus, & la barque touchant au moment d'être brisée contre des rochers, on ne vit d'autre moyen d'échaper au péril que de délier Tell & de le mettre au gouvernail. On le fit, &, autant par sa force que par son intelligence, il

amena le bateau au voisinage d'un rocher, près des bords du lac. Soudain il s'élance, repousse la barque du pied au milieu des flots, & s'enfuit dans les montagnes. Les autres aborderent néanmoins, quoique à grand'peine.

L'adroit Arbalêtier connut le ravin par où Gessler devoit diriger ses pas; il l'y devance, l'y attend, s'y embusque; & à l'instant où il paroît, il lui décoche un trait qui le jette mort sur la place. J'ai vu plusieurs fois, & toujours avec émotion, la chapelle élevée au bord du lac de Lucerne, à l'endroit où Guillaume Tell s'élança sur le rivage. Elle est ouverte en portique, & l'œil y contemple avec intérêt les peintures qui retracent à la postérité ce moment si justement consacré dans les annales de la Suisse. On en voit une autre à l'endroit où le Bailli tomba sous le trait vengeur du brave Tell. Toutes les deux se sont conservées jusqu'à nos jours, & s'entretiennent avec le plus grand soin. La derniere est à un quart de lieue du château de Kussnacht, situé au Canton de Suitz, sur les bords du lac de Lucerne.

Après cet événement, Tell précipita ses pas pour en informer ses amis, & les pressa, eu égard à la circonstance, d'effectuer le soulévement, tant pour profiter du moment de chaleur où étoient les esprits, que dans la persuasion

que ce coup rendroit les Gouverneurs très-circonspects, & les mettroit davantage sur leur garde. Mais, d'après l'avis des plus prudens, il fut décidé de s'en tenir à la résolution prise dans la derniere assemblée.

Enfin, le grand jour, le jour à jamais mémorable, fixé pour arborer l'étendard de la liberté, le premier janvier 1308, le soulevement fut universel dans les trois Cantons d'Uri, Suitz & Underwald. Les mesures prises s'exécuterent: les châteaux furent démolis & rasés. Un des Gouverneurs & ses adhérens chercherent leur salut dans la fuite, voyant qu'il étoit impossible de résister à l'impétuosité d'un peuple furieux, dont ils deviendroient immanquablement les victimes. On le poursuit, on l'atteint; mais ce peuple, maître de ses victimes, maître de ses tyrans, ne leur fait aucune insulte. On les reconduit sur les frontieres, on les relâche, après avoir exigé d'eux la promesse de ne reparoître jamais dans le pays. Bel exemple de modération & de magnanimité dans une populace irritée, exasperée! Combien de peuples gagneroient à ressembler à une pareille populace!

Voilà l'époque de la liberté des Suisses, qui s'est établie, non par des secours étrangers, comme en Hollande & dans les Etats-Unis, qui durent beaucoup, la premiere à la France, & à l'Alle-

magne; les autres aux efforts combinés de l'Eſpagne & de la France. Les Suiſſes rapportent uniquement la leur au courage, à la bravoure, à l'intrépidité, à la conſtance, aux faits d'armes étonnans dont a retenti l'Europe, tout le temps qu'ils ont eu à ſoutenir la puiſſance formidable de la maiſon d'Autriche; liberté, enfin, dans laquelle ils ont ſu ſe maintenir depuis: & ſi les Républiques exiſtantes, par une ſuite des viciſſitudes humaines, & par les révolutions qu'entraîne la ſucceſſion des temps, doivent prendre fin, voici celle qui ſubſiſtera la derniere.

Je ſais que des gens, gagés pour cela, ont cherché à répandre les nuages du doute ſur l'hiſtoire de Guillaume Tell, & ſur l'exiſtence de ce Héros de l'Helvétie; mais il faut refuſer ſa croyance à tous les faits hiſtoriques, ſi celui-ci, qui eſt atteſté par tous les Hiſtoriens du pays, qui eſt confirmé par une tradition conſtante & non-interrompue, & par les monumens qui en exiſtent, & qu'on retrouve en Suiſſe, à chaque pas, pouvoit être révoqué en doute.

N'omettons point de remarquer que la nouvelle maiſon d'Autriche, ou la maiſon d'Autriche-Lorraine doit ſon exiſtence aux armes des Suiſſes. Après la bataille de Morat, lorſque le Duc de Bourgogne, après avoir envahi la

Lorraine, faiſoit le ſiege de Nanci qui étoit au moment de ſe rendre, ſi les Suiſſes n'euſſent volé au ſecours des Ducs de Lorraine, & ſans l'aſſiſtance qu'ils leur donnerent, c'en étoit fait d'eux; la Lorraine étoit inglobée dans les vaſtes poſſeſſions de la Maiſon de Bourgogne, dont elle alloit devenir le domaine.

La ſouveraineté & l'indépendance des Suiſſes n'ont été reconnus, par la maiſon d'Autriche, qu'à la paix de Munſter, en 1648.

La Suiſſe, anciennement *Helvétie*, eut ſon nom du Canton de Suitz, le plus conſidérable des trois qui furent les premiers à lever l'étendard de la liberté. Ce fut d'ailleurs dans le Canton de Suitz que ſe donna la premiere bataille qui fonda la liberté du pays. C'eſt dans le même Canton que ſe tint la premiere conférence des Confédérés. C'eſt-là que ſe conclut le premier traité. Enfin, le pays de Suitz, plus avancé au Nord que les deux autres, ſe trouvant, par-là, plus expoſé aux courſes des Autrichiens, ceux-ci donnerent indiſtinctement le nom de Suiſſes aux peuples qu'ils avoient à combattre; dénomination qui s'étendit enſuite à tous ceux qui entrerent ſucceſſivement dans la ligue. La montagne de Morgarte, où ſe donna la bataille dont nous venons de parler, eſt pour

la plus grande partie dans le Canton de Zug ; mais la bataille à laquelle elle donna son nom se livra sur le territoire de Suitz.

Les trois Cantons qui furent les premiers à se liguer, sont ceux d'Uri, Suitz & Underwald ; ce qui leur est infiniment glorieux dans la confédération Helvétique : mais, en leur décernant le tribut d'éloges qui leur est dû, on peut remarquer que, par leurs positions, ils sont presqu'inattaquables.

La Suisse, proprement dite, est le pays occupé par les Treize-Cantons. Les voici suivant leur ordre à la Diete :

Zurich,	*Glaris*,
Berne,	*Bâle*,
Lucerne,	*Fribourg*,
Uri,	*Soleure*,
Suitz,	*Schaffhouse*,
Underwald,	*Appenzel.*
Zug,	

De ces treize Cantons, quatre sont Protestans, sept sont Catholiques, & deux sont mi-partis de Catholiques & de Protestans. Les quatre cantons Protestans sont *Berne*, *Bâle*, *Schaffhouse* & *Zurich* ; les sept Catholiques sont *Fribourg*, *Soleure*, *Zug*, *Lucerne*, *Underwald*, *Suitz* & *Uri* ; les deux Cantons mêlangés de Catho-

liques & de Proteſtans ſont Appenzel & Glaris.

L'alliance perpétuelle formée, en 1315, par les trois Cantons de Schwitz, Uri & Underwald, après la victoire de Morgarte, eſt regardée comme le fondement & la baſe de l'aſſociation fédérative des Suiſſes. Lucerne entra la premiere dans la confédération en 1332; Zurich en 1351; Glaris & Zug ſuivirent leur exemple en 1352; Berne corrobora l'alliance la même année.

Les huit Cantons dont nous venons de parler ont compoſé excluſivement la République des Suiſſes, pendant l'eſpace de cent vingt-cinq ans, & c'eſt pour cela, qu'encore aujourd'hui, ils ſe nomment les *huit anciens Cantons*. En 1481, Fribourg & Soleure accrurent la confédération, qui s'augmenta, en 1501, de Bâle & de Schaffhouſe. Appenzel, le dernier de tous, s'y joignit en 1513.

Entre les Cantons Suiſſes, ſix ſe gouvernent ariſtocratiquement; avec une teinte plus ou moins forte de démocratie; ce ſont Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure & Schaffhouſe: ſix ont leur gouvernement purement démocratique; ce ſont Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris, & Appenzel; enfin, celui de Bâle eſt un mêlange d'ariſtocratie & de démocratie, quoique, par ſa conſtitution, ce ſoit eſſentiellement un Gouvernement Populaire.

On désigne collectivement sous le nom de *petits Cantons* ou de *Cantons démocratiques*, ceux d'Uri, Suitz, Underwald, Zug, Glaris, Appenzel. S'ils sont dits *petits Cantons*, ce n'est point à raison de l'étendue de leur territoire, mais de ce qu'ils n'ont, pour Chef-lieux, que des Bourgs, à la réserve, toutefois, de celui de Zug qui a une petite Ville pour capitale.

Les Alliés des Suisses sont les Grisons, le Vallais, la République de Genève, l'Etat de Neufchâtel, la Ville de Bienne, l'Evêché de Bâle, la ville de Saint-Gall, l'Abbé de Saint-Gall, enfin, la ville de Mulhause, enclavée dans l'Alsace.

Les Alliés des Treize-Cantons doivent se distinguer en Associés (*Socii*), & Confédérés (*Confœderati*). Les premiers, qui sont la Ville de Saint-Gall, l'Abbé de Saint-Gall & la Ville de Bienne, députent aux Dietes générales des Suisses; ils ont avec eux une liaison plus intime, & font partie du Corps Helvétique. Les autres sont simplement Alliés. Encore devons-nous remarquer que la Ville de Bienne n'envoie son Député que lorsqu'elle en est requise par les Cantons, ou lorsqu'elle a quelques propositions à faire à la Diete.

Quant à la Ville de Mulhause, c'est par erreur que M. Coxe la place dans la premiere

classe, c'est-à-dire entre les Etats associés. Elle y fut adscrite autrefois, mais depuis long-temps cette espèce de lien ne subsiste plus ; & elle a cessé d'avoir séance à la Diete.

Les pays sujets des Suisses sont des districts plus ou moins considérables, disséminés dans la Suisse, ou qui lui sont adjacens, & qui appartiennent en souveraineté à un ou à plusieurs Cantons, suivant qu'ils ont été conquis par leurs armes séparées ou réunies. Ceux qui sont possédés par plusieurs Cantons le sont en commun & par indivis. Ils sont gouvernés par des Baillis, dont la commission ne dure que quelques années, & qui sont fournis successivement par chacun des Cantons qui ont la souveraineté du pays.

Ces districts, sujets des Suisses, sont le Comté de Bade, les Offices libres ; les Baillages de Schwartzbourg, de Granson, de Morat ; ceux d'Echalans & d'Orbe réunis ; la Ville de Rapperschwil, le Turgow, le Toggenbourg, le Rheinthal, le Comté de Sargans, le Gaster, & les Baillages d'Italie, au nombre de sept, dont les principaux sont ceux de Bellinzone, de Locarno & de Lugano. Ces petits pays sont des conquêtes des Suisses sur la maison d'Autriche, le Duc de Savoie, & autres Princes. Les Baillages d'Italie sont des démembremens volontaires ou forcés du Duché de Milan.

Les Grisons ont aussi des pays sujets : ce sont la Valteline, le Comté de Bormio, & le Comté de Chiavene.

La Diete générale des Cantons ne se tient ordinairement qu'une fois l'année, à la fête de Saint Jean-Baptiste, & dure un mois ou cinq semaines. Elle est composée de deux Députés de chaque Canton, & présidée par le premier Député de Zurich. On y examine les comptes des Gouverneurs des Baillages qui sont en commun; on y juge les appels des sentences de ces Gouverneurs, tant au civil qu'au criminel; on y redresse les griefs des Sujets de ces Baillages; on y accommode les différends qui peuvent s'élever entre les Cantons, ou entre les Cantons & leurs Alliés; on y discute les mesures à prendre pour le bien général & la sûreté du Corps Helvétique, & de toute la confédération, tant au-dehors qu'au-dedans; enfin, les Ministres des Etats & Princes étrangers qui se rendent auprès des Cantons, s'adressent à la Diete, soit par mémoires, soit personnellement en demandant audience, lorsqu'ils ont des propositions à faire aux Suisses pour le service de leurs Maîtres. L'Ambassadeur de France, en particulier, se trouve toujours à cette Diete annuelle, pour y complimenter les Cantons,

lors même qu'il n'a rien à négocier avec eux. Le premier Député de Zurich propose les matieres sur lesquelles on doit délibérer, il recueille les voix, & forme les résultats. C'est le Canton de Zurich qui envoie les lettres de convocation. Elles sont suscrites ainsi que celles que les Cantons s'adressent respectivement : *Aux pieux prudens, honorables & sages Bourguemestres, Magistrats, &c. de la Ville de..... nos bons Amis & fideles Alliés.*

Les Députés sont tous assis dans des fauteuils, mais ceux des huit anciens Cantons ont des sieges un peu plus élevés que les autres.

Outre cette diete, chaque Canton peut en demander une extraordinaire, lorsque les circonstances le requierent; & les Ministres étrangers le peuvent aussi, moyennant toutefois que les frais de la diete tombent à leur charge, & qu'ils défraient les députés.

Mais disons-le, la diversité de culte ayant jeté dans les esprits une maniere différente de voir, & l'intérêt de religion se glissant plus ou moins ouvertement dans le maniement des affaires publiques; quantité d'affaires importantes sont portées à des dietes particulieres des deux Religions : celles des Protestans se tiennent à Araw, & celles des Catholiques à Lucerne. Celles-ci n'ont point de temps déterminé; leur convocation dépend des circonstances.

On

On obſerve, en général, que les Cantons Proteſtans ſont notablement plus peuplés, plus riches, plus commerçans, plus induſtrieux que les Catholiques. Bien plus, dans les Cantons & les diſtricts qui ſont mélangés de Catholiques & de Proteſtans, l'induſtrie, le négoce, & la richeſſe, ſe trouvent ordinairement entre les mains des Proteſtans. Les Couvens, qui abſorbent les fortunes particulieres, en ſont une cauſe eſſentielle, mais non l'unique. Il y a auſſi plus de lumieres, de connoiſſances dans les pays Réformés que dans les Catholiques. Dans les Cantons & pays Catholiques de la Suiſſe, il y a cent dix-neuf Couvens, & environ trois mille cinq cents Religieux, qui poſſedent le tiers des biens-fonds du pays.

Quelques Puiſſances de l'Europe entretiennent des Miniſtres publics en Suiſſe. Celui de la France revêt le caractere d'Ambaſſadeur, & réſide à Soleure. L'Empereur a le ſien à Bâle ou à Bade. Le Nonce du Pape réſide à Lucerne; le Miniſtre d'Angleterre à Berne ou à Zurich. L'Eſpagne y entretenoit un Ambaſſadeur à Lucerne, qu'elle a retiré depuis un certain nombre d'années. La Cour de France entretient encore des Miniſtres particuliers chez les Griſons, dans le Vallais, & à Genève. Les lettres du Roi de France, adreſſées aux Suiſſes, portent en tête : *A nos*

très-chers grands amis & confédérés les Bourguemestres, Avoyers, Landammans & Conseils des Ligues Suisses des Hautes Allemagnes. Celles de l'Empereur : *A nos très-chers les vertueux, puissans, honorables les Bourguemestres, &c. de la République des Treize-Cantons, & de leurs Alliés.*

Il existe, entre la France & la Suisse, une alliance perpétuelle, qui se renouvelle tous les cinquante ans, avec beaucoup d'appareil & de solemnité. Cette alliance remonte au règne de François Ier, en 1516. Par cette alliance, le Roi s'engage à secourir ces Peuples de toutes ses forces, & à les défendre, à ses frais, contre toute aggression hostile, lorsqu'il en sera requis. Réciproquement si la France, attaquée, juge avoir besoin d'un plus grand corps de troupes Suisses que celui qu'elle entretient ordinairement à son service, le Corps Helvétique promet d'accorder, dix jours après la requisition qui lui en sera faite, un secours extraordinaire de six mille hommes, volontairement engagés aux dépens du Roi; les Parties contractantes, entre lesquelles sont compris tous les Alliés des Suisses, s'engagent à ne point donner passage sur leurs terres à leurs ennemis respectifs.

Enfin, d'après la teneur des traités, la France paie annuellement, aux Cantons Catholiques, un subside d'environ sept cents mille livres,

dont l'acquittement se fait par l'Ambassadeur résidant à Soleure : les Cantons de Glaris, & d'Appenzel, & la ville de Bienne participent à ce traitement, depuis le renouvellement d'alliance du mois de Mai 1777. Louis XI est le premier de nos Souverains qui ait payé des subsides aux Suisses, & plusieurs de nos Rois ont tiré les services les plus signalés des troupes de cette Nation, qu'ils eurent sous leurs drapeaux. Henri IV leur dut, en grande partie, la possession de sa Couronne. Charles IX, Louis XIII & Louis XIV, leur durent beaucoup dans le cours des guerres qu'ils eurent à soutenir, & où elles se distinguerent toujours par leur intrépidité, leur bonne discipline, & leur constance inébranlable.

Ce seroit une grande erreur de croire que le service étranger dépeuple la Suisse, & lui enleve des bras, nécessaires à la culture ! La population se met constamment en proportion avec les moyens de subsistance : or, le service étranger en est un, & il ne peut qu'accroître en Suisse la population, & y étendre l'agriculture.

Dans les Cantons même Aristocratiques, les Peuples sont libres, soit qu'ils aient, comme dans quelques-uns, une influence plus ou moins directe dans le Gouvernement général du Canton, soit, comme dans quelques autres, que les

Membres du Gouvernement soient indépendans du Peuple. Dans les uns & les autres, les Peuples ont la sûreté de leur personne, de leur honneur, & de leur fortune! Ils n'ont à craindre ni vexations, ni impositions forcées, ni violations de priviléges. Les Membres du Conseil Législatif sont dans l'heureuse impuissance de rien tenter à cet égard. Et comment le pourroient-ils, dans un pays où le Peuple tient en ses mains l'exécution militaire, où chaque individu est citoyen & soldat, où la milice sont les Citoyens mêmes.

Les Nobles ne peuvent donc point empiéter sur les droits naturels du Peuple : ils ne le veulent point non plus ; parce que, n'ayant point d'armée à leur disposition, ils ne peuvent se maintenir contre les entreprises du dehors que par le bras de leurs sujets, & l'attachement des Citoyens à leur Gouvernement. Ajoutons à cela les principes d'équité, qui, sous le ciel fortuné de la Suisse, ont jeté de plus profondes racines qu'ailleurs.

Il n'est qu'un cas où, dans les régimes aristocratiques, les Nobles pourroient employer, contre les Citoyens, la force militaire : c'est celui où ils invoqueroient efficacement la puissance de l'État voisin. Ces cas sont très-rares, mais l'Histoire de la Suisse en fournit des exemples ; & fasse le Ciel que ce soit les derniers! Puisse-t-il

passer en loi qu'aucun des co-États de la Suisse ne puisse intervenir dans les différends des États voisins que comme médiateur! Suisses, voilà votre *Palladium*. Si cette loi eût existé, Genève eût été sauvée, & la Suisse n'eût point vu, en 1782, le commerce & l'industrie de son alliée se dissiper graduellement, pour accroître ceux des Puissances dont l'œil la menace.

MAIS la Suisse jouit-elle d'une existence stable? est-elle en sûreté contre les invasions extérieures? est-elle en état de balancer les efforts de ses voisins? A cela, je dis d'abord: quand les tentatives que l'on pourroit faire sur la Suisse auroient une apparence de succès, qu'elles n'ont pas; quand elles seroient, à cet égard, aussi prudentes qu'elles sont effectivement chimériques, qu'y gagneroit-on? Cette contrée, florissante sous la constitution républicaine, se transformeroit bientôt en un triste désert, & fourniroit à peine à la subsistance du peu d'habitans épars qui y resteroient, loin de fournir aux frais de garnison pour conserver le pays, loin d'alimenter le luxe & les besoins renaissans d'une Cour.

La Nature marâtre en ces affreux climats,
Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats;
Tout son front hérissé, n'offre aux désirs de l'homme,
Rien qui puisse tenter l'avarice de Rome.

CRÉBILLON, *Rhadamiste & Zénobie*.

Je pose en fait inconteſtable, d'après les exemples multipliés que les ſiecles nous fourniſſent, que, ſi la Suiſſe paſſoit ſous une domination étrangere, avant un demi-ſiecle ſa population actuelle, qui eſt de deux millions, redeſcendroit à deux cents mille habitans, pauvres & diſperſés, & ce ne ſeroit pas un ſuperbe fleuron qu'un Monarque eût à ajouter à ſa Couronne. Mais encore faudroit-il pouvoir l'ajouter ce fleuron! Et où eſt le Potentat, ſi formidable ſoit-il, qui pût former le projet raiſonnable de ſubjuguer les Suiſſes! Je dis plus: la ligue des Puiſſances les plus formidables pourroit-elle l'effectuer! Il eſt hors de doute que la généralité de la confédération aura ſous ſes drapeaux une armée de deux cents mille hommes: or, deux cents mille Suiſſes, chez eux, dans leurs montagnes, combattant pour leurs foyers, pour leurs poſſeſſions, pour leur liberté, où ſont les forces capables de les réduire! Les Suiſſes n'ont-ils pas oppoſé, victorieuſement, ſept cents hommes à treize mille, dans les champs de Glaris! N'en ont-ils pas oppoſé douze cents à trente mille, auprès de Bâle! Les ſiecles ne nous ont-ils pas tranſmis deux pyramides formées des oſſemens de trente mille Bourguignons hâchés ſur le champ de bataille, dans les plaines de Morat, par un Corps bien moins nombreux!

Les Suiſſes n'ont-ils pas réſiſté, victorieuſement, aux efforts de la Maiſon d'Autriche, & même aux armes combinées de la Maiſon d'Autriche, de la France, & des Ducs de Bourgogne, auſſi puiſſans que les Rois de France. L'amour de la patrie enfanta ces prodiges! Au beſoin, ils rappelleroient ~~les cinquante~~ ou ſoixante mille hommes qu'ils ont au ſervice étranger. Les endroits par où on peut pénétrer dans le pays, ſont difficiles & étroits. On débouche, en Suiſſe, par des gorges, des paſſages reſſerrés, des défilés, des ravins. Les armées qui entreprendroient de les forcer, ſeroient d'abord écraſées, diſperſées par les amas de pierres & de roches, qui deſcendroient ſur eux du haut des montagnes. Des remparts, des murs de piques & de hallebardes ſe préſenteroient enſuite à forcer, à ceux qui auroient été aſſez heureux pour échapper au déluge de pierres précipitées des hauteurs. Il exiſte donc, dans le ſein de la Suiſſe, des forces ſuffiſantes pour aſſurer ſa liberté, & lui donner une exiſtence indépendante des combinaiſons politiques des Puiſſances voiſines. Malheur aux Princes inconſidérés qui tenteroient de renverſer l'édifice de la liberté Helvétique! Qu'ils redoutent ce courage déſeſpéré que déployerent les Suiſſes tant de fois, & qui affronte mille morts, plutôt que de courber

un front humilié ſous le joug de la ſervitude. Les Suiſſes, à la vérité, vivent depuis long-temps au ſein de la paix : mais c'eſt le ſommeil du lion prêt à s'éveiller, plus fort & plus terrible qu'il ne le fut jamais !

BALE.

RIEN ne contraſte mieux avec l'aſpérité de la Suiſſe, que les riches plaines de l'Alſace que je parcourus, en arrivant à Bâle par la voie de Strasbourg. Bâle, & partie du Canton auquel elle donne ſon nom, ſe préſentent à découvert du côté de la France. Ce Canton a huit lieues de long ſur ſix de large. En beaucoup d'endroits, le pays donne des grains, du vin, des fruits; ailleurs, ce ſont des pâturages. Sa population eſt d'environ quarante mille habitans.

Bâle, Capitale, en Allemand *Báſel*, eſt une ville belle, riche, marchande, & conſidérable. Elle tranche d'une maniere frappante avec les villes de France que je venois de traverſer, par le mouvement qu'on y trouve, par l'air d'aiſance qui ſe manifeſte par-tout, par le genre de décoration que préſentent des maiſons généralement grandes, ornées extérieurement de peintures qui repréſentent des traits hiſtoriques, ou des morceaux d'architecture. Le long du Rhin, ſe développe une ſuite de très-beaux hôtels, conſtruits à la moderne, & appartenant à de riches Négocians. Un grand nombre de fontaines plus ou moins belles, ré-

pandues dans les différens quartiers de la ville, ajoutent à la décoration.

La ville de Bâle eſt ſituée ſur un ſol très-inégal. Les deux parties de la ville ſont rejointes par un pont de ſix cents pieds de longueur, qui eſt fort large, & qui ſert par fois de promenade, à raiſon du bon air & de la belle vue dont on y jouit.

Au reſte, quoique cette ville ſoit une des plus riches & des plus commerçantes de l'Europe, il n'eſt aucun édifice public, ſacré ou profane, pas une ſeule place que l'on puiſſe citer. Mais les maiſons, généralement belles au dehors, ſont d'une extrême propreté en dedans. Le Rhin la partage en deux parties, mais fort inégales: dont la moindre, qu'on nomme le Petit-Bâle, eſt ſur les terres d'Allemagne, où s'étend partie du Canton. La population de cette ville eſt de quinze mille habitans.

Les Nobles n'y ſont point ſouffers; ils ſont relegués à la campagne; &, pour réſider à la ville, ils ſont tenus de renoncer à leurs titres. Il eſt cependant deux ou trois familles Nobles qui peuvent habiter dans la ville avec leurs qualifications, mais elles ne peuvent aſpirer à aucune charge. Lorſqu'on connoît la bonne police de la ville, l'état floriſſant de ſes manufactures & de ſon commerce, l'intégrité qui y

règne dans l'administration de la Justice, l'aisance dans toutes les classes de Citoyens, l'opulence de plusieurs, & la prospérité générale de l'État; on y voit avec admiration les ressorts du Gouvernement, mus quelquefois par des Artisans, qui, de leurs ateliers, passent au timon de l'État, dans les divers emplois de la Magistrature. On voit jusqu'à quel point l'amour du bien peut suppléer aux lumieres & aux connoissances, ou plutôt comme il peut les faire germer, leur donner un prompt accroissement, & les faire fructifier.

Le commerce de cette ville consiste dans le produit de ses fabriques d'étoffes de soie, d'indiennes, de toiles de lin, & de rubans. La tanerie, la papeterie, l'imprimerie, la bonneterie, la clincaillerie, les drogues, la blanchisserie, les gants, les teintures y sont des branches considérables de négoce. Il y a de très-fortes maisons de banque; &, en général, il est à Bâle des maisons puissantes: c'est un entrepôt pour les envois & retour des marchandises qui s'échangent entre la France, l'Allemagne, l'Italie, & la Suisse.

La fabrique seule de la rubanerie entretient un si grand nombre de bras, qu'annuellement elle paie 300,000 florins en salaires d'ouvriers. Bâle est d'ailleurs sur une des routes les plus

fréquentées de France en Italie ; celle par le mont Saint-Gothard.

Cette ville a une Société de Savans qui s'occupent de l'avancement de la Physique & de la Médecine ; & il s'y trouve une Université, pourvue d'une bibliotheque riche en précieux manuscrits, d'un jardin de botanique, & d'un cabinet de Physique expérimentale. On voit à la bibliotheque le chef-d'œuvre dont Holbein enrichit sa patrie : c'est un tableau sur bois, représentant la Passion de N. S. Le sujet s'y trouve divisé en huit compartimens. On répète à Bâle, qu'un Électeur de Baviere a offert 30,000 florins de ce tableau : mais il faut être fort en garde contre ces sortes de traditions, qui sont sujettes à aller en croissant, en passant d'une bouche à l'autre. Ces huit tableaux dans un, me font présumer qu'il fut fait pour un Prie-Dieu. Dans chacune de ces divisions, la lumiere est également répandue ; ce qui détruit le relief des masses. Les figures ne se groupent point ; la couleur n'en est pas vraie, & le mérite principal de ce morceau se trouve dans un fini très-précieux.

On conserve en cette bibliotheque plusieurs autres bonnes peintures de Holbein : un tableau où cet artiste a représenté sa femme & ses deux enfans ; un Christ mort ; la Cêne, où N. S. institua l'Eucharistie ; Laïs, courtisanne de

Corinthe ; Vénus & l'Amour, Éraſme, &c.

C'eſt dans les bâtimens de la bibliotheque que ſe voit la ſalle où ſe tint le Concile de Bâle, la terreur des Papes, & l'appui des Souverains. Il fut convoqué en 1431, & dura dix-ſept ans. On y décida la ſupériorité des Conciles-Généraux ſur le Pape. Quatre bancs de bois, adoſſés à quatre murailles nues, forment toute la décoration de cet endroit ſi fameux.

L'arſenal eſt bien approviſionné. On y voit la cuiraſſe de Charles-le-Belliqueux, Duc de Bourgogne, ſes trompettes, ſes tymbales, & ſon équipage de cheval.

L'hôtel-de-ville n'a rien de remarquable que de fort belles peintures de Holbein, que l'on ne manque pas de voir. Au haut de l'eſcalier eſt peint, à freſque, le Jugement dernier : on y voit les démons très-empreſſés à pouſſer, à entraîner dans les enfers, avec les damnés, les Papes, les Évêques, les Eccléſiaſtiques de tous les ordres, les Religieux de tous les uniformes. Il eſt douteux, quoi qu'on en diſe, que cette peinture ait été faite avant la réformation.

La cathédrale, ou le grand temple, eſt conſtruit en pierres de taille, peintes en rouge-foncé. Le front en eſt accompagné de deux tours pyramidales, aſſez élevées, & d'un travail aſſez délicat; c'eſt en général un gothique médiocre. On y voit

le tombeau d'Éraſme, celui de M. de Maupertuis, & celui de l'Impératrice épouſe de Rodolphe de Hapsbourg, le premier Prince de la Maiſon d'Autriche qui porta la Couronne Impériale. Ce temple eſt accompagné d'une terraſſe fort exhauſſée, dont le pied eſt baigné par le Rhin, & de laquelle on jouit d'une belle vue ſur ce fleuve, ſur le Petit-Bâle, ſur la Suabe, & l'Alſace.

On n'omet point de voir à Bâle deux belles collections de tableaux; celle de M. Mechel, & celle de M. Heuſler, dans leſquelles on admire d'excellens morceaux de Solimene, de Paul Veroneſe, de l'Albane, de Lauterbourg, de Pierre de Cortone, de Luc Jordan, d'Annibal Carache, de Carle Maratte, du vieux Palme, & de quelques autres grands Maîtres d'Italie.

Il y a en cette ville deux cabinets d'antiques, très-précieux; l'un à la famille Feſch, ſur la place Saint-Pierre : il contient une nombreuſe collection de médailles romaines, de bronzes, de pierres gravées, & d'antiquités de différentes eſpèces; l'autre au ſavant M. Bruckner, qui a donné un bon ouvrage ſur l'ancienne ville d'*Auguſta Rauracorum*.

Les curieux en hiſtoire naturelle trouvent de quoi ſe ſatisfaire, à la vûe des richeſſes en ce genre que leur offrent les cabinets de MM. Ber-

mouillé, d'Hanone, & Frey; ceux de MM. Bavier & Bruckner, & de quelques autres Amateurs.

Le Margrave de Bâde a un palais à Bâle, avec de beaux jardins. Ordinairement il l'habite, lorsque le feu de la guerre menace les frontieres de l'Allemagne du côté du Rhin. On doit citer auſſi, entre les beaux édifices particuliers, l'hôtel de MM. Sarrazin, maiſon de commerce très-opulente.

La plupart des maiſons ont de petits boudoirs en ſaillie, en forme de guerites & en vitrages, où on peut s'iſoler & avoir ſous les yeux tout le mouvement qui ſe fait dans les rues: d'ailleurs, elles ſont communément munies au-dehors d'un miroir de réflexion, qui apprend d'avance à ceux qui ſont au-dedans, qui ſont ceux qui ſe préſentent à la porte.

A Bâle, la puiſſance ſouveraine réſide entre les mains du Peuple, qui expulſa les Nobles, pour avoir favoriſé les prétentions des Ducs d'Autriche. Cependant l'influence des principaux d'entre les Citoyens a fléchi la Conſtitution à l'Ariſtocratie; car il ſuffit que l'autorité abſolue ſoit dépoſée entre les mains des Citoyens les plus notables, ſoit Nobles, ſoit Roturiers, pour que le Gouvernement ſoit Ariſtocratique; & c'eſt, à peu de choſe près, le point où en ſont les choſes à Bâle. C'eſt donc un Gouvernement

Ariſto-Démocratique, où la teinte de l'Ariſtocratie eſt plus forte que celle de la Démocratie.

Le Grand-Conſeil, compoſé de deux cents quatre-vingt Membres, exerce le pouvoir ſouverain. Il décide de tous les grands intérêts politiques & économiques de l'Etat; il fait les loix ou les révoque, regle ce qui a trait à la haute-police, & diſpoſe des principaux emplois. Il s'aſſemble ordinairement le premier & le troiſieme lundi de chaque mois. Le moindre des Citoyens eſt admiſſible dans le Conſeil-Souverain, & peut en être membre, par ſon éligibilité. Parmi les Magiſtrats, il s'en trouve pluſieurs qui exercent des métiers, & qui ſont ce que nous appellons des gens du peuple; des boulangers, des tailleurs, des bouchers, des pêcheurs, des cordonniers, des taneurs, &c. Mais ce ſont des hommes qu'on ſe tromperoit à comparer avec ceux de la claſſe correſpondante dans des États aſſervis; ils connoiſſent à fond la conſtitution de leur pays : ceux que le choix déſigne ſont plus reſpectables encore par un ſens droit & par la réputation d'auſtere probité, que par le rang auquel leurs concitoyens les ont élevés.

Le Petit-Conſeil, compoſé de ſoixante perſonnes, qui ſont Membres du Grand-Conſeil, a la régence de l'État; il eſt partagé en deux diviſions,

divisions, qui gouvernent alternativement chacune pendant une année, & se relevent à la Saint-Jean, sous la confirmation du Grand-Conseil. Les constitutions n'admettent pas le pere avec le fils, le beau-pere avec le gendre, un frere avec son frere dans le Petit-Conseil.

Autrefois, toutes les élections se faisoient à la pluralité des voix; mais, comme on s'apperçut que l'opulence profitoit des moyens qu'elle avoit de les réunir en sa faveur, on établit que le choix, au lieu de désigner un sujet, en détermineroit trois, entre lesquels le sort ensuite prononceroit : & comme ce moyen ne parut pas encore suffisant pour écarter convenablement l'ascendant des gens puissans, il fut résolu que le choix des Électeurs désigneroit six Candidats; le sort décide ensuite de celui qui doit occuper la Magistrature vacante. Les Bourguemestres sont toujours remplacés, de droit, par un des Tribuns.

La Justice Civile est rendue à Bâle avec l'intégrité la plus scrupuleuse, & la plus digne d'éloges. Non-seulement les recommandations y sont interdites, mais même si un Juge s'est trouvé dans une assemblée où il ait été parlé, par forme de conversation, d'une affaire qui doive se porter au Tribunal dont il est Membre, il est tenu de se récuser. Il est obligé encore

de ſe récuſer, s'il lui a été parlé de l'affaire par l'ami d'une des parties.

Les délits qui n'emportent pas peine capitale, ſont punis par la peine des ſonnettes. Les coupables ſont employés à nettoyer la ville, & à y entretenir la propreté. Les uns ſont attachés, en plus ou moins grand nombre, à un tombereau, deſtiné à recevoir les immondices de la ville; les autres balaient & chargent l'ignominieuſe voiture. Ils ſont enchaînés, & ils ont d'ailleurs au cou un lien de fer, en forme de collier, duquel s'éleve une tige auſſi en fer, recourbée par le haut, à l'extrémité de laquelle étoit probablement autrefois une ſonnette, qui a fait nommer ce genre de punition, la peine des ſonnettes. Les femmes y ſont condamnées ainſi que les hommes, & il me ſouvient d'en avoir vu à Berne une très-jolie, au jupon court, à la démarche élégante & légere, balayant avec grace, & cherchant encore à capter les regards.

Quoique ville populaire, ou conſtitutionnellement démocratique, on ne laiſſe pas de voir rouler de nombreux équipages à Bâle. Mais l'égalité Républicaine ne ſouffre point qu'un homme s'humilie publiquement derriere, pour nourrir l'arrogance ou la vanité de celui qui eſt dedans.

Les horloges, à Bâle, ſont conſtamment avan-

cées d'une heure : à midi, c'eſt-à-dire au paſſage du ſoleil par le méridien, il y eſt une heure ; à onze heures, les horloges marquent & ſonnent midi ; à dix heures, elles annoncent onze heures, ainſi des autres. Coutume dont les Bâlois eux-mêmes ignorent l'origine. Ni les archives de la ville, ni la tradition, n'apprennent rien ſur l'origine ni ſur la date de ce ſingulier uſage ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Peuple a toujours oppoſé la réſiſtance la plus opiniâtre & la plus invincible, à ce qu'on changeât rien dans cet uſage, toutes les fois que les Magiſtrats ont eſſayé de le faire.

On dîne en cette ville à midi de Bâle, c'eſt-à-dire à onze heures.

Antérieurement à l'exiſtence de la République, la ville & le canton de Bâle étoient ſous la puiſſance de leur Évêque, qui relevoit de l'Empire. Mais, en embraſſant la Réformation, les Bâlois ſe ſont ſouſtrait à ſon autorité. Ce Prince Eccléſiaſtique a aujourd'hui ſa réſidence à Porrentruy, où il regne ſur une partie des terres de ſon ancien domaine, dont il a conſervé la ſouveraineté, & qui ſont déſignées ſous le nom particulier d'Évêché de Bâle, qu'il faut donc diſtinguer du Canton de même nom.

On vante beaucoup, à Bâle, une peinture

de Holbein, appellée *la Danſe des Morts*. Elle ſe voit le long d'un mur du cimetiere des Prédicans, du fauxbourg Saint-Jean. Cette peinture repréſente de ſuite une cinquantaine de grouppes où un ſquelette emmene, au ſon du violon, dans des attitudes & avec des expreſſions variées autant que burleſques, hommes & femmes de toutes les conditions, qui, avec une répugnance diverſement caractériſée, cedent à l'honnête empreſſement de ce Conducteur ſi peu ſéduiſant. Tous ces couples, deux à deux, ſont diſpoſés en file proceſſionnellement. Un petit toît ſaillant & une grille de bois défendent ces peintures des atteintes de la pluie & des injures des Paſſans.

Cette fameuſe danſe des Morts m'a paru fort au-deſſous de la réputation de Holbein. Jamais je n'ai fait grand cas de cette peinture, ni pour la correction du deſſin, ni pour le caractere des têtes, ni pour le génie dans la compoſition, & moins encore pour le coloris. Le Héros s'y traîne avec une contenance auſſi baſſe que le vil Uſurier; la Vierge ravie dans la fraîcheur de l'âge & l'éclat de la beauté, s'y préſente ſous un aſpect auſſi rebutant que la Femme décrépite: l'expreſſion eſt la même dans le Pape & dans le Guerrier qui a cueilli des lauriers dans les champs de Mars. Quelques per-

ſonnes doutent, même avec raiſon, qu'originairement elle ſoit ſortie du pinceau de Holbein; & M. Horace Walpole va juſqu'à prononcer affirmativement qu'elle eſt antérieure à Holbein, & qu'elle fut faite vers le milieu du quinzieme ſiecle, pour conſerver le ſouvenir de la peſte qui venoit de ravager la ville de Bâle.

Il y a toute apparence qu'on ne l'a nommée *Danſe des Morts de Holbein*, que parce que Holbein y aura pris l'idée de ſes fameux deſſins ſur le même objet. Cette peinture a beaucoup ſouffert de l'humidité, & elle eſt dégradée en bien des endroits.

On remarque en cette Ville, un tilleul où l'art s'eſt plu à pratiquer trois étages de galeries, avec des balcons diverſement enjolivés. Le tronc de l'arbre eſt leur axe commun, & elles vont en diminuant d'étendue.

Il eſt temps de parler d'un monument, ſymbolique ſans doute, mais ſur lequel on ne vous donne aucune inſtruction à Bâle, & que je ne chercherai point à expliquer. Dans une embraſure de la tour du pont, qui fait face à la Suabe Autrichienne, eſt une tête ceinte du diadême qui, *indéfinamment*, avance & retire une très-longue langue, en même temps que, par le mouvement des yeux, elle fixe un pays dont elle les détourne enſuite pour les y ramener.

La population de tout le Canton eſt d'environ 40,000 habitans.

Bâle a produit de ſavans & profonds Mathématiciens, dans le célebre Euler, Profeſſeur de Mathématiques à Pétersbourg; dans MM. Jacques, Jean, & Daniel Bernouilli, dont le nom eſt connu dans toute l'Europe. Si la mort n'eût enlevé, preſqu'à la fleur de ſon âge, Nicolas Bernouilli, neveu de Jean Bernouilli, ce qu'on a de lui dans les actes de Leipſick, & dans ceux de l'Univerſité de Pétersbourg, ſemble atteſter qu'il eût plané dans les hautes ſciences, à côté des grands Hommes de ſon nom que je viens de citer. Il eſt ſans exemple de trouver, dans une même maiſon, une ſuite d'Hommes tranſcendans. M. Daniel Bernouilli, que j'ai eu la ſatisfaction de voir durant mon ſéjour à Bâle, quoique fort avancé en âge, avoit encore une aménité de caractere qui le faiſoit deſirer dans toutes les ſociétés; il y étoit recherché, & ne s'y refuſoit pas.

QUI de nous entendit jamais parler des champs de Bâle? Se développa-t-il jamais, nulle part, une ſcene plus grande & qui méritât davantage de fixer les yeux de l'univers? Ma plume vengera cet oubli & tranſmettra à la poſtérité cette journée à jamais mémorable, où ſe dé-

ploya, au plus haut degré, la valeur Helvétique! C'eſt-là, c'eſt dans les plaines de Saint-Jacques, que ſe dévouerent, pour la patrie, douze cents Héros couverts de palmes immortelles. Leur gloire paſſera de génération en génération, auſſi long-temps que le flambeau du jour éclairera la terre! Rome, la Grece, aucun des Peuples de l'antiquité ne fourniſſent d'exemple d'un combat marqué par des preuves auſſi éclatantes de force, d'intrépidité, de dévouement patriotique! Jamais ils n'étonnerent les Humains par des faits d'armes auſſi extraordinaires, jamais ils n'eurent part à leur admiration par une conſtance auſſi héroïque!

Le 26 Août 1444, un Corps de quinze cents Suiſſes eſt deſtiné à renforcer la garniſon de Bâle, ſur la nouvelle de l'invaſion ſoudaine de l'armée françoiſe qui marchoit à l'appui des Princes d'Autriche, & menaçoit la Ville de Bâle. Cette poignée d'hommes ne balance pas, elle marche à la rencontre de l'armée ennemie, commandée par Louis XI, alors Dauphin. Ils attaquent, au village de Prattelen, un Corps d'armée de ce Prince, de huit mille chevaux, les font plier, les mettent en déroute & continuent leur marche ſur Bâle. A une demi-lieue du champ de bataille, près de Muttentz, ils ſe trouvent en préſence d'une nouvelle armée compoſée

de dix mille hommes de troupes fraîches, auxquelles viennent se joindre les débris du premier Corps dispersé, avec quelques autres troupes; ils fondent dessus, les chargent & se font jour à travers. Ils se portent ensuite sur la Birz: là, ils trouvent l'armée Royale, commandée par le Dauphin en personne. Le Corps de douze mille hommes, à la tête duquel il étoit, ayant été renforcé par les deux Corps d'armée de Pratteleu & de Muttentz, se trouva porté à plus de trente mille hommes. Les Suisses, réduits alors à douze cents hommes, l'attaquent, l'enfoncent, &, après y avoir fait un carnage horrible, après avoir étonné, épouvanté leurs ennemis, par un courage plus qu'humain, ils périrent tous les armes à la main, dix exceptés, qui, retournés chez eux, furent notés d'infamie, & bannis, pour n'avoir pas sacrifié leur vie pour la Patrie. Huit mille des François demeurerent sur la place.

Un Auteur contemporain (*Æneas Sylvius*), en rapportant cette journée, a dit, avec vérité: *Ad extremùm, non victi, Suitenses, sed vincendo fatigati, inter ingentes hostium catervas ceciderunt.* Expression aussi vraie qu'énergique. Non; ils ne furent point vaincus, la mort les surprit au milieu de la victoire! On en voyoit qui, sans se donner le temps d'arracher les fleches dont

ils étoient percés, ſe jetoient au milieu des rangs. Quatre Armagnacs étoient acharnés ſur un Suiſſe qu'ils perçoient de coups : un des ſiens les attaque tous quatre, muni d'une hache d'armes, coupe la tête à deux, met les deux autres en fuite, & charge, ſur ſes épaules, ſon compagnon à demi-mort.

Dans ces trois batailles, qui ſe ſuccéderent ſi rapidement, les Suiſſes oppoſerent des bras fatigués, par ces engagemens ſucceſſifs, contre des troupes fraîches & des forces nouvelles.

Et où croit-on encore que les douze cents Helvétiens tinrent contre une armée de trente mille hommes ? Ce n'eſt point dans des gorges, dans des ravins, dans des pas difficiles, où le petit nombre préſente un front égal à la multitude qui ne peut ſe développer : c'eſt en plaine, c'eſt même avec le déſavantage du terrein. En marchant au-devant de l'ennemi, lorſqu'ils en étoient encore ſéparés par la riviere de Birz, ils pouvoient en fortifier leur front. Ils en attaquerent le pont ; n'ayant pu le forcer, ils s'élancent dans la riviere, en traverſent les eaux, & ſe portent à mi-côte contre l'ennemi à qui ils donnent l'avantage du terrein.

Braves Helvétiens, placez, dans vos faſtes, une journée qui vous couvre de lauriers immortels ! élevez, ſur la place, une pile, &

gravez-y sur le bronze : ILS MOURURENT POUR NOUS ACQUÉRIR LA LIBERTÉ. Si jamais (j'en écarte l'augure) vous la laissiez échapper de vos mains, leur sang s'éleveroit contre vous. Ils ont été vos Défenseurs, vous en seriez les Meurtriers !

La journée de Saint-Jacques fit une profonde impression sur Louis XI. Il vit ses ennemis étendus sur le champ de bataille, & il n'en témoigna pas une grande joie. Il protesta qu'il éviteroit dorénavant de faire la guerre aux Suisses. Il jura même de rester à jamais leur ami, & lorsque, dans la suite, Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, refusa d'entendre à aucun accommodement avec les Suisses ; Louis XI dit : *Que son cher Cousin Charles ne savoit pas avec quelle Nation & avec quel ennemi il auroit à faire.* Louis XI avoit raison, & le Duc de Bourgogne eut bien lieu de le reconnoître. Battu par-tout, il perdit successivement avec eux ses richesses à Granson : son armée à Morat, & la vie devant Nanci.

Cette journée, qui détacha la France de l'alliance des Ducs d'Autriche, & fut l'époque de celle qu'elle conclut avec la Suisse, abattit le courage des Bourguignons, releva celui des Suisses, & prépara plus sûrement leurs victoires.

Cette premiere alliance de la Couronne avec les Suisses se fit sous Charles VII. Louis XI, qui la

jura, conçut une trop haute & trop forte eſtime envers eux, pour conſentir à demeurer leur ennemi.

Qui oſera dire que la bataille des Thermopyles ſoit à comparer à celle que nous venons de crayonner? Les temps les plus reculés nous fourniſſent-ils d'exemples d'une intrépidité, d'une bravoure, pareilles à celles dont les champs de Saint-Jacques rendront à jamais témoignage. Peuples modernes, c'eſt dans votre hiſtoire que ſe lira le plus bel acte de vertu guerriere qu'aucune Nation offrit jamais à l'admiration des hommes.

Pourquoi donc cette journée ſe trouve-t-elle enſevelie dans l'obſcurité & le ſilence, bien loin d'avoir la célébrité de celle des Thermopyles? C'eſt que les Grecs, qui avoient des Grands-Hommes, de grands Capitaines, avoient auſſi des Ecrivains pour tranſmettre leurs hauts faits d'armes. Ils avoient des Poëtes pour chanter leurs louanges, des Statuaires pour faire ſortir du bronze leurs effigies; la Suiſſe n'avoit que des Héros.

L'alliance de la France avec les Ducs d'Autriche, contre les Suiſſes, dériva du mariage qui étoit conclu entre l'Archiduc & la Princeſſe Radegonde, fille du Roi Charles VII, mais qui mourut avant l'accompliſſement du mariage,

événement qui concourut à diminuer, chez les Autrichiens, l'espoir de combattre avec succès la Nation Helvétique.

A UNE lieue & demie au-dessus de Bâle, sur le Rhin, exista une ville célebre, capitale des Rauraques, & connue chez les anciens sous le nom d'*Augusta Rauracorum*. Quelques-uns prétendent qu'elle dût sa fondation à une Colonie Romaine, qu'y conduisit Munacius Plancus; d'autres veulent qu'elle soit plus ancienne encore, & que Munacius Plancus n'en fut que le restaurateur. Quoi qu'il en soit, il ne subsiste de cette ancienne ville que des débris de son ancien lustre, répandus dans deux villages qui l'ont tristement remplacée, l'un sur le territoire d'Autriche, *Kayser-Augst;* l'autre sur le territoire de Bâle, *Basel-Augst;* nommés encore, le premier *Augst-au-Rhin*, l'autre *Augst-au-Pont*. Celui-ci sur la riviere d'Ergetz. L'un & l'autre sur la rive gauche du Rhin. Les ruines d'un amphithéâtre, des tours, des voûtes souterraines, des vestiges d'un temple en marbre blanc, les restes d'un aqueduc, & quelques autres monumens attestent encore de nos jours son antique existence. On en a retiré des statues, des bas-reliefs, des pavés à la mosaïque, des pierres gravées, des vases, des médailles, des inscriptions, des moules où

furent fondues des médailles; des instrumens pour les sacrifices, des instrumens pour le monoyage, & une multitude d'antiquités de toute espèce, qui se voyent partie à l'hôtel-de-ville de Bâle, partie dans les cabinets des curieux. L'amphithéâtre pouvoit contenir douze mille quatre cents spectateurs. L'enceinte de la ville étoit de deux mille quatre cents quarante-six toises.

M. Bruckner a donné sur cette ville un ouvrage très-intéressant, accompagné d'un très-grand nombre de planches; mais il est écrit en allemand, & on pourra recourir à *l'Alsatia illustrata* de Schoepflin.

Cette ville florissoit encore du temps d'Ammien Marcellin, & ne fut ruinée qu'au cinquieme siècle par Attila. Les Evêques d'Augst transférerent alors leur siége à Bâle, qui devint graduellement une ville considérable.

ÉVÊCHÉ DE BALE.

PORENTRUI.

UN chemin de dix lieues, dans les gorges du Jura, conduit de Bâle à Porentrui, capitale de l'Evêché de Bâle. Cet Etat, qu'il ne faut pas confondre avec le Canton de même nom, eſt poſſédé en Souveraineté par l'Evêque titulaire de Bâle, Prince-Régnant de Porentrui.

Avant que la Ville & le Canton de Bâle euſſent embraſſé la réforme, l'un & l'autre faiſoient partie de cet Etat, & le Prince avoit ſon Siége à Bâle : mais, à cette époque, leurs habitans ſe ſont ſouſtraits à la domination de l'Evêque. Malgré ce démembrement, l'Etat dont nous parlons, & qui retient le nom d'*Evêché de Bâle*, forme encore une Principauté très-conſidérable, qui n'a pas moins de vingt-deux lieues du nord au ſud, ſur une largeur moyenne de huit à dix lieues. Quoique ſituée en Suiſſe; dans la plus grande partie de ſon étendue, elle fait partie de l'Empire Germanique, dont elle eſt un des co-Etats, & elle eſt compriſe dans le cercle du Haut-Rhin. Le Prince a voix & ſéance aux dietes de l'Empire, dans le Collége des Princes. Il y précede l'Evêque

de Liége. Il a auſſi ſon Député dans les aſſemblées circulaires du Haut-Rhin.

L'autre partie de l'Evêché de Bâle, qu'on nomme les Franches-Montagnes, & qui eſt au midi, s'eſt ſéparée du Corps Germanique pour s'unir & s'incorporer aux Ligues Suiſſes; mais ſans ſe ſouſtraire à l'autorité de l'Evêque, que les habitans ont continué de reconnoître pour leur Souverain. Cette ſciſſion a entraîné l'Evêque dans la confédération Helvétique. Il eſt devenu, en même-temps, Prince d'Empire, & ſouverain allié des Suiſſes. Dans une partie de ſes Etats, celle qui dépend de l'Allemagne, ſon autorité eſt abſolue; dans l'autre, elle eſt tempérée, par les franchiſes dont jouiſſent les Peuples de l'Helvétie, & par les Etats du Pays.

Une variété d'un autre genre, mais qui vient de diſparoître, eſt que l'autorité ſpirituelle de l'Evêque ne s'étendoit point ſur la Capitale & le pays adjacent, qui l'un & l'autre étoient du Dioceſe de Beſançon. On a ſenti le ridicule de cet état de choſes, & on y a apporté remede, en détachant ce diſtrict du Dioceſe de Beſançon, & en mettant les Ouailles ſous leur Paſteur naturel, qui connoît mieux leurs beſoins, qui vit au milieu d'elles, qui doit les porter dans ſon cœur à plus d'un titre, qui a un intérêt direct à opérer le bien, & voit de plus près les moyens d'y parvenir.

Les Evêques de Bâle ont, avec les sept Cantons Catholiques, une alliance qui remonte à l'an 1579, & elle a été depuis plusieurs fois solemnellement renouvellée. Ils ont aussi une alliance particuliere avec la France. L'Evêque est élu par son Chapitre, qui, depuis la réforme, s'est établi au bourg d'Arlesheim. Les Chanoines capitulaires, au nombre de dix-huit, font les preuves de noblesse requises dans les autres Chapitres d'Allemagne. L'élection se fait sous l'inspection du Commissaire député par l'Empereur.

La langue usitée dans le domaine de l'Evêque, est la françoise; l'allemande s'y parle dans quelques districts; le peuple, à la vérité, y défigure le françois; mais est-il plus reconnoissable dans nos provinces éloignées où elle est parlée par des nationaux.

L'évêché de Bâle, situé aux confins de l'Alsace & de la Franche-Comté, la premiere au nord, l'autre à l'occident, est borné à l'orient par les Cantons de Bâle & de Soleure, & au midi par celui de Berne & l'Etat de Neuchâtel. En général, c'est un pays montueux & couvert de bois. La récolte des grains y est nulle ou comme nulle, & le sol, en plusieurs endroits, y est même entierement stérile. Mais, quelque ingrate que s'y montre la nature, un air de vie est répandu sur tout le pays. La douceur du gouvernement, les

principes

principes d'équité qui y ſont la baſe de l'adminiſtration, ont couvert ces contrées d'un peuple nombreux, d'un peuple patriote, d'un peuple actif & vertueux, parce que chez lui la propriété n'eſt point un vain nom. Sur cette terre fortunée, dix ſols de taille, dix ſols de *feu*, & dix ſols de chapons, forment tous les ſubſides qu'ont à payer les habitans. Au Val-Saint-Imier, les villages contigus, les hommes, en quelque ſorte, entaſſés, des maiſons perchées ſur des rochers, atteſtent d'une maniere non équivoque la ſalubrité des loix ſous leſquelles on y vit. Témoins encore la chûte, la ruine, la déſertion, le néant de la ville de Dele, placée aux confins de cet Etat, ſur les terres d'Alſace. Sans doute que le ciel, voiſin, aura offert à ſes habitans une paix, une tranquillité, & ſur-tout une propriété qu'ils ne trouvoient pas dans leurs foyers.

Le Prince, riche des domaines particuliers attachés à la ſouveraineté leve, ſur ſes ſujets, de ſi légers ſubſides, qu'à peine peut-on les nommer ainſi, & qu'ils pourroient paſſer pour nuls. Ses revenus s'évaluent à un million.

Les montagnes de la principauté ſont couvertes de pâturages juſqu'au ſommet. Ailleurs le pays eſt couvert de bois, quelques parties ſont abſolument ſtériles, & la culture, en général, y eſt très-rare. Les haras, l'engrais des bœufs,

le débit des bois, & les mines de fer, y ſont les branches eſſentielles du commerce. Les fers qui ſortent de ſes uſines ſont très-recherchés pour les tireries de fil-de-fer, pour faire de bons canons de fuſil, & d'excellentes cuiraſſes.

PORENTRUY, réſidence ordinaire du Souverain, eſt une ville de peu d'étendue, mais elle eſt bien bâtie, aſſez riche, ornée de quelques beaux édifices & de jolies fontaines; au reſte, il m'a ſemblé qu'il y a très-peu de mouvement. Elle eſt ſituée aux bords de la petite riviere de Hall, à l'extrémité d'une grande vallée, dont les côtes ſont chargées de bois & dont le fond eſt en prairie; poſition un peu ſauvage.

Le château du Prince, qui n'annonce nullement la demeure d'un Souverain, eſt placé ſur une hauteur qui commande la ville, il eſt accompagné d'une tour très-forte, conſtruite à boſſages, dont les murs ont douze pieds d'épaiſſeur: durant la nuit on y place une ſentinelle. Le Prince me fit voir le modele en relief d'un magnifique palais à la moderne, qu'il ſe propoſoit de conſtruire ſur l'emplacement de l'ancien, d'après les deſſins de M. Louis, qui y a employé l'ordre Toſcan, le ſeul qui convint à la rudeſſe & à l'aſpérité du pays. Je doute qu'on en ait encore entrepris l'exécution.

On remarque à Porentruy l'Hôtel des Halles, & la Maiſon-de-Ville qui ſont de fort beaux bâtimens modernes. Elle a un College qui étoit régi par les Jéſuites, un Hôpital, un Séminaire, quelques maiſons religieuſes, & une Egliſe paroiſſiale, ornée d'une aſſez belle tour. L'Egliſe du College eſt la plus belle de la ville. Le Maître-Autel en eſt orné d'un tableau de bonne main.

La population de cette Ville n'eſt que de trois mille habitans. La langue françoiſe eſt celle qui y eſt en uſage; & on y entend assez communément l'Allemand.

Durant le ſéjour que le Prince m'invita à faire à Porentruy, on lui apporta une piece très-ſinguliere, une dent molaire d'éléphant, pétrifiée, d'un volume extraordinaire, trouvée, en coupant le roc, dans l'intérieur des montagnes du Jura. Le Prince n'eut rien de plus preſſé que de la faire apporter devant moi avec d'autres débris du même animal. Je penſai, en ce moment, que ſi je parvenois à l'obtenir, pour le cabinet du Roi, je l'aurois enrichi d'un morceau très-précieux. Le Prince devina en partie mes intentions, il prévint ma demande, & me chargea envers lui d'une grande dette, par le don qu'il m'en fit. Cette belle piece, d'Hiſtoire Naturelle, ſe voit maintenant au Cabinet du Roi, dont il eſt un des morceaux les plus intéreſſans, vu ſur-tout

qu'à raiſon de ſon étonnante grandeur, il confirme une aſſertion théorique de M. le Comte de Buffon, conſignée vingt ans auparavant cette découverte, dans ſon Hiſtoire Naturelle.

De l'intérieur de la ville, on lit, placée à un quart de lieue, cette inſcription latine, tracée ſur le revers d'une colline, par les écoliers du Collége de Porentruy, en caracteres proportionnés à la joie que leur donne l'approche des vacances : *Vacationes imminent, ſtudioſi gaudent.* Depuis plus d'un ſiecle, cette inſcription en groſſiere moſaïque, & recouverte par les pâturages qui croiſſent ſur le penchant de la colline, eſt ſoigneuſement & très-régulierement découverte quinze jours avant l'ouverture des vacances. Les étudians, à cette époque, s'y portent en foule, & ſe livrent à l'extirpation des herbages avec un zele, une alacrité qui ſeroit la même en tout autre pays.

Près d'une des portes de la ville, eſt une grande figure du Chriſt, attaché ſur la Croix, entre les deux Larrons; celle du mauvais Larron, de pied en cap, eſt recouverte & chargée de boue, que le peuple, dans une ſainte fureur, lui décoche à l'envi & à pleine main.

Dans les villages de l'Evêché de Bâle, on voit, au milieu des rues, de diſtance à autre, exhauſſés de quelques pieds au-deſſus du ſol,

ſur des poutres tranſverſales, de petits magaſins conſtruits en ſapin, & iſolés, où chaque famille dépoſe ſes proviſions de bled, d'orge, avoine, pois, feves, &c.; précaution néceſſaire dans un pays où le froid étant très-grand, le bois très-commun, le feu conſidérable, les villages conſtruits en bois, ſont expoſés à être fréquemment & facilement incendiés. Si les vivres l'étoient auſſi dans des contrées qui en produiſent très-peu, la famine ajouteroit à la déſolation.

Sur toutes les portes des Campagnards, eſt attachée, avec des cloux, une bandelette de papier béni, qui ſe renouvelle tous les ans, & ſur laquelle on lit, manuſcrite ordinairement, cette inſcription ambiguë: *Mentem ſanctam, ſpontaneam, honorem Deo, patriæ liberationem, ſancta Agatha, ora pro nobis.* En beaucoup d'endroits, ces maiſons ſont ſans cheminées : la fumée s'étend & s'abat; ou, par différentes directions, elle prend ſon iſſue par les portes, par les lucarnes, le plus ſouvent entre les ais mal joints qui forment la couverture.

Route de Porentruy à Moutiers-Grand-Val. Paſſage du Mont-Jura.

En quittant Porentruy, le Prince qui m'y avoit honoré de ſes bontés, m'indiqua ma route par de Delemont & Bienne, comme ſingulierement intéreſſante par les ſites, & les contraſtes de la nature : je la ſuivis.

Après avoir franchi une montagne aſſez haute, je deſcendis dans un fond environné de bois & de roches. Ce lieu ſauvage, deſtiné par la nature à ſervir de repaire pour les ours, enſevelit une ville qui ne put jamais être mieux nommée que Sainte-Urſanne, nom qu'elle porte effectivement. Cette petite ville peuplée de douze cents habitans, eſt ſituée ſur les rives du Doubs, à deux lieues de Porentruy ; elle a, dans ſes murs, une Collégiale, compoſée de douze Chanoines, ſurcharge cruelle dans un lieu où la terre ſe refuſe à la culture, & ne préſente de toutes parts que bois & rochers ! l'Autel eſt placé ſous un riche baldaquin tout brillant d'or & de peintures.

Par monts & par vauds, & par un pays couvert, je débouchai dans une vallée ſpacieuſe, ceinte de forêts de tout côté, vers le fond de laquelle s'offrit à mes yeux la ſeconde ville des

Etats de l'Evêque de Bâle, Delemont, ville charmante, ornée d'un grand nombre de belles fontaines; pluſieurs courans d'eau vive, auſſi pure que le cryſtal, y précipitent leurs eaux argentines dans les canaux qui les reſſerrent, & entretiennent en même temps, dans la ville, la fraîcheur, la ſalubrité, la propreté. La limpidité de ces eaux eſt le ſymbole de la candeur des habitans, la paix regne dans leur ville, la paix regne ſous leurs toîts, & le ſéjour en eſt digne d'envie.

Cette ville peuplée de ſeize cents habitans, eſt à trois lieues de Sainte-Urſanne. Elle eſt très-bien bâtie, les rues en ſont larges & droites, & elle eſt placée aux rives de la Byrſe, ſur une éminence d'où la vue s'étend ſur le pays, ſur les montagnes & les bois qui le terminent. Son Temple a de la dignité, & le Prince y a un château qu'il habite quelquefois. En général, le voyageur ne s'attend pas à trouver une ville auſſi agréable, auſſi gaie, dans un lieu auſſi ſauvage, tandis que dans d'autres pays où la nature exulte, fiere de ſes richeſſes; dans des pays où elle verſe ſes dons à pleines mains, on ne trouve que des amas de huttes délâbrées, ſous leſquelles l'homme conſterné mange, dans l'abattement, ſon pain trempé de ſes ſueurs & de ſes larmes.

Dans la vallée de Delemont eſt la riche &

belle abbaye de Bellelay, de l'ordre de Prémontré. Quoiqu'enclavée dans les Etats de l'Evêque de Bâle, elle en eſt néanmoins indépendante. Elle eſt libre, & ſous la protection de la ville de Bienne & du Canton de Soleure. L'Abbé a la croſſe & le titre de Prélat.

Les Chanoines ont ouvert, dans ce Monaſtere, un penſionnat qui eſt devenu très-floriſſant, & où les jeunes gens ſont inſtruits dans toutes les connoiſſances qui entrent dans le plan d'une excellente éducation. Ils y ſont ſoignés & ſurveillés avec une attention non commune. Il s'y trouve un très-grand nombre de jeunes Gentilshommes de la Franche-Comté, & de jeunes gens des meilleures familles de la même province. Les mœurs y gagnent à reſpirer l'air de la Suiſſe, & je ne ſuis point ſurpris que cet établiſſement ait le plus grand ſuccès.

De Delemont, je traverſai la vallée, & je m'engageai dans le Jura à l'endroit où la Byrſe en débouche, en roulant avec vivacité ſes ondes argentines. Les rivieres qui coulent dans le ſein des montagnes, ſuivent toujours la direction des vallées, & paſſent ſucceſſivement de l'une dans l'autre. Ici, la marche eſt différente : la Byrſe coupe tranſverſalement les chaînes du Jura qui, ſans doute, dans une commotion du Globe, ſe

ſont déchirées & entr'ouvertes juſqu'à leurs racines. Dans cette criſe violente, les bancs qui compoſoient ces montagnes ont été bouleverſés, & ſe voient tous dans une poſition verticale, ſouvent ils ſont contigus les uns aux autres, quelquefois auſſi par la chûte ou le dépériſſement de quelques-uns, on en voit d'iſolés. Les lits qui ſont contigus le ſont par fois avec de légers intervalles cauſés par le dérangement qu'ils ont éprouvé dans la ſubverſion.

Ce double effet du Jura déchiré, & de ſes tranches diſpoſées verticalement, ont-ils eu lieu en même temps, ou à deux époques différentes? Le renverſement des lits a-t-il précédé la ſciſſion de la montagne, ou l'a-t-il ſuivi? c'eſt ce que rien ne décide. Mais les rochers qui ſont de droite & de gauche de la riviere, correſpondent entr'eux ſi parfaitement en quelques endroits, qu'ils paroiſſent évidemment n'avoir fait auparavant qu'une ſeule & même montagne.

Ces rochers à pic d'où il ſemble que la Byrſe ſe hâte d'échapper, ce lieu, où la nature ſemble avoir ſouffert, parle à l'ame qui y éprouve une émotion mêlée d'horreur & de plaiſir! Le voyageur philoſophe veut précipiter ſa courſe, & à chaque pas de nouvelles beautés cauſées par de nouveaux accidens de la nature; & les foules de réflexions qu'elles font naître, tendent puiſſamment à le retenir!

L'écartement des rochers ne laiſſe ſouvent à la Byrſe que l'eſpace néceſſaire au paſſage de ſes eaux, avec un chemin très-anguſtié pris tantôt ſur une rive tantôt ſur l'autre, & qu'il a même fallu, en quelques endroits, tailler dans le roc vif.

MAIS puiſque cette riviere coule viſiblement dans un lit accidentel par la rupture & la *déhiſcence* du Jura, & qu'elle a néceſſairement préexiſté à cette cataſtrophe, quel fut donc en ces lieux l'état des choſes, avant que l'effort de la nature lui eût ouvert cette iſſue ? Avant cette époque, la vallée de Moutiers-Grand-Val, peuplée de bourgs & de villages, fut néceſſairement le baſſin d'un grand lac. Les eaux de la Byrſe & des ruiſſeaux qui viennent s'y jeter, circonſcrites par les montagnes ſe gonflerent, s'accumulerent, & développerent une ſurface qui mit l'évaporation en proportion avec le volume des eaux qui viennent s'y rendre, & alors la vallée forma un lac ſans iſſue : où la ſurface des eaux atteignit les parties les plus déprimées des montagnes environnantes, avant qu'elle pût fournir à l'évaporation une quantité qui balançât les eaux affluentes, &, en ce cas, ce fut un lac qui eut un débouché comme preſque tous.

La criſe que nous avons dépeinte arrivée, les eaux du lac ſe ſeront écoulées, il ſe ſera tari,

desséché; les terres y auront été mises en valeur, ici par des cultures, là par de bons pâturages, plus loin par des vignobles ou des vergers. Les hommes s'y seront multipliés; leurs habitations rapprochées auront bientôt formé des bourgs, des villages. Tels sont les deux Etats, dans lesquels s'est trouvée successivement la vallée de Moutiers-Grand-Val.

Le bouleversement qui entr'ouvrit les montagnes qui faisoient digue, du côté du nord, exista dans toute la chaîne du Mont Jura, ainsi que nous aurons lieu de le remarquer. Les hommes, paisibles habitans de ces montagnes solitaires, dans ce désastre épouvantable, se regarderent comme l'objet du courroux & de la vengeance de la Nature irritée. Leurs sociétés furent rompues; ils se disperserent, errans à l'aventure sur les ruines de leur pays désolé; la détresse, la terreur, marchoient sur leurs pas. Étoient-ils sur les montagnes? elles s'écrouloient sous leurs pieds; fugitifs dans les vallées? les eaux venoient les submerger; cachés dans les antres? ils y trouvoient leurs tombeaux; & les flammes, pendant ce temps, dévoroient leurs habitations renversées!

Les monumens qui restent de ces anciennes & effroyables révolutions, sont comme ignorés. Un petit nombre seulement de Philosophes, depuis

un demi-ſiecle, commence à y lire l'Hiſtoire ancienne de la Nature; mais ſes anecdotes, gravées par toute la Terre en caracteres indeſtructibles, & faits pour toutes les Langues, ne ſont regardées que comme des ſonges & des chimeres par le vulgaire qui ne veut ou qui ne peut point voir, & qui ſe refuſe à des idées que ſon imagination, trop foible & trop rétrécie, ne peut recevoir.

DANS ce paſſage qui retentit en moi, comme ſur l'airain ſonore qui frémit encore long-temps après qu'il a été frappé, je voyois avec ſurpriſe les ſapins & les meleſes croître ſur le roc nud & ſec, où il n'y a veſtige de terre végétale. Quelquefois, d'un trou circulaire de ſix pouces de diametre, ſur le flanc perpendiculaire d'un rocher, ſort un ſapin de même calibre, qui le remplit exactement. On voit communément de longues chaînes de pareils rocs, ombragés & recouverts de ſapins. C'eſt que ces eſpèces d'arbres, plus particuliérement, ne tirent qu'en partie leur nourriture du ſein & des ſucs de la terre. Leurs racines courent ſur le roc, s'attachent par leur chevelu aux inégalités qui s'y trouvent, & ſont recouvertes par un peu de mouſſe, alimentée par le limon ou la fécule imperceptible des plantes microſcopiques, ſuc-

ceſſivement engendrées, détruites, & régénérées. L'humidité que la mouſſe filtre, & qu'elle entretient, l'humidité de l'air, les *effluvium* ou émanations de tous les corps que l'atmoſphere tient en diſſolution, & qui y nagent diſſéminées; voilà d'où ces arbres tirent leur nourriture & leur chétive exiſtence; car on conçoit bien que ce ne ſont que des arbres rabougris.

Quelquefois, à la vérité, ſur une roche de douze ou quinze pieds de diametre, tombée de la montagne, on voit ſurgir de magnifiques ſapins, forts, ſains, vigoureux, & qui réſiſtent au choc des orages. Mais, en y regardant de plus près, on voit que leurs racines, couvertes de mouſſe, courent ſur le roc, le ſerrent, l'embraſſent, deſcendent en le ſuivant juſqu'à la terre, où elles s'enfoncent & deviennent des canaux qui portent à l'arbre une nourriture abondante, en même-temps qu'elles l'arc-boutent puiſſamment contre l'impulſion & la violence des vents.

Quant aux ſapins qui croiſſent ſur le roc ſans mouſſe & ſans terre végétale, leurs menues racines s'inſerent dans les gerçures du roc, où elles ſont abreuvées d'une certaine humidité. L'atmoſphere fait le reſte; & pourquoi non? L'atmoſphere n'eſt-elle pas le grand réſervoir, le réceptacle général des écoulemens de toutes

les ſubſtances ? N'a-t-on pas reconnu que les corps même ſolides fourniſſent à l'évaporation ? L'air eſt donc imprégné des parties atténuées, imperceptibles, élémentaires, & conſtitutives de tous les corps ? Pourquoi la Nature ne les y reprendroit-elle pas immédiatement, pour en recompoſer de nouveaux êtres, de nouveaux touts ? Les pores, qui ſont à la ſuperficie du tronc, des branches, des feuilles & des fruits, ne ſont-ils pas autant de bouches abſorbantes ? ne ſont-ce pas les extrémités de petits canaux capables, ainſi que les racines, de filtrer & charier les principes, les dépoſer, les modifier, les aſſimiler par l'organiſation de l'arbre, & ſuivant les vues de la Nature. Un ſaule de cinquante ou ſoixante livres aura crû dans une caiſſe : le déchet, dans la maſſe de terre qui enveloppe ſes racines, ſe réduit à rien ou preſque rien. La quantité de matiere liée ſous ſon volume s'eſt donc formée aux dépens de l'atmoſphere, qu'on doit regarder comme la menſtrue univerſelle.

DU col de Byrſe, je débouchai dans la vallée de Moutiers-Grand-Val. Le bourg ou gros village de ce nom eſt ainſi appellé de la grande vallée où il ſe trouve, & d'un Monaſtere qui y avoit été fondé ; mais qui ſe tranſporta à

Delemont en 1531, lorſque ce village eut embraſſé la Réforme. On ſait que du latin *Monaſterium*, ſe ſont ſucceſſivement formés les noms Mouſtier & Moutier, communs à tant de lieux qui doivent leur exiſtence ou leur accroiſſement à la fondation de quelque Monaſtere.

Revenons à notre vallée; quoique dans l'Évêché de Bâle, & faiſant partie de cet État, certaines communautés ont des alliances & traités de combourgeoiſie avec Berne, qui les tient ſous ſa protection & leur garantit leurs droits, leurs priviléges, & l'exercice paiſible de leur Religion.

Un Sénateur de Berne, chargé de l'inſpection de la vallée de Moutiers-Grand-Val, va de temps à autre faire la viſite de cette vallée, & reçoit des Peuples les informations relatives au maintien de leurs priviléges.

Route de Moutiers-Grand-Val à Bienne. Pierre-Pertuis. Suite du passage du Mont-Jura.

JE continuai à remonter la Byrse, qui me conduisit au passage fameux de *Pierre-Pertuis*. Là, hommes, voitures, chevaux, bagages passent à travers d'une roche qui interceptoit le chemin, & que nos anciens se décidèrent à térébrer, pour se faire jour à travers & continuer la route sans obstacle. C'est une singularité très-pittoresque. L'épaisseur du bloc est de cinquante pieds; la largeur du passage est de vingt-cinq, & la hauteur du percé est de vingt-six. On nomma ce passage *Pierre-Pertuis*, *quasi Petra Pertusa*.

Ce fut les Romains, disent quelques-uns, qui percerent ce rocher, pour passer dans l'Helvétie; suivant plusieurs autres, cet ouvrage est du Bas-Empire, & l'on prétend même qu'il existe, dans les archives du Chapitre de Moutiers-Grand-Val, des documens qui en attribuent l'exécution à la Reine Berthe, sous l'inspection d'un Seigneur de Tavanes, qui l'avoit suivie dans la Bourgogne-Transjurane. Au-dessus de l'ouverture

l'ouverture on apperçoit, dans un cartouche, une inſcription oblitérée, que voici :

NUMINI AUGUS
VM
VIA CTA PER
DVI VM PATER
IIVII COL. HELVET.

D'après les Supplémens du ſavant Buxtorf, Paſteur de Bâle, elle doit ſe lire ainſi : *Numini Auguſtorum via facta per Titum Dunnium Paternum II. virum Colon. Helvet.*

D'autres, à raiſon de l'incertitude de quelques caracteres preſqu'entiérement effacés, & qu'on ſupplée plutôt qu'on ne les voit, ont lu à la fin de la troiſieme ligne, & au commencement de la quatrieme : MONTEM DURVUM. Le nom de *Durvaux*, que porte encore la montagne, ſembleroit autoriſer cette leçon : mais elle eſt certainement à rejeter. Ce prétendu *mons Durvus* n'eſt rappellé dans aucun titre connu, & il eſt viſible qu'on ne l'a mis en avant que pour rendre le nom moderne de la montagne. Le mot Durvaux, qui date du moyen-âge, eſt qualificatif : il ſignifie une montagne dure à gravir, ou d'un difficile paſſage; telle eſt celle

par laquelle on descend à Bienne. Ce mot ne dérive donc nullement de *Durvus ;* c'est, au contraire, celui-ci qui a été mal-adroitement fabriqué sur le mot François ; jamais donc il ne put exister dans une inscription romaine.

C'est près de cet endroit intéressant que commence la riviere de Byrse.

A quelques lieues de-là, je me trouvai sur la crête du Jura. Là, tout-à-coup & inopinément, se présente à mon œil étonné le plus grand, le plus magnifique, le plus imposant des spectacles qui se fussent offert à moi dans tout le cours de mes voyages. Tout m'y retient, tout y enchaîne mes sens, tout y suspend mes facultés ! Quelle scene ! un rideau de soixante lieues de montagnes qui frappent le ciel de leurs sommets ; soixante lieues de montagnes qui, au cœur de l'été, resplendissent par l'éclat & le reflet des glaces & des neiges qui les revêtent, & présentent l'aspect de montagnes d'argent. La vue plane sur la Suisse, la Savoie, l'Allemagne, plonge sur plusieurs lacs, & sur les villes qui les bordent ! c'est la Nature en grand : des régions tout entières, des masses d'une grandeur inusitée, des réservoirs d'eaux immenses, auxquels les yeux ne sont point faits, la perspective simultanée de l'hiver & de l'été ; l'ame flotte entre

le rêve & la réalité. Jamais la mienne ne fut émue plus fortement & plus profondément.

Dans une telle & de ſemblables poſitions, ſur les Alpes, & particuliérement ſur les ſommets iſolés, on éprouve un calme dans les organes, une ſérénité dans l'eſprit, une netteté dans les idées, une profondeur de ſentiment; on éprouve enfin une volupté tranquille, une maniere d'exiſter délicieuſe & inexprimable, qui font qu'*être*, c'eſt *jouir*. L'ame, détachée des ſens, y eſt dans une eſpèce d'ivreſſe : elle y eſt comme impaſſible; la crainte, le deſir, les affections terreſtres diſparoiſſent & s'évanouiſſent. Il ſemble qu'à meſure qu'on approche des régions éthérées, l'ame contracte quelque choſe de leur inaltérable pureté. C'eſt dans une telle ſituation que l'amant de Julie oſe lui avouer qu'il a ſupporté juſqu'à ſon abſence.

De ce lieu magique on deſcend à Bienne, ville charmante, au pied du Jura, à l'extrémité ſeptentrionale du lac de ſon nom. La ſérénité peinte ſur le front des habitans, l'air de proſpérité & d'aiſance qui ſe manifeſte par-tout, annoncent la ſalubrité des loix ſous leſquelles on y vit. Elle ſe gouverne en forme de République, quoique ſous le haut-domaine de l'Évêque de Bâle, auquel elle doit foi & hommage. A ſon avénement à la Principauté, l'Évêque s'y tranſ-

porte pour en recevoir le tribut; mais elle reçoit en même-temps, de lui, le ſerment authentique & ſolemnel d'être maintenue dans la pleine jouiſſance de ſes libertés, de ſes droits, & de ſes conſtitutions.

Cette ville eſt bien bâtie; elle eſt d'ailleurs d'une extrême propreté, & ornée de belles fontaines; & les peintures, dont les maiſons ſont décorées au-dehors, y jettent un air de vie & de gaîté.

Cette République eſt alliée des Suiſſes, & elle envoie un Repréſentant aux dietes générales du Corps Helvétique, ſur l'invitation qui lui en eſt faite, & elle y a voix délibérative. Ses habitans eurent une très-grande part aux ſuccès des Suiſſes contre Charles-le-Belliqueux, Duc de Bourgogne. Il regne dans la conſtitution politique de cette ville des contrariétés apparentes, qu'un étranger a peine à concilier. Elle jouit des droits de la Souveraineté, & ſon Maire eſt à la nomination de l'Évêque, dont il eſt l'Officier-Lieutenant; il préſide dans les Conſeils, & veille ſur la conſervation des droits du Prince, mais ſans y avoir voix délibérative. Elle eſt libre, & l'Évêque y perçoit certains droits. L'Évêque en a le haut-domaine, & elle a ſous ſa protection des diſtricts ſujets de l'Évêque de Bâle dans le Val-Saint-Imier; &,

en cas de guerre, elle a droit d'en faire marcher les peuples sous ses drapeaux. Bien plus encore, elle a avec les Cantons Suisses une alliance plus étroite que l'Évêque de Bâle lui-même. Car Bienne envoie un Député aux dietes du Corps Helvétique, & l'Évêque de Bâle n'en a point le privilége. Enfin, elle a le droit de la guerre, de la paix, & des alliances à rejeter ou à conclure; elle a celui des impositions, & sa constitution est garantie par les Cantons de Berne, de Soleure, & de Fribourg.

Les habitans de Bienne ou Biell suivent la Religion réformée. La Langue qu'on y parle est l'Allemande. Elle est située à mille pas du lac auquel elle donne son nom, sur la petite riviere de Suze, qui descend du Jura, & qui a sa source à l'opposite de celle de la Byrse. Sa population est de trois mille cinq cents habitans: son territoire, qui est très-resserré, en compte à-peu-près quatre mille. La Thiele, qui sort du lac de Biell, à un quart de lieue de la ville, près de Nidau, offre aux Habitans la commodité du transport des marchandises, par eau, jusque dans l'Aar, & de cette riviere dans le Rhin.

Le Grand-Conseil, en qui réside le pouvoir législatif, est composé de quarante Membres; vingt-quatre forment le Petit-Conseil, revêtu

de la puiſſance exécutrice. Les célibataires ſont exclus de l'un & de l'autre. Un Bourguemeſtre, dont l'office eſt à vie, & qui doit être confirmé chaque année dans l'exercice de ſes fonctions, préſide à chacun des Conſeils. Les droits que perçoit l'Évêque de Bâle, à Bienne & ſur ſon territoire, lui font un revenu d'environ 5500 livres de notre monoie.

Il y a en cette ville une fontaine que je remarquai. Du milieu du baſſin s'éleve une colonne, qui ſert de ſupport à un groupe de deux figures; l'une d'une jeune femme ailée, ſerrant étroitement entre ſes bras un agneau, ſymbole de la douceur. Par-derriere, eſt la figure du diable, qui, par ſon attitude, ſon air, & ſes geſtes, ſemble lui dire ironiquement: Oui, vous êtes douce, vous êtes un ange. Cette fontaine ſe nomme la-Fontaine du Diable. J'en ai vu une ſemblable à Lauſanne. Les ailes qu'on a données à la jeune femme, ſignifient qu'une femme douce eſt un préſent du Ciel.

Le Jura reſſerre le lac de Bienne; &, quoiqu'il n'y ait entre la montagne & le lac que la lame de terre ravallée du Jura par les éboulemens & le délavement des pluies, cependant les bords du lac ſont garnis de villes, de bourgs, de villages, d'habitations preſque contigues, & généralement bien bâtis. Le lac de Bienne, dit

auſſi quelquefois lac de Nidau, a quatre lieues de longueur ſur une de largeur. Il eſt très-poiſſonneux, & il s'y trouve deux iſles; la plus grande, eſt celle de Saint-Pierre, qui a trois quarts de lieue de circuit, & ſur laquelle on voit une maiſon champêtre, une colline couverte de vignes, des pâturages, un petit bois, & des terres labourées. Ce fut, durant quelques mois, l'aſyle de l'immortel Rouſſeau.

J. J. Rouſſeau, obligé de quitter Genève, crut trouver une retraite paiſible dans le Comté de Neuchâtel, au village de Motiers-Travers; mais la haine des Magiſtrats Genevois l'y pourſuivit. Les Neuchâtelois, incertains ſur le parti qu'ils avoient à prendre, ſe réſolurent à en écrire au Roi de Pruſſe (Fréderic II). Mais l'intervention du Monarque, qui oppoſoit en ſa faveur les termes mêmes de l'adreſſe qui lui fut préſentée, ne put étouffer la perſécution ſuſcitée contre lui.... *Nous ne doutons pas, au reſte*, diſoit ce grand Prince, dans ſon reſcrit au Conſeil d'État de Neuchâtel; *nous ne doutons pas que, comme vous êtes les premiers à rendre juſtice à la conduite réglée & aux bonnes mœurs du ſieur Rouſſeau, vous ne ſoyiez de vous-mêmes portés à le laiſſer jouir paiſiblement de la protection des loix, dans la retraite qu'il s'eſt choiſie, & où notre volonté eſt qu'il ne ſoit en rien inquiété. Sur ce, &c.* (30 Mars 1765).

Ce reſcrit fut lu dans l'Aſſemblée générale des Communautés du Val-de-Travers, mais il ne put conjurer l'orage ; & Rouſſeau fut obligé de fuir bruſquement de Motiers-Travers.

Où ſe réfugia-t-il ? Au milieu du lac de Bienne, dans la petite iſle de Saint-Pierre. Là, ſous la domination Bernoiſe, tranquille, & ignoré, il croyoit vivre en paix dans la retraite & la ſolitude : mais les menées de ſes ennemis l'y ſuivirent, & bientôt le Conſeil de Berne lui fit ſignifier de quitter les terres de l'État, d'où il ſe rendit en Angleterre.

C'eſt une réflexion bien humiliante, & en même-temps bien affligeante pour l'humanité, que ceux qui ſont faits pour l'honorer, & que la Nature, d'une main avare, jette de loin en loin ſur la ſurface du globe, ſoient l'objet de la perſécution la plus acharnée ; terrible inconſéquence de l'eſprit humain ! Mais ces cruelles illuſions ceſſent enfin, & le triomphe de la vertu eſt aſſuré. Ariſtide, banni par l'Oſtraciſme, eſt bientôt rappellé par ſes Concitoyens ; & Rouſſeau, proſcrit, décrété par Genève, a aujourd'hui, dans Genève même, un monument décerné aux acclamations univerſelles !

Et ſeroit-il néceſſaire d'aller juſqu'en Grece, & chez les Peuples voiſins, pour en avoir des exemples ? Citons toutefois celui d'Ariſtide : les François m'en ſauront quelque gré.

La vie entiere d'*Ariſtide* fut une ſuite d'actions juſtes à l'égard de tout le monde, & de ſervices déſintéreſſés rendus à la Patrie. Élu Tréſorier-Général de la République, charge annuelle, ſon adminiſtration, fidelle & déſintéreſſée, mit dans un grand jour les déprédations de ſes prédéceſſeurs, ſur-tout de Thémiſtocle, & cette adminiſtration parut fort rigoureuſe aux Officiers ſubalternes, dont il vouloit que les mains fuſſent auſſi pures que les ſiennes. Thémiſtocle forma contre lui une brigue puiſſante, le prévenant & l'accuſant le premier des vols dont lui-même étoit coupable.

Thémiſtocle, à qui *Ariſtide* avoit dit ce qu'il penſoit de ſon avarice & de ſon peu de fidélité dans le maniement des deniers publics, croyoit s'en venger, en diſant que le mérite d'*Ariſtide*, à cet égard, étoit celui d'un coffre-fort, qui garde & rend fidellement l'argent qu'on lui confie. Il mérita le ſurnom de JUSTE; ſurnom, dit Plutarque, véritablement Royal, ou plutôt véritablement Divin! Un jour qu'on jouoit, à Athenes, une piece d'Eſchyle, lorſque l'acteur récita ce vers, que contient l'éloge d'Amphiaraus: *Il ne veut point paroître juſte, mais l'être effectivement*, tout le monde jeta les yeux ſur *Ariſtide*, & lui en fit l'application.

Mais l'envie s'attache à la vertu! Thémiſtocle

profita, contre *Ariſtide*, de ſes vertus mêmes, & de la gloire de ce grand perſonnage; il le fit bannir par l'Oſtraciſme. Dans l'Aſſemblée du Peuple, où fut prononcé ſon exil, un homme de la derniere claſſe, & qui ne ſavoit pas écrire, s'adreſſa à lui-même, pour le prier d'écrire ſon ſuffrage contre *Ariſtide*. Quel mal vous a-t-il fait, dit *Ariſtide?* Aucun, reprit le payſan; mais je ſouffre impatiemment qu'il porte, par-deſſus les autres, le titre de Juſte. *Quod Juſtus præ cæteris nominaretur*, dit l'Hiſtorien de ſa vie. CORN. NEP. *Ariſtide*, ſans répliquer un ſeul mot, écrivit le ſuffrage de cet homme & partit, en priant les Dieux de ne pas permettre que ſa Patrie fût forcée de le regretter. Et les regrets ſuivirent de près l'aveuglement de ſes Citoyens, ainſi que la conduite injuſte qu'ils venoient de tenir à ſon égard!

On ſentit bientôt la perte qu'on avoit faite; on ne put ſe paſſer de lui; lui ſeul pouvoit donner à l'enſemble du corps politique le mouvement & la vie; lui ſeul pouvoit être le terme & le centre de la confiance univerſelle: elle ne pouvoit ſe repoſer que ſur lui. On ne nommoit que lui; il étoit & dans toutes les bouches, & dans tous les cœurs. On voyoit ce qu'on n'avoit pas vu juſques-là, qu'il étoit la Divinité tutélaire de ſon pays. On ne voyoit qu'avec dédain,

les bons ne virent même qu'avec indignation, ceux qui avoient osé lui succéder, ceux qui avoient eu assez peu de pudeur pour se substituer à un tel homme. On désira de le revoir au timon des affaires; on l'y rappella, on les lui déféra. La joie du Peuple fut à son comble; ce fut une ivresse! On le fit Trésorier-Général de la Grece entiere; &, depuis son retour, son administration fut ce qu'elle avoit été, toujours pure & sainte, comme durant sa premiere gestion!

SOLEURE.

A L'ENTRÉE de la vallée de Moutier, des deux chemins qui s'y rencontrent, pour pénétrer dans l'intérieur de la Suiſſe, l'un conduit à Biell; je le ſuivis dans un de mes précédens voyages, & je viens de le crayonner. L'autre ſe dirige à Soleure, & c'eſt celui que je pris dans mon dernier voyage, dont je donne ici la deſcription.

Je quittai donc la Byrſe, je remontai un torrent qui vient s'y jeter; j'eſcaladai une montagne haute & eſcarpée, ſur le ſommet de laquelle l'État de Soleure fait offrir du laitage à ceux qui veulent ſe rafraîchir. Les chevaux la franchiſſent difficilement, & les voitures en ſont entiérement exclues. Pour l'éviter, elles prennent un circuit qui allonge leur route de trois lieues. Ainſi que ſur la montagne, il s'y trouve une fruiterie qui offre le même agrément au voyageur. On nomme ainſi en Suiſſe une habitation d'été, conſtruite en ſapin; où les habitans des vallées ſe livrent au ſoin du bétail & à la confection des fromages, durant la belle ſaiſon. Ils ont, à cet effet, des étables

immenſes, entretenues avec une grande propreté, & des laiteries pour la manipulation.

Dans les deux fruiteries, dont je viens de parler, la République fait donner du lait à tous ceux qui en veulent & autant qu'ils en veulent, avec défenſes aux fruitiers de rien recevoir; du pied de la montagne &, l'eſpace d'une lieue, on traverſe une campagne d'une fertilité admirable, où des terres graſſes & fecondes, remuées par des mains libres, récompenſent amplement les travaux du Cultivateur, on ſe trouve alors à Soleure.

Cette ville eſt ſituée ſur l'Aar qui la diviſe en deux parties inégales. Son territoire abonde en bled, en vins, en fruits, & en gibier. Elle eſt fortifiée régulierement, décorée de belles égliſes, de belles fontaines, & généralement aſſez bien bâtie. Elle eſt très-ancienne, & il s'y trouve une nombreuſe Nobleſſe.

Ce qui y fixe principalement les regards, eſt l'égliſe collégiale de Saint-Urſe, conſtruction moderne qui déploie un grand luxe d'architecture dans ſes colonnes, ſes ſtatues, ſes bas-reliefs, ſes ornemens. Elle s'annonce avec dignité du haut d'un perron de vingt à trente marches, accompagné d'une baluſtrade, & précédé de deux belles fontaines, placées aux deux côtés,

& ornées de figures. En dedans elle eſt brillante par l'or & les peintures qui s'y reproduiſent partout.

L'égliſe de Saint-Urſe eſt, en architecture, la merveille de la Suiſſe. Mais je n'en ai point jugé auſſi favorablement que ceux du pays; &, tant dans l'enſemble que dans les détails, il s'en faut bien que ce ſoit un modele à citer. Le portail d'une architecture maigre, réſulte de deux ordres de colonnes, l'un au-deſſus de l'autre, & c'eſt un défaut que rien ne peut racheter. Deux ordres, deux rangs de colonnes indiquent naturellement deux plans ou deux étages, qui ne ſe trouvent point dans les temples; par conſéquent cette diſpoſition eſt puérile, & on ne la retrouve point dans les modeles de l'ancienne Grece, qui ont échappé au ravage des temps, & ont paſſé juſqu'à nous. D'ailleurs, pour que l'Architecture ſoit agréable à l'œil, il doit y régner une certaine proportion entre la force des colonnes & l'entablement. Trop fortes, l'architecture eſt lourde; trop effilées, l'édifice ſemble manquer de la ſolidité convenable.

Or, à ſuppoſer un juſte rapport entre les parties de chacun des deux ordres, comment les colonnes de l'ordre inférieur qui n'ont qu'une force proportionnée à leur entablement, ſoutiendront-elles & cet entablement & tout l'ordre ſupérieur!

Le même reproche eſt à faire au portail des Invalides à Paris, à ceux de S. Gervais & du Val-de-Grace, & nombre d'autres; défauts qu'on a évités à S. Pierre du Vatican, à Sainte-Geneviève de Paris, au Temple de S. Pierre de Genève, où l'on a même obtenu plus de dignité, par l'emploi des colonnes coloſſales. A S. Sulpice de Paris, le ſecond ordre n'eſt point à réprouver, tant parce qu'il eſt de bien moindre proportion que l'ordre inférieur, que parce que l'architecture n'en n'eſt point oiſive, & qu'il forme un périſtile qui ajoute à la richeſſe du portail.

Les deux ordres employés au portail de Saint-Urſe, ſont le corinthien, & le compoſite. Les ſtatues ſont de mauvaiſe main. Le vaiſſeau, qui n'a que peu d'étendue, s'éloigne dans ſa coupe & les diſtributions de la belle ſimplicité. Les portes de l'égliſe ſont meſquines, & ne répondent point à la dépenſe qu'on a faite pour cette égliſe. Les bas-reliefs du portail ſont de trop petite proportion pour ſon étendue, & ils ſont trop finis. Les deux figures, placées ſur le milieu de l'entablement, ſont la Religion & la Force. Il eſt à remarquer que les ſtatues des Saints ſont en général de ſaints guerriers; c'eſt S. Maurice, S. Victor, S. Urſe, &c.; elles occupent les lieux les plus apparens. Celles de Saints, Religieux, Evêques, Diacres, &c.,

ſont releguées aux extrémités, & placées en retour ſur les côtés. La choſe eſt ſage dans un Etat qui ne doit ſon exiſtence qu'à ſes armes & à l'eſprit militaire.

L'autel eſt fort beau; mais l'idée n'en eſt pas heureuſe. C'eſt une table très-riche, dont un vaſe fait le ſupport. Cet autel & le retable ſont des plus beaux marbres, ainſi que la chaire qui eſt très-belle.

Les peintures à freſque ont de la fraîcheur, & ne ſont pas ſans mérite. La grille du cœur eſt bien compoſée; elle eſt chargée de dorures. La coupole, dont la concavité eſt ornée de caiſſons, eſt d'une très-belle forme. Le dôme, écraſé extérieurement, prouve la néceſſité d'une double vouſſure pour obtenir une coupe de belle forme intérieurement, & au-dehors. L'eſcalier eſt fort beau, il eſt à repos, avec une baluſtrade, & de caſſolettes ſur les maſſifs.

Au-devant ſont les deux fontaines dont nous avons parlé; l'une eſt celle de Moyſe qui frappe le rocher; l'autre, celle de Samſon qui, après la défaite des Philiſtins, convertit en ſource la mâchoire, inſtrument de ſa victoire. Dans un pays où les eaux ſont auſſi abondantes, & où il eſt ſi facile de s'en procurer; ces fontaines ne donnent que des filets d'eau au lieu de belles nappes qu'elles devroient verſer. Chacune des

cuvettes

cuvettes eſt d'une ſeule piece, de ſeize pieds de long, ſur dix de large. Elles ſont de mauvais goût, & trop chantournées, & les ſtatues n'en valent rien.

Cette égliſe, finie en 1769, a coûté deux millions; elle eſt conſtruite en pierre blanche. L'office s'y fait en muſique; elle eſt de la fondation de Bertrade, mere de Charlemagne.

Après l'égliſe de S. Urſe, on remarque celle du college qui appartenoit aux Jéſuites. Le vaiſſeau en eſt aſſez beau, & le portail, orné de deux ordres en pilaſtres, eſt dû à la munificence de Louis XIV, qui donna, pour ſon exécution, 10,000 livres aux Jéſuites de Soleure.

Cette ville a cinq maiſons religieuſes, une chambre des Orphelins, & ſur-tout un bon arſenal. C'eſt à Soleure que réſide l'*Ambaſſadeur de France près les Cantons Suiſſes, Ligues Griſes, & la République de Vallais.* L'hôtel qu'il occupe eſt des plus ſimples, & de peu d'apparence. La population de Soleure eſt de cinq mille habitans. Son nom allemand eſt Solothurn. Sa Religion, & celle du Canton, eſt la Catholique Romaine. Les délits qui ne ſont point capitaux ſe puniſſent par la peine des ſonnettes. La tour d'horloge, vieille & gothique, indique ſur ſon cadran, par une double aiguille, les heures du jour, & les ſignes céleſtes.

Soleure entra dans la confédération helvétique en 1481. Le Gouvernement y eſt ariſtocratique, & la Souveraineté réſide dans le Grand-Conſeil compoſé de cent & un membres.

Le Sénat ou Petit-Conſeil, compoſé de trente-cinq Membres qui ſont une députation du Grand-Conſeil, a l'expédition des affaires courantes, en même temps qu'il eſt Juge en dernier reſſort des cauſes civiles & criminelles. Il a, d'ailleurs, la nomination à tous les offices publics, à la réſerve de deux auxquels la Bourgeoiſie pourvoit annuellement.

Cette Bourgeoiſie eſt diviſée en onze tribus, dans leſquelles ſont réparties & refondues les Familles patriciennes; c'eſt pour donner au Peuple un phantôme d'exiſtence politique. Il faut rapporter au même but le vain droit qu'il a de confirmer tous les ans les Avoyers & le Baneret. A la tête de l'Etat ſont les deux Avoyers qui alternent d'année à autre dans l'exercice de cette charge. On a accès à vingt ans dans le Conſeil Souverain, & à vingt-quatre dans le Sénat.

Le Canton a treize lieues dans ſa plus grande longueur ſur une largeur qui n'excede pas neuf lieues. Sa population eſt de 50,000 habitans. Il eſt diviſé en onze bailliages ou préfactures qui ſe donnent pour ſix ans à celui qui en eſt pourvu.

Sa Milice consiste en un Régiment de Dragons, & six Régimens d'Infanterie. En 1318, Léopold, Duc d'Autriche, faisant le siége de cette ville, la riviere d'Aar, grossie par les pluies, entraîna le pont chargé de Soldats. Les assiégés en sauverent un grand nombre, & Léopold, touché de cette générosité, se retira aussi-tôt avec le reste de son armée.

Traverſée de Soleure à Bade.

QUELLE ſinguliere rapidité que celle de l'Aar! embarqué à dix heures du matin, deſcendu à terre l'eſpace de deux heures pour dîner; à ſix heures du ſoir il m'avoit fait paſſer ſix villes en revue : Soleure, Vangen, Arwangen, Arbourg, Olten & Araw. Arbourg, où nous dînâmes, eſt une fortereſſe aux Bernois, ſur un rocher eſcarpé, avec une garniſon. Les Caſemates y ſont à l'abri de la bombe, & ſes ouvrages ſont preſque tous coupés dans le roc. Elle eſt défendue par pluſieurs remparts qui s'élevent les uns au-deſſus des autres, & perſonne n'y entre ſans bon ordre.

Vangen & Arwangen ſont ſi peu de choſe, qu'elles comptent moins d'habitans que le commun des villages.

Araw ou Aaraw, ſitué au Canton de Berne, dans l'Argow, eſt le point de réunion des Cantons Proteſtans; c'eſt le lieu de leurs conférences. Cette ville, paſſablement grande, eſt une des plus belles de la Suiſſe. Ses rues, larges & droites, ſe coupent la plupart à angles droits. Elles ſont ornées de belles fontaines & traverſées dans leur longueur par des courans d'eau très-rapides &

considérables qui sont encaissés & même poissonneux. Ces canaux, en même temps qu'ils entretiennent la propreté & la fraîcheur dans la ville, servent encore aux divers besoins des fabriques. Les maisons sont grandes & bien bâties: toutes présentent, vers le comble, un toît saillant & en vousſure, lambriſſé au-dessous & orné de peintures chez les gens un peu aisés.

Cette ville jouit de priviléges considérables, & se gouverne elle-même sous la Haute-Juriſdiction de Berne. La tanerie & la coutellerie y sont de bonnes branches de négoce. Il s'y fabrique des indiennes, des rubans, des toiles de fil, & des toiles de coton & mi-coton.

Il regne dans la ville une bonne Police, de l'activité, & de l'aisance chez le Citoyen. Sa population n'excede pas 3000 habitans. Le baſſin en est beau. C'est dans cette ville que se conclut la paix de 1712, qui mit fin à la guerre civile qui désoloit la Suisse.

Le lendemain, au jour naissant, nous nous remîmes à bord de notre esquif; l'Aar l'emportoit comme un trait, & il fendoit l'onde comme l'habitant des airs sillone les plaines éthérées! Les flots bouillonnans découvroient de moment à autre les roches énormes que le fleuve recéle sous ses eaux, & qui furent plus d'une fois funestes aux Nautonniers; mais la confiance que

nous avions dans les nôtres, la fraîcheur & la pureté de l'air, avant-coureur d'un beau jour, fermoient les yeux sur ces dangers, & maintenoient la gaieté dans les esprits.

A une lieue de Bruck, le soleil commença à dorer les campagnes de ses rayons, & nous fit voir sur une hauteur, près de l'Aar, quelques pans de murs, les uns entiers, les autres rongés par le temps, ou ruinés par les guerres, restes misérables du château de Hapsbourg. Ce qu'il en subsiste donne une mince idée de ce qu'il fut lorsque la maison d'Autriche assise aujourd'hui sur tant de trônes en Europe, en partit pour s'élever au faîte de la puissance & de la grandeur.

Nous fûmes bientôt à Bruck, où l'Aar resserrée entre des rives coupées à pic, précipite son cours & s'élance en mugissant sous l'arche unique qui l'embrasse & qui forme le pont sur lequel on traverse ce fleuve. Bruck est une très-jolie ville; ses armes sont le pont même qu'elle a sur l'Aar, figuré comme il existe. Sa population est de quinze cents habitans.

Ici je quittai mon canot, & en moins d'une heure, j'eus vu trois rivieres des plus considérables : l'Aar que je quittois, la Reuss que je traversai, & le Limat dont je cotoyai les bords, & qui, par un effet singulier du hasard, viennent

toutes les trois coïncider au même point. L'Aar, égal à la Garonne, ne le cede point au Rhin, à l'endroit où il mêle ses eaux à celles de ce fleuve. La Reuss, rapide à l'égal de l'Aar, mais bien moins considérable par le volume de ses eaux, égale celui de la Seine sous le Pont-Royal à Paris. Le Limat m'a semblé un peu moindre que la Reuss, mais non moins rapide. Ses eaux nébuleuses & blanchâtres sont encaissées dans des rives très-profondes jusqu'à Bade, où j'arrivai en le remontant.

A peu de distance de Bruck, entre l'Aar & la Reuss, & non loin de leur jonction, est Kœnigsfeld ou le Champ-du-Roi, ainsi nommé en mémoire de l'assassinat qui y fut commis en la personne de l'Empereur Albert d'Autriche, par Jean de Hapsbourg, son neveu, dont il retenoit le patrimoine. L'Empereur y tomba sous ses coups & sous ceux des Conjurés, à la vue de sa suite. Le lieu où il périt est marqué par une Eglise, qui fut la sépulture de plusieurs Princes de la Maison d'Autriche.

Près de Kœnigsfeld, & aux bords de la Reuss, le village de Vindisch nous est un monument de l'instabilité des choses humaines. Ce village fut une ville fameuse sous les Romains, qui la nommoient *Vindoniſſa*. Son emplacement en offre encore aux voyageurs les débris épars. On croit

que cette ville s'étendoit jusqu'au château d'Altenbourg; ce qui le fait croire, est que tout cet intervalle est rempli de vestiges d'antiquités, & ce château est pris pour le *Castrum Vindonissense*. Les eaux dont on fait usage à Kœnigsfeld y sont aménées par des restes d'un acqueduc de construction romaine. *Vindonissa* étoit une place forte. Il y avoit encore dans le sixieme siècle un Evêché qui, à ce qu'on prétend, fut transféré à Constance.

BADE.

MALGRÉ ſa poſition dans un pays abondant, malgré ſa poſition ſur une riviere conſidérable qui lui établit une communication facile entre le lac de Zurich & l'Aar, malgré l'avantage qu'elle retire du concours & de l'affluence des étrangers qui ſe rendent à ſes eaux; Bade n'offre qu'une population languiſſante, une ville ſans mouvement, ſans induſtrie, & ſon état de dépériſſement & de langueur eſt atteſté ſuffiſamment par l'herbe qui croît librement dans ſes rues.

C'eſt que cette ville & ſon comté ſont une terre ſujette, ſous la dépendance des Cantons de Berne, Zurich, & Glaris, auxquels ils appartiennent. Le comté de Bade a ſept lieues de long ſur trois de large. Bade, ſa capitale, offre aux citoyens nombre d'offices & emplois très-lucratifs, tant civils qu'eccléſiaſtiques. Il le faut dans les pays ſubjugués, & c'eſt une des cauſes principales de leur dépériſſement. Il le faut, parce qu'il y faut des gens qui aient beaucoup à perdre, & intéreſſés par-là même à prévenir les révolutions. Il le faut encore, parce que, dans un pays qui a perdu ſa liberté, le plaiſir de ſervir une

patrie qui n'exiſte plus, ne peut plus être la récompenſe de ceux qui ont le maniement des affaires publiques. La ville eſt Catholique, & ſa Religion eſt en général celle de cette petite province. Elle a un hôpital richement doté. Sa population eſt au plus de deux mille habitans.

Bade étoit fameuſe lorſqu'elle étoit le ſiége des dietes annuelles des Treize-Cantons, qui ceſſerent, en 1712, de s'y aſſembler, pour tenir leurs conférences à Frawenfeld. Ce fut auſſi à Bade que le Prince Eugene de Savoie, & M. le Duc de Villars, tinrent un congrès, en 1714, pour mettre le ſceau au traité de paix de Radſtadt, entre la Maiſon d'Autriche & la France.

De temps immémorial, les eaux de Bade ont de la célébrité. Ses bains ſont conſtruits ſur les deux bords du Limat, au bas & tout près de la ville. Les grands bains ſont ſur la rive gauche du fleuve, dans les auberges, & dans les maiſons particulieres. Ses ſources minérales & chaudes ſont très-abondantes, & fourniſſent à environ cent baſſins particuliers, ſous des voûtes propres & commodes, & à deux grands baſſins publics deſtinés aux pauvres. On a d'ailleurs obſervé une ſource chaude au fond & vers le milieu de la riviere. Une des ſept ſources qui ſont dans les grands bains eſt chaude à brûler la main. Toutes ſont imprégnées de beaucoup de ſoufre, d'un

peu d'alun & de nitre. Indépendamment de leur uſage pour les bains, elles ſont encore ſalutaires à boire.

Les baſſins particuliers ont de petits appartemens qui ſe louent, mais qui ſont mal entretenus, & je n'ai pas vu qu'on ſe louât des tables d'hôtes. Cependant, indépendamment de ceux qui cherchent la ſanté à ces bains; en été, on y voit arriver, des villes voiſines, de nombreuſes compagnies qui y viennent comme à un rendez-vous d'amuſement.

Les bains des pauvres ſont formés par des ſources entierement à découvert. On y voit pêle-mêle hommes, femmes, enfans, vieillards, des étiques, des boſſus, des gens décrépits, des eſtropiés, des peaux livides ou brûlées, des infirmes & impotens de toute eſpèce, grouppés, ſerrés, preſſés, amoncelés dans une eau fétide, couverte d'écume & de ſcories. C'eſt une vraie crapaudiere dont je ſauve le hideux tableau à mes Lecteurs.

Cette ville eſt très-ancienne; Tacite fait mention de ſes bains, & ce ſont les mêmes que les Romains y conſtruiſirent. Les environs de Bade, les champs, les prés, les collines, le fond de la riviere & les ſources thermales ont fourni des antiquités romaines en quantité. On y a trouvé des divinités payennes, des ſtatues d'Auguſte, de

Veſpaſien, de Décius, & beaucoup de médailles d'Empereurs Romains : un Auguſte d'or, un Germanicus de cuivre, un Commode & un Aurélien, Claude, Alexandre-Sévere, & nombre d'autres en bronze ; un Antonin & un Tribonien en argent, & quantité de monoies antiques. Quelques-unes des figures qu'on a recueillies ſont d'albâtre.

Le coſtume des femmes, à Bade, n'eſt point du tout à leur avantage, &, à cet égard, on peut dire qu'elles ne ſont pas preuve de goût. Deux groſſes cornes courtes & noires qu'elles portent à la tête, aux deux côtés de leur bonnet, les feroient prendre pour des Fées ou pour des femmes échappées des bouches du Tenare. Leurs habillemens d'ailleurs ſont fort riches, tant il eſt vrai que le luxe marche à côté de la ſervitude. On veut être au moins quelque choſe par ſes habits !

NULLE part je n'ai vu de ponts en bois exécutés avec autant d'art, d'intelligence, & de hardieſſe que dans la Suiſſe. Cela devoit être dans un pays où les rivieres auſſi impétueuſes que multipliées, ne permettant point d'y aſſeoir des piles qui d'ailleurs ne réſiſteroient point à leur indomptable violence ; il a fallu, pour les communications, faire des ponts qui, par-deſſus un

grand fleuve, franchiſſant audacieuſement l'intervalle effrayant qui ſépare une rive de l'autre, & ſuſpendus dans les airs par un art qui tient du prodige, embraſſent le fleuve entier d'une ſeule arche! Tel eſt le pont de Vettingen, tel eſt le pont de Schaffhouſe, celui de Bade & nombre d'autres. Le pont de Vettingen, que l'on trouve près de l'Abbaye de ce nom, à une demi-lieue au-deſſus de Bade, eſt, avec celui de Schaffhouſe, le plus beau, le plus étonnant, le plus inconcevable de tous. Il joint les deux bords du Limat par une ſeule arche de cent quatre-vingt pieds d'ouverture! La méchanique ne pouvoit rien tenter de plus hardi. Il eſt couvert pour le garantir de la pluie, de la neige, de l'action du ſoleil, & le rendre, en général, plus durable. Il eſt d'ailleurs préſervé depuis long-temps du feu du ciel par un conducteur d'électricité, qui, du comble, deſcend à la ſurface de l'eau.

Nous parlerons du pont de Schaffhouſe en ſon temps. Celui de Bade, moins conſidérable que ceux-ci, eſt jeté, ſans aucun pilier, ſur le Limat, qui a cent dix pieds de large en cet endroit.

La riche & belle Abbaye de Vettingen, dont nous avons parlé, eſt de l'Ordre de Cîteaux.

L'an 1633, on trouva dans un petit bois, près de Vettingen, une urne qui y étoit dépoſée de-

puis treize siècles. Elle contenoit des médailles d'argent de Gordien, de Maximin, de Maxime, de Maximien, de Constantin-le-Jeune, avec six plats d'argent & quelqu'autre vaisselle de même métal, que l'on prétend avoir appartenu au temple d'Isis qui étoit à Vettingen. Le tout ensemble formoit le poids de quatorze marcs & deux onces d'argent.

De Vettingen à Zurich ce sont de beaux chemins & de fort belles campagnes environnées de collines.

ZURICH.

CETTE ville, qui eſt très-ancienne, paſſe pour la plus riche de toutes celles des Treizes-Cantons, par l'état floriſſant de ſes manufactures. Elle eſt à dix-huit lieues ſud-oueſt de Bâle, & à vingt-trois nord-eſt de Berne, à l'endroit où le Limat ſort du lac de Zurich.

Quoiqu'elle fût libre & impériale, & qu'elle n'eût jamais appartenu à la Maiſon d'Autriche, les Ducs de cette Maiſon s'étant diſpoſés à l'aſſiéger; les Bourgeois s'unirent aux Cantons, firent échouer leurs projets, & la ville de Zurich entra dans la confédération helvétique. Les Suiſſes ont même unanimement accordé la préſéance au Canton dont elle eſt Capitale, non cependant qu'elle dût être regardée comme la Métropole de la Suiſſe, mais ſeulement parce qu'il étoit néceſſaire d'aſſigner des rangs entre les Cantons, tant à cauſe des dietes générales, qu'à raiſon des liens quelconques de l'union, & de la direction des affaires communes. Cette ville d'ailleurs avoit quelques titres à la primauté par ſon ancienneté, par ſa grandeur, par ſes richeſſes. Berne n'avoit pas encore fait la conquête du pays de Vaud, & Zurich étoit alors le Canton le plus puiſſant de

la confédération; il y a conservé depuis le premier rang, parce qu'il eût peut-être été dangereux de le conférer au Canton de Berne, qui eût pu en acquérir une trop grande prépondérance.

La ville de Zurich convoque donc les dietes du Corps Helvétique; c'est à elle que s'adressent les lettres des Souverains étrangers ou de leurs Ministres, pour le Corps Helvétique : elle en donne communication aux autres Cantons, & ses Députés préſident aux dietes générales.

Du reſte, Zurich n'eſt une ville ni grande, ni bien bâtie. Les rues en ſont étroites, les maiſons petites & de peu d'apparence. Elle eſt conſtruite ſur un ſol très-inégal, & on n'y trouve aucun édifice public ou particulier, ſacré ou profane, gothique ou moderne, qui ſoit de quelque importance. On n'y voit aucun monument des arts, aucun temple remarquable, ou par ſon étendue, ou par le mérite de l'architecture; aucune place publique digne de remarque. On y compte douze à treize mille habitans.

L'hôtel-de-ville, qui en eſt l'édifice le plus conſidérable, eſt d'une architecture lourde & de mauvais goût. C'eſt un quarré long, réſultant de trois Ordres, l'un au-deſſus de l'autre. Le Toſcan, l'Ionique, & le Corinthien, dans lequel on apperçoit un mélange de moderne & de gothique. Le chambranle de la porte, demi-gothique,

demi-gothique, eſt en marbre noir; elle eſt accompagnée de deux petites colonnes, auſſi de marbre noir, repoſant ſur des baſes de fonte, & ſurmontées de deux petites figures de lions, en cuivre, ſuppôts de l'écu de Zurich; décoration meſquine. Cet édifice n'eſt beau ni dans les maſſes, ni dans les détails. Un cordon de buſtes l'environne : ce ſont ceux des perſonnages, tant des Cantons Suiſſes, qui ſe ſont montrés avec diſtinction dans la cauſe glorieuſe de la liberté, que de Rome & de l'ancienne Grece, qui ont également conſacré leur nom à l'immortalité par leurs vertus patriotiques, & leur attachement à la liberté. Au bas de chacun de ces buſtes eſt une ſentence latine, relative au perſonnage.

On y voit les buſtes de Régulus, de Mutius Scævola, d'Épaminondas, de Brutus, d'Horatius Cocles, &c. &c. Cette conſtruction, en belles pierres de taille, eſt environnée de trois côtés, des eaux du Limat. Les fondemens en furent jetés au commencement de ce ſiecle; ce qu'atteſte combien ont été lents, dans ces contrées, les progrès des arts. A Dijon, & à Florence, il y avoit déja deux ſiecles qu'on avoit commencé à ſecouer la barbarie du goût gothique.

Dans le premier veſtibule ſont deux grands

tableaux, représentant tous les poissons du lac de Zurich & du fleuve de Limat.

Vis-à-vis l'hôtel-de-ville est une tour d'horloge, isolée, avec un double cadran; l'un pour les heures, l'autre pour les signes du Zodiaque.

Lors de la Réformation, les Habitans convertirent en usages pieux & en établissemens conformes aux vues de l'humanité, les grands revenus dont jouissoient les Églises, les Couvens, les Chapitres; ce qui n'a pas peu contribué à la prospérité de la ville. Les hôpitaux y sont bien dotés, & les pauvres bien soignés.

Dans le temple, dit Gross-Munster, on lit cette épitaphe : *Anno Domini* M. CCCC. L, *obiit D. Jacobus Swartzmurer, Canonicus Capituli hujus ecclesiæ, item Agnes Uxor legitima prædicti D. Jacobi.* Il est à croire que ce Chanoine avoit pris les Ordres Ecclésiastiques après être devenu veuf. Sur l'un des deux clochers est taillée, grossièrement en pierre, la figure d'un Guerrier à cheval, que l'on présume être celle du Fondateur de cette église. L'autre tour porte, vers le haut, dans une embrasure, la statue non moins grossiere & en pierre, de Charlemagne, avec une couronne dorée, en mémoire de ce qu'il accrut les biens de la même église. Ces deux clochers sont couverts en cuivre.

Les bâtimens attenant à ce temple, sont des-

tinés à l'enseignement public. C'est-là que sont les écoles d'Humanités, de Langues savantes, de Philosophie, de Théologie, & on y trouve une bibliotheque riche en anciens manuscrits. La bibliotheque publique est placée dans l'église dite Vasser-Kish. Les Citoyens peuvent emporter chez eux les livres qui leur conviennent, en en donnant leur charge. On conserve en cette bibliotheque un Pseautier écrit en lettres d'or, sur du parchemin couleur de pourpre. Au-dessus, regne sur toute l'étendue du temple, une salle qui forme le *museum*.

Près de-là, le Limat fait mouvoir de grosses roues, munies de seaux de cuivre, qui, alternativement, puisent l'eau dans la riviere, & la versent dans des canaux qui la portent au réservoir, d'où elle se distribue dans la ville.

Le temple nommé Frawen Munster, c'est-à-dire l'Abbaye-aux-Dames, fut un Monastere de Religieuses Nobles, fondé par Louis, Roi d'Allemagne, fils de Louis-le-Débonnaire, qui y établit pour premiere Abbesse sa fille Hildegarde, avec différentes prérogatives de la Souveraineté. Au temps de la Réformation, l'Abbesse remit tous les droits & les biens de cette Abbaye entre les mains des Magistrats, les priant d'employer ces biens à la gloire de Dieu, & au soulagement des pauvres. Elle fut dotée ri-

chement, donna sa main à un Gentilhomme, & troqua pieusement l'Abbaye contre un mari.

Quant à la Religion, Zuingle, le réformateur de la Suisse, s'étant acquis de la réputation par ses prédications, fut appellé à Zurich en 1518, par le Prévôt & les Chanoines, pour y exercer l'emploi de Prédicateur dans la grande église. D'après ses principes, le Conseil de Zurich publia un Édit adressé aux Curés, Prédicateurs, & autres Bénéficiers ayant charge d'ames; par lequel il leur étoit enjoint de ne prêcher que ce qui étoit susceptible d'être prouvé par la parole de Dieu, & de passer sous silence les doctrines & ordonnances humaines. L'État permit des disputes publiques sur plusieurs articles dressés par Zuingle. Ce fut un second pas à la Réformation: la premiere de ces controverses fut à l'avantage de Zuingle; l'État l'encouragea. A la suite de la seconde dispute, qui eut lieu la même année, la Messe fut abolie, & les images enlevées. La troisieme accrut encore le crédit de Zuingle. A la quatrieme, personne ne s'étant présenté de la part des Catholiques, on procéda à la Réformation.

Zurich est dans le pays des anciens *Tigurini*, célebres par les guerres qu'ils soutinrent contre les Romains. Le Limat la partage en deux parties inégales, réunies par deux ponts de bois, dont

l'un eſt ſi large, qu'il ſert de promenade & de marché. Sa population eſt de treize mille habitans. Dans le pays, on prononce *Tſourik*.

Cette ville a quelques fortifications, & ſon arſenal paſſe, avec celui de Berne, pour le mieux fourni qu'il y ait en Suiſſe. On y conſerve l'arbalête avec laquelle Guillaume Tell abattit la pomme de deſſus la tête de ſon fils.

Les greniers publics y ſont toujours bien fournis. Il en eſt un où l'on conſerve du bled de 1540, année qui fut exceſſivement chaude. Ce bled s'eſt ſi bien conſervé, qu'on peut encore aujourd'hui en faire d'aſſez bon pain. Avant de s'en ſervir, on l'infuſe vingt-quatre heures dans l'eau.

Les deux fontaines, celle de Jupiter, dont la ſtatue s'éleve au milieu du baſſin, avec quatre aigles dans les angles; & celle des quatre Saiſons, ainſi dite des figures médiocres en pierres des quatre parties de l'année, ſont fort peu de choſe, & ſont même du plus mauvais goût. Dans la premiere, la pyramide qui s'éleve du milieu du baſſin, porte la figure de Jupiter, dorée de ſix à ſept pouces de haut. Dans l'autre, les différentes figures que ſupportent les pyramides ſont encore ſi petites, qu'à peine s'apperçoit-on de leur exiſtence: l'une & l'autre ſont décorées; mais toute cette décoration eſt maigre, & du plus mince effet.

Cette ville a une Société de Physique. Il s'y trouve plusieurs collections d'Histoire Naturelle & d'Antiquités, entre lesquelles je citerai celle du Ministre Gessner, & celle de M. Scheuchzer: la première sur-tout, est une des plus complettes qui soient en Suisse. M. Gessner, que nous citons pour son riche cabinet, pourroit l'être encore à titre de Botaniste célebre, & comme un de ceux qui ont le plus contribué à l'établissement de la Société de Physique. Zurich a produit un autre Savant de ce nom, Salomon Gessner, connu par ses Poésies pleines de graces, de finesse, d'intérêt, & vivifiées par les images les plus agréables; c'est le charmant Auteur de Daphnis, de la *Mort d'Abel*, & d'Ydilles écrites avec sentiment, avec le ton simple, naïf, & touchant qui convient à ce genre: ouvrages que les étrangers ont déja fait passer dans leurs langues. Cet estimable Auteur est mort au mois de Mars 1788. Dans le peu d'instans que j'ai entretenu ce Littérateur à Zurich, j'ai trouvé en lui une grande aménité de caractere; &, comme si ce n'étoit point assez d'avoir cueilli les lauriers du Poëte, il pourroit encore aspirer aux éloges de la Peinture, & il m'a fait voir des tableaux, sortis de son pinceau, qui ne sont pas sans mérite.

Les habitans de Zurich sont actifs, industrieux.

Leur principale fabrique eſt celle des crépons, qui a obtenu la préférence ſur toutes celles de ce genre. On y fait d'ailleurs des étoffes en laine, des calemandes, des mouchoirs de ſoie, des indiennes, des étoffes de ſoie, des taffetas, du velours, du fil d'argent, du fil d'or, & beaucoup de mouſſelines. Les langues de bœuf qu'on ſale & qu'on fume en cette ville, & dans le pays voiſin, ſont très-recherchées. Des loix ſomptuaires y proſcrivent l'uſage des voitures dans l'intérieur de la ville.

Le Gouvernement de Zurich eſt une Ariſtocratie, mêlée de quelques nuances de Démocratie. La puiſſance ſouveraine & légiſlative réſide dans le Grand-Conſeil, compoſé de deux cents douze Membres, quand le Petit-Conſeil, qui a le pouvoir exécutif, y eſt fondu. Le Bourguemeſtre régnant eſt le Chef de l'État, & préſide dans le Grand & dans le Petit-Conſeil. La ſageſſe, en général, eſt l'ame de l'adminiſtration; & les payſans, qui ſe ſont rendu redoutables aux Conſeils, empêchent ces écarts, ces dégradations, ces dépériſſemens de principes graduels & lents émanés de l'intérêt particulier, & qui amenent à la longue la diſſolution & la ruine des Empires.

Le Canton de Zurich eſt le plus puiſſant de la Ligue Helvétique, après celui de Berne, &

il peut mettre au-delà de vingt mille hommes ſur pied. Le pays donne du bled, du vin, des pâturages. Il s'y trouve du charbon de terre, de la tourbe, & du ſoufre en pluſieurs endroits. Sa population eſt de cent ſoixante-quinze mille habitans.

On s'entend très-bien à Zurich à la décoration des jardins, & il en eſt quantité autour de la ville de très-jolis. Mais ce qui eſt raviſſant, c'eſt la vue du lac, dont le coup-d'œil eſt enchanteur. On a ſous les yeux une nappe d'eau immenſe, ceinte d'un triple rang de montagnes, qui s'élevent autour, en amphithéâtre. Il eſt bordé de collines qui forment alentour une chaîne, non interrompue, de vignes, de boſquets, de jardins, de prairies, de maiſons de plaiſance, de villages : les habitations y ſont preſque contiguës. Le côteau qui préſente ce riant ſpectacle eſt dominé, à peu de diſtance, par une file de montagnes beaucoup plus hautes, qui le ſont elles-mêmes, dans un plus grand éloignement, par d'autres, plus hautes encore, & qui ſont blanches de neiges & de glaces par intervalles. Cette gradation de montagnes, ce mélange d'habitation & de verdure, l'aſpect du lac, l'étendue de la vue, offrent aux yeux le tableau le plus varié, & le plus ſéduiſant.

Le lac de Zurich abonde en truites, en lotes,

en carpes, en saumons; il est de quatre cents soixante-douze toises au-dessus du niveau de la mer.

Ce lac a dix lieues de longueur, sur une lieue & demie dans sa plus grande largeur. Il est des endroits où il a quatre-vingt toises de profondeur : vis-à-vis Rapperswil, il est si peu profond, qu'on a jeté dessus un pont de bois de mille huit cents cinquante pas. Ce pont n'a ni garde-foux, ni appui; les planches mêmes n'en sont pas clouées, pour ne point trop résister à la violence des vents, qui ébranleroient les pilotis. Il y a donc du danger à le passer lors des vents impétueux, tant par le défaut de parapet que parce qu'il pourroit arriver que le vent enlevât les planches & dégarnît le pont, de maniere à ce qu'il ne fût plus possible d'avancer ni rétrograder. Le fond du lac est si haut en cet endroit, que les barques marchandes, dans les basses-eaux, n'y passent qu'à la faveur d'un canal qu'on y a creusé à cet effet. La ville de Rapperswil entretient ce pont; &, pour subvenir aux dépenses, elle en a le péage.

Le lac de Zurich est abreuvé par le Limat, sur lequel les Géographes ne tarissent point en méprises & inexactitudes. Deux rivieres, l'une la Linth, qui descend de la grande vallée de Glaris; l'autre la Setz ou Mag, qui traverse le

lac de Vallenſtadt, ſe rencontrent & mêlent leurs eaux au-deſſous & à quelque diſtance de Veſen. Là, leurs eaux réunies prennent le nom de Limat, abréviation de Linth-Mag. Le fleuve de Limat a donc deux ſources; l'une au fond de la grande vallée, dite Linthal ou Granthal; l'autre au Comté de Sargens, dans les montagnes qui ſont au midi du lac de Vallenſtadt.

Route de Zurich à Schaffhouſe. Cataracte du Rhin.

LA traverſée de Zurich à Schaffhouſe eſt de huit lieues : elle ſe fait par un beau pays & de beaux chemins. On paſſe le Rhin à Égliſaw, jolie petite ville du domaine de Zurich, ſur un pont couvert. Ici, je pris un guide pour me conduire à la fameuſe cataracte du Rhin. Long-temps avant d'y arriver, j'en entendis le bruit, en même-temps que les nuages épais qui s'en élevent, m'en indiquoient la poſition. C'eſt un magnifique ſpectacle que celui qu'elle m'offrit, par la violence des eaux qui ſe précipitent, par l'élévation de laquelle elles tombent, par le fracas ſourd qui accompagne la chûte, par la formation des nuages qui partent du bas de la cataracte, par mille acceſſoires enfin, qui rendent ce lieu ſinguliérement intéreſſant.

Le Rhin, avec tout le volume & toute la maſſe de ſes eaux, ſe précipite d'environ ſoixante pieds de haut. La preſſion des eaux, le froiſſement qu'elles éprouvent par un poids auſſi énorme, dont l'action s'accroît en raiſon de l'accélération de la vîteſſe dans la chûte ; les briſe, les atténue, les diviſe à un tel point,

qu'à l'instant même, devenues plus légeres que l'air ambiant, elles se subliment & s'élevent dans l'atmosphere en forme de nuages, qui montent sans interruption, qui se grouppent de mille manieres, & sous des formes qui varient sans cesse.

Les eaux du fleuve tombent presque perpendiculairement. Des bords du plateau d'où il se précipite, s'élevent quelques parties de rochers plus amincis du bas, plus évasés du haut, & qui ont laissé croître dans les gerçures & les interstices de petits arbres & des arbustes, dont les feuillages, le mouvement & la verdure, reçoivent un nouvel intérêt du local même. La chûte varie dans ses formes par mille accidens, par mille obstacles qu'oppose des rochers, dont la grandeur, les positions, la bizarrerie donnent lieu aux effets les plus diversifiés & les plus pittoresques, & la brume qui s'éleve du pied de la cascade donne lieu à des réflexions, réfractions, & décompositions de lumiere qui produisent des iris ou arcs-en-ciel, dont les couleurs sont très-belles & très-vives.

Dans les nuits calmes, le mugissement des eaux s'entend quelquefois à quatre lieues de distance; & leur poids énorme, en se précipitant, ébranle le rocher même sur lequel est assis le château de Lauffen, qui en est dans un perpétuel frémissement.

Les impressions causées par cette cascade superbe, les idées, les réflexions qui se succédoient aussi vîte que les flots qui les faisoient naître, me tinrent long-temps dans une immobilité silencieuse, suspendirent mes pas & fixoient mes regards. Plus je voyois cette grande catastrophe, plus je voulois la voir. Je m'arrachai enfin aux lieux qui en sont les habituels témoins, & dont l'aspect sauvage ajoute à l'intérêt qu'on y éprouve.

Il est à présumer que la violence, le frottement, l'impétuosité des eaux mineront, couperont, détruiront ou emporteront les masses de rochers qui sont au haut & sur le bord de la cascade, & contre lesquelles le fleuve lutte & heurte perpétuellement. Elles céderont enfin à l'effort de ces eaux. Cette chûte alors aura quelque chose de moins piquant. Il est même à croire qu'elle fut encore plus belle autrefois, & que le Rhin a déblayé en partie son lit des rocs, qui, en embarrassant son cours & en brisant ses eaux, multiplioient les accidens, & rendoient la scene plus pittoresque.

Cette cascade est à une lieue au-dessous de Schaffhouse, près du village de Lauffen. C'est au pied de cette chûte que se rechargent les marchandises que l'on avoit été obligé de mettre à terre à Schaffhouse, tant à cause de la cas-

cade qu'à cauſe de la difficulté, ou même l'impoſſibilité de la navigation entre cette ville & Lauffen, où le chargement des bateaux ſe voiture par terre.

Au bas de la cataracte, & dans le baſſin même qui en reçoit les eaux, la pêche du ſaumon eſt très-abondante. C'eſt le dernier endroit du Rhin où l'on trouve de ce poiſſon : plus haut, on n'en prend jamais.

SCHAFFHOUSE.

SCHAFFHOUSE sert de boulevard à la Suisse, du côté de l'Allemagne. Le Canton qui en reçoit son nom est au-delà des bornes naturelles de la Suisse, enclavé dans la Suabe, & entièrement au-delà du Rhin. Elle n'a point de garnison cependant. C'est que par l'influence heureuse de la liberté & d'un bon Gouvernement, elle compte autant d'intrépides soldats que de citoyens.

Les collines qui découpent le pays produisent abondamment de fort bons vins, des bleds, des fruits, des légumes, des pâturages : le Rhin d'ailleurs, & la liberté, y rendent le commerce floriſſant. Auſſi la ville de Schaffhouſe eſt-elle riche, bien bâtie, & très-animée. Un air d'aiſance s'y manifeſte par-tout. Les rues ſont grandes, belles, larges, & très-propres. Les maiſons, en général, y ont un air de grandeur ; elles y ſont communément peintes, ornées de reliefs, & accompagnées de vedettes plus ou moins riches, plus ou moins enjolivées, qui, du premier, quelquefois du ſecond étage, s'avancent en ſaillie ſur un cul-de-lampe, & forment un boudoir ſouvent tout en vitrages.

Cette ville, qui fut Impériale, n'eſt point ancienne. Elle eſt ſituée ſur le bord ſeptentrional du Rhin. La néceſſité de débarquer à quelque diſtance au-deſſus de la grande cataracte du Rhin, les barques qui deſcendoient ce fleuve, a ſans doute occaſionné l'établiſſement de ſes premieres habitations. Son nom *Schaffhouſe*, *quaſi Scapha houſe* (maiſon des barques), déſigne viſiblement cette origine; &, dans des actes latins, on la trouve exprimée ſous la dénomination de *Navium Domus*.

Le paſſage de Suiſſe en Allemagne, & un Monaſtere de l'Ordre de Saint-Benoît, qui y fut fondé en 1052, avec tous les droits ſeigneuriaux, utiles, & de police ſur ce lieu, contribuerent à le peupler & à l'étendre, & il fut entouré de murs vers le milieu du 13^e^ ſiecle. La Bourgeoiſie obtint des immunités; elle ſe racheta de divers droits qu'y avoit le Monaſtere, & elle fut érigée en ville Impériale. Son adminiſtration fut une Ariſto-Démocratie, qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

Sa liberté naiſſante fut compromiſe par le droit d'hypotheque, que l'Empereur Louis IV accorda aux Ducs d'Autriche; mais qui fut relevée, pour le prix de 6000 florins, par l'Empereur Sigiſmond, en 1415, & elle rentra alors ſous l'immédiatité de l'Empire.

En

En 1454, elle s'allia avec les huit anciens Cantons, pour vingt-cinq ans, qui furent prolongés pour un pareil terme en 1479. Les Ducs d'Autriche tenterent ſucceſſivement la voie de la négociation & celle des armes, pour ſe ſoumettre la ville de Schaffhouſe; mais ils échouerent: appuyée par diverſes alliances, tant avec d'autres villes Impériales qu'avec quelques Cantons Suiſſes, elle ſauva ſon indépendance, & obtint enfin l'aſſociation à la Ligue Helvétique, en 1501.

Par ſon rang, le Canton de Schaffhouſe eſt le douzieme dans la confédération. Son territoire a été formé par diverſes acquiſitions des terres de la Nobleſſe du pays, & même de celles de la Maiſon d'Autriche. Il participe au Gouvernement des quatre Baillages ſitués dans le Milanèz, conquis par les troupes des Suiſſes. Il a ſept lieues du nord au ſud, & quatre environ d'orient en occident. Sa population, conjointement avec celle de la Capitale, eſt de trente-cinq mille habitans. Il eſt diviſé en vingt Baillages, auxquels les Membres ſeuls du Petit-Conſeil peuvent aſpirer: la durée de leur préfecture n'eſt point limitée. Les grains qu'on y recueille ne ſuffiſent point à la conſommation des Habitans, qui ſont obligés d'en tirer de la Suabe.

Après d'aſſez longues agitations, parmi les Habitans, la Réformation fut publiquement em-

braſſée par le Gouvernement, en 1529, & établie dans tout le Canton. Les Miniſtres, à Schaffhouſe, ſont très-inſtruits, & fort verſés dans la connoiſſance des livres ſaints. Ils ont une bibliotheque qui leur eſt particuliérement deſtinée, & qu'on nomme pour cela la bibliotheque des Miniſtres. Ils étudient les langues ſacrées, & les ſciences relatives au miniſtere, dans une école établie à cet effet.

Dès l'an 1411, les habitans de Schaffhouſe furent diviſés en douze Tribus, Corps de Métiers, ou Abbayes. Chacune fournit cinq Membres au Grand-Conſeil, compoſé de ſoixante-deux Membres, pour former le Sénat ou Petit-Conſeil, compoſé de vingt-quatre Membres. Le Conſeil général eſt donc formé, par la réunion des Grand & Petit Conſeils, de quatre-vingt cinq Membres, y compris le Bourguemeſtre. C'eſt dans ce Conſeil que réſide le pouvoir ſuprême & légiſlatif. Il y a d'ailleurs différentes Commiſſions ſubordonnées, pour la Juſtice civile & criminelle, la police, les cauſes matrimoniales; l'adminiſtration eccléſiaſtique & militaire, les revenus fiſcaux, & l'économie publique.

Les élections, au Grand & au Petit Conſeils, ſe font par les Citoyens de chaque Abbaye ou Tribu, à la pluralité des ſuffrages. La Loi veut qu'il ſoit nommé à une place vacante, quatre

heures après le décès de celui qui en étoit pourvu. On fait l'élection dans l'après-midi, quand la vacance arrive le matin; & le lendemain avant midi, quand elle arrive le soir. L'objet de cette loi est d'obvier aux brigues. Huit jours après l'élection, s'il n'y a point d'objection légitime contre le sujet, il est admis au serment de n'avoir ni corrompu les Électeurs, ni employé l'intrigue pour parvenir au poste auquel il a été nommé.

On appelle Bourguemestre, le Chef ou Président du Gouvernement. Il y en a deux, mais il en est toujours un hors de fonctions, parce qu'ils alternent d'une année à l'autre. Celui qui est en exercice se nomme le Bourguemestre régnant. Chaque année, le lendemain de la Pentecôte, les Conseils assemblés se rendent de la maison-de-ville à l'église Saint-Jean, pour présenter à la Bourgeoisie leur nouveau Chef, & recevoir son serment. Là, il jure publiquement l'observation des constitutions de la République, & des priviléges & franchises de la Bourgeoisie. Les Conseils & les Bourgeois prêtent serment à leur tour.

Schaffhouse contient une population de neuf mille habitans; elle est dominée par un château fort, où est le dépôt de l'artillerie. Le temple, dit Munster, est porté sur douze grosses colonnes, d'une seule pièce, qui ont dix-sept

pieds de haut, & neuf de circonférence. Sa tour, quarrée, eſt ſurmontée d'une grande aiguille verte, qu'on diroit, de loin, être couverte de gazon. Cette tour porte une cloche qui a vingt-neuf pieds de circonférence, & ſur laquelle on lit l'inſcription ſuivante : *Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango*, vraie au commencement, équivoque au milieu, fauſſe à la fin. Les pélerins y accouroient autrefois à un coloſſe de vingt-deux pieds de haut, placé ſous une arcade, qu'on appelloit *le grand Bon-Dieu.* De grandes indulgences y étoient accordées aux pélerins. Il fut abattu en 1529, lorſqu'on embraſſa la Réforme à Schaffhouſe.

L'hôtel-de-ville n'eſt qu'une grande maſſe gothique, qu'on ne remarqueroit point ſans les figures des trois braves & généreux montagnards de Schwitz, Uri, & Underwald, qui jeterent les fondemens de la liberté Helvétique.

Le pont, qui fait la ſeule communication du Canton de Schaffhouſe avec le reſte de la Suiſſe, ayant été entraîné pluſieurs fois par les crues du Rhin, on en jeta un ſur ce fleuve d'une hardieſſe extraordinaire, qui eſt celui qu'on y voit aujourd'hui. Grubenmann, natif du Canton d'Appenzell, qui en fut l'Architecte, entreprit de joindre les deux rives du Rhin, diſtantes de trois cents quarante-deux pieds, par un pont

qui en embraſſât toute l'étendue, d'une ſeule arche. Il n'y avoit qu'un homme d'un talent ſupérieur, connoiſſant à fond toutes les reſſources de ſon art, qui pût concevoir un projet auſſi hardi & qui étoit fait pour l'immortaliſer.

Mais le danger que les Magiſtrats virent ou crurent voir dans une arche d'une ſi prodigieuſe portée, les diſſuada d'accepter l'offre magnifique de Grubenmann. Ils exigerent que l'on conſervât la pile ſituée au milieu du fleuve & qui avoit réſiſté à la violence des eaux, lorſque le pont fut emporté.

On raconte que Grubenmann, obligé de ſuivre les ordres des Magiſtrats, les éluda plus qu'il ne les remplit. Il conſerva la pile; mais, en la conſervant, il coupa, il aſſembla, il jeta ſon pont avec un tel art, qu'il n'en emprunta, dit-on, aucun appui, & qu'elle pourroit être détruite ſans qu'il en reçût de dommage dans ſa ſolidité.

C'eſt le dire de bien des connoiſſeurs. Qu'en eſt-il? La pile porte-t-elle, ne porte-t-elle point? Les uns diſent oui, les autres diſent non, & la queſtion eſt encore indéciſe. Si jamais le Rhin vient à ruiner cette pile, on aura la ſolution du problême.

En attendant, après avoir rapporté l'opinion des autres, voici la mienne. Je tiens pour fabuleuſe la défenſe des Magiſtrats, ainſi que l'in-

tention d'éluder leurs diſpoſitions. Le pont forme un angle très-obtus au-deſſus de la pile : la piece d'architecture qui en deſcend, ne doit être regardée que comme un cul de lampe ; & j'eſtime que les Magiſtrats de Schafthouſe, d'accord avec Grubenmann, ont conſidéré que la pile pouvoit être un jour entraînée par les eaux du fleuve ; que, puiſqu'il y avoit poſſibilité de conſtruire une arche qui enjambât d'une rive à l'autre, il étoit ſage de le faire ; que, puiſqu'il exiſtoit une pile vers le milieu de l'eſpace, il étoit bien de s'en ſervir accidentellement, pour le ſoulagement du pont, qui, dès-lors, doit être regardé comme franchiſſant le Rhin par une arche étonnante de trois cents quarante-deux pieds d'ouverture, & qui doit paſſer pour une des merveilles de notre ſiecle.

La conſtruction de ce pont a coûté 200,000 liv. de notre monoie. Il tremble au paſſage des plus légers fardeaux, & ſupporte, ſans dommage, le poids des voitures les plus peſamment chargées. Sans théorie, ſans études des Mathématiques, le ſimple charpentier Grubenmann excita l'admiration des connoiſſeurs, par ce chef-d'œuvre, qui fut le fruit des talens extraordinaires dont le doua la Nature, & qui le porterent, ſur les ailes du génie, à la perfection de ſon art.

On voit, chez M. Ammann, un cabinet d'Hiſtoire Naturelle, où, entr'autres choſes, on remarque une très-belle ſuite d'empreintes de poiſſons, dont quelques-uns ſont fort grands.

Sur une des places de la ville, je remarquai un grand tilleul, dont les branches, d'abord étendues horiſontalement, repliées enſuite dans une direction verticale, forment, dans le ſein même de l'arbre, une belle ſalle, ombragée par la partie ſupérieure du tilleul, qui la recouvre, & dans laquelle on peut dreſſer dix-ſept tables.

J'ai vu, je ne ſais dans quelle maiſon, à Schaffhouſe, une gravure allégorique, qui ne m'exerça pas beaucoup pour en avoir l'interprétation : treize hommes, de la ſtature la plus robuſte, emploient leurs forces réunies à brandir une énorme hallebarde, contre un foible & fugitif animal; au bas, on lit : *Quod nos monſtrum immane credebamus mox; lepus eſt.*

VINTERTHUR.

FRAWENFELD.

DANS les parties de la Suiſſe où les grands chemins le permettent, il y a des voitures particulieres qu'on prend ſeul ou en compagnie, & dont les prix ſont réglés. Quoique de Schaffhouſe à Vinterthur les chemins ſoient fort âpres, & que nous n'euſſions point de relais, des chevaux qu'une économie forcée ne prive point d'une partie de leur ſubſiſtance, nous firent faire ces cinq lieues auſſi diligemment qu'ailleurs nous les euſſions faites par le ſervice de la poſte. A deux lieues de Schaffhouſe, nous paſſâmes la riviere de Thur, dont les eaux blanchâtres couloient alors avec une tranquillité qu'elles n'ont point toujours.

Vinterthur, ſous la protection & le haut-domaine de Zurich, jouit de beaucoup de priviléges qui l'aſſimilent aux Républiques. On s'en apperçoit dès l'abord, par un air de vie & une population nombreuſe. Cette ville eſt ſituée dans une plaine agréable & fertile, au pied d'une colline, ſur la petite riviere d'Eulach : elle conſiſte en deux grandes rues paralleles, larges,

longues, droites, & formées de maiſons très-élevées; elle n'a ni murs ni foſſés. Les maiſons contiguës, & ſans débouchés du côté de la campagne, forment ſa clôture. Vinterthur a ſon Gouvernement Municipal. En Juſtice Civile, ſi l'une des parties eſt étrangere, on peut appeller de ſes ſentences au Conſeil de Zurich; & c'eſt le ſeul cas où on puiſſe le faire. En cas de guerre, elle fournit à la ville de Zurich deux cents hommes, qui ſervent ſous ſes propres drapeaux, & chaque année elle lui prête foi & hommage, entre les mains d'un Commiſſaire.

Cette ville a juriſdiction ſur pluſieurs villages de ſon territoire, qui lui appartiennent en ſouveraineté. Elle a de bonnes écoles, un hôpital richement doté, une belle bibliotheque, & une collection conſidérable de médailles grecques & romaines. Il s'y fait du commerce; il y a beaucoup de fabriques en différens genres; il y en a ſur-tout de fort importantes en toiles de coton & en indiennes; & la ville ſeroit très-floriſſante, ſi la ville de Zurich ne mettoit des entraves à ſon commerce : ſes fourneaux ſont très-recherchés, à raiſon de la qualité de l'argile. Elle a deux bains différens d'eaux minérales, qui reſtaurent, purifient & diſſolvent.

Je ne m'arrêterai point ſur l'hiſtoire de cette ville; j'obſerverai ſeulement, en paſſant, que,

ſous les Comtes de Kibourg, auxquels elle appartint, elle fut la Capitale de Thurgovie. Rodolphe de Hapsbourg en devint poſſeſſeur par la ceſſion qui lui en fut faite en 1264. En 1415, elle fut adſcrite au nombre des villes Impériales : mais, en 1447, elle ſe ſoumit volontairement à la Maiſon d'Autriche. L'Archiduc Sigiſmond, vingt ans après, l'engagea à la ville de Zurich, pour la ſomme de 10,000 florins ; &, en 1477, il lui en fit une pleine ceſſion, en réſervant toutefois aux Bourgeois leurs franchiſes, priviléges, & immunités.

NE quittons point Vinterthur ſans parler, avec éloge, d'un fait qui honore les mœurs anciennes des habitans du pays. Le Baron de Hægi, dont je vais parler, étoit un Gentilhomme du territoire de Vinterthur ; il étoit poſſeſſeur de pluſieurs fiefs, & avoit ſon château près de la ville. Ce Seigneur, qui vivoit vers l'an 1300, faiſoit ſon occupation ordinaire de l'agriculture. Sa charue étoit attelée de ſuperbes chevaux. Son fils, qui étoit un beau jeune homme, les guidoit, le fouet à la main, tandis que le pere, en cheveux blancs, ouvroit le ſein de la terre, & traçoit les ſillons. Un Duc d'Autriche, allant à cheval de Rapperſwill à Vinterthur, fut ſurpris de l'air diſtingué des deux laboureurs, &

de la beauté de leur attelage. Il s'arrête, &, se tournant vers le Grand-Maître de sa Maison: Je n'ai jamais vu, dit-il, si beaux payſans, & chevaux si bien nourris labourer les champs. N'en soyez point étonné, Seigneur, reprit cet Officier; c'est le Baron de Hægi & son fils. Voilà, au pied de cette colline, l'ancien château de leur famille; &, si vous en doutez, vous pourrez vous en convaincre demain; vous les verrez venir, le pere & le fils, vous offrir leurs services. En effet, le lendemain, le Baron de Hægi, accompagné de sept de ses gens, tous à cheval, vint à Vinterthur, faire sa cour au Duc, qui ne manqua pas de lui demander si c'étoit lui qu'il avoit vu la veille à la suite d'une charue superbement attelée. Oui, Seigneur, répondit le Baron avec dignité; après la guerre pour la défense de la patrie, je ne trouve point d'occupation plus digne d'un Gentilhomme, que celle de cultiver lui-même ses terres, & j'en donne l'exemple à mon fils. Le Duc ne put se défendre des sentimens d'admiration que lui inspira ce vieillard; il lui fit l'accueil le plus flatteur, & combla son fils de careſſes. Les Peuples anciens penſoient de même sur l'agriculture: *Omnium rerum ex quibus aliquid exquiritur, nihil est agriculturâ melius, uberius, homine libero dignius.*

CIC.

DE Vinterthur à Frawenfeld, belles campagnes, & beaux chemins. Frawenfeld eſt le lieu des dietes générales du Corps Helvétique, depuis 1712. Cette ville, Capitale du Turgaw ou Turgovie, eſt aſſez bien bâtie, mais petite & déſerte, hors le temps de la tenue des dietes, qui durent cinq ſemaines. Trois rues paralleles, droites & aſſez larges, compoſent toute la ville: les maiſons des Députés en forment la majeure partie. Elle jouit de priviléges très-étendus, qui la rapprochent des conſtitutions libres. Les deux tiers des Membres de ſon Conſeil particulier ſont Proteſtans, l'autre tiers eſt Catholique, & les deux Avoyers, qui ſe ſuccedent d'année à autre, ſont l'un Catholique, & l'autre Réformé.

Le bâtiment où s'aſſemble la diete du Corps Helvétique, eſt placé ſur un rocher qui tient à la ville; il ne préſente ni grandeur ni régularité, rien même au-deſſus de la maiſon négligée d'un ſimple particulier. Les fenêtres, rétrécies, ne ſont, en quelque ſorte, que des lucarnes. A ce logis eſt accolé une petite tour, couverte d'un toit ruſtique : des pierres brutes, qui ne prirent jamais de forme ſous le cizeau, les unes petites, les autres grandes, ſans diſpoſition certaine, ſans allignement, ſaillant inégalement, laiſſant entr'elles des cavités plus ou

moins grandes, compoſent la maſſe de cette tour, qui préſente l'aſpect de la ruſticité & du délâbrement.

Rien ne me plut tant : j'y vis le luxe immolé au foyer même de la puiſſance. Les Suiſſes ne manquent ni de goût pour l'architecture, témoins divers monumens élevés à Berne de nos jours, ni de moyens pour élever des palais : on ne peut pas davantage le révoquer en doute. Mais le ſiege de la liberté Helvétique ne pouvoit pas être mieux placé que dans un édifice qui rappellât l'ancienne ſimplicité des mœurs, fondement le plus durable des Républiques. Lorſque les Repréſentans de la Nation ne dédaigneront point de ſe loger ſous des toits ruſtiques, les Citoyens n'ambitionneront point d'habiter des palais, de ſe bâtir de ſuperbes châteaux, qui ſeroient enſuite imités à proportion de leur fortune, par les Citoyens d'un ordre inférieur.

Un palais magnifique, à Frawenfeld, où l'architecture eût déployé ſes richeſſes, pour recevoir l'Aſſemblée Nationale, eût peut-être été le ſignal : le luxe, en architecture, eût gagné de proche en proche, & les campagnes ſe fuſſent couvertes de ſuperbes châteaux. A quoi bon : on eſt tout, quand on eſt libre !

Une ſingularité à remarquer, c'eſt que les habitans de Frawenfeld prêtent ſerment à l'Abbé

de Reichenaw, ſubordonné à l'Evêque de Conſtance, Souverain étranger; & que, par conſéquent, les Suiſſes n'ont point la ſouveraineté abſolue du lieu où ils tiennent leurs conférences. Toutefois la preſtation de l'hommage de la part des habitans de Frawenfeld ſe fait ſous la condition que l'Abbé ne vendra ni aliénera, en aucune maniere, les droits qu'il a ſur eux.

Frawenfeld a une Egliſe pour les Catholiques, & une autre pour les Réformés. Le Turgaw, où ſe trouve cette ville, eſt le plus grand des Baillages de la Suiſſe, & il renferme pluſieurs villes dans ſon étendue. La ſouveraineté en appartient aux huit anciens Cantons Switz, Uri, Undervald, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug, & Berne. Les deux tiers des habitans exercent la Religion Évangélique ſuivant la Doctrine réformée; le reſte eſt Catholique.

CONSTANCE.

Abord de cette Ville.

DE Frawenfeld aux abords du lac de Conſtance on traverſe des campagnes fertiles. C'eſt des hauteurs qui dominent ce lac, qu'il faut jouir de ſon aſpect, meſurer de l'œil ſon étendue, nombrer les villes, les bourgs, les châteaux, les habitations qui bordent ſon baſſin, voir l'heureuſe fécondité des collines qui, ne preſſant point les rives, mais d'une légere diſtance, s'abaiſſant inſenſiblement juſqu'au lac, préſentent de gras pâturages, des côteaux couronnés de pampres, des campagnes couvertes de riches moiſſons, des bois qui répandent à l'entour une fraîcheur ſalutaire! Tout concourt à rendre l'aſpect raviſſant; & la vue du lac de Conſtance eſt, inconteſtablement plus belle que celle du lac de Genève, généralement encaiſſé, & qui a un œil noir & triſte du côté de la Savoie.

Conſtance porte un nom célebre; elle fut floriſſante autrefois, & elle devoit l'être: libre, & dotée par la nature de tous les avantages du local le plus heureux. Les temps ont bien changé! depuis la perte de ſa liberté, environnée de terres

non moins fécondes, le lac & le Rhin lui ouvrant une route également facile au commerce; ſon front s'eſt couvert de triſteſſe, le mouvement s'y eſt anéanti, la population s'y eſt évanouie, la vie s'y eſt diſſipée, & cette ville qui, lors du Concile qui s'y eſt tenu, comptoit 40,000 habitans, en raſſemble à peine 3000 aujourd'hui.

Cette ville, ſituée ſur le territoire de la Suiſſe, eſt placée à l'extrémité occidentale du lac de ſon nom. Dans l'ordre politique, elle eſt du cercle de Suabe dont elle fait partie. Impériale autrefois, elle eut des alliances avec Strasbourg, Bâle, Zurich, & S. Gall. Le Concile qui s'y aſſembla, accrut ſa célébrité en même temps que, par le concours des étrangers, il répandoit l'opulence dans ſon ſein. En 1510, elle chercha à entrer dans la confédération Helvétique, mais des prétentions qui parurent outrées, firent rejeter ſa demande, & le mauvais ſuccès de cette démarche prépara ſa chûte. Charles-Quint la réduiſit à ſon obéiſſance en 1548, & la propriété en fut confirmée à la Maiſon d'Autriche, par la diete de l'Empire, en 1559, malgré la réclamation des États de Suabe.

A cette époque, les plus aiſés de ſes citoyens abandonnerent la ville, & quitterent leurs foyers plutôt que d'y vivre ſous le joug. Conſtance alors tomba dans un entier anéantiſſement.

Mais

Mais ce qui eſt bien à obſerver, c'eſt que ſes maîtres conſidérant ſa poſition ſous le ciel Helvétique, ſon voiſinage des Cantons, la difficulté de la retenir dans la dépendance par ſa ſituation au-delà du lac; ont uſé envers elle des plus grands ménagemens, & n'y ont aſſis que de ſi foibles impoſitions qu'elles peuvent paſſer pour nulles. Le gouvernement n'y peſe point ſur les ſujets, il ne les inquiete point: mais c'eſt le glaive ſuſpendu ſur la tête par un crin. On leur laiſſoit leurs propriétés, mais la faculté de les en dépouiller leur a fait fuir une terre qu'ils ont, dès-lors, regardée comme ennemie; & voir Conſtance aujourd'hui, c'eſt voir le cadavre encore récent d'une des premieres villes de l'Europe. L'herbe y croît entre les pavés: dans ſes rues, la ſolitude & le ſilence, des boutiques condamnées, des maiſons abandonnées! Il ne s'y trouve plus d'aiſance que chez des Chanoines qui affichent le luxe au ſein d'une ville pauvre, & dans les couvens qui ſont bien dotés aux dépens de l'indigent. Tandis qu'on dévore leur ſubſiſtance, des tas de néceſſiteux prient en chœur dans les rues précédés d'une croix, pour obtenir les miettes de la table; & dans les Égliſes & à la même fin des troupes de petits enfans demi-nuds, glapiſſent des litanies ſous la préſidence d'une matrone.

Sous la République, la réformation s'étoit établie à Conſtance; l'Evêque, & la plupart des Chanoines, avoient abandonné la ville; mais la conquête qu'en fit Charles-Quint, rétablit les choſes dans leur ancien état. Le Chapitre ſeul de la Cathédrale réſide à Conſtance; l'Évêque qui eſt co-état de l'Empire, & Membre des États du cercle de Suabe, par l'Évêché de Conſtance qu'il poſſede en Souveraineté, a établi ſa réſidence à Mersbourg, ſur le côté oppoſé du lac. Ses États ſont partie en Suabe, & au-delà du lac, partie en deçà. Il a voix & ſéance à la diete de Ratisbonne : ſa place y eſt marquée entre les Évêques de Strasbourg & d'Ausbourg.

La ville de Conſtance eſt très-ancienne. Le Concile qui s'y aſſembla, dura depuis 1414, juſqu'en 1418. On y deſtitua deux anti-Papes, & un Pape à la place duquel on en élut un nouveau, & on y condamna pluſieurs articles de Wiclefs & de Jean Huſs. Jérôme de Prague qui ſoutenoit leurs erreurs, y fut excommunié, enſuite brûlé, ainſi que Jean Huſs, malgré le ſauf-conduit de l'Empereur Sigiſmond, qui ſe parjura odieuſement. Le décret de ce Concile qui enſeigne que le Concile univerſel tient ſon autorité de Jéſus-Chriſt, & que les Souverains Pontifes, eux-mêmes, ſont obligés de s'y ſoumettre, n'eſt pas reconnu par les Papes, quoique écuménique.

Sur le port eſt une grande maſſe de bâtiment noir, poudreux & humide, c'eſt-là que ſe tint ce Concile fameux. Il fut bâti exprès pour la tenue de ſes aſſemblées. Aujourd'hui il ſert de halle & de magaſin.

Le portail de la cathédrale, compoſé de trois tours accolées, eſt de mauvais goût. Les deux qui ſont ſur les côtés ſont terminées par deux petits dômes octogones en pierre de taille, découpés en forme de cages. Le vaiſſeau de la Cathédrale eſt des plus ordinaires. Le chœur en eſt éclatant par les marbres & les dorures.

Cette ville eſt ornée de pluſieurs fontaines : celle de Jupiter qui épouvante les humains par ſon foudre, ſymbole de la Révolution qui a diſperſé les habitans ; la fontaine de Mercure, Dieu du Commerce, dont le culte y eſt depuis longtemps abandonné ; & celle de Neptune qui fait alluſion à l'empire ſur le lac de Conſtance qui lui eſt aujourd'hui très-inutile.

Outre la Cathédrale, elle a deux Collégiales, ſix Paroiſſes, cinq Couvens d'hommes, deux de filles, & elle eſt à quinze lieues de Zurich, vingt-cinq de Bâle, & cent quinze de Paris.

DANS une poſition admirable, ſur un ſol enchanté où la Nature ſourit à ſes habitans ; à la portée de l'Allemagne, de la Suiſſe, de l'Italie,

de la France ; ſur les rives d'un lac poiſſonneux qui fournit à la ſubſiſtance de ſes habitans, en même-temps qu'il facilite ſon commerce ; ſi Conſtance, au milieu de tous ces avantages, s'eſt anéantie, combien, peu ſagement, fut conçu le projet de la conſtruction de la ville & du port de Verſoy dont nous parlerons en ſon lieu. Si cette ville étoit bâtie & peuplée, ſa population ſe diſperſeroit, même dans l'hypotheſe où Genève n'exiſtât point. Devoit-on, pouvoit-on préſumer qu'elle ſe formeroit, qu'elle proſpéreroit ſous le ciel de la liberté, à côté de Genève, alors floriſſante. Le déſaſtre de la République, les maux, les calamités dont elle a été frappée, les émigrations qui s'en ſont enſuivies, ſans que Verſoy ait commencé à ſe bâtir, ont prouvé de reſte le vuide de cette ſpéculation non réfléchie, qui eût dû à jamais reſter dans le porte-feuille du Miniſtre qui la conçut, & qui, à frais immenſes, en tenta l'exécution.

Le lac de Conſtance a quinze ou ſeize lieues de longueur, ſur cinq de large. Du côté de Mersbourg, il a environ trois cents cinquante pieds de profondeur. La pêche y eſt abondante, & fait un objet conſidérable de commerce. Le poiſſon qu'on y prend ſe marine, & ſe voiture juſqu'à Vienne. Il porte des navires frétés de

deux mille quatre cents à trois mille quintaux.

De dessus le port, le lac de Constance déploie la plus belle nappe d'eau qu'il y ait en Suisse, tant par la largeur du lac, que parce qu'il n'a point, comme celui de Genève, de circonflexions qui arrêtent la vue.

La maison d'Autriche, les Cantons Suisses, & l'Abbé de S. Gall, se divisent la propriété du lac, suivant les limites respectivement déterminées. Le Rhin qui le traverse y entre du pays des Grisons. Sa rapidité est telle que son cours ne se trouve entierement brisé qu'à près de deux lieues en avant dans le lac. Dans la partie basse de ce même lac, est une Isle très-agréable & très-fertile qui est à l'Evêque de Constance. C'est l'Isle de Reichenau, où se voit le tombeau de Charles-le-Gros, Roi de France & Empereur d'Occident, qui y finit ses jours en 887, après avoir été solemnellement déposé par une assemblée des Grands.

Prêt à quitter Constance, un Citoyen de cette ville, dépositaire sans doute de quelque branche de l'autorité publique, mû par la droiture & la loyauté Helvétiques, s'appercevant que, dans les arrangemens que je prenois pour me faire transporter à l'autre extrémité du lac, on abusoit de la facilité & de l'ignorance d'un étranger pour me faire payer un prix triple à-peu-près de celui qu'on a coutume de donner pour un semblable

trajet, adreſſa la parole au Patron de la barque, d'un ton à lui en impoſer. Il lui reprocha durement ſa mauvaiſe foi, fixa la ſomme qu'il recevroit, lui enjoignit de s'y conformer, & lui ordonna de partir. Tout s'exécuta, ſi ce n'eſt qu'arrivé, je jugeai à propos de mitiger la ſentence, en excédant de quelque choſe la taxe fixée, & nous nous quittâmes bons amis.

Trajet de Conſtance à Saint-Gall. Ville & Abbaye de Saint-Gall.

JE m'embarquai donc vers les quatre heures de l'après-midi, ſur le lac, me dirigeant ſur Saint-Gall. Le temps étoit fort calme, on ne put aller qu'à force de rames, &, par conſéquent, très-lentement; auſſi prîmes-nous terre à dix heures du ſoir dans un village qui n'étoit qu'à cinq lieues de Conſtance. L'auberge étoit mauvaiſe, mais j'en ai trouvé de pires dans les Alpes.

Le lendemain, à la pointe du jour, je me remis ſous la conduite de mes Nautoniers qui me deſcendirent ſur les terres de l'Abbé de Saint-Gall, à peu de diſtance de la ville de Roſchach qui appartient au même Souverain. De-là à Saint-Gall, le terrain eſt hâché, coupé de ravins profonds, & très-inégal. Dans les endroits, néanmoins, ſuſceptibles de culture, la végétation eſt très-forte.

Je ne tardai point à entrer dans une vallée qui m'offrit un genre de ſpectacle auquel mes yeux n'étoient point accoutumés. Deux files de montagnes, ſans autres richeſſes que des pâturages, ſe montrerent couvertes d'habitations juſqu'au ſommet. Délicieuſe Conſtance, m'écriai-je, les

hommes abandonnerent ton séjour, quitterent ton sol fortuné, ont fui tes rives enchantées pour venir s'entasser, s'accumuler dans ces gorges solitaires & infertiles, mais libres. Ils ont forcé l'opulence à s'y fixer avec eux, tandis que l'indigence & la misere sont devenues le partage de la malheureuse Constance. En me livrant à ces réflexions, la dorure des tours de Saint-Gall, éclairées par le soleil, m'annonça l'abord de la ville, en même-temps qu'elle m'étoit un avant-coureur de sa richesse.

La ville de Saint-Gall, & l'abbaye de ce nom, forment, dans une même enceinte, deux Souverainetés distinctes, l'une Républicaine, l'autre Monarchique, sous des constitutions cependant que le Prince ne peut enfreindre, & qui, maintenant, irréfragablement les propriétés des citoyens, les adscrivent dans la classe des peuples libres. L'une & l'autre de ces souverainetés ont des alliances avec les Cantons.

Saint-Gall, située à trois lieues du lac de Constance, est une ville grande, belle, marchande & très-riche. Les peintures qui décorent le front des maisons, en rend l'aspect fort gai. Ses habitans ont trouvé, dans leur industrie, de quoi compenser la situation triste & sauvage de leur ville dans une vallée resserrée, sans culture & sans riviere. Deux ruisseaux baignent la ville,

l'un ſert à faire mouvoir ſes uſines, l'autre à entretenir de l'eau dans ſes foſſés.

Dans le dernier ſiecle, ce n'étoit qu'un bourg. Un ſimple foſſé en fait toute la défenſe. Dans la totalité, ou à-peu-près de ſa circonférence, elle n'a d'autres murs que ceux même de ſes maiſons qui ſont contiguës, & dont la ſuite ne ſe trouve gueres interrompue que pour former les portes de la ville. Dans ſes foſſés on entretient des ours, comme dans ceux de Berne. La plupart des maiſons ont, ſur la rue, de petites tribunes couvertes, comme à Bâle & à Schaffhouſe. Dans le ſein de la ville, des courans d'eau vive, encaiſſés dans des canaux de pierres-de-taille, y entretiennent la propreté, la ſalubrité, & y rafraîchiſſent l'air dans les ardeurs de l'été.

La ville eſt généralement bien bâtie, très-propre; & un air de vie & d'aiſance s'y manifeſte par-tout. Sur la halle, & dans une niche, ſe voit la figure d'un grand ours debout, revêtu d'une peau de ces animaux, ayant ongles, oreilles, & l'extrémité du muſeau dorés. C'eſt le blaſon de la ville, qui fut d'abord ſujete des Abbés. Après avoir obtenu ſucceſſivement diverſes immunités, tant de ſes Souverains que de l'Empereur, elle s'éleva à la conſtitution Républicaine, ſe racheta à prix d'argent de toutes les prétentions, tant de l'Abbaye que de l'Empire,

& forma des alliances avec pluſieurs des Cantons Suiſſes : mais, dès le commencement du treizieme ſiecle, elle avoit la juriſdiction ſur ſes propres terres.

Elle embraſſa la Réformation, & ſon intérêt politique l'y attacha fortement. Elle conçut alors l'eſpoir d'effectuer l'anéantiſſement du monaſtere, & de s'accroître de ſes dépouilles. Mais le mauvais ſuccès qu'eurent en Suiſſe les armes des Réformés, ruina ſes eſpérances.

Le Gouvernement de Saint-Gall eſt ariſtodémocratique. Le Grand-Conſeil, dépoſitaire de l'autorité ſouveraine, eſt compoſé de quatre-vingt-dix Membres. Il y a, d'ailleurs, un Petit-Conſeil de vingt-quatre Citoyens, pour l'expédition des affaires courantes.

La Milice réſulte de douze compagnies, dont une de Canoniers, une de Bombardiers, & deux de Grenadiers, l'une à cheval, l'autre à pied.

La Souveraineté de Saint-Gall ne s'étend gueres au-delà de l'enceinte de ſes murs, ſa banlieue étant très-reſſerrée. On y compte environ dix mille habitans. Le petit territoire, dépendant de la ville, eſt tout en jardins, en vergers, maiſons de plaiſance, & prairies deſtinées aux blanchiſſeries.

La fabrication des toiles y met tout le peuple en mouvement : c'eſt la baſe du commerce de

cette ville, & la principale ſource de ſon exiſtence. Cette branche d'induſtrie y eſt comme naturaliſée, & elle y exiſte depuis le 12^e^ ſiecle. Le Gouvernement a fait les frais de divers bâtimens & d'aqueducs, pour la préparation des toiles.

Il ſort d'ailleurs de Saint-Gall beaucoup de mouſſelines, de broderies en or, en argent, & en ſoie. De fortes maiſons, San-Galloiſes, ſe ſont établies à Lyon, à Marſeille, à Gènes, à Cadix, en Hollande, en Angleterre; & l'on ne regrette point à Saint-Gall que ces familles, après s'être enrichies, ne reviennent point dans leurs foyers, apporter la contagion des mœurs étrangeres, le luxe, l'amour de la dépenſe, la molleſſe, & la corruption.

Cette ville envoie un Député à la diete des Cantons. Elle a une bibliotheque publique, mais bien peu fréquentée; les eſprits y étant entiérement tournés vers les ſpéculations de commerce. La Langue en eſt l'Allemande.

Abbaye de Saint-Gall.

L'ABBAYE de Saint-Gall, Ordre de Saint-Benoît, forme une Souveraineté à part; elle a auſſi ſes alliances avec le Corps Helvétique, & députe à la diete des Cantons. Il n'eſt pas douteux que la ville de Saint-Gall ne doive ſa naiſſance à la célébrité que donnerent à ce lieu les Cénobites qui l'habiterent, d'abord vivant d'aumônes & du travail de leurs mains, transformés bientôt en riches poſſeſſeurs, enſuite en Souverains.

Les États de l'Abbé de Saint-Gall ont vingt lieues de long, ſur quatre de large, & réſultent du Domaine propre de l'Abbaye, du Toggenbourg, & de quelques diſtricts ſitués dans le Turgow & le Rheinthal. La population totale en eſt de quatre-vingt-quinze mille habitans, non compris celle de la ville de Saint-Gall. L'Abbé poſſede d'ailleurs différentes terres en Suabe. Il doit fournir mille hommes à l'aſſociation Helvétique, en cas d'invaſion du dehors. Le pays, qui eſt montueux, abonde en pâturages. Les Entrepreneurs des fabriques de Saint-Gall, Herizaw, Biſchoffzell, par la filature des lins, & du coton, font circuler des ſommes conſidérables dans le Domaine de l'Abbaye.

C'eſt au reſte une choſe aſſez ſinguliere de trouver, dans un couvent, une cour, des bureaux, des trains de chaſſe, des gens décorés, des chambres de Juſtice, où ſiegent des Religieux.

L'abbaye de Saint-Gall eſt bâtie avec une magnificence convenable à ſa richeſſe. Elle a pour enceinte, d'un côté, la partie des murs de la ville qui l'enveloppent, avec une porte qui débouche ſur la campagne, dont l'Abbé eſt le maître; de l'autre, une muraille plus nouvelle, élevée entre la ville & l'abbaye, avec une porte de communication.

Le monaſtere eſt compoſé de trois parties principales; l'égliſe, le palais abbatial, & le couvent proprement dit, occupé par les Religieux, au nombre de cent. Il s'y trouve d'ailleurs divers autres corps de bâtimens, des jardins, des vergers.

L'égliſe, accompagnée de deux tours gemelles, eſt ſomptueuſe; les marbres, les peintures, la ſculpture, les dorures y éclatent de toutes parts. Cette conſtruction, achevée dans ces derniers temps, offre par-tout la ſingularité: on y entre latéralement, & ſa grande porte eſt pratiquée ſur le flanc du vaiſſeau. Elle a ſon chevet où elle devroit avoir ſa façade. Au chevet ou rond-point s'éleve le portail, qui n'eſt percé

d'aucune porte. Le grand autel eſt adoſſé au portail : un autre lui correſpond à l'extrémité oppoſée de la nef, que les bas-côtés égalent en hauteur. L'Architecte, ſortant des routes battues, n'a voulu ſuivre que ce que lui ſuggéroient le caprice & l'imagination. A tout prendre, il a prouvé qu'on pouvoit quelquefois réuſſir, en faiſant autre choſe que ce que les autres font.

Les peintures des voûtes, diviſées en compartimens, ſont toutes encadrées. Au milieu du vaiſſeau, & vis-à-vis la grand'porte, qui eſt latérale, eſt une grande coupole ſurbaiſſée, qui n'eſt éclairée par aucune fenêtre à ſa circonférence, & ne prend jour que de l'égliſe. La diſpoſition & la décoration du chœur ſont tout-à-fait théâtrales ; ornement & richeſſe par-tout : l'œil n'y a de repos nulle part. La ſculpture, au reſte, n'y eſt pas merveilleuſe. Le portail a trop de reſſauts, il eſt en même-temps trop chargé d'ornemens, & le noir qui domine d'une maniere déſagréable dans les peintures des voûtes, y éteint la lumiere.

La bibliotheque eſt enrichie d'une grande quantité de manuſcrits rares, la plupart en parchemin : elle en avoit bien davantage ; mais les Évêques du concile de Conſtance, auxquels il en fut confié beaucoup qu'on ne vit plus repa-

roître, les ont dispersés en partie. Cette bibliotheque étoit nombreuse en livres imprimés, qui périrent ou furent enlevés, en grande partie, dans la guerre de 1712. C'est de-là que l'on tira, vers l'an 1413, les manuscrits de *Petronius*, de *Silius Italicus*, & de *Valerius Flaccus*.

Les Abbés étoient autrefois à l'élection des Religieux, des Bourgeois, & des Gentilshommes vassaux de l'abbaye; mais, dès le 13^e^ siecle, les Religieux donnerent l'exclusion à tous les Laïques, & ils choisissent toujours l'un d'entr'eux. L'Abbé jouit des droits épiscopaux, & il releve immédiatement du Saint-Siege. Il a le titre de Prince d'Empire; &, à son avénement à la Régence, il se fait revêtir, par des Députés de la Cour Impériale, des droits régaliens & du fief, tant de l'ancienne Province dépendant de l'abbaye, que du Toggenbourg. Cependant il n'envoie point de Députés aux dietes de Ratisbonne, & il n'entre pour rien dans les contributions de l'Empire. C'est le premier allié des Suisses; & son Député aux dietes Helvétiques, a voix & séance immédiatement après ceux du Canton d'Appenzel.

On conçoit aisément combien il est difficile que deux Souverainetés différentes soient concentrées dans les mêmes murs, sans qu'il existe

entre l'une & l'autre une défiance, une rivalité qui jettent de la fermentation dans les eſprits. Les années 1489 & 1529 en fourniſſent des exemples mémorables.

En 1489, l'Abbé demanda du terrain pour aggrandir le monaſtere, & vouloit ouvrir une porte dans le mur qui ſépare l'abbaye d'avec la cité. Les Citoyens ne crurent point devoir lui octroyer ſa demande. L'Abbé, piqué de ce refus, & ſupportant impatiemment les contradictions auxquelles il étoit journellement expoſé, ſe détermina à tranſporter le monaſtere à Roſchach, jolie ville de ſes États, au bord du lac de Conſtance, & à trois lieues de Saint-Gall. Mais à peine le bâtiment commença-t-il à s'élever au-deſſus des fondemens, que les Saint-Gallois, avec le concours des peuples d'Appenzel & des propres ſujets de l'abbaye, voiſins de Saint-Gall, allerent le démolir. Les Cantons appellés par l'Abbé réprimerent ces incurſions, & anéantirent le projet d'un nouveau monaſtere.

Au mois de Février 1529, les habitans de Saint-Gall, qui avoient embraſſé la Réformation, penſerent à détruire les confeſſionaux dans l'égliſe abbatiale, les autels, & les images. La choſe fut réſolue par les Magiſtrats aſſemblés en Conſeil Souverain. L'ordre donné, en moins de deux heures toutes les figures & ſtatues furent miſes

mises en monceau. Celles qui étoient de pierre furent brisées, & les morceaux en furent destinés à des matériaux à bâtir : celles qui étoient de bois furent conduites sur plus de quarante charettes hors de la ville, où elles devinrent la proie des flammes. Les Religieux, obligés de plier devant la force, se retirerent à Notre-Dame des Hermites, au Canton de Switz : les Réformés firent l'office dans l'abbaye, mais les choses furent rétablies dans le premier état.

Enfin, l'an 1697, la ville eut un différend avec l'abbaye, à l'occasion d'une procession dans laquelle les Religieux, en traversant la ville, refuserent de baisser la croix & les banieres. On prit les armes, on fit des barricades dans les rues ; mais les Cantons alliés, devenus médiateurs, rétablirent le calme.

L'Abbé, à la mort d'un de ses sujets, a le droit singulier de prendre, à son choix, ou le meilleur bœuf, ou le meilleur cheval de son écurie. Ses sujets ne sont pas tous Catholiques ; il y en a beaucoup de Protestans. Il tient son Conseil de Régence dans l'Abbaye.

Les Religieux, quoique successeurs éventuels de la souveraineté, ne sont point Nobles. Les Peuples de l'État de Saint Gall ne sont assujettis à l'Abbé qu'avec des réserves importantes qui les rendent propriétaires réels de leurs biens & de

leurs poſſeſſions ; immunités qui leur ſont garanties par les Cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwitz, & de Glaris, arbitres de leurs différends avec le Prince. Par les ſtipulations du Traité d'alliance, ces Cantons établiſſent ſucceſſivement tous les deux ans, ſur les terres de l'Abbaye, un Contrôleur ou Commandant, ſous le titre de Capitaine du pays, ou Capitaine des villes protectrices. Il a, auprès du Prince, le rang de Conſeiller Intime, avec le droit d'aſſiſter aux Audiences, & de percevoir certains droits au profit des quatre Cantons. Il a rang d'abord après l'Abbé. Sa commiſſion ne s'étend point ſur Wyl, qui eſt le lieu de ſa réſidence, ni ſur le Toggenbourg ; à Wyl, un Juge de paix ; dans le Toggenbourg, un Conſeil provincial veillent ſur les franchiſes réſervées aux habitans, ſur les intérêts publics & particuliers.

A chaque changement de régence, on prête foi & hommage à l'Abbé en préſence des Députés des quatre Cantons protecteurs. Si ce Prince a conſenti à recevoir de l'Empereur l'inveſtiture de ſes États ; s'il a conſenti à admettre dans ſa Régence l'influence, & juſqu'à un certain point l'autorité des quatre Cantons, c'eſt qu'il a ſenti qu'en Suiſſe une Monarchie, ſur-tout une Monarchie monaſtique, ſubſiſteroit difficilement ſans ces liens politiques.

Je me trouvai à Saint-Gall un jour de Dimanche. Je voyois les habitans de la campagne, ſortis de leurs toits ruſtiques, arriver à la ville le cimetere, ou l'épée à la ceinture. Je revins bientôt de ma ſurpriſe, & je me dis : CHEZ UN PEUPLE PROPRIÉTAIRE, CHEZ UN PEUPLE LIBRE, TOUS LES HOMMES SONT NOBLES : ceux que je vois ont droit à cet attribut de la nobleſſe dont ils ſont revêtus. Il n'y a qu'une choſe qui exclut la nobleſſe, c'eſt la ſervitude ; & où elle exiſte, il n'eſt plus de Nobles. Les Diplômes & l'ancienneté ne conſtituent pas la nobleſſe : ſi celui qui a ces prérogatives peut perdre la vie par une commiſſion ; ſi une lettre particuliere peut le priver de la liberté, l'envoyer dans les priſons & l'y détenir indéfiniment ; ſi arbitrairement & à chaque inſtant on peut puiſer dans ſa bourſe ſans qu'il puiſſe s'y oppoſer ; il n'eſt point Noble ! l'ancienneté de ſes titres ne prouve que l'ancienneté de ſon eſclavage, & l'eſclavage exclut eſſentiellement la nobleſſe. Sous le deſpote, il y a des Ducs, des Marquis, & point de Nobles !

Grand nombre d'entre les payſannes avoient ſur la tête une couronne à laquelle étoient enlacés quatre gros œillets rouges, ce qui leur donnoit un air auſſi galant que champêtre.

Les habitans de l'Etat de Saint-Gall ne ſont aſſujettis à aucune impoſition. La dîme : voilà toutes leurs redevances, c'eſt la ſeule qui devroit exiſter par-tout.

APPENZEL.

En sortant de Saint-Gall, je me munis d'un guide. S'engager, sans ce secours, non dans des routes, mais dans des sentiers qui se réunissent, se croisent, se bifurquent, se multiplient, disparoissent quelquefois dans les roches, sur les cailloux, ou sur la pelouse, ce seroit témérité: autant vaudroit s'engager dans le labyrinthe de Crete sans le fil d'Ariane.

J'avois vu avec surprise la multitude d'habitations disséminées sur les montagnes aux approches de S. Gall; mon étonnement redoubla & fut à son comble lorsque j'eus débouché dans le Canton d'Appenzel. Dans des lieux qui ne sont susceptibles d'aucune culture, dans une immense vallée où on ne recueille ni bled, ni vin, ni légumes, ni orge, ni seigle, ni avoine, ni fruits; où le sol ne donne ni chanvre, ni lin, ni huile, ni même de pommes de terre : dans ces lieux sauvages, que la Nature avoit voués à la désertion & à la solitude, quelle espèce de prodige de voir les montagnes chargées jusqu'au sommet de maisons qui paroissent ne former qu'un village sans fin & continu, tant elles sont voisines & rapprochées les unes des autres!

Entre les ſpectacles qui ſe ſont offerts à moi, dans le cours de mes voyages, c'eſt un de ceux qui m'ont le plus frappé. Bref, le Canton d'Appenzel, petit pays dont une partie eſt occupée par des glaciers, des rocs inacceſſibles, des ravins, des précipices; qui n'a pour toutes productions que des pâturages, offre une population de cinquante-cinq mille habitans, qui, proportion gardée de l'étendue, ſurpaſſe de beaucoup celle des contrées les plus fertiles. Le Canton d'Appenzel compte dix-ſept cents habitans par lieue quarrée. Ni les riches plaines du Milanez, ni les contrées les plus abondantes de la France, ni le ſol des Provinces-Unies, vivifié par un commerce immenſe, ne préſentent une telle population!

Appenzel, qui, à raiſon de la nature du pays, & de ſa poſition, ne devroit préſenter que quelques chaumieres éparſes & miſérables, eſt un beau & grand bourg, dont la plupart des maiſons ſont peintes, & dont les habitans vivent dans l'aiſance.

Ce bourg magnifique paroît ſéparé du reſte de l'univers. La Nature en ferme les avenues. Il y a même telle communication, qui n'a lieu que par des eſcaliers de bois ſcellés contre le roc. Cependant, indépendamment d'une population très-nombreuſe, les habitans ſont bien vêtus, bien logés, bien nourris, & les auberges très-

bien ſervies. Le numéraire y eſt abondant. On y voit des payſannes avec de petits galons d'or & d'argent à leurs corſets; d'autres ont, ſur toute la longueur de ce vêtement, devant & derriere, une ſuite d'agrafes d'argent très-artiſtement travaillées, dont la ſuite & la contiguité forment une dentelle en orfévrerie. Elles ont des chaînettes d'argent, des roſettes de ce précieux métal placées où leur goût & leur imagination les demandent, objets de luxe qui ne ſont pas pris ſur le néceſſaire. Quelques payſans, mais la choſe eſt rare, ont leur habillement entier garni de boutons d'orfévrerie. Enfin il ſe trouve des payſans Appenzellois qui ſuſpendent au col de la vache qui a leur prédilection, une belle ſonnette d'argent, de la valeur quelquefois de cinquante écus. Heureuſe & ſainte liberté, c'eſt toi qui enfanta ces miracles!

Ce Canton, avec ceux d'Uri, Suitz, Undervald, & Glaris, ſont peut-être les plus dignes de fixer les regards du Philoſophe. Là ſe retrouvent encore les mœurs helvétiques ſans alliage, là ſe retrouvent la franchiſe & le cœur droit des Peuples libres & Paſteurs, & je ne crains pas d'en placer les habitans à côté des Peuples les plus vertueux de l'Antiquité. Faſſe le ciel que l'uſage où ſont les Suiſſes d'envoyer leur jeuneſſe paſſer quelques années dans le ſervice

étranger n'altère point à la longue cette belle & antique simplicité de mœurs! Il est à craindre, en effet, que les Officiers n'en rapportent le goût des amusemens frivoles, & ne répandent chez eux une teinte de la légéreté, & en général des vices dont ils auront été imbus hors de leur pays.

Appenzel est situé au pied des Alpes. Le fond du bassin où il est placé, & les côtes qui l'environnent sont semées d'habitations si peu distantes, & en tel nombre, qu'elles présentent l'image d'une ville éparse. Elles se condensent de plus en plus à mesure qu'elles se rapprochent d'Appenzel, qui en est le centre & le foyer.

Ici je reconnus une de ces illusions d'optique qu'on éprouve souvent dans les Alpes, sur-tout lorsque de fréquentes méprises n'ont point encore accoutumé le voyageur à redresser ses jugemens. J'arrivai d'assez bonne heure à Appenzel, & curieux de voir la source de la Sitter, que je jugeois à cent pas du bourg, au pied d'un rempart de roc qui ne lui permettoit pas de venir de plus loin; je fus d'abord assez mécontent d'avoir fait une demi-lieue, & de me voir à-peu-près aussi éloigné qu'auparavant. Je pris courage: je fis encore, à ce que j'en jugeai, autant de chemin, afin de ne point me faire le reproche d'être venu inutilement, & la distance ne diminuant pas fort

ſenſiblement, je pris le parti de m'en retourner ſur mes pas ſans avoir vu la ſource, l'objet & le terme de ma promenade, & je fis bien. Les montagnes au pied deſquelles elle naît ſont à deux lieues entieres d'Appenzel: la nuit m'eût ſurpris avant d'y arriver, & j'euſſe fait quatre lieues pour viſiter un objet que je jugeois à une portée de fuſil.

Un ton de vie & de proſpérité, un air de fraîcheur & de ſanté eſt répandu, comme je l'ai dit, ſur tout l'État. Ce ſont des payſans qui gouvernent: mais ce ne ſont point des payſans courbés ſous l'infortune, flétris par l'indigence, flétris par le mépris, excédés par un travail forcé, atténués par une nourriture inſuffiſante. Franchiſe, honnêteté, candeur, le ſens droit, voilà le caractère de ceux d'Appenzel. Les diſtinctions de rang, les idées de ſupériorité ſont pour eux quelque choſe de révoltant. Les hommes y ſont robuſtes & bien faits. S'exercer à la lutte, à la courſe, lancer à la main des pierres d'un grand poids; ſont les amuſemens de leur jeuneſſe. Ils jouent d'une eſpece de luth, & de quelques autres inſtrumens.

A table, on ſalue avant de boire, & après avoir bu: celui qui eſt ſalué ne ſe couvre que lorſque l'autre a fini de boire, & celui-ci reſte auſſi découvert juſqu'à ce qu'il ait bu.

Les Peuples ont beaucoup, je ne dis pas de dévotion, mais de piété. Je les voyois fréquemment dans les chemins, en graviſſant ou en deſcendant les montagnes, réciter en commun le Chapelet, ou dire des prieres. Chez eux, la priere précede toujours le repas. L'*Angelus* ne ſonne point en vain, tous prient, quelques-uns même à genoux. A la porte de chaque maiſon eſt un bénitier, & chacun, en ſortant, ſe munit d'eau bénite. Au milieu de ces maſſes énormes, qui touchent au ciel, les humains; transformés en pygmées, ne ſentent-ils pas davantage leur petiteſſe, leur néant, & n'en ſont-ils pas dès-lors même plus portés à l'adoration de l'Être modérateur de l'univers?

Les Appenzellois ſont très-charitables, & cet eſprit d'humanité inonde le bourg de mendians Allemands & Italiens, qui viennent de pays gras & fertiles ramaſſer les miettes de la table d'un Peuple à qui ſon ſol refuſe tout, & chez qui tout abonde.

Près de la Paroiſſe eſt un oſſuaire, où l'on voit accumulés les triſtes débris de l'humanité. Sur pluſieurs des têtes & ſur le front ſont écrits les noms de ceux à qui elles appartinrent. Une bande de papier collée ſur quelques autres donne les mêmes indications. Ces débris de l'eſpèce humaine, journellement expoſés aux yeux, à

la contemplation de la multitude, des perſonnes de tout âge & de toute condition, ne ſervent qu'à émouſſer, à éteindre la ſenſibilité, principe de toutes les vertus. Celui dont les yeux ſe ſeront familiariſés à voir les reſtes de notre frêle exiſtence n'aura point de peine à ſupporter les maux de ſon frere : la pitié & la commiſération, ce lien ſacré de nos ſociétés politiques, fuiront bien vîte de ſon cœur.

Outre la Paroiſſe, il y a à Appenzel un couvent de Capucins, & un autre de Religieuſes. La riviere de Sitter, qui arroſe le bourg, a ſa ſource dans le petit lac d'Apſée, contenu dans un baſſin de pur roc, d'une profondeur extraordinaire.

Le Canton d'Appenzel eſt le dernier des treize, par l'ordre de ſa réception dans la ligue helvétique. Sa longueur eſt de dix lieues d'orient en occident, & ſa largeur de ſix à ſept du ſeptentrion au midi. C'eſt un démembrement des États de l'Abbé de Saint-Gall. Les habitans, laſſés des vexations de toute eſpèce qu'ils éprouvoient ſous un gouvernement qui leur étoit devenu odieux, prirent les armes, battirent les troupes de l'Abbé, battirent celles de la Maiſon d'Autriche, qui étoient venues au ſecours de l'Abbé. Ils firent des prodiges de valeur dans la guerre qu'ils ſoutinrent contre lui, & cimenterent de leur ſang la liberté dont ils jouiſſent encore au-

jourd'hui. La révolution s'opéra en 1400 ; mais ils ne furent admis au nombre des Cantons qu'en 1513. Appenzel, en latin *Abbatis cella*, indique encore, par son nom même, ce qu'il fut autrefois, une cellule, un hospice de l'Abbé (de Saint-Gall).

Deux districts partagent le Canton d'Appenzel. L'un, beaucoup plus étendu, occupant le couchant & le nord, forme la partie protestante du Canton ; il en occupe les trois quarts : l'autre, au sud-est, où se trouve Appenzel, est occupée par les Catholiques du Canton. Celui-ci se nomme les *Rodes intérieurs*, l'autre est désigné sous le nom de *Rodes extérieurs*. Ces deux districts forment deux petits États indépendans. Gouvernement, police, finance, tout est séparé. Chacun envoie un Député à la Diete helvétique ; mais les deux ensemble n'y ont qu'une seule voix : ils la perdent si leurs opinions sont partagées.

La partie Protestante, du Canton, est plus riche de beaucoup, proportionellement, & plus industrieuse que la Catholique. Dans l'une & l'autre le Gouvernement est démocratique. Le pouvoir absolu réside entre les mains de la généralité du Peuple. Tout homme, au-dessus de seize ans, dans quelque ordre, & en quelle classe qu'il se trouve, a part à l'administration générale, & assiste à l'Assemblée Nationale, l'épée

au côté. Je le répéterai, ils le peuvent, ils le doivent, ils ſont co-ſouverains de leur pays, ils ſont vraiment nobles ; les hommes libres ſont indubitablement les ſeuls qui le ſoient !

L'Aſſemblée ſe convoque ordinairement une fois chaque année, dans chaque diſtrict, vers la fin du mois d'Avril, toujours ſéparément. Ainſi que celles qui peuvent être convoquées extraordinairement, ces aſſemblées ſe tiennent ou en plein air ou dans l'égliſe ſuivant la circonſtance du beau ou du mauvais temps. Le Petit-Conſeil a l'expédition des affaires courantes.

Le Canton d'Appenzel ſubſiſte tant du produit de ſon bétail, lait, beurre, fromage, que de la filature du lin & du coton, de la fabrication des toiles, des indiennes, des mouſſelines, & de la vente de ſes chevaux. Le bois & le charbon y ſont encore d'utiles reſſources. Les rodes extérieurs font annuellement pluſieurs milliers de pieces de toile, dont la plus grande partie s'exporte en Italie, en Eſpagne, en Allemagne. On y fabrique des crépons, des futaines, des étoffes mêlées, &c.

L'art de la filature y eſt pouſſé à un tel point qu'une livre de fil de coton, poids de vingt onces, fournit près de quatre cents mille tours de dévidoir, chaque tour de quatre pieds, ce qui donne, par conſéquent, un fil qui s'éten-

droit à une distance de cent trente lieues. Le prix de filature, d'une livre du fil le plus fin, est de 17 à 18 livres, argent de France, quelquefois 20 liv. Ce fil se vend jusqu'à 16 florins, quelquefois plus.

Dans le Canton d'Appenzel, se trouvent de très-belles stalactites, des pierres à aiguiser qui renferment quelquefois des plantes pétrifiées. On y rencontre aussi beaucoup de dépouilles marines pétrifiées, des mines de cristal, des cailloux transparens de plusieurs couleurs, des agathes, des marcassites, de l'albâtre, du marbre blanc, du marbre noir, de l'ochre, des terres de craie remplies de moules & de cornes d'ammon; enfin des eaux minérales de différentes espèces.

L'exploitation du salpêtre fournit d'ailleurs, aux Appenzelois, une branche très-lucrative de commerce. Les étables de leurs bestiaux sont portées en l'air sur des billots de bois de deux pieds de haut ou un peu plus. Sous toute l'étendue de l'étable on pratique une fosse que l'on remplit d'une terre graveleuse qui, continuellement imprégnée de l'urine des bestiaux, & exposée à l'air libre qui facilite l'évaporation de la partie purement aqueuse, se trouve, au bout de deux ans, suffisamment chargée de nitre pour être lessivée avec succès.

Cela fait, cette même terre rejetée dans la fosse, & devenue plus propre qu'elle ne l'étoit auparavant à la cristallisation du salpêtre, s'en trouve suffisamment imprégnée dans le cours d'une année pour être soumise à une nouvelle lessive. Dans une habitation de médiocre étendue, ces lessives annuelles produisent communément huit cents livres & quelquefois un millier pesant de salpêtre.

Enfin il se fabrique, au Canton d'Appenzel, ainsi que dans celui de Glaris, beaucoup de chapsigre ou fromage d'herbes mais il est inférieur en qualité à celui de Glaris.

HÉRISAW.

Je congédiai mon guide à Appenzel où j'en repris un nouveau qui, par monts & par vauds, par des pays stériles & sans culture, & toujours peuplés, me rendit à Hérisaw. C'est le lieu le plus considérable de tout le Canton d'Appenzel, bourg riche & magnifique, où il se trouve beaucoup de fortes maisons de commerce. Son active industrie l'a fait passer rapidement à un haut degré d'opulence; & quoiqu'il n'ait point de murs, il pourroit bien passer pour une très-jolie ville. Ses principales maisons sont peintes, & il y regne, en général, un grand air de propreté.

Il manufacture des indiennes, des toiles de lin, des toiles de coton, des mouffelines, quelques-unes de la plus grande finesse. Il s'y fait aussi beaucoup de broderies.

LE TOGGENBOURG.

LE GASTER.

D'HÉRISAW au Toggenbourg, les ſentiers ſont très-âpres, le pays très-montueux. Indépendamment de l'utilité dont m'étoit mon guide pour me diriger dans un labyrinthe perpétuel de chemins & de vallées, il m'étoit d'un grand ſecours pour ouvrir devant moi les barrieres qui ſe rencontrent à deux ou trois cents pas les unes des autres. En quelques autres pays, il m'eût encore ſervi à me faire voyager en ſûreté; mais en Suiſſe, de jour ou de nuit, en raſe campagne ou dans les bois, en plaine ou dans les montagnes, on marche avec pleine ſécurité.

Parvenu ſur le haut de la chaîne de montagnes qui longe un des côtés du Toggenbourg, j'embraſſai d'un clin-d'œil toute la belle vallée dans laquelle il conſiſte. Elle eſt longue, ſpacieuſe, aérée, arroſée de la riviere de Thour. Les montagnes qui la renferment ſont couvertes de bois; le fond de la vallée eſt en pâturages, à la réſerve de quelques places fort rares, où on recueille un peu de grains. Sa longueur eſt de onze lieues, ſur une largeur de quatre. Elle renferme environ cinquante

cinquante mille habitans, dont les deux tiers ſont Réformés, l'autre tiers Catholique. Il ſort du pays une grande quantité de toiles de coton.

Si ingrat qu'en ſoit le ſol, il eſt néanmoins bien meilleur qu'en pluſieurs autres diſtricts de la Suiſſe. Toutefois Lichtenſteg ou Lirtenſteg, ſa capitale, m'a paru ne contenir qu'une population languiſſante. Elle eſt d'ailleurs mal bâtie. Cette ville eſt placée au fond de la vallée, vers le milieu de ſa longueur.

Le Toggenbourg avoit précédemment ſes Comtes Souverains. Le dernier d'entr'eux ſe voyant ſans poſtérité, accorda à ſes Peuples des priviléges ſi étendus & ſi conſidérables qu'ils pouvoient paſſer pour un Peuple libre. Il leur donna entr'autres la liberté de faire des loix municipales pour leur propre gouvernement, de choiſir leurs Magiſtrats & autres Officiers, & d'entrer enſemble en aſſociation pour leur défenſe. Tous ceux du pays s'engagerent, par ſerment, à maintenir les libertés de leur patrie.

Pour donner de la conſiſtance & de la ſtabilité à ces priviléges, il leur permit de former une alliance avec les deux Cantons de Schwitz & de Glaris. Par une ſuite de ces diſpoſitions, la Souveraineté fut preſque anéantie, ou ſingulierement reſtreinte, ne s'étant réſervé que le droit de percevoir ſes revenus, d'exiger le ſer-

vice militaire, de raſſembler, en cas de beſoin, ſes ſujets ſous ſes drapeaux.

Tel étoit l'état du pays lorſque le Comte de Toggenbourg mourut en 1436. Peu de temps après, l'Abbé de Saint-Gall acheta cette ſucceſſion de ſes héritiers collatéraux. Dans le contrat de vente, il y eut réſerve expreſſe de tous les droits & priviléges des habitans; mais, bientôt après, l'Abbé prit des meſures pour parvenir à les anéantir, à ruiner leurs libertés ſpirituelles & civiles, & il alluma, par-là, en Suiſſe, une des guerres les plus ſanglantes dont elle eût jamais été le théâtre. Zurich & Berne épouſerent la querelle des Toggenbourgeois opprimés; pluſieurs Cantons Catholiques prirent le parti contraire. Après bien des conférences, bien des négociations infructueuſes, beaucoup de projets d'accommodemens ſans ſuccès, les armes victorieuſes de Berne & de Zurich rétablirent les Toggenbourgeois dans leurs droits. Le Miniſtre de l'Empereur, auprès des Cantons, avoit offert la médiation de Sa Majeſté Impériale, & ſa garantie, mais on le remercia unanimement & promptement.

En vertu de cette paix, il exiſte dans le Toggenbourg un Conſeil provincial, compoſé de ſoixante Membres, trente Catholiques & trente Proteſtans, élus par les Communautés du pays. Ce

Conseil fixe les impôts, & fait la révision des comptes. Il s'assemble tous les ans régulierement une fois, & extraordinairement lorsque les circonstances l'exigent. Le Prince ne peut ni asseoir de nouvelles impositions, ni augmenter les anciennes.

Le fameux réformateur Zuingle, naquit dans un village du Toggenbourg, de parens qui occupoient la charge d'Amman, dignité la plus éminente du pays.

Je ne m'arrêtai pas à Lichtensteig, je traversai la riviere de Thur, & je gravis la chaîne de montagnes qui forme le côté opposé du Tokkenbourg. Après avoir marché quelque temps dans des vallées qui sont sur le haut, mes regards se porterent tout-à-coup sur la partie supérieure du lac de Zurich, sur les plaines du pays de Gaster, & sur les Alpes dont je n'étois plus séparé que par les fonds interposés.

Des montagnes du Toggenbourg, je descendis dans le Gaster qui s'étend du lac de Zurich à celui de Wallenstadt, le long du fleuve de Limat & de la riviere de Setz ou Mag qui s'y jete. Ce district qu'on nomme quelquefois pays d'Utznach, appartient par indivis aux deux Cantons de Switz & de Glaris qui en ont la Souveraineté, non sans des réserves considérables octroyées & conservées volontairement aux Peuples du pays,

& qui les rapprochent des Peuples libres. On y profeſſe les deux Religions Catholique & Réformée.

Je vis, en paſſant, l'abbaye de Schœnis qui poſſede la plus ſaine partie du pays. Elle eſt libre & réſervée à des dames de qualité qui, toutes, à l'exception de l'Abbeſſe, ont la faculté de quitter le couvent & de ſe marier. Elle fut rendue indépendante en 1045, par l'Empereur Henri III. L'Abbeſſe a le titre de Princeſſe, & le monaſtere eſt ſous la protection des deux Cantons qui ont le domaine du pays.

Cette contrée, compriſe entre les montagnes, eſt ſujete à de fréquentes inondations. Les chemins y ſervent ſouvent de lit pour les rivieres permanentes ou momentanées: Dans les endroits où elles occupent le chemin, les gens de pied ſont obligés de paſſer de clos en clos, ouvrant les barrieres, ou franchiſſant les haies. Le pays, juſqu'au lac de Walenſtadt, n'offre point de culture.

Je ne tardai point à m'engouffrer entre deux énormes montagnes diſpoſées parallelement, qui forment une vallée très-profonde, & c'eſt ici que je m'enſevelis dans les Alpes. Le fond que laiſſent entr'elles les deux montagnes dont je viens de parler, eſt arroſé par le fleuve de Limat: cet eſpace, ainſi que la riviere, ſe bifurquent

bientôt; à droite, l'intervalle des montagnes conduit à Glaris, & le bras de la riviere qui en deſcend eſt la Linth; à gauche, on va au lac de Walenſtadt en côtoyant la Setz qui en dérive; c'eſt le chemin que je ſuivis.

LAC DE VALLENSTADT.

La vue du lac de Vallenſtadt eſt triſte & ſévere. Il eſt encaiſſé entre des rives à pic de roc vif, de ſept cents toiſes de hauteur. Entre ces effrayantes barrieres, il développe ſes ondes orageuſes ſur une longueur de quatre lieues, & une de large ou environ. Engagé dans cette enceinte redoutable, le voyageur, incertain, n'en apperçoit ni l'entrée, ni l'iſſue. Les énormes chaînes de montagnes qui l'enveloppent, ne laiſſent d'intervalle entr'elles que deux ouvertures reſſerrées, par leſquelles la riviere de Setz entre dans le lac & s'en échappe. Sa profondeur eſt de quatre-vingt à quatre-vingt-cinq toiſes.

La navigation, ſur le lac de Vallenſtadt, eſt très-périlleuſe : il s'y éleve ſouvent des tempêtes très-violentes. Ses eaux, refoulées par les vents & arrêtées par l'eſcarpement des rives, oppoſent aux nautonniers des vagues bruſques, courtes, ſerrées, & qui s'élevent, par fois, à des hauteurs exceſſives. Ajoutons qu'on ne peut gueres aborder, en ſûreté, qu'aux deux extrémités, & du côté du nord. Sur plus des trois-quarts de ſa longueur, l'eſcarpement continu des rochers ôte au voyageur, en détreſſe, tout eſpoir d'aborder ; on ne le feroit que pour ſe briſer.

Le bourg de Weſen eſt placé à la partie occidentale du lac. J'y arrivai vers les onze heures du matin : à une heure, nous nous diſpoſâmes à entrer dans le frêle eſquif que nous avions loué pour nous porter à l'autre extrémité du lac. Mais une atmoſphere nébuleuſe, le conflit des vents, les vagues qui commençoient à s'amonceler, nous diſſuaderent de nous confier, en ce moment, à l'élément perfide ſur lequel nous devions bientôt eſſuyer de ſi terribles aſſauts. Environ une heure après, l'impatience de partir diminuant à nos yeux le danger, penſa à nous coûter la vie, & à nous enſevelir ſous les flots.

L'état du ciel n'ayant point empiré, l'eſpérance d'un calme prochain nous détermina à nous embarquer. Nous naviguâmes d'abord ſans péril ; mais bientôt les choſes changerent : les vents ſoulevent les eaux avec une violence extrême, les flots s'entre-choquent, l'onde écume, les vagues amoncelées menacent à chaque inſtant de diſſoudre la nacelle ou de la ſubmerger, & nous fûmes quelque temps entre la vie & la mort. Perſonne ne reſta oiſif dans cet inſtant de criſe ; &, en forçant de rames, nous nous portâmes, à travers les flots, au voiſinage d'un amas de débris, terres & cailloux, tombés de la montagne ; nous nous y élançâmes.

Échappés au danger le plus éminent, nous longeâmes le lac par des ſentiers très-difficiles, & nous gagnâmes à pied la ville de Vallenſtadt, ſituée à l'autre bord du lac, où nous arrivâmes haraſſés, une heure en nuit. Un mauvais gîte nous y attendoit : un ſoupes auquel on ne put toucher, un grabat où il ne fut point poſſible de clôre l'œil, terminerent cette heureuſe journée.

C'eſt à cauſe des tourmentes qu'on éprouve fréquemment ſur le lac de Vallenſtadt, qu'il eſt rigoureuſement défendu aux nautonniers, de s'y ſervir plus de trois ans du même bâteau. Les vents ſont terribles lorſqu'ils s'abattent ſur ce lac, d'où ils n'ont point d'iſſue. Les voyageurs qui ne veulent point tenter l'aventure & s'expoſer, ſe voient ſouvent obligés de demeurer deux & trois jours conſécutifs à Weſen ou à Vallenſtadt, pour y attendre le moment de s'embarquer ſans riſque.

Hors les mauvais temps, il regne périodiquement, ſur le lac de Vallenſtadt, certains vents, dont les bateliers ne manquent pas de profiter. Le matin, avant & après le lever du ſoleil, il y ſouffle un vent d'eſt qui dure juſques vers les dix heures. Entre dix heures & midi, le vent ceſſe. Après-midi, commence un vent d'oueſt qui regne juſqu'au ſoir; & après le ſoleil couché, le vent d'orient recommence ordinai-

rement à ſouffler. Il n'y a que le vent du nord & les temps orageux, qui interrompent cette direction périodique des vents.

On pêche en ce lac de très-beaux ſaumons, dont quelques-uns peſent de vingt à trente livres.

Observations sur les Plages compriſes entre le Lac de Zurich, & le Pays des Griſons.

DANS le Gaſter & ſur le côté oppoſé du Limat; de Vallenſtadt à Sargans, & de ſuite juſqu'au Rhin, les terres, preſqu'au niveau des deux lacs, ſont ſi baſſes, qu'il s'en faut très-peu que de Zurich aux Griſons, il n'exiſte un grand lac de près de trente lieues de longueur, abreuvé par le Rhin, abſorbant les deux lacs de Zurich & de Vallenſtadt, couvrant les eſpaces compris entre la premiere de ces villes & celle de Meyenfeld, & s'étendant encore juſqu'au-deſſus de Næfels, ſur les plaines arroſées par la Linth. Le bourg de Næfels, en latin *Navalia*, déſigne encore ce qu'il fut autrefois, un port ſur le grand lac dont nous venons de parler, un lieu d'abord pour les navires.

C'eſt même ainſi que les choſes furent autrefois : il exiſta, ce lac, dans des temps plus reculés & inaſſignables, où les montagnes, plus hautes qu'elles ne le ſont aujourd'hui, verſoient les eaux en plus grande abondance. De Meyenfeld à Sargans & à Vallenſtadt, & du lac de ce nom à celui de Zurich, les terres raſes & unies décelent encore le ſéjour qui firent

les eaux. Dans l'état actuel des choſes, la riviere de Setz & celle de Limat, qui parcourent ces terres, coulent habituellement à pleins bords. Il fut un temps où leur ſuperficie étoit conſtamment plus haute qu'elle ne l'eſt maintenant, puiſque la ſurface du lac a baiſſé, la ville de Vallenſtadt, qui étoit autrefois ſur ſes bords, en étant aujourd'hui à une diſtance aſſez conſidérable. A cette époque, quelle qu'elle ſoit, les eaux du lac de Vallenſtadt couvrirent les terres adjacentes, d'une part, juſqu'au lac de Zurich; de l'autre, juſqu'au Rhin. Il exiſta donc autrefois une mer qui, touchant au Rhin, dans les plaines voiſines de Meyenfeld, s'étendoit juſqu'à Zurich. Partie des eaux du Rhin, confondues avec celles du Limat, rejoignoient la branche principale du premier de ces fleuves, aux confins de la Suiſſe & de la Suabe, groſſies des eaux de l'Aar.

L'abaiſſement des montagnes ſucceſſif & lent, mais aſſuré, en diminuant le volume des fleuves, & en exhauſſant le fond des vallées, a tari cette mer; il n'en reſte que les deux lacs dont nous avons parlé.

MAIS cette dépreſſion des montagnes eſt-elle effective? Qui en doutera jamais! Tout y concourt: l'air, l'eau, le feu, les vents, la gelée,

les fermentations, la végétation, l'électricité, les commotions ſouterraines, les exploſions, le choc des orages, & nombre d'autres cauſes connues ou inconnues.

La différente forme des montagnes, les matieres dont elles ſont compoſées, la nature ou l'inclinaiſon des baſes ſur leſquelles elles ſont aſſiſes, font qu'elles cedent plus ou moins vîte aux cauſes de deſtruction toujours agiſſantes, qui tendent à les ravaler. Leur action eſt le plus ſouvent inſenſible ou preſqu'inſenſible; mais, agiſſant ſans relâche, leur effet n'en eſt pas moins aſſuré, quoique pour des temps plus ou moins reculés, & qu'il n'eſt point donné de ſoumettre au calcul.

Un roc fortement incliné, recouvert d'une certaine épaiſſeur de terre, forme-t-il le côté de la montagne? le moment viendra où ces terres, délayées par les eaux pluviales, ou par celles des neiges, céderont à l'impulſion de leur poids, & gliſſeront en lavanges vers le fond de la vallée, laiſſant le roc à nud. L'effet ſera & plus général & plus fréquent, ſi les terres ſont mêlées de cailloutages, & n'adherent point au roc par les racines de quelques arbres ou de grands arbuſtes inſérées dans les gerçures du rocher. Ces effets ſont très-connus dans les hautes montagnes; on en citeroit mille exemples. J'indiquerai

celui qu'offre le village de Randan, près d'Aiguebelle, en Savoie : en 1750, les terres & cailloutages descendus des montagnes, & amoncelés dans le village, en ont enseveli l'église, & élevé le terrain au niveau du clocher, où l'on entre maintenant par les fenêtres.

Dans les temps de pluie, ou dans la fonte des neiges, les eaux qui descendent du haut des montagnes, concourent sur leur penchant dans les endroits surbaissés qu'elles excavent; &, augmentant de volume, de poids, & de vîtesse, à mesure qu'elles s'éloignent du point de leur départ, elles entraînent, elles précipitent les terres, le sable, les pierres, les graviers, les roches mêmes; elles sillonent sur le flanc des montagnes, des ravins qui, à succession de temps, deviennent larges & profonds.

Que sera-ce des torrens, des rivieres, des fleuves même qui en descendent! gonflés par les fontes subites des glaces & des neiges, ils entraînent des rochers entiers, qui en associent d'autres à leur chûte; &, dans la révolution des siecles, ils creusent des vallées sur le flanc de la montagne.

Les hauteurs qui séparent ces gorges ou ces ravins, s'abaissent à leur tour.

Les eaux de pluies & de neiges, qui agissent

en entraînant, en précipitant, agiſſent auſſi en diſſolvant; elles détrempent les terres, deſcendent chargées des parties qu'elles tiennent en diſſolution, & les dépoſent dans les plaines ou au fond des vallées, dans les rivieres, & dans la mer. On croit que le Rhône porte dans la Méditerranée un dix-ſept centieme de ſon poids, en ſédimens. Cet effet, perpétuellement répété, produit à la longue, au haut ou ſur le flanc des montagnes, une diminution ſenſible de la terre végétale, qu'elle finit par enlever entiérement vers le haut, où la pente eſt plus rapide, & l'eſcarpement preſque vertical; le roc ſe trouvera donc fréquemment à nud. De-là ces cornes, ces pointes, dents, ou aiguilles de roc vif qui couronnent les grandes chaînes, dominent, & s'élevent au-deſſus des parties couvertes de pâturages, de brouſſailles, & même de forêts.

Maintenant, ces rocs ſourcilleux, ſont-ils à l'abri de la deſtruction? bravent-ils la ſucceſſion des ſiecles? Ils offrent aſſurément à la diſſolution une réſiſtance & plus opiniâtre & plus longue, mais une multitude d'agens phyſiques les ravale à leur tour. Ces rocs, qui ſont le noyau des terres précédemment entraînées, ſont gercés, ouverts par des fentes, des crevaſſes, plus ou moins larges, plus ou moins profondes.

Les eaux s'y insinuent; en hiver, elles s'y convertissent en lames de glace; &, en passant de l'état de liquide à celui de solide, elles acquierent une force expansive capable d'efforts prodigieux, & qui seroient incroyables, si l'expérience ne les avoit constatés, & n'eût fait voir jusqu'où ils peuvent aller. En quantité considérable, l'eau, convertie en masse de glace & augmentant en volume, écartera, détachera, rompra, précipitera des blocs de pierre, des rochers, des cîmes entieres qui, emportées avec furie sur le flanc de la montagne, iront renverser des habitations dans la plaine, porter la mort au loin, ou désoler, de leur masse importune, le propriétaire du champ où le hasard les fixera. D'ailleurs, la violence du choc dans des blocs énormes, qui, détachés des sommets élevés, tombent perpendiculairement, dérangent plus ou moins l'économie intérieure des montagnes, & préparent de nouvelles dégradations dans l'avenir.

L'eau ne pénetre pas seulement en masses dans les rocs, elle s'y insinue aussi par particules insensibles, & dans ses pores. Ces molécules aqueuses, dans les gelées, se convertissent en autant de petits glaçons, dont la force expansive écarte, souleve, exfolie les petites lames de pierre entre lesquelles ils se trouvent en-

gagés, & la pierre fusera sous les doigts, sans effort, ou s'écaillera, & se levera par feuilles, que les vents, les pluies, rameneront dans la vallée.

Travaillés par les causes que nous avons indiquées, les sommets les plus fatigués céderont à l'action de leur poids, ou aux premieres commotions souterraines, souvent insensibles pour nous, & qui ont des effets bien plus marqués lorsque ces tremblemens de terre sont violens. On a remarqué que, dans celui de 1755, qui renversa Lisbonne, le Cimplon dans le Vallais s'est abaissé sensiblement. On ne peut faire deux pas dans les Alpes, qu'on ne foule des débris de montagnes. Que les regards se portent vers le dessus, on reconnoît aussi-tôt les vuides qu'ils ont laissés.

La masse de certaines montagnes reposant sur une base imparfaitement solide, elles s'écroulent en tout ou en partie. Dans un grand nombre d'exemples, je choisirai celui dont rendra à jamais témoignage le magnifique bourg de Pleurs, situé dans la Valteline, au pied du mont Conto, riche par ses fonds de terre, par le commerce & l'industrie de ses habitans, & environné de belles maisons de campagne. Le 6 Septembre 1618, après des pluies abondantes, tout-à-coup par une nuit calme & un temps serein, la montagne s'entr'ouvrit, tomba sur ce bourg, l'abîma,

&

& enſevelit tout vifs, ou écraſa ſous ſes ruines, deux mille quatre cents trente habitans, qui formoient ſa population, ſans qu'il en réchappa une ſeule perſonne. La montagne enveloppa, dans ſa chûte, le village de Schilano, compoſé de ſoixante-dix-huit feux, & couvrit une lieue quarrée de ſes débris. Les habitans de Chiavene, qui n'en étoit pas fort éloigné, furent bien ſurpris de voir, tout-à-coup, leur riviere à ſec; les eaux en ayant été interceptées par les débris de la montagne fracaſſée.

Les courans d'eaux ſouterrains, plus ou moins volumineux, plus ou moins rapides, attaquent les baſes des montagnes; ils en minent les fondemens.

Les arbuſtes & les arbres, qui tirent leur nourriture de la terre végétale qui recouvre les montagnes, concourent à leur deſtruction par l'inſertion de leurs racines dans les gerçures & les fentes des rochers: elles y exercent une action contre les cloiſons qui coarctent la ſeve, & leur force expanſive devient ſouvent victorieuſe.

Le froid & le chaud agiſſent alternativement ſur la ſubſtance des montagnes: ils en dilatent & en reſſerrent perpétuellement les pores, ils en tiennent les parties dans un mouvement perpétuel de contraction & de dilatation: frottement

par conséquent habituel, cause nécessaire d'altération & de dégradation.

Les fermentations des principes, les émanations ou vapeurs seches qui s'exhalent de tous les corps solides, les molécules constituantes perpétuellement exposées au choc de l'éther qui les pénetre : l'électricité, la lumiere, la gravitation, les écoulemens (*effluvium*) des autres corps, auxquels leur tissu est perméable, l'influence physique résultante de l'aspect des astres, l'action des météores, le mouvement, le bruit extérieur, tout concourt à tenir les parties élémentaires de ces rocs dans un mouvement intestin, mouvement de frémissement & de trépidation qui, dans la profondeur des temps, doivent les altérer, les miner, les dégrader, les anéantir, comme nos édifices les plus solides cedent à la durée des siecles.

C'est ainsi que s'opere l'abaissement des montagnes, c'est ainsi que se dissolvent ces masses imposantes qu'on eût cru devoir durer autant que le Globe, & cela par des moyens lents, mais assurés, par des progressions insensibles, par un concours, une réunion de causes qui, agissant sans relâche, finissent par montrer à nos yeux des résultats inattendus.

Oui, n'en doutons point, les montagnes furent plus hautes qu'elles ne le sont. Elles verserent

de leurs flancs des volumes d'eau plus considérables que ceux qui s'en échappent aujourd'hui. Les unes & les autres diminueront encore. Il n'eſt point de mon objet de rechercher quelle influence ces effets doivent avoir ſur les autres combinaiſons phyſiques de la maſſe terreſtre, & par contre-coup ſur les conſtitutions politiques & les qualités morales de ſes habitans.

VALLENSTADT, SARGANS,

Entrée chez les Grisons.

VALLENSTADT, ou Wahlstadt, quoique située vers l'extrémité d'une des plus belles vallées de la Suisse, & au bord d'un lac poissonneux, propre à y vivifier l'industrie & le commerce; quoique sur la grande communication de l'Allemagne & de la Suisse avec les Grisons & Venise, ce qui la rend un entrepôt considérable; Wahlstadt est une ville chétive, & misérable. La pauvreté, la désertion, des maisons de bois demi-ruinées, ou qui le sont entiérement; voilà l'aspect qu'elle présente. Elle obéit à des Maîtres justes & humains, à la vérité: mais elle n'est point à elle; &, dans un pays où la liberté a arboré son étendard, c'en est assez pour s'opposer à sa prospérité, & en éliminer les habitans.

Cette ville d'ailleurs, qui est petite, n'est point pavée, & très-mal propre. Elle est sujette aux huit anciens Cantons, & elle est sous la juridiction du Bailli de Sargans. Si les Cantons, ou les Grisons forment respectivement quelques pré-

tentions, c'eſt à Wahlſtadt que ſe tiennent les dietes conciliatoires.

La vallée qui s'étend de-là à Sargans, eſt large & droite. Des terres, trop froides & trop humides, y excluent la culture. On n'y voit que quelques champs de bled de Turquïe aux approches de Sargans, petite ville ſituée ſur une éminence, à l'angle d'une haute montagne; inactive & dépeuplée comme Wahlſtadt; comme elle, ſujette des huit anciens Cantons, avec ſon diſtrict, dans lequel eſt compriſe cette derniere ville.

Ici, les montagnes prennent de l'écartement. La plaine raſe & unie qu'on a devant ſoi, ſe propage juſqu'au Rhin, qui fait la limite: au-delà ſont les Grifons. Cette plaine eſt en partie en vergers ouverts & ſans clôture, partie en pâturages. On a ſur la gauche une montagne à pic, d'une hauteur extrême, de roc vif; ſa fraîcheur, comparée à toutes les montagnes environnantes, indique qu'elle a été partagée juſqu'à ſa racine, par quelqu'accident local.

Au Comté de Sargans eſt l'abbaye de Pfeffers ou de Favieres, ſituée non loin du Rhin, & dont l'Abbé eſt Prince de l'Empire, & releve immédiatement du Pape. Elle eſt riche, & de l'Ordre de Saint-Benoît; & les bâtimens du monaſtere ſont incruſtés de marbre noir, veiné

de blanc. Cette abbaye eſt ſous la protection des huit Cantons Souverains du pays de Sargans, qui ont la haute-juſtice.

Près de-là, ſont les bains de Pfeffers : la ſource en eſt au fond d'un précipice entouré de hautes montagnes. Autrefois, on ne pouvoit y deſcendre qu'avec des cordes. Ces eaux, qui ſont chaudes, forment des bains, & ſe prennent auſſi en boiſſon ; elles ſont extrêmement claires & ſans ſaveur. Elles ſortent toujours au commencement du mois de Mai, & diſparoiſſent vers le milieu de Septembre : elles ſont imprégnées de ſoufre, de vitriol, de nitre, & de parties métalliques. On les dit ſalutaires contre les maux de tête, l'épilepſie, la paralyſie, les maladies nerveuſes, les fievres invétérées, & elles ſont très-fréquentées.

Le Rhin, comme nous venons de le dire, ſert ici de barriere & de limite entre la Suiſſe & les Griſons. Il eſt fort large, & d'une rapidité exceſſive. Durant une partie de l'année, ſa violence interdit abſolument la communication avec Meyenfeld, qui eſt de l'autre côté du fleuve. On va chercher un pont qui oblige à un circuit de deux lieues. Dans les temps où ſon impétuoſité eſt rallentie, il eſt encore d'une rapidité extrême. Les bateliers ont ſoin de partir d'un endroit de beaucoup au-deſſus du lieu où

ils doivent aborder. Ils se jetent d'île en île; la barque est emportée comme un trait, & maîtrisée presque totalement par la force du courant. L'embarras de ceux qui la conduisent, leur anxiété, leurs cris, leurs efforts, tout y donne l'image d'une barque au moment de faire naufrage.

C'est ainsi que je traversai ce fleuve. En débarquant, je me trouvai sur les terres de la domination des Grisons. Je fus bientôt à Meyenfeld, située à un quart de lieue du Rhin, & chef-lieu d'une des trois Ligues.

Vues générales ſur les Griſons.

ENTRE les alliés des Suiſſes, les Griſons ſont les plus conſidérables & les plus puiſſans. Leur pays eſt l'ancienne Rhétie, dont le nom ſe perdit au commencement du 16^e^ ſiecle. Ils ſont diviſés en trois Républiques Démocratiques, unies & confédérées; ce ſont les trois Ligues des Griſons: la Ligue Haute ou Ligue Griſe; la Ligue Cadée ou de la Maiſon-Dieu; la Ligue des dix Juriſdictions ou des dix Communautés. Chacune a ſon Gouvernement à part, & de l'union des trois réſulte une République générale, en qui réſide l'autorité ſuprême ſur tout le pays.

La contrée qu'habitent les Griſons eſt entre le Tirol au levant, les Suiſſes au couchant, la Lombardie au midi, & au nord quelques diſtricts dépendant du Tirol & annexés au cercle d'Autriche. Elle a environ trente-cinq lieues du nord au ſud: l'étendue en eſt moindre d'orient en occident. Le nom de Griſons leur vient des habits de groſſiere étoffe griſe, de fabriques du pays, que portoient ceux de la Ligue Griſe, qui furent les premiers à ſecouer le joug d'une domination devenue inſupportable. Le nom de la Ligue Cadée dérive, par corruption, du

latin *Casa Dei*, dénomination qui rappelle le siege de l'Évêché qui se trouve dans cette Ligue.

Ce fut dans l'intervalle de 1424 à 1436, que se consomma le grand œuvre de leur indépendance.

Les habitans de cette contrée, en grande partie à l'Évêque de Coire, le reste tant à la Maison d'Autriche qu'à divers Princes particuliers, s'érigerent en Peuple libre, par l'invasion du Domaine de l'Évêque, lors de la Réformation; par l'extinction des Maisons qui dominoient dans le pays, & par l'acquisition successive qu'ils firent des droits de la Maison d'Autriche, & de ceux de quelques autres Seigneurs, ventes toutefois déterminées par leurs succès & les progrès de leurs armes.

Le pays, quoique situé au cœur des Alpes, quoique couvert & hérissé de montagnes entassées, séjour éternel des neiges & des glaces; quoique généralement sans culture, & sans autres ressources que quelques pâturages dans le fond des vallées & à mi-côté; ce pays, néanmoins, offre aux regards étonnés une population nombreuse, une race d'hommes courageuse & fiere, qui sauroit défendre sa liberté par les mêmes voies qui la lui ont acquise. La vie ne se fût point répandue sur ces rochers, dans cette espèce de société politique monstrueuse, où la crainte

lie les ſujets au Chef, où l'avarice lie le Chef aux ſujets, où le pouvoir arbitraire iſole les hommes au ſein de leur patrie, & étouffe tous les germes de proſpérité.

Les hommes y ſont robuſtes; ils tiennent cela de la rigueur du climat : de la ſouveraineté qu'ils ont de leur pays, de l'indépendance, de la liberté même plus pleine & plus entiere qu'ailleurs, ils tiennent la franchiſe, le courage, la ſérénité, la fierté, le bonheur domeſtique! Ceux d'entre eux que les relations de commerce & d'intérêt conduiſent dans les délices de l'Italie, les quittent toujours avec plaiſir pour retourner dans leurs foyers.

Dans chacune des trois Ligues alternativement s'aſſemblent, tous les ans, ſur la fin du mois d'Août, les Députés de chaque Communauté. Dans ces Dietes, qui durent ordinairement trois ſemaines, les Députés ne peuvent prendre aucune réſolution finale : ils n'ont que la faculté de délibérer. Ils portent les réſultats à leurs Commettans, qui diſcutent l'affaire de nouveau, & la décident à la pluralité des voix. Chaque Communauté envoie ſon arrêté, par écrit, au prochain Congrès; alors ſe forme la réſolution de l'État, ſur la pluralité des voix des Communautés.

Indépendamment de ce Conſeil, il en eſt un

général de toute la Nation ; mais il s'assemble rarement. Tout homme âgé de seize ans y a voix délibérative, ainsi que dans les Assemblées de sa Communauté. La République des Grisons peut, au besoin, lever une armée de cinquante mille hommes. Les revenus de la République sont peu considérables ; mais, dans les cas extraordinaires, chacun se taxe suivant ses facultés, & la nécessité des circonstances.

Les Grisons tirent des sommes considérables de l'Italie, pour les troupeaux qu'on amene paître sur leurs montagnes, durant la belle saison.

Les trois-quarts environ des Habitans suivent la religion évangélique, suivant la doctrine réformée. Le reste est catholique. Les Réformés, quoique beaucoup plus forts, non-seulement laissent, aux Catholiques, le libre exercice de leur religion, mais encore ils les admettent dans toutes les charges publiques, & les dignités du pays.

Chaque Paroisse réformée a le droit d'établir ses Pasteurs ; toutes indistinctement ont le droit du cours d'eau, de la chasse & de la pêche.

Le soulevement des Grisons fut postérieur de plus d'un siecle à celui des Suisses. Il commença à s'effectuer vers le milieu du quinzieme siecle. Les vexations, les déprédations, les violences de toute espece, les dénis de justice exaspérerent

les esprits. Les Historiens du pays alleguent des brigandages exercés au nom de l'Evêque de Coire. Ils reprochent des infamies, des atrocités horribles à l'Abbé de Disentis, l'un des Despotes du pays. Je ne les cite point, par ménagement pour des oreilles délicates. Ils alleguent enfin des cruautés inouies, commises sous l'autorité de la Maison d'Autriche.

Ces bons peuples poussés à bout, & ayant sous les yeux l'exemple des Suisses leurs voisins, songerent à se soustraire à un joug devenu intolérable. Ceux de la Ligue Haute, après quelques assemblées tenues de nuit, & dans les forêts, envoyerent, à leurs Seigneurs, des Députés vénérables par leur âge, par leurs *cheveux gris*, avec des *vêtemens de la même couleur*.

Quelques-uns des Seigneurs prévoyant les suites que cette affaire devoit avoir, & les extrémités auxquelles les esprits étoient prêts à se porter, accéderent aux demandes des peuples, mais ce fut le plus petit nombre. Enfin l'excès de l'oppression & du brigandage poussa ces peuples à chercher, dans leurs armes réunies, & dans leurs propres forces, la justice & le rétablissement de l'harmonie que l'autorité précaire des Empereurs ne pouvoit maintenir.

La Ligue Cadée se confédéra également. Peu de temps après, les Comtes de Toggenbourg,

Seigneurs du reſte du pays, étant venu à mourir ſans poſtérité, les Communautés s'unirent entre elles par une confédération perpétuelle, pour la défenſe de leur liberté, & formerent la troiſieme Ligue, dite des dix Droitures ou Juriſdictions, connue auſſi ſous le nom de Ligue-Baſſe ou inférieure, de ſa ſituation ſur la partie baſſe du Rhin qui baigne les trois Ligues.

Lorſque chacune des trois Ligues eut réglé intérieurement ſa conſtitution politique & économique, toutes enſemble s'unirent en République générale par une alliance perpétuelle, dont l'époque eſt à l'an 1471.

On donne le nom de *Griſons* ou de *Ligues-Griſes* à l'Etat réſultant de l'union des trois Ligues. Chaque Ligue eſt ſouveraine chez elle, pour ce qui regarde ſa police intérieure, & dans ſes propres affaires. Mais, lorſqu'il eſt queſtion des affaires de la Nation; lorſqu'il s'agit de guerre, de paix, de faire des alliances, d'envoyer des Députés aux Puiſſances étrangeres; le pouvoir ſuprême réſide dans l'aſſemblée des trois Ligues, dont les déciſions ſe prennent d'après les intentions connues des Communautés, & produites par écrit dans l'Aſſemblée, où les Repréſentans ne ſe jouent pas inſolemment de leurs Conſtituans, mais en ſont, comme ils doivent l'être, les inſtrumens & les organes. Ils

ne ſont que cela ; ils ne doivent être que cela ; c'eſt le comble de la perverſité & du déſordre s'ils ſont davantage. Le cas arrive-t-il, c'en eſt fait : l'Etat eſt bouleverſé, anéanti !

S'il arrive qu'un Député malverſe, il le paye quelquefois de ſa tête, comme dans les petits Cantons.

Les Ligues-Griſes forment donc une démocratie confédérée, réſultant d'un grand nombre de petites Souverainetés Populaires, abſolument indépendantes pour leur Police & leur Adminiſtration intérieure. La Maiſon d'Autriche ne vit pas, ſans envie, la naiſſance de ce nouvel Etat qui devoit naturellement entrer dans l'alliance de la Suiſſe, & ajouter à ſa puiſſance. Il s'unit en effet étroitement avec les Cantons ; tout tendoit à rapprocher ces deux Nations : il contracta, d'ailleurs, avec la République de Vallais ; &, par cette double alliance, l'Etat des Griſons a acquis un haut degré de ſtabilité & de conſiſtance.

Dans la même année que les trois Ligues ſe fondirent en une ſeule République, la Maiſon d'Autriche acheta les prétentions des Héritiers des Comtes de Toggenbourg, ſur les Communautés des dix Juriſdictions. Elle n'acquit & n'exerça d'abord que les droits ſeigneuriaux qui leur appartenoient ; mais ſes prétentions allerent

bientôt en croissant, & elle finit par affecter la Souveraineté sur toute la Ligue inférieure, & par demander qu'elle fût retranchée de la confédération, pour être & demeurer soumise à sa domination. Elle chercha à en imposer & à se rendre redoutable par des cruautés qui font horreur, & à détourner les autres Ligues de l'envie de la secourir; mais les Grisons, à l'aide des Cantons & des secours que leur envoya la France, expulsèrent les Troupes Autrichiennes; &, définitivement, en 1694, les Princes de cette Maison vendirent, aux Habitans de la Ligue Basse, pour soixante-quinze mille florins, toutes leurs prétentions sur les pays qu'ils en avoient occupés.

Entre les trois Ligues, la Ligue Grise jouit de la préséance. Le Chef en a le titre d'excellence. La Diete générale, outre les trois Chefs des Ligues, est composée de deux Députés de chaque Communauté qui a droit de suffrage, dont l'un est Député en chef, l'autre Député en second. Cette Diete se tient successivement dans chacune des trois Ligues; de maniere, cependant, qu'elle se tient deux fois à Ilautz, deux fois à Coire, & une fois dans la Ligue des dix Juriſdictions. Le Chef de la Ligue où elle se tient, y préside toujours. Elle dure quinze jours ou trois semaines.

Dans ces Assemblées, on délibere sur les pro-

positions des Princes étrangers ; on reçoit les deniers communs, & on vérifie les comptes. On y reçoit le ſerment des Lieutenans, & on juge les appels des Sujets des Griſons.

Dans la Ligue Griſe, il y a vingt-une Communautés ayant droit de ſuffrage, dix-ſept dans la Ligue Cadée, & dix dans la troiſieme. Il eſt à remarquer que les Ligues n'ont point d'armes ni de ſceau commun. Les actes & délibérations de la Diete s'expédient ſous les trois ſceaux des trois Ligues, ou ſous le ſceau particulier de la Ligue dans laquelle la Diete eſt aſſemblée. Lorſque des Souverains étrangers adreſſent une lettre aux trois Ligues en commun, le Préſident de la Ligue Cadée, qui réſide toujours à Coire, en fait l'ouverture, & la communique aux deux autres Chefs.

Outre la Diete générale, il y en a d'autres moins ſolemnelles qui s'aſſemblent lorſque les circonſtances l'exigent, &, pour plus de commodité, elles ſe tiennent à Coire. D'ailleurs, il y a les Dietes Provinciales de chaque Ligue, qui ſe convoquent toutes les fois qu'on le juge néceſſaire, & des Aſſemblées ſéparées des diſtricts de chaque Ligue, dans leſquelles on délibere ſur tout ce qui intéreſſe la confédération des trois Ligues. Tous les emplois ſont aſſujetis à une confirmation

confirmation annuelle qui ſe fait dans l'Aſſemblée de la Communauté.

Pour ſe prémunir contre les manœuvres, les inſinuations & les ſéductions auxquelles les Repréſentans pourroient ſe laiſſer aller, lorſque la Diete eſt aſſemblée, les Payſans ſe préſentent en troupe & demandent une Chambre de Juſtice contre les Délinquans; on la leur accorde, & elle procede rigoureuſement.

La Ligue des dix Juriſdictions a moins de prérogatives dans le Corps National, comme étant, en quelque ſorte, une conquête des deux autres Ligues. Elle n'a même point d'alliance directe avec les Cantons : elle n'en a que par l'intermede des deux autres Ligues alliées du Corps Helvétique. Cependant les Cantons Suiſſes lui ont donné, en 1567, des aſſurances de leur bienveillance & de leur protection; &, depuis cette époque, ils comprennent les Habitans ſous le titre commun de *bons Voiſins & Alliés*, dans leurs adreſſes aux trois Ligues.

Les Griſons ne ſupportent aucune eſpèce d'impoſitions. Ils n'ont point de Troupes réglées ſur pied. Leur milice comprend généralement tous les habitans capables de porter les armes; & les rochers élevés au-deſſus des nues, qui les ſéparent de leurs Voiſins, leur tiennent lieu de fortereſſes.

L'Etat accorde la permiſſion des recrues pour deux régimens complets; l'un au ſervice de la France, l'autre au ſervice de la Hollande. Elle l'accorde auſſi pour un bataillon à la ſolde du Roi de Sardaigne, & pour quelques compagnies de gardes à Verſailles, & à Naples.

La Langue dominante du pays eſt l'allemande. Dans les parties voiſines de la Lombardie, les Habitans entendent aſſez communément l'allemand & l'italien.

Au reſte, il eſt des parties du pays des Griſons qui, à raiſon de leur rudeſſe, ne ſont pas encore connues, où l'on n'a pas encore pénétré, & qu'il faut claſſer avec ces contrées du centre de l'Afrique, ou du Nord-Oueſt de l'Amérique, dont on ne parle que par conjectures. Tels ſont les eſpaces compris entre le mont Rhetico & le Tirol, à quoi il faut joindre la contrée d'Avey, nommée, ſans doute, ainſi parce qu'il n'eſt permis qu'à la gent aîlée d'en reconnoître la ſurface. En général, les Peuples y ſont à demi Sauvages; point de chemins, point d'auberges, ou preſque point. Dans le petit nombre de celles qui s'y rencontrent, on ne trouve communément que du pain noir & de mauvais fromage. Deux draps & une couverture étendus ſur des feuilles ſeches compoſent le lit qu'ils ont à vous offrir, & la plupart des maiſons n'y ſont que des cabanes enfumées.

Les Griſons poſſedent, en Italie, la Valteline, les Comtés de Bormio & de Chiavenne, qu'ils régiſſent par des Baillis, Gouverneurs ou Podeſtats. Ces trois pays ſe déſignent ſous le nom commun de Valteline. Les Griſons en firent la conquête en 1512. La Maiſon d'Autriche comprenant de quelle utilité il lui étoit de réunir cette contrée à ſes domaines, a fait de longs efforts, & a employé, avec la force des armes, les inſinuations & les manœuvres dans le pays, pour avoir une communication de ſes Etats d'Allemagne avec ceux d'Italie. Elle a eu des ſuccès momentanés, mais les Griſons ſont parvenus à en avoir la paiſible ſouveraineté. Les mêmes cauſes qui rendirent ſi intéreſſante à la Maiſon d'Autriche la conquête de la Valteline, ſont préciſément celles qui doivent en rendre la poſſeſſion très-précieuſe aux Ligues Griſes, & la plupart des Puiſſances voiſines ont un intérêt direct à ce qu'elle ne ſorte point de leurs mains.

Ces peuples qui connoiſſent les droits ſacrés de l'homme à la propriété de ſes poſſeſſions, la reſpectent dans les peuples mêmes qui leur obéiſſent à titre de ſujets. La Valteline, cette belle province de vingt-ſix lieues de longueur, arroſée par l'Adda, d'une admirable fécondité, & très-peuplée, ne rend pas annuellement 30,000 livres aux Griſons. Les autres ſujets des Suiſſes

ſont traités avec une égale douceur. La Valteline eſt abondante en bons vins. Les deux Comtés de Bormio, de Chiavene, & la Valteline proprement dite qui la compoſent, ſont gouvernés par des Capitaines, Commiſſaires ou Podeſtas, & tous les deux ans la Diete des trois Ligues y députe des Syndics pour entendre les griefs portés contre les Juges ou Gouverneurs, & les ſujets peuvent appeller des Syndics à la Diete.

Une chaîne immenſe de montagnes qui s'étend juſqu'au mont Saint-Gothard, eſt la barriere qui ſépare les Suiſſes d'avec les Griſons. Elle régne ſans interruption ſur toute la longueur de leur pays, & le Rhin en baigne les racines, ainſi que les trois lieux principaux des trois Ligues. La vallée qu'il deſcend, évaſée en beaucoup d'endroits, eſt la meilleure & la plus ſaine partie du pays des Griſons : cependant qu'y trouve-t-on ? à travers des monceaux de pierres charriées par le Rhin, ou tombées des montagnes, &, par intervalles, ſéparés de pluſieurs lieues, quelques poignées d'avoine ou de ſeigle que les habitans coupent verds à la fin de ſeptembre, & expoſent à l'air ſur des perches pour leur donner une maturité (ſi c'en eſt une) que leur refuſe la dureté du climat : on y rencontre des pâturages, des bois, quelques petits emplacemens, plantes de vignes, ailleurs des

landes, des rochers, des glaces & des neiges pendant les deux tiers de l'année; voilà la partie privilégiée du pays des Grisons! Sur le reste du pays, les montagnes pressées, entassées, les mers de glaces, les neiges permanentes y excluent généralement toute culture, même celle de l'hortolage. Ajoutons au tableau que les chemins n'y sont point praticables aux voitures, & rarement peut-on les tenir à cheval.

MEYENFELD.

Route de Meyenfeld à Coire.

MEYENFELD eſt qualifiée de ville chez tous les Géographes : &, à la vérité, elle a des portes, des murs, des foſſés. Mais, dans le fait, & avec tout cela, ce n'eſt qu'un gros village qui m'a paru pauvre. Il eſt ſitué à l'angle de deux grandes vallées, dont l'une eſt arroſée par le Rhin, & l'autre par la riviere de Setz. L'écartement des montagnes y laiſſe parvenir à maturité le peu de grains que l'on y confie à la terre ; ſes environs ont auſſi quelques vignobles.

La conſtitution politique de Meyenfeld eſt d'une nature très-ſinguliere. Ses habitans ſont ſujets des Griſons & co-Régens de l'Etat. Ils ont part à tous les emplois publics, aux Baillages de la Valteline, de Bormio, & de Chiavene, & les trois Ligues y envoient ſucceſſivement un Bailli, pour gouverner ce lieu & la Seigneurie qui en dépend. Cette ville eſt ſujette de droit, & co-Régente par conceſſion. Sa ſujétion dérive de l'acquiſition qu'en firent les trois Ligues, des Comtes Souverains à qui elle appartenoit.

L'étendue, la richeſſe, & la puiſſance des

pays, ſujets des Griſons, relativement à l'Etat, ſont vraiſemblablement la raiſon qui a déterminé les Ligues à admettre leurs ſujets de Meyenfeld à partager avec eux les honneurs & les émolumens de la Souveraineté. Elles avoient d'ailleurs intérêt à attacher à leur domination un diſtrict ſur lequel la Maiſon d'Autriche étoit toujours prête à faire valoir quelques prétentions.

Davos n'eſt ni une ville, ni un bourg, ni un village; c'eſt une communauté de hameaux & d'habitations épars dans une ſolitude très-ſauvage : leur point de réunion pour le ſpirituel eſt l'égliſe de *Saint-Jean de Davos*, dite Métropolitaine. L'Hôtel-de-Ville de la Juriſdiction de Davos, ſitué près de cette Egliſe, eſt le point de la Ligue des dix Juriſdictions qui en eſt le chef-lieu, & ce titre n'appartient point à Meyenfeld.

C'eſt-là, c'eſt à l'Hôtel-de-Ville de Davos que ſe convoque à tour la Diete générale des trois Ligues, & celle de la Ligue des dix Juriſdictions en particulier. C'eſt-là que ſont les archives de la Ligue; c'eſt le lieu de réunion pour la Ligue; c'eſt-là qu'elle a ſon étendard, & le Chef de la communauté de Davos eſt ordinairement le Chef de toute la Ligue.

La grande route de Meyenfeld à Coire, eſt un ſentier qui diſparoît la plupart du temps dans

des mers de cailloux charriés par le Lanquart & par tous les torrens qui coupent le pays, & deſcendent des montagnes que l'on a ſur la gauche : torrens qui ſe répetent à chaque pas, ſur leſquels il n'y a ni ponts, ni bacs, & qu'il eſt dangereux de traverſer, tant à cauſe de leur rapidité qu'à cauſe de l'inégalité & de la mobilité de leur fond. Ce ſentier, dont on perd ſouvent la trace ſur les cailloux, diſparoît auſſi quelquefois ſur la pelouſe : fréquemment il ſe bifurque, toujours il eſt rude & déſagreable, & entre deux endroits diſtans de quatre lieues, & ſitués dans une vallée, on eſt obligé de prendre un guide. Pleut-il quelques heures de ſuite, il ne faut plus ſonger à marcher, toutes les communications ſont interceptées! les torrens enflés ſe ſont transformés en fleuves furieux qui déchirent le ſein de la terre, roulent avec fracas de groſſes pierres qui s'entre-choquent, entraînent des ſapins qui, par fois, arrêtant leurs eaux, ne font qu'augmenter leur violence. Ils changent ſouvent de lit, & il n'y a point de remede à ce fléau.

Coire eſt regardée comme la capitale des Griſons : c'en eſt, à vrai-dire, la ſeule ville. Nous avons obſervé que Meyenfeld n'eſt qu'un village, & Ilantz eſt abandonné. Coire eſt placée au pied de montagnes très-hautes, & à une demi-lieue

du Rhin. Elle eſt arroſée par la riviere de Pleſſur qui, encaiſſée dans de petits canaux de pierres-de-taille, en parcourt les rues, & y entretient la propreté. Les rues en ſont étroites, les maiſons élevées, &, en général, aſſez bien bâties. Cependant il y regne un air de triſteſſe, & un étranger n'aimeroit pas à y ſéjourner.

La cour de France, l'Empereur, l'Eſpagne, & le Roi de Sardaigne y ont un réſident auprès des Ligues Griſes. On y ſuit la Religion réformée : la catholique ne s'exerce que dans l'enceinte de la cathédrale, qui renferme encore la maiſon épiſcopale, le chapitre, réſidence des Chanoines, la maiſon des Officiers de l'Evêque, un hoſpice de Capucins, & quelques petites & chétives habitations. Ce quartier, environné de murailles de toutes parts, eſt élevé & domine la ville. Le revenu de l'Evêque, provenant, tant du pays des Griſons que des terres & fiefs qu'il poſſede dans le Tirol & en Alſace, eſt de 14 à 15,000 livres. Les canonicats ſont de 2600 livres; mais des vingt-quatre canonicats, il n'y en a que ſix de dotés, les autres ſont titulaires ſeulement, & ne ſont point tenus à réſidence : ils ont part cependant à l'élection de l'Evêque avec les ſix Chanoines effectifs. L'Evêque de Coire a droit de battre monnoie, & il l'exerce conjointement avec la Ville ; mais il n'exerce la ſouveraineté

ni ne la partage, & il n'eſt admis à la régence d'aucune partie du pays. Il eſt ſous la protection de la Ligue Cadée, à laquelle il eſt ſubordonné avec ſon Clergé.

Ainſi que l'Abbé de Saint-Gall, l'Evêque de Coire a une exiſtence verſatile : il eſt Allemand ou Suiſſe, ſuivant qu'il a intérêt d'être l'un ou l'autre ; il eſt Prince de l'Empire ſans fournir de contingent ; il a droit de ſuffrage aux Dietes ſans s'y faire repréſenter, & ſans être compris dans aucun Cercle ; il ſe trouve néanmoins inſcrit dans celui d'Autriche, on ne ſait trop ni pourquoi, ni comment. Veut-il prendre le haut ton chez des peuples par qui il exiſte, il parle de l'Empire : croit-il avoir à ménager la bienveillance & la protection des Ligues & des Cantons, il s'en dit l'allié. Il n'eſt ni dehors ni dedans ; c'eſt un amphibie. Ce double rôle eſt accablant : car, après tout, comment revenir par voie de perſuaſion à ceux dont on a cherché à éluder l'autorité légitime, à ceux qu'on a bravé, en ſe targuant du titre de membre de l'Empire ? S'il exiſte chez les Griſons comme pierre d'attente, & que, dans cette vue, il ait conſenti à être agrégé au Corps Germanique, où ſont d'aſſez grands tréſors pour payer une pareille complaiſance ? C'eſt dire aux Griſons, c'eſt leur dire à tous les inſtans : Vous êtes heureux, vous vous

êtes multipliés ſur ce ſol précédemment abandonné; vous avez contraint ces rochers à fournir à la ſubſiſtance de leurs nombreux habitans; vous avez amené l'abondance entre des rocs arides voués par la nature à toutes les rigueurs de l'indigence; vous avez couvert de vos habitations une terre qui ne devoit être à jamais qu'une lugubre ſolitude; le bonheur public fut le fruit de votre bravoure, votre bonheur domeſtique eſt le fruit de vos vertus; ſi ce bonheur doit un jour être troublé, ſi cette félicité doit vous échapper, ſi cette population doit s'évanouir de deſſus ce ſol que preſſent vos pas, ſi la pénurie doit ſuccéder à l'abondance, ſi la diſcorde doit déchirer votre ſein, ſi elle doit parmi vous armer le frere contre le frere, le fils contre le pere; ſi elle doit introduire l'étranger dans le ſein de votre patrie, ſi elle doit réunir le fléau d'une guerre étrangere aux horreurs d'une guerre domeſtique, ſi ces innocentes vallées doivent être inondées de votre ſang: Peuple brave & vertueux, c'eſt de cette éminence, qui domine vos murs, que le coup doit partir. C'eſt-là qu'il ſe prépare, c'eſt-là qu'exiſte le ferment de vos maux!

Il ſe trouve à Coire un Collége, où ſont enſeignées les belles-lettres grecques & latines, & la philoſophie. Les revenus en ont été pris ſur les biens de deux Couvens ſupprimés lors

de la réformation. Le ſurplus a été appliqué à un Hôpital. Ce n'eſt pas ſans beſoin qu'on a fondé, en cette ville, une école latine; témoin cette épitaphe d'un Gouverneur de l'ancienne Rhétie, qu'on lit dans l'ancienne Egliſe des Prémontrés, & qui commence ainſi : *Hîc ſub iſtâ lapide marmoreâ.....*

On y parle la Langue allemande; mais pluſieurs y entendent l'Italien, & quelques-uns le François.

A l'Hôtel-de-ville ſont dépoſées les archives des trois Ligues; c'eſt auſſi là qu'eſt l'Arſenal. Coire fut autrefois une ville impériale; c'eſt aujourd'hui une République démocratique, dans laquelle l'autorité ſuprême réſide dans l'Aſſemblée des cinq Tribus ou Corporations de la ville, où chaque Citoyen a droit de ſuffrage. Dans chaque Tribu, l'objet des délibérations eſt décidé à la pluralité, & l'acceſſion de trois Tribus forme la déciſion ſouveraine. Le grand Conſeil & le Sénat, compoſés, l'un de ſoixante-dix perſonnes, & l'autre de vingt, ont le pouvoir exécutif, & l'expédition des affaires courantes. Les Membres en ſont tirés de chacune des Corporations, à nombre égal.

La Maiſon de Salis, fixée à Coire, eſt des plus diſtinguées. Elle poſſede en ſouveraineté la Baronie de Haldenſtein, ſituée près du Rhin,

à une demi-lieue de Coire. Quoique ſous la protection des Griſons, ils ſont entiérement indépendans, & jouiſſent tant du droit de battre monnoie, que des autres droits régaliens.

J'aime à me rappeller cette grotte qu'on m'a dite ſituée dans les montagnes voiſines de Coire, & qui eſt un ſymbole ſi conſolant de ce que ſont les hommes lorſqu'ils ne ſont pas dénaturés par de folles inſtitutions. Les viandes s'y conſervent très-bien; les habitans du lieu y ont chacun leur crochet, & on n'entend jamais dire que quelqu'un ait touché aux proviſions de ſon voiſin.

Route de Coire à Ilantz.

A UNE lieue & demie au-deſſus de Coire, je trouvai le château de Reichenaw, au bas duquel ſe fait la jonction des deux grandes branches du Haut & du Bas-Rhin. Je traverſai leurs eaux réunies ſur un pont de bois couvert, & formé d'une ſeule arche, de deux cents quarante pieds d'ouverture, qui a eu pour Architecte Jean Grubenmann, dont le frere conſtruiſit le fameux pont de Schaffhouſe. Je montai pendant quelque temps, & j'entrai dans une vallée qui retentit du bruit des caſcades que la Nature s'eſt plu à y multiplier. La principale eſt formée par les eaux d'une riviere, qui deſcendant avec rapidité du haut & ſur le flanc de la montagne, dans un canal dirigé en ligne droite & d'une largeur uniforme, ſe briſent en bas ſur des débris qu'elles ont ſans doute entraînés, & qui donnent lieu à des accidens & très-variés & très-pittoreſques.

En remontant vers Flim, on côtoie la fougueuſe riviere de Gourg, qui tombe de caſcade en caſcade, quelques-unes de cinquante pieds perpendiculaires, avec un grand fracas. Cette riviere eſt fournie par une multitude de ſources

abondantes, que l'on voit ſourdre de toutes parts, près de Flim. La montagne d'où ces eaux s'échappent a ſon ſommet ſurbaiſſé en forme de voûte, & développe ſous les pas de larges pierres, qui ne laiſſent entr'elles preſqu'aucunes gerçures ni crevaſſes. On préſume qu'elle récele dans ſa concavité un vaſte réſervoir d'eau, qui fournit aux courans qu'elle verſe de ſes flancs. Le nom de la principale de ces ſources, la Gourgue, dérivé du latin *Gurges* (Gouffre), confirme cette opinion, en montrant qu'elle fut déja celle des anciens Peuples qui habiterent cette contrée.

A ces différens courans, viennent ſe joindre ceux qui dérivent des neiges fondues : ceux-ci ſont intermittens. Je quittai ces lieux, & bientôt un ſentier en zig-zag, ſur une côte extraordinairement rapide, me conduiſit au bord du Rhin. Je traverſai ce fleuve, & je me trouvai à Ilantz, capitale de la Ligue Haute ou Ligue Griſe.

Rien de ſi chétif, de ſi délabré, de ſi pauvre, de ſi triſte, de ſi miſérable, que cette ville d'Ilantz. On y marche dans le ſilence. La plupart de ſes maiſons ſont ou cloſes, ou inhabitées, ou en ruine ! Elles s'y écroulent de toutes parts ; & c'eſt une obſervation très-juſte que celle d'un moderne, qui dit qu'il ſemble qu'elle vienne d'eſſuyer un bombardement, avec cette

différence que, dans une ville bombardée, on verroit de l'action & du mouvement pour fuir, pour réparer, ou pour reconſtruire; au lieu qu'ici, par-tout c'eſt la déſertion & le ſilence.

Qu'une ville tombe en ruine & ſe dépeuple, au paſſage de la liberté à la ſervitude? l'expérience de tous les ſiecles y eſt conforme : mais que, dans un Etat libre, une ville tombe dans l'anéantiſſement? le fait s'annonce ſous les dehors du problême. Ilantz nous offre, en effet, l'oppoſé de ce qui arrive conſtamment. Sous les petits Deſpotes qui y précéderent la naiſſance de la liberté, elle renfermoit une population aſſez nombreuſe; ſes maiſons, qui n'étoient point celles de l'opulence, ne préſentoient cependant point de ruines : il y régnoit même une certaine aiſance. C'eſt que, depuis l'expulſion des Tyrans, les Peuples de la Ligue ſont rentrés dans leurs droits, dans la propriété de leurs poſſeſſions; depuis qu'ils ont arraché le ſceptre des mains de la tyrannie, ils ſe ſont revêtus de la ſouveraineté de leur pays. Non-ſeulement les bourgs & les villages y ont eu part, mais encore les hameaux, les habitations éparſes, des maiſons iſolées & comme perdues dans l'enfoncement des montagnes. Dans cet état de choſes, où la ſouveraineté eſt comme diſperſée ſur toute la ſurface du pays, la propriété y fixe

fixe, y attache les hommes par-tout où il y a un fragment de terre à remuer, quelques pâturages dont ils puiſſent tirer parti. Alors point de capitale, à proprement parler; point de foyer de la richeſſe, point de foyer de l'intrigue, des brigues, du luxe, de l'eſpérance, de la corruption! Chacun reſte ſur la parcelle de terre qui lui eſt échue, chacun s'y retire & s'y eſt retiré, auſſi-tôt qu'il a commencé à en être propriétaire réel. Dans une Démocratie, où la ſouveraineté eſt par-tout; où, hors des aſſemblées, il n'y a point de centre d'autorité, de pouvoirs & de graces; où le pouvoir ſouverain eſt diſſéminé juſques ſous les chaumieres, il n'eſt point de raiſon pour que le lieu qui en eſt regardé comme la capitale, abſorbe la population du pays. Le mouvement s'eſt donc ralenti à Ilantz, & les citoyens les plus aiſés ont préparé, par leur retraite, l'indigence du peu d'habitans qui ont continué à l'habiter.

Route d'Ilantz à Diſentis.

D'ILANTZ, je continuai à remonter la grande vallée du Rhin, qui va toujours en s'élevant. Dans l'après-midi, le ſentier que je ſuivois diſparut ſur la pelouſe. J'avançai, je ne le vis point reparoître; aucune trace de chemin, aucun veſtige d'habitations. Je ne doutai point alors que je ne me fuſſe fourvoyé. Je continuai, cependant; le jour, qui s'avançoit, ajoutoit à mon embarras: j'appréhendois de m'enfoncer trop avant dans des lieux inhabités. Sur ces entrefaites, je trouvai un chalet abandonné; je délibérai ſi j'y paſſerois la nuit, comme dans un lieu propre à m'y retrancher contre les ours. Cependant je me réſolus à paſſer outre, avec l'intention de rebrouſſer chemin, & de rejoindre cet aſyle, dans le cas où rien ne m'indiqueroit quelqu'habitation voiſine. Je fis bien; je tombai ſur un ſentier qui, par un bois, le long & ſur le penchant de la montagne, me conduiſit dans un village, où j'entrai un quart d'heure après le coucher du ſoleil. Le gîte n'étoit point excellent, à beaucoup près; mais quand je le comparois au chalet, qui fut quelque temps le terme de mon eſpoir, je me croyois à la délicieuſe

Sybaris. Dans la chambre où je couchai, étoient épars, de tous côtés, du linge, des hardes, des nipes, mille petits meubles, des fruits, des comestibles, &c. ; je conclus qu'il ne passoit à cette auberge que des gens du pays ; d'autres, qui respectent moins les droits de la propriété, eussent promptement appris à l'aubergiste, l'usage & l'utilité des serrures.

Le lendemain, de bon matin, je traversai le Rhin, que je laissai sur ma gauche ; &, vers le midi, j'arrivai à Disentis, une des hautes-juridictions des Grisons. C'est un village avec une ancienne, riche, & célèbre abbaye, de l'Ordre de Saint-Benoît. L'église en est assez jolie. La dorure & les peintures, qui, toutefois sont mauvaises, n'y laissent à l'œil aucun repos. Les bâtimens du monastere sont très-vastes, mais de la plus grande simplicité. Les croisées en sont si rétrécies, à cause de la rigueur du climat, que ce ne sont guères que des lucarnes.

L'étendue & l'élévation de cet édifice, environnent encore les cabanes enfumées des paysans, les fait paroître comme un amas de huttes, ce qui eût servi à préparer des logemens propres & commodes à ces bons citoyens, a été absorbé par le colosse abbatial ! Dans un pays stérile, & sans ressource ; dans un pays où l'habitant arrache quelques poignées d'orge à une terre

avare qui ne le conduit point à maturité ; dans ce pays, dis-je, une abbaye opulente entourée de cabanes, est un scandale ; c'est une insulte à l'humanité ! L'existence de chacun des individus qui la composent, donne la mort à vingt autres, & prive le reste du nécessaire.

L'Abbé de Disentis a part à l'Administration politique & civile de la Communauté, & on s'en apperçoit par la constitution même, dans laquelle est interverti l'ordre naturel & primordial des choses. Le Grand-Conseil de la Communauté juge les affaires criminelles ; les causes civiles & les affaires d'Etat sont réservées au Petit-Conseil, dans lequel il a plus d'influence. Il est membre de l'un & de l'autre : le premier est composé de quarante personnes.

L'Abbé est Prince de l'Empire, & il a droit de battre monoie. Il assiste ordinairement, en personne, aux Dietes de la Ligue-Grise ; mais il n'a ni voix ni séance à la Diete générale des Grisons, peut-être à cause de sa complaisance à accepter un titre qui ne devoit point flatter ses compatriotes.

Disons maintenant quelque chose de mon auberge, & de ma salle à manger ; elle mérite bien que l'on en parle. C'étoit la salle même où réside le pouvoir souverain & le tribunal

de la Juſtice. Cette vertu perſonifiée, le glaive & les balances à la main, & brillante de dorure, y eſt ſuſpendue au plafond, comme deſcendant du ciel. Au fond de la ſalle eſt le ſiege éminent du Préſident; à côté eſt ſuſpendu, à deux crochets de fer, le ſymbole de l'autorité ſuprême; une énorme épée, de celles qu'on faiſoit mouvoir à deux mains.

Ceci, qui eſt loin de nos mœurs, me toucha. J'y vis des veſtiges de l'ancienne hoſpitalité; j'y vis un hommage qu'on lui rend encore dans ces lieux ſauvages. Vous êtes étranger, vous êtes notre frere; c'eſt la Communauté qui vous reçoit, & elle vous reçoit dans le lieu le plus ſacré & le plus reſpectable: elle vous y prend ſous ſa ſauve-garde! C'eſt un témoignage de bienveillance univerſelle. C'eſt d'après ces principes & ces ſentimens que, dans toute la Suiſſe, la principale auberge eſt ordinairement à l'hôtel-de-ville, dans une partie des bâtimens qui y eſt ſpécialement affectée.

La vallée où eſt Diſentis recueille quelques ſeigles; mais hélas, quelle récolte! ſemés en Mai, ils ſont coupés, encore verds, à la fin de Septembre: liés en petites gerbes, ils ſont ſuſpendus à l'air ſur des perches, pour les faire mûrir, diſent les habitans.

Route de Diſentis à l'une des Sources du Rhin.

DE Diſentis par des ſentiers montans, & après avoir traverſé une excavation profonde, formée par les eaux qui deſcendent des montagnes, je me rendis au village de Tavetſch. J'y arrivai vers les quatre heures; &, la journée ſe trouvant trop avancée pour m'engager dans le déſert qui eſt au-delà, j'y reſtai. En effet, il y avoit pour ſix heures de marche, par des chemins impraticables aux chevaux, par des ſentiers qui vous abandonnent, & dont il faut deviner la direction; par des eſcarpemens & des précipices. Je n'avois donc d'autre parti à prendre que celui de m'arrêter; c'étoit le jour de S. Laurent, vers le moment de la ſortie des Vêpres.

A défaut d'auberge, un cabaret m'offrit un aſyle. J'y étois à peine, que le Curé entra avec douze ou quinze de ſes payſans. Nos gens s'attablent, tirent des cartes, & jouent le vin qui doit ſe boire. On boit; le haut bout de la table, comme place d'honneur, eſt aſſigné au Paſteur, qui verſe à boire, diſtribue les verres, & boit lui même : la gaieté étoit de la partie. La ſcene me ſurprit d'abord davantage encore, dans des contrées où la décence & les bonnes mœurs

ſont reſpectées. Seul, obſcur, ignoré, dans un coin de ce réduit, je jouiſſois de ce ſpectacle, & je ne tardai pas à revenir de mon étonnement. Je me rappellai en quel pays j'étois, ſur quelle terre je me trouvois, quels étoient les hommes qui l'habitoient. Le Curé, jouant & buvant, jouoit & buvoit avec les Seigneurs, que dis-je, avec les Souverains du pays! Pouvoit-il ſe trouver dans une compagnie & plus noble, & mieux titrée, & plus relevée? Des payſans qui traitent avec les Potentats, peuvent bien s'aſſeoir à table à côté de leur Curé. La franchiſe, la ſérénité, ſe déployoient ſur les fronts des convives. Ces payſans, qui jouiſſent des prérogatives de l'homme, ailleurs méconnues, ont l'ame d'une trempe analogue à leur poſition. J'avois commencé par être preſque ſcandaliſé, je finis par bénir une terre où les hommes ramenés à la pureté de leur origine, conſervent la nobleſſe dont le premier Être les revêtit.

A MESURE que l'on s'avoiſine de la tête du Rhin, & de la partie ſupérieure de la vallée, à meſure le ſol s'en exhauſſe. Diſentis ſe trouve déja ſur un plateau très-élevé, & de-là on monte encore beaucoup pour arriver à Tavetſch, où il faut s'apprêter à gravir des pentes encore plus roides, qui conduiſent à des eſcarpemens

qu'il faut escalader, & qui sont surmontés d'autres qui portent leurs cîmes au-dessus des nues. Là, environné de glaces aussi anciennes que le Monde, le Rhin dérobe sa source aux regards des Mortels!

Il tombe d'abord de rochers à pic dans un bassin, d'où, par un canal scabreux & encombré, il parvient au Val-Tavetsch, & court ensuite dans la grande vallée. De Tavetsch, en la remontant, on ne trouve aucun vestige de chemin. Bientôt, fléchissant à droite, elle va frapper au mont Crispalt, dont les cîmes inaccessibles versent les premières eaux du Rhin.

A dix lieues de ses sources, il charie beaucoup plus d'eau que la Saône à Lyon. Celle dont nous avons parlé est la plus considérable des trois dont il descend. Elle fournit le *Rhin antérieur*, *Avant-Rhin* ou *Bas-Rhin;* le haut-Rhin ou arrière-Rhin naît au mont de l'Oiseau; & le Rhin du milieu, qui se jette dans le Rhin antérieur avant sa jonction avec le haut-Rhin, part du Luckmanier. Mais aucune des trois branches n'a sa source au mont Saint-Gothard, comme le disent faussement les *Ecrivains* qui ne parlent que par apperçus.

Paſſage du Criſpalt.

Nous voici enfin parvenus à la partie de la Suiſſe, chargée du poids des hautes Alpes : nous touchons à la grande chaîne qui court entre le Vallais & le Canton de Berne; nous touchons à la chaîne fameuſe du Grand-Saint-Bernard. Nous voici à cet amas de Montagnes entaſſées, dont les baſes preſſent le Canton d'Uri, les frontieres du Milanès, celles du Canton de Berne, des Griſons, & du Vallais! Ici, le Grimſel, le mont de la Fourche, le mont Saint-Gothard, le Schreck-Horn, &c., qui portent leurs cîmes au-deſſus de la région des nues. C'eſt le foyer des Alpes, c'eſt la crête de l'Europe! Ici, les ſources adoſſées de quantité de fleuves, qui portent le tribut de leurs eaux dans les mers qui baignent les extrémités oppoſées de l'Europe! On en voit deſcendre le Teſin, qui verſe à la Mer Adriatique; le Rhin, qui va ſe rendre dans la Mer du Nord; le Rhône, qui va ſe jeter dans la Mer Méditerranée; l'Inn, qui porte ſes eaux dans la Mer Noire, conjointement avec celles du Danube!

D'ici les montagnes accumulées, en ſe diviſant & ſe ſubdiviſant, couvrent toute l'Europe

de leurs rameaux. Quelques-unes de ces Montagnes ont juſqu'à quatorze mille pieds d'élévation perpendiculaire, & s'apperçoivent de plus de quatre-vingt lieues de diſtance !

Le groupe de montagnes que j'ai déſigné, eſt le chevet, & le terme des principales vallées qui découpent les Alpes ; &, avec celles de la double chaîne du Vallais, il raſſemble les plus hautes montagnes de notre Continent ! Le *Pic d'Adam*, en Aſie, dans l'iſle de Ceylan ; le *Pic de Teneriffe*, en Afrique, dans les iſles Canaries ; le *Canigou*, dans les Pyrénées, ſont de beaucoup inférieurs ! Le *Canigou*, la plus haute montagne des Pyrénées, n'a que quatorze cents quarante toiſes au-deſſus du niveau de la mer, & le *Pic de Teneriffe*, plus élevé que le Pic d'Adam, n'en a que dix ſept cents.

Les Alpes ſéparent l'Italie de la France & de l'Allemagne, & commencent aux bords de la Méditerranée, près de Monaco, entre l'Etat de Gênes & le Comté de Nice. Elles longent le Piémont, qu'elles diviſent de la Provence & du Dauphiné : elles couvrent la Savoie, & la plus grande partie de la Suiſſe, où elles ſont le plus élevées : elles y ſont répandues ſur le pays des Griſons, ſur le Vallais, la majeure partie du Canton de Berne, & ſur les Cantons d'Uri, d'Underwald, de Switz, de Glaris,

d'Appenzel, & partie de ceux de Lucerne & de Zurich. D'ici, elles se dirigent à l'orient, & se terminent à la Mer Adriatique, au golfe de Quarnero, entre l'Istrie & la Croatie, après avoir fourni une chaîne, non interrompue, de plus de deux cents soixante lieues de longueur.

On appelle *Alpes Maritimes*, celles qui, du voisinage de la mer, vont à la source du Var; *Alpes Cotiennes*, celles qui, des sources du Var, se terminent à Suze; *Alpes Grecques*, celles qui de Suze atteignent le Grand-Saint-Bernard : on les nomme aussi *le Petit-Saint-Bernard*. Les *Alpes Pennines* s'étendent entre le mont Blanc & le mont Saint-Gothard; c'est la chaîne même du Grand-Saint-Bernard, & elles servent de clôture au Vallais, du côté du midi. On appelle *Alpes Rhétiennes* ou *Grisonnes*, celles qui sont entre le mont Saint-Gothard, & la source de l'Inn. On nomme *Alpes Jules*, *Noriques*, *Carniennes*, & *Septentrionales*, celles qui s'étendent de la source de l'Inn à la Mer Adriatique. Les *Alpes Lepontiennes*, sont celles qui sont entre Coire & le lac de Come. Enfin, le mont Saint-Gothard, est le centre de ce groupe de montagnes, que les Anciens désignoient sous le nom commun de *Mont-Adula*. C'est cet amas de montagnes qu'ils nommoient encore *Summæ Alpes*, les grandes Alpes; il comprenoit une portion de la chaîne septentrio-

nale du Vallais, dans laquelle eſt le Schreck-Horn.

Entre un grand nombre de rameaux, les Alpes en jettent deux principaux : l'Apennin, qui s'en détache près de la côte de Gênes, & file ſuivant la longueur de l'Italie juſqu'à l'extrémité du Royaume de Naples; l'autre qui, de la Cluſe au voiſinage de la Savoie, prend ſa direction vers le nord, pour élever, à jamais, un rempart de ſéparation entre la France & la Suiſſe; c'eſt le Mont-Jura. Il court le long de la Franche-Comté, produit la chaîne des Voſges, moins élevée, qui ſe voit entre la Lorraine & l'Alſace; & ces montagnes, en s'abaiſſant encore, ſe perdent dans celles des Ardennes, qui expirent aux plaines des Pays-Bas. Les ſommets du Jura les plus élevés, ne ſont gueres qu'à ſix cents toiſes au-deſſus du niveau de la mer.

Les plus hautes montagnes des Alpes ſont le *Mont Blanc*, à la jonction du Grand & du Petit-Saint-Bernard; le *Velan*, qui en eſt voiſin; le *Gemmi*, le *Mettelberg*, le *Veterhorn* ou le *Pic des Orages*, le *Schreck-Horn* ou la *Corne d'Horreur*, le *Jung-Frauhorn* ou le *Pic de la Vierge*, le *Grimſel*, dans la chaîne du Vallais parallele au Grand-Saint-Bernard; le *Criſpalt*, voiſin du Saint-Gothard; le *Mont de la Fourche*; & de ſuite, en allant à l'orient, le *Luckmanier*, le *Vogelsberg*, *Avicula* ou

mont de l'Oiſeau, le *Splugen*. Entre toutes, la plus élevée eſt le Mont Blanc, qui eſt la plus haute montagne de l'ancien Monde. Le Schreck-Horn, moindre en maſſe, & beaucoup plus aigu, l'emporte, après le mont Blanc, ſur toutes les pointes les plus élevées des Alpes.

Le Jung-Frauhorn ou pointe de la Vierge, eſt ainſi nommé, de ce que perſonne jamais n'eſt parvenu à ſon ſommet. Je ne ſais ſi ce qu'on raconte de deux chaſſeurs de chamois, qui y auroient ſucceſſivement laiſſé leur couteau ſous une pierre, en monument de l'eſcalade, eſt bien avéré.

A la tête de la grande vallée du Rhin, la montagne qui ſe préſente en forme de barriere entre deux plus élevées, & que l'on eſcalade pour pénétrer dans la vallée qui eſt au-delà, eſt une montagne de troiſieme formation : elle ne me parut être qu'un éboulement. Du côté du Val-Tavetſch, elle préſente preſqu'un mur d'aplomb. Deux bergers, que je trouvai ſur la cime, habitoient, pêle-mêle avec leur bétail, dans une hutte faite avec de groſſes pierres, qu'ils avoient amoncelées de leur mieux. Ces paſteurs, ces hommes dans toute la ſimplicité de la Nature, m'offrirent du lait, que j'acceptai, & qui étoit pour moi d'un grand prix dans le déſert que

j'avois à traverſer ; mais il me fut impoſſible de leur faire accepter aucune marque de ma reconnoiſſance : le préſent devenoit pour eux une inſulte. Combien nous ſommes loin de ces mœurs !

Le plateau de cette montagne ne préſentoit aucune trace de chemin, & je me dirigeai en ſuivant, de mon mieux, l'indication de mes bergers. Arrivé au bord du plateau, j'eus ſous les yeux une vallée, formée par de hautes montagnes de roche crue, & dont le fond eſt occupé, en partie, par un lac, ignoré des Géographes ; ce lac, d'une demi-lieue de longueur, eſt abreuvé par une chûte d'eau d'environ cent quatre-vingt pieds de haut. Il donne naiſſance à une riviere qui va ſe jeter dans la Reuſs, près d'Urſere.

Une pente très-roide, & ſans veſtiges de ſentier, me conduiſit au bord du lac, que je commençai à côtoyer. Un éboulement de montagnes de fraîche date, & qui avoit jonché au loin la vallée de ſes débris, me barra le chemin. Il fallut me déterminer à en fouler les lambeaux entaſſés, qui, dans la chûte, ſe ſont portés bien avant dans le lac.

Au-deſſous du lac, & dans la même vallée, je trouvai trois autres éboulemens, plus anciens, qui ont encombré plus de la moitié de la vallée,

quoique fort large. Dans l'un, la montagne s'eſt écroulée ſur un quart de lieue de longueur; &, en quelques endroits, ſes débris ont atteint l'autre côté de la vallée. A ſucceſſion de temps, les terres ravalées, la décompoſition des végétaux, &c. recouvrant ces débris, qui ſeront bois, pâturages, & verdure; cet accident de la Nature ſera pleinement ignoré : on n'en aura pas même de ſoupçon. Combien n'y en a-t-il pas que le laps des ſiecles a ainſi voilé à nos yeux. Toutefois le fond de cette vallée, ainſi qu'on peut le remarquer du côté d'Urſere, à huit cents pieds ou mille pieds de profondeur, n'eſt formé que des débris & des éboulemens des montagnes collatérales, & il fut un temps que le Val-d'Urſere, où nous allons deſcendre, communiquoit de plein pied avec le Val-Tavetſch, où nous avons quitté la ſource du Rhin.

La riviere qui ſort du lac d'Urſere, ſillone profondément le fond de cette vallée, & il y a ouvert des précipices, des abîmes, du côté où les terres & les déblais ne ſont pas ſoutenus, & où elle ſe précipite dans le Val-Urſere. On y deſcend par des ſentiers déteſtables, continués en quelques endroits par des degrés de pierres rondes, inégales, mal aſſurées. L'aſpérité des chemins n'empêche pas qu'on ne porte, avec plaiſir, ſes regards ſur les caſcades, d'une pro-

digieuſe élévation qu'on a devant ſoi ; & qui, de la région des montagnes où les neiges ſont permanentes, ſe précipitent de roc en roc, ſous des formes & avec des accidens auſſi multipliés que la forme & les accidens même des rochers qui en briſent les eaux !

VAL URSERE.

QU'IL eſt bien nommé, ce Val Urſere! On n'y aborde & l'on n'en ſort qu'en paſſant ſous terre, ou en franchiſſant le terrible paſſage de la Fourche, & celui du *Saint-Gothard*, ou en traverſant le déſert par lequel j'y pénétrai. Ce pays, enclavé & dans le cœur même des plus hautes Alpes, expoſé aux rigueurs du froid le plus violent, dans des hivers qui y durent neuf mois entiers, n'a pas une branche de bois. Ses montagnes nues, chauves, pelées, & arides, ne ſe revêtent d'aucune eſpèce de bois; & on ne peut en tirer d'ailleurs, à cauſe des barrieres dont la Nature a ſéparé ce pays du reſte de l'Univers. L'œil, dans cette vallée, ne découvre aucune eſpèce de culture. C'eſt-là, c'eſt-là, cependant, qu'un Peuple nombreux & vaillant s'eſt multiplié, & vit dans l'aiſance, ſous les auſpices de la liberté! Sur deux lieues de long, la vallée d'Urſere offre quatre villages riches & bien peuplés, & où il ſe trouve aſſez de ſuperflu pour y dorer les clochers. C'eſt la liberté qui enfante ces prodiges, c'eſt elle qui y tire de l'huile des cailloux, c'eſt elle qui y convertit les pierres en pain: *Dic lapides iſti panes fiant!*

Sous le régime d'un Maître, à peine cette vallée récéleroit-elle quelques pâtres demi-nuds, affamés, courbés sous l'infortune!

Cette vallée est le district habité le plus élevé de l'Europe, & de tout l'ancien monde. On n'y connoît ni le printemps, ni l'automne; l'été n'y dure que trois mois, & rarement quatre. Elle est située dans le foyer des Alpes, & elle est enveloppée de montagnes, dont l'ensemble se nomme quelquefois le Saint-Gothard, lorsque ce mot est pris dans toute son extension.

En venant d'Altorf, elle partage la montée du Saint-Gothard, & on y débouche par un chemin taillé dans l'intérieur & le vif du rocher. Cette route souterraine est haute de neuf pieds, tellement qu'un homme peut y passer à cheval: elle a onze pieds de large, & trente-deux toises ou cent quatre-vingt-douze pieds de longueur. Une ouverture, pratiquée vers le milieu, y donne accès à la lumiere: à côté, la Reuss tombant de cascade en cascade. Ce chemin fut percé en 1708; antérieurement on étoit obligé de passer les précipices sur des ponts suspendus par des chaînes.

Au-dessus d'Urfere, sur le penchant de la montagne, est un petit bois, que l'on conserve pour protéger le village contre les avalanches: il est défendu, sous peine de la vie, d'y toucher.

Cette vallée forme une petite République alliée, & ſous la protection du Canton d'Uri. Elle étoit autrefois ſous la dépendance de l'Abbé de Diſentis : rébutée par l'injuſtice d'un gouvernement oppreſſif, les armes apporterent le terme à ſes maux, & elle s'affranchit d'un joug devenu inſupportable. Ses habitans ſont bien faits, induſtrieux, & éclairés. Ils brûlent une eſpèce de bruyere, reſſource bien foible contre l'aſpérité des hivers qu'ils éprouvent. La vallée qu'ils habitent eſt compriſe entre le mont Saint-Gothard & le mont de la Fourche, &, elle eſt arroſée par la riviere de Reuſs ou Ruſs (*Urſa*), qui a donné le nom à la vallée.

Au ſortir du village d'Urſere, je côtoyai le mont Saint-Gothard, qui eſt un des grands paſſages pour entrer en Italie. Cette montagne fameuſe, à la prendre dans toute ſon extenſion avec les montagnes adjacentes, dont elle eſt le centre, confine au Vallais, au Canton d'Uri, au Canton de Berne, aux Ligues Griſes, & à l'Italie. Dans cette acception, la montée du Saint-Gothard commence dès le village de Sillene, à trois lieues d'Altorf; & de-là, il y a neuf lieues de chemin pour parvenir au plateau qui eſt ſur le ſommet de la montagne, dont la hauteur perpendiculaire, au-deſſus de la Méditerranée, eſt, ſuivant M. de Sauſſure, de mille

trois cents ſoixante-dix-huit toiſes, à la prendre de la ſommité des pointes qui bordent le plateau ; ainſi, il s'en faut bien que le Saint-Gothard, proprement dit, ſoit une des plus hautes montagnes des Alpes.

Là, ſe trouve un hoſpice, tenu par deux Capucins Italiens. Douze cents chevaux ſont continuellement employés & dans toutes les ſaiſons de l'année, au tranſport des marchandiſes qui vont en Italie, ou qui en viennent. Mais ce paſſage eſt fermé neuf mois entiers par les neiges, & le reſte du temps, les avalanches le rendent très-dangereux.

Sur le plateau du Saint-Gothard, il ſe trouve ſept petits lacs, qui ſont gelés huit ou neuf mois de l'année. Le Teſin a ſa ſource dans un de ces lacs. De celui qu'on nomme lac de Luzendre, deſcend un ruiſſeau, qui mêle ſes eaux à celles de la Reuſs, près du village de l'Hôpital. Le ſommet du mont Saint-Gothard verſe donc aux deux mers.

Le chemin par lequel on le franchit a de dix à quinze pieds de large, & il eſt pavé dans la plus grande partie de ſon étendue.

Le mont Saint-Gothard a fourni peut-être mille quintaux de criſtal. Les plus beaux blocs ſe vendent pour Milan, où ils ſont mis en œuvre. Les moindres ſont envoyés en Allemagne, où

on en fait des pommes de cannes, des pierres pour les boucles, & autres eſpèces de petits ouvrages ; & les débris ou fragmens paſſent aux verreries, où l'on en fait du verre blanc, & des criſtaux factices. Ces belles mines de criſtal, qui s'exploitent encore aujourd'hui, ſe voient vers le bas du *Saint-Gothard*, dans les environs de Geſtinen, ſur la route d'Altorf.

Près d'Urſere, la Reuſs s'élance entre deux rochers très-rapprochés ; &, au-deſſous, on paſſe le fameux Pont du Diable, ainſi appellé autant du pont en lui-même, que du ſite, de ſa poſition affreuſe par les rochers, par les précipices, par les chûtes & les mugiſſemens de la Reuſs, dont les eaux battues, froiſſées, & écumantes, forment une brume, un vaſte tourbillon de vapeurs qui rempliſſent toute cette gorge.

Le pont, de la ſtructure la plus hardie, eſt ſuſpendu ſur l'abîme, & embraſſe d'une ſeule arche, très-légere, un écartement de trente pas, appuyé ſur deux ſaillies de rocher. Ajoutons que cette arche eſt formée de pierres brutes ; ce qui la rend analogue au ſite ſauvage où on en tenta l'étonnante conſtruction. Ce pont eſt ſans parapets, & de quinze pieds environ de largeur.

D'après les meſures du Mont-Saint-Gothard, priſes par M. de Sauſſure, qui ſont certainement les plus exactes que l'on ait, & qui ne lui donnent

que treize cents ſoixante dix-huit toiſes d'élévation perpendiculaire au-deſſus du niveau de la mer ; combien M. de la Borde ſe trouve loin de la vérité, lorſqu'il le donne pour la montagne la plus haute de l'Europe ! loin d'être la plus haute, elle n'eſt pas même, comme je l'ai dit, une des plus hautes. Toutes celles qui l'environnent, le Mont de la Fourche, le Mont Grimſel, le Schreckhorn, &c. &c. le ſurpaſſent de beaucoup, & celles-ci mêmes ſont toutes inférieures au Mont Blanc, qui n'a pas moins de deux mille quatre cents cinquante toiſes d'élévation perpendiculaire.

Voici cependant ce que dit M. de la Borde. « Il me ſemble qu'un grand nombre penche pour » ne pas admettre le Saint-Gothard pour la plus » haute montagne de l'Europe. Ils prétendent » même qu'il y en a de deux fois plus élevées. » M. Coxe ajoute qu'il a de bonnes raiſons pour » le croire ; mais moi, qui ſuis ſûr d'en avoir de » meilleures pour ne pas croire à ſes calculs, » ni à ceux de MM. les Phyſiciens, je demeure » perſuadé, & je leur en fais excuſe, que le » Mont-Saint-Gothard eſt la montagne la plus » élevée de l'Europe. »

Et quelles ſont donc, M. de la B....., ces raiſons meilleures que celles de M. Coxe & de Phyſiciens, que vous nous annoncez avec un

ton d'assurance qui exigeoit effectivement les excuses que vous faites à vos maîtres ?

« C'est, dites-vous, que vous voyez descendre » du plateau du Saint-Gothard des fleuves qui se » répandent au nord, au midi, à l'orient & à » l'occident ! S'il y avoit quelque chose de plus » élevé, ajoutez-vous, l'eau ne prendroit pas » son cours de ce côté ! » Et fûr par-là d'avoir triomphé de M. Coxe & des Physiciens, vous ajoutez, en compatissant à leur foiblesse : *je n'ai pas besoin de calculs pour prouver cette assertion, il ne faut que du bon sens.* Oui, M. de la Borde, il ne faut que du bon sens, mais c'est pour voir que vous ne le consultez pas ici ! Il n'est pas excusable de se faire d'aussi grossieres illusions.

Les eaux qui descendent du plateau du Saint-Gothard, prouvent l'exhaussement du Mont-Saint-Gothard au-dessus des racines des Hautes-Alpes qu'elles arrosent, mais non au-dessus de ces montagnes elles-mêmes. Ces eaux descendues du Saint-Gothard prouvent l'exhaussement de ce plateau par-dessus les vallées & les plaines qu'elles parcourent, mais non par-dessus le Mont-Blanc, le Mont de la Fourche, le Mont de l'Oiseau, le Mont-Gemmi, dont elles ne lavent point le sommet.

Vous manquez donc de physique, M. de la

Borde! mais vous manquez auſſi de mémoire! Après avoir affirmé à vos Lecteurs que le Mont-Saint-Gothard eſt la plus haute montagne de l'Europe, vous leur dites, quelques pages plus loin : « Nous apperçumes le fameux Mont-Blanc » qui élevoit ſa tête altiere au-deſſus des autres » montagnes du Faucigni. Cette montagne eſt, » dit-on, la plus élevée de l'Europe, & peut-» être du monde entier! » Cela n'eſt pas conſéquent.

Vous pourſuivez, & vous ajoutez en parlant du Mont-Blanc : *Perſonne ne peut ſe vanter d'avoir approché ſon ſommet, ſeulement à la diſtance de cinq à ſix cents toiſes : ceux qui s'en vantent en impoſent, car l'air y eſt trop rare pour qu'on puiſſe y reſpirer!* Comme vous tranchez, M. de la Borde! Convenez cependant que vous avez à rétracter & votre aſſertion & la raiſon ſur laquelle vous la fondez : l'une & l'autre déclarées fauſſes par l'expérience contre laquelle il n'y a point de preuve admiſſible. Vous ſavez, ou vous devez ſavoir, que M. le Profeſſeur de Sauſſure de Genève, ſuivi d'environ trente perſonnes, a eſcaladé la cîme du Mont-Blanc au mois d'Août 1787. Il y a exiſté, vécu, reſpiré. On peut donc y exiſter, y vivre, y reſpirer; & l'air n'y eſt donc pas trop rare pour cela!

Votre dire porte le même caractere de matu-

rité lorſque, à la ligne ſuivante, vous ajoutez que la vue de qui que ce ſoit n'a jamais atteint juſqu'à la ſommité du Mont-Blanc! Il n'eſt pas un Genevois, Monſieur, qui ne puiſſe vous dire que vous êtes en oppoſition avec la vérité : Madame de Sauſſure, en particulier, vous certifiera que lorſque ſon mari eut atteint le ſommet du Mont-Blanc, il ſe fit connoître à elle par le drapeau blanc qu'il étoit convenu avec elle d'agiter lorſqu'il y ſeroit parvenu. Et d'ailleurs, M. de la B....., comment avez-vous eſpéré nous perſuader que la vue ne porte pas à une lieue? vous, Monſieur, qui refuſez de croire à M. de Sauſſure quand il a raiſon, trouvez bon que nous ne vous croyions pas quand vous avez tort!

M. de la Borde fait la très-ſinguliere obſervation que c'eſt depuis la nouvelle phyſique qu'on a réduit le S. Gothard au tiers de ſa hauteur. En vérité, M. de la B....., il ſemble que vous reveniez d'un autre monde, en nous diſant par-là que nos Phyſiciens devroient aller s'inſtruire à l'école ariſtotelicienne, y apprendre que l'eau monte dans les pompes aſpirantes, parce que la Nature a horreur du vuide; y apprendre qu'une pierre tombe, parce qu'elle obéit à un principe qui la pouſſe en bas; y apprendre à renoncer à la raiſon, à rejeter l'expérience, & à tout expliquer par les qualités occultes!

Vous ajoutez que lorſqu'on a réduit la hauteur du Saint-Gothard à la moitié de celle qu'on lui avoit donnée juſques-là, c'eſt qu'on a ſupprimé, d'un trait de plume, les pointes ou cornes qui bordent le plateau! Conſultez M. de Sauſſure, Monſieur, & il vous dira que la hauteur du Saint-Gothard, déterminée à treize cents ſoixante dix-huit toiſes, eſt priſe de la corne la plus élevée de la montagne. Ces dents ou aiguilles y ajoutent d'ailleurs bien peu, puiſqu'elles ne ſont que de quelques centaines de pieds.

Adopter les réſultats de Mickeli reconnus & démontrés faux, & rejeter ceux de nos grands Phyſiciens dont les calculs ſont généralement avoués, ſur-tout depuis la perfection des inſtrumens, c'eſt ſe décider contre la lumiere, en faveur des ténebres; c'eſt un renverſement, une perverſité d'idées abſolument inconcevable pour moi.

Mais ne quittons point encore le S. Gothard: où ſont-ils donc ces quatre fleuves que nous annonce M. de la Borde, qui, deſcendans du plateau de cette montagne, vont aux quatre points oppoſés de l'Europe, nord, ſud, orient, occident. Je vois bien le Rhin qui va dans la mer du Nord, le Teſin qui va dans la mer Adriatique, du côté du midi. Voilà deux des points cardinaux; où ſont les deux autres? Vous citez le Rhône? Mais le Rhône ne deſcend pas du plateau du Mont-

Saint-Gothard : il vient du Mont de la Fourche !

D'Altorf à Uſere, dit M. de la B....., on voit de temps en temps des ponts jétés ſur la Reuſſ, & compoſés d'une ſeule poutre. Compoſés d'une ſeule poutre ! Mais avez-vous bien réfléchi que c'eſt le grand paſſage des marchandiſes entre l'Italie, la Suiſſe, la France & l'Allemagne par le Mont-Saint-Gothard ? Et depuis quand les mulets chargés franchiſſent-ils les abîmes ſur une poutre !

Certains paſſages du livre de M. de la Borde ſemblent indiquer qu'il ne parle pas d'après lui-même des lieux qu'il décrit. Je cite celui-ci, page 143 du Tome II : *On trouve ſur le ſommet du Grimſel deux petits lacs qui ſont toujours couverts de neiges & de glaces.* J'en atteſte tous les voyageurs ! Tous vous diront, M. de la B....., qu'il n'y a point de lacs ſur le ſommet du Mont-Grimſel. Vous continuez & vous dites : *Après avoir deſcendu environ deux heures de l'autre côté de la montagne, nous trouvâmes une maniere d'hoſpice.* C'eſt là, M. de la Borde, que ſont les deux petits lacs que vous placés ſur le ſommet. Voilà une faute : en voici une autre ! Vous dites qu'ils ſont toujours couverts de neiges & de glaces. Permettez-moi de m'inſcrire encore en faux contre cette aſſertion, car ils étoient d'une eau bien vive & bien limpide lorſque je les vis dans le mois d'Août. Il

n'y avoit aucuns veſtiges de glaces & de neiges ni ſur les lacs, ni ſur leurs bords, ni aux environs.

M. de la Borde nous donne la ville de Vevay pour la mieux bâtie de la Suiſſe ? C'eſt ſans doute pour plaiſanter, & je ne puis m'arrêter à réfuter une erreur auſſi lourde & auſſi groſſiere.

L'inſcription du paſſage de *Pierre-Pertuis*, que M. de la B..... nous donne pour celle qui exiſte, eſt ſeulement celle que les ſavans ont ſuppléée à la vue des lettres & fragmens de mots exiſtans : c'eſt ce qu'il falloit énoncer.

A Vallengin, il dit n'avoir vu que quatre maiſons. Il y en a de vingt-ſix à trente.

La carte de Suiſſe, que M. de la Borde a jointe à ſon voyage, eſt d'une belle exécution. L'exactitude répond-elle à la netteté du burin ? Le coup d'œil que j'y ai jeté, ne me permet pas de le croire !

J'ai reconnu que M. de la Borde n'a pas eu connoiſſance de l'échange de territoire fait entre le Roi, & le Prince-Evêque de Bâle, & qu'il a employé les anciennes limites entre la Franche-Comté & la Principauté de Porrentrui. L'échange en queſtion du mois de Juillet 1780. Par cette convention dont feu M. de Vergennes, Miniſtre, m'adreſſa un exemplaire, la France a cédé ce qui eſt au nord & à l'orient du Doubs, & le Prince régnant de Porrentruy ce qu'il poſſédoit